

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 25 avril 2023
N° 2023.04.25_2.1.

Point 2 – Approbation des projets de procès-verbaux

2.1. Séance du 21 février 2023

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifiés ;

Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;

► **Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 21 février 2023.**

Résultat du vote :

Membres en exercice :	34	Nombre de suffrages exprimés :	27
Quorum :	17	Contre :	0
Membres présents :	19	Abstention :	0
Membres représentés :	8	Pour :	27
Nombre de votants :	27		

Fait à Chambéry, le **02 MAI 2023**

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,



Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le : Transmise au recteur de région académique le :	02 MAI 2023 02 MAI 2023
Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr. En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.		

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 25 avril 2023
N° 2023.04.25_2.2.

Point 2 – Approbation des projets de procès-verbaux

2.2. Séance du 14 mars 2023

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifiés ;

Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;

► **Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 14 mars 2023.**

Résultat du vote :

Membres en exercice :	34	Nombre de suffrages exprimés :	26
Quorum :	17	Contre :	0
Membres présents :	19	Abstention :	1
Membres représentés :	8	Pour :	26
Nombre de votants :	27		

Fait à Chambéry, le **02 MAI 2023**

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,



Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le : Transmise au recteur de région académique le :	02 MAI 2023 02 MAI 2023
Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr. En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.		

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 25 avril 2023
N° 2023.04.25_3.1.

Point 3 – Equipe présidentielle

3.1. Modification du périmètre des attributions du vice-président en charge de l'orientation, des relations avec les lycées et de l'insertion professionnelle

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifiés ;

Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;

Vu le vote émis par le conseil d'administration en sa séance du 15 décembre 2020, portant élection de Monsieur Philippe GALEZ à la présidence de l'université Savoie Mont Blanc ;

Vu la délibération prise par le conseil d'administration en date du 5 janvier 2021, portant sur la nomination des vice-présidents ;

► Le conseil d'administration approuve la modification du périmètre des attributions du vice-président en charge de l'orientation, des relations avec les lycées et de l'insertion professionnelle, en ajoutant la communication aux attributions actuelles.

Résultat du vote :

Membres en exercice :	34	Nombre de suffrages exprimés :	27
Quorum :	17	Contre :	0
Membres présents :	19	Abstention :	0
Membres représentés :	8	Pour :	27
Nombre de votants :	27		

Fait à Chambéry, le **02 MAI 2023**

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,



Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le : Transmise au recteur de région académique le :	02 MAI 2023 02 MAI 2023
Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télécours citoyens » sur le site www.telerecours.fr. En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.		

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 25 avril 2023
N° 2023.04.25_3.2.

Point 3 – Équipe présidentielle

3.2. Election d'une nouvelle vice-présidente en charge de la mise en œuvre du projet SHINE

Vu le code l'éducation,

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés,

Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;

Vu le vote émis par le conseil d'administration en sa séance du 15 décembre 2020, portant élection de Monsieur Philippe GALEZ à la présidence de l'université Savoie Mont Blanc,

Le président soumet au conseil d'administration la candidature de Madame Claire SALMON à la fonction de vice-présidente interdisciplinarité et lien formation et recherche.

► **Madame Claire SALMON est élue vice-présidente interdisciplinarité et lien formation et recherche à la majorité absolue des membres en exercice du conseil d'administration.**

Résultat du vote :

Membres en exercice :	34	Nombre de suffrages exprimés :	27
Quorum :	17	Contre	0
Membres présents :	19	Abstention :	0
Membres représentés :	8	Pour :	27
Nombre de votants :	27		

Fait à Chambéry, le **02 MAI 2023**

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,



Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles

Délibération publiée sur le site internet de l'université le : **02 MAI 2023**
 Transmise au recteur de région académique le : **02 MAI 2023**

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 25 avril 2023
N° 2023.04.25_4.

Point 4 - Fermetures administratives anticipées ou ouvertures retardées de l'USMB : demandes pour l'été 2023

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés ;

Vu l'avis du comité social d'administration en date du 6 mars 2023 portant sur le calendrier des fermetures administratives de l'USMB de l'année universitaire 2023-2024 ;

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 14 mars 2023 portant sur le calendrier des fermetures administratives de l'USMB de l'année universitaire 2023-2024 ;

Vu l'avis du comité social d'administration en date du 4 avril 2023 portant sur l'objet de la présente délibération ;

► **Le conseil d'administration approuve les demandes de fermeture anticipée et d'ouverture retardée émises l'IAE et l'IUT d'Annecy pour les vacances d'été 2023, telles que présentées dans le document annexé à la présente délibération.**

Résultat du vote :

Membres en exercice :	34	Nombre de suffrages exprimés :	25
Quorum :	17	Contre :	8
Membres présents :	19	Abstention :	2
Membres représentés :	8	Pour :	17
Nombre de votants :	27		

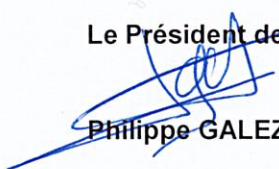
► **Le conseil d'administration approuve les demandes de fermeture anticipée et d'ouverture retardée émises par le service commun de la documentation, le service de santé étudiant, le service de prévention et de santé au travail et le CNFEDS pour les vacances d'été 2023, telles que présentées dans le document annexé à la présente délibération.**

Résultat du vote :

Membres en exercice :	34	Nombre de suffrages exprimés :	27
Quorum :	17	Contre :	0
Membres présents :	19	Abstention :	0
Membres représentés :	8	Pour :	27
Nombre de votants :	27		

Fait à Chambéry, le 02 MAI 2023

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,


Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le : 02 MAI 2023 Transmise au recteur de région académique le : 02 MAI 2023
Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télécourants citoyens » sur le site www.telerecours.fr . En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.	



Conseil d'administration

- Séance du 25 avril 2023 -

4. Fermetures administratives anticipées ou ouvertures retardées de l'USMB : demandes pour l'été 2023

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés,

Vu l'avis du comité technique en date du 12 avril 2022 portant sur le calendrier des fermetures administratives de l'USMB de l'année universitaire 2022-2023,

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 26 avril 2022 portant sur le calendrier des fermetures administratives de l'USMB de l'année universitaire 2022-2022,

► Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver les demandes émises par les composantes, directions et services, de fermetures administratives anticipées ou d'ouvertures retardées de l'USMB pour les vacances d'été 2023 :

Dates votées par le CA du 26 avril 2022	DU	AU
Vacances d'été 2023	Mardi 25 juillet 2023 au soir	Mercredi 23 août 2023 au matin

Demandes de fermetures administratives anticipées	DU	AU
IAE (validée en réunion d'équipe de direction du 20/03/23)	Vendredi 21 juillet 2023 au soir	Mercredi 23 août 2023 au matin
SCD (validée en réunion générale du 14/10/22 et en conseil documentaire du 23/11/22)	Vendredi 21 juillet 2023 au soir	Mercredi 23 août 2023 au matin
IUT A (validée en comité de direction de l'IUT du 17/11/22)	Vendredi 21 juillet 2023 au soir	Mercredi 23 août 2023 au matin
Service de santé étudiant (validée en réunion de service du 23/02/23)	Mardi 18 juillet au soir	Mercredi 23 août 2023 au matin
Service de prévention et de santé au travail (validée en réunion de service du 21/03/23)	Jeudi 20 juillet au soir	Mercredi 23 août 2023 au matin
CNFEDS (validée avec l'agent le 27/03/23)	Jeudi 13 juillet au soir	Mercredi 23 août 2023 au matin

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 25 avril 2023
N° 2023.04.25_5.1.

Point 5 - Formation et vie universitaire

5.1. Dossier d'accréditation hors périodique CTI de Polytech

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés ;

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique du 6 avril 2023, portant sur l'objet de la présente délibération ;

► **Le conseil d'administration approuve le dossier d'accréditation hors périodique pour la Commission des titres d'ingénieurs (CTI) des spécialités de Polytech Annecy-Chambéry, tel que présenté dans le document annexé à la présente délibération.**

Résultat du vote :

Membres en exercice : 34
 Quorum : 17
 Membres présents : 19
 Membres représentés : 8
 Nombre de votants : 27

Nombre de suffrages exprimés : 22
 Contre : 0
 Abstention : 5
 Pour : 22

Fait à Chambéry, le **02 MAI 2023**

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,



Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

02 MAI 2023

Transmise au recteur de région académique le :

02 MAI 2023

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télécours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.

Dossier d'accréditation hors périodique Polytech Annecy-Chambéry

Avril 2023

A. L'ÉCOLE ET SA GOUVERNANCE	5
A.1. IDENTITE ET AUTONOMIE.....	5
A.1.1. Identité.....	5
A.1.2. Autonomie.....	8
A.2. STRATEGIE	8
A.2.1. Responsabilité sociétale et environnementale.....	9
A.2.2. Politique de site.....	11
A.2.3. Communication.....	12
A.3. GOUVERNANCE	15
A.3.1. Instances d'administration.....	15
A.3.2. Organisation de l'école	16
A.3.3. Organisation du réseau Polytech	17
A.4. MISSIONS DE L'ÉCOLE	18
A.4.1. Offre de formation de l'école	18
A.4.2. Politique de recherche.....	20
A.5. MOYENS ET LEUR EMPLOI.....	20
A.5.1. Ressources humaines	20
A.5.2. Locaux et ressources matérielles.....	23
A.5.3. Systèmes d'information et moyens numériques	24
A.5.4. Moyens financiers	25
A.6. ANALYSE SWOT – CHAPITRE A.....	28
B. LE MANAGEMENT DE L'ÉCOLE : SON PILOTAGE, SON FONCTIONNEMENT ET SON SYSTÈME QUALITÉ	30
B.1. PRINCIPES DE PILOTAGE, GESTION	30
B.2. DEMARCHE QUALITE.....	30
B.2.1. Politique de qualité	30
B.2.2. Amélioration continue.....	31
B.2.3. Démarche qualité externe hors CTI.....	34
B.2.4. Suivi de l'évaluation CTI.....	35
B.3. ANALYSE SWOT – CHAPITRE B.....	42
C. LES ANCRAGES ET PARTENARIATS	43
C.1. ANCRAGE TERRITORIAL.....	43
C.2. PARTENARIATS AVEC L'ENTREPRISE	44
C.3. POLITIQUE D'INNOVATION ET D'ENTREPRENEURIAT.....	45
C.4. PARTENARIATS ET RESEAUX NATIONAUX	45
C.5. PARTENARIATS INTERNATIONAUX.....	46
C.6. ANALYSE SWOT – CHAPITRE C.....	48
D. LA FORMATION D'INGÉNIEUR	49
D.1. ÉLABORATION DU PROJET DE FORMATION.....	49
D.2. COMPETENCES VISEES	50
D.3. DIPLOME D'INGENIEUR EN FORMATION INITIALE	51
D.3.1. Architecture et programme de la formation d'ingénieur.....	52
D.3.2. Cohérence entre compétences visées et programme de formation.....	59
D.3.3. Méthodes pédagogiques.....	60
D.3.4. Équipe pédagogique	61
D.4. LA FORMATION D'INGENIEUR DE SPECIALISATION	61
D.5. DIPLOME D'INGENIEUR PAR LA FORMATION CONTINUE ET PAR LA VAE.....	61
D.5.1. Formation continue.....	61
D.5.2. Validation des acquis de l'expérience	62
D.6. ÉCOLE MULTISITE À DIPLOME UNIQUE	62
D.7. ANALYSE SWOT – CHAPITRE D	63
DA. LA FORMATION D'INGÉNIEUR – MECANIQUE.....	64
DA.1. ÉLABORATION DU PROJET DE FORMATION	64

DA.1.1. Historique	64
DA.1.2. Les quatre parcours de la spécialité "mécanique"	64
DA.1.3. Démarche de construction de la spécialité "mécanique"	65
DA.2. COMPETENCES VISEES	65
DA.3. DIPLOME D'INGENIEUR EN FORMATION INITIALE	66
DA.3.1. Architecture et programme de la formation d'ingénieur	66
DA.3.2. Cohérence entre compétences visées et programme de formation	71
DA.3.3. Méthodes pédagogiques	72
DA.3.4. Équipe pédagogique	72
DA.4. LA FORMATION D'INGENIEUR DE SPECIALISATION	72
DA.5. DIPLOME D'INGENIEUR PAR LA FORMATION CONTINUE ET PAR LA VAE	72
DA.5.1. Formation continue	72
DA.5.2. Validation des acquis de l'expérience	72
DA.6. ÉCOLE MULTISITE À DIPLOME UNIQUE	72
DA.7. ANALYSE SWOT – CHAPITRE DA	72
DB. LA FORMATION D'INGÉNIEUR - BAT	74
DB.1 ÉLABORATION DU PROJET DE FORMATION	74
DB.2 COMPETENCES VISEES	74
DB.3 DIPLOME D'INGENIEUR EN FORMATION INITIALE	75
DB.3.1 Architecture et programme de la formation d'ingénieur	75
DB.3.2 Cohérence entre compétences visées et programme de formation	77
DB.3.3 Méthodes pédagogiques	77
DB.3.4 Équipe pédagogique	78
DB.4 LA FORMATION D'INGENIEUR DE SPECIALISATION	78
DB.5 DIPLOME D'INGENIEUR PAR LA FORMATION CONTINUE ET PAR LA VAE	78
DB.5.1 Formation continue	78
DB.5.2 Validation des acquis de l'expérience	78
DB.6 ÉCOLE MULTISITE À DIPLOME UNIQUE	78
DB.7 ANALYSE SWOT – CHAPITRE DB	79
DC. LA FORMATION D'INGÉNIEUR - EIT	80
DC.1. ÉLABORATION DU PROJET DE FORMATION	80
DC.2. COMPETENCES VISEES	80
DC.3. DIPLOME D'INGENIEUR EN FORMATION INITIALE	81
DC.3.1. Architecture et programme de la formation d'ingénieur	81
DC.3.2. Cohérence entre compétences visées et programme de formation	83
DC.3.3. Méthodes pédagogiques	83
DC.3.4. Équipe pédagogique	83
DC.4. LA FORMATION D'INGENIEUR DE SPECIALISATION	83
DC.5. DIPLOME D'INGENIEUR PAR LA FORMATION CONTINUE ET PAR LA VAE	83
DC.5.1. Formation continue	83
DC.5.2. Validation des acquis de l'expérience	83
DC.6. ÉCOLE MULTISITE À DIPLOME UNIQUE	83
DC.7. ANALYSE SWOT – CHAPITRE DC	83
E. LE RECRUTEMENT DES ÉLÈVES	84
E.1. OBJECTIFS ET FILIERES D'ADMISSION	84
E.2. SUIVI DES RESULTATS DU RECRUTEMENT	85
E.3. ANALYSE SWOT – CHAPITRE E	88
F. LA VIE ETUDIANTE ET LA VIE ASSOCIATIVE DES ÉLÈVES-INGÉNIEURS	89
F.1. ACCUEIL ET INTEGRATION DES NOUVEAUX ELEVES	89
F.2. VIE ETUDIANTE - VIE ASSOCIATIVE	89
F.3. VIE INTER-ETUDIANTE AU SEIN DU RESEAU POLYTECH	91
F.4. ANALYSE SWOT – CHAPITRE F	91

G. L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS	92
G.1. PREPARATION À L'EMPLOI	92
G.2. RESULTATS DE L'INSERTION (SUR LES CINQ DERNIERES ANNEES)	93
G.3. VIE PROFESSIONNELLE DES DIPLOMES	94
G.4. ANALYSE SWOT – CHAPITRE G	94

A. L'ÉCOLE ET SA GOUVERNANCE

A.1. Identité et autonomie

A.1.1. Identité

L'école polytechnique universitaire de Savoie (Polytech Annecy-Chambéry), créée en 2006 par décret, est une composante de l'université de Chambéry (université Savoie Mont Blanc). C'est un centre polytechnique, au sens de l'article L. 713-2 du code de l'éducation, relatif à l'enseignement technologique supérieur. L'école est issue du regroupement de deux écoles d'ingénieurs de l'université de Chambéry : l'école supérieure d'ingénieurs de Chambéry (ESIGEC), créée en 1988, et l'école supérieure d'ingénieurs d'Annecy (ESIA), créée en 1993. L'école est membre du réseau Polytech depuis sa création. Ce réseau comprend 15 écoles internes à 15 universités dont 13 apparaissent dans le « *Academic Ranking of World Universities* ¹ » (classement de Shanghai), l'université Savoie Mont Blanc y compris.

Polytech Annecy-Chambéry est habilitée à délivrer le titre d'ingénieur dans 5 spécialités en formation initiale sous statut étudiant : Bâtiment Écoconstruction Énergie (BAT) Informatique Donnée Usage (IDU), Systèmes Numériques et Instrumentation (SNI), Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) et Mécanique Matériaux (MM). Elle est aussi habilitée à délivrer le titre d'ingénieur, en partenariat avec l'ITII 2 Savoies, dans deux spécialités en formation initiale sous statut apprenti et en formation continue : Mécanique Productique (MP) et Bâtiment Écoconstruction Énergie (BAT).

L'école accueille également 240 élèves en PeiP (Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech) : Il s'agit d'un cursus préparatoire post-Bac de deux ans visant à préparer les élèves au cycle ingénieur Polytech en leur donnant une formation scientifique fondamentale pluridisciplinaire complétée par des enseignements tournés vers le métier d'ingénieur. Ce cursus offre un socle commun de compétences scientifiques et transversales. La validation du PeiP donne un accès direct au cycle ingénieur sous statut étudiant dans l'une des spécialités des 15 écoles du réseau Polytech.

Par ailleurs, l'école est la composante d'accueil de deux parcours de masters en langue anglaise orientés vers la recherche : parcours *Energy for solar buildings and cities (ESBC)* du master Énergie solaire et parcours *Advanced Mechatronics (AM)* du master Ingénierie des systèmes complexes, ouverts respectivement en 2016 et 2017.

A la rentrée 2022, l'école compte 1135 étudiants inscrits dont 1043 élèves-ingénieurs (PeiP compris), 92 étudiants dans les parcours master recherche. 68 doctorants y préparent leur thèse. Les effectifs comprennent environ 23% de femmes en études d'ingénieur, 29% de boursiers du gouvernement français. L'école accueille 144 étudiants internationaux venus de 36 pays. Elle a diplômé 246 ingénieurs et 16 docteurs en 2022.

Polytech Annecy-Chambéry est la composante de rattachement de 3 unités de recherche. Le Laboratoire d'Informatique, Systèmes, Traitement de l'Information et de la Connaissance (LISTIC- EA 3703) et le laboratoire SYstèmes et Matériaux pour la MÉcatronique (SYMME - EA 4144) sont équipés d'accueil du MESRI. Le Laboratoire prOCédés énergle bâtimEnt (LOCIE - UMR 5271) est une unité mixte de recherche avec le CNRS. L'école dispose d'une chaire de professeur junior (CPJ) « Physique-2-DEMAIN : Physique des 2 infinis, DonnÉes MAssives et Innovation Numérique » associée au Laboratoire d'Annecy de Physique des Particules (LAPP, UMR5814).

L'école est installée dans deux bâtiments clairement identifiés au sein des campus d'Annecy-le-Vieux (site d'Annecy) et du Bourget-du-Lac (site de Chambéry) de l'université Savoie Mont Blanc. Sur ces deux campus, les élèves disposent de tous les services de l'université (cf. A.1.1.a). Le patrimoine immobilier de Polytech Annecy-Chambéry est de 11 009 m² SHON. Les locaux d'enseignement

¹ <https://www.shanghairanking.com/rankings/arwu/2021>

occupent 51% des surfaces, la recherche 30%, l'administration, la logistique et les locaux techniques 19%.

Pour mener à bien ses missions, l'école dispose en 2022 de 82 enseignants dont 66 enseignants-chercheurs (Professeurs ou maîtres de conférences), 10 enseignants du second degré et 6 enseignants contractuels (ATER, PAST, CPJ, enseignants contractuels). Les fonctions support et soutien sont assurées par 48 personnels Biatss (31 pour l'enseignements et 17 pour les laboratoires).

Le budget exécuté (hors recherche) est, en 2021, de 6 898 470 € dont 5 568 977 € de masse salariale état, 695 219 € de masse salariale sur fonds propres, 487 301 € de fonctionnement hors masse salariale et 146 972 € d'investissements.

A.1.1.a. Identité physique et implantation

L'école est implantée sur deux des trois campus de l'université Savoie Mont Blanc, distants de moins de cinquante kilomètres. Au cœur de ces campus, elle dispose de bâtiments récents qui lui sont affectés. Les élèves bénéficient sur chacun des sites, de l'ensemble des services de l'université (guichet unique d'information, bibliothèque, service de médecine préventive, assistante sociale, service des sports...) et du CROUS (restauration, hébergement). Les deux campus sont desservis par des transports en commun. L'école possède plusieurs salles de visio-conférence utilisées par les personnels et les élèves pour faciliter les interactions entre les deux sites, en cohérence avec sa démarche de développement durable et responsabilité sociétale. Le système de réservation atteste de l'utilisation importante de ces dispositifs et de la nécessité de planifier leur utilisation.

Le site de Chambéry est au cœur du technopole Savoie Technolac, sur la commune du Bourget-du-Lac, qui est en fort développement. Accueillant actuellement 230 entreprises sur 95 ha, il doit s'étendre sur 150 ha à l'horizon 2030. L'école est au voisinage immédiat de l'institut national de l'énergie solaire (INES²) au sein duquel son laboratoire de recherche LOCIE³ est implanté dans le bâtiment HELIOS. Sur ce site l'école est installée depuis juillet 2018 dans un nouveau bâtiment en propre, et dispose d'une halle technique dédiée dans laquelle 350 m² supplémentaires ont été achevés récemment dans le cadre du projet ITE (institut pour la transition énergétique) INES.2S⁴.

Le site d'Annecy est proche du parc d'activités économiques des Glaisins et à environ une demi-heure de la Vallée de l'Arve, cœur d'un pôle industriel orienté vers le décolletage et la mécanique. L'école dispose d'un bâtiment propre pour la formation et la recherche en informatique à travers son laboratoire LISTIC⁵. Elle est juxtaposée à la maison de la mécanique, inaugurée en septembre 2013, qui accueille son laboratoire SYMME⁶.

A un niveau plus général, les campus sont reliés entre eux et aux campus de Grenoble, Lyon et Genève par un réseau de transport autoroutier. Les gares de Chambéry et d'Annecy sont desservies par le T.G.V. Enfin, les aéroports de Genève et de Lyon, situés respectivement à une demi-heure et une heure de voiture, permettent des connexions internationales.

A.1.1.b. Politique de mutualisation et collaboration

Le réseau Polytech est constitué de 15 d'écoles publiques internes aux universités. L'ensemble de ses écoles forme des ingénieurs de spécialité. Elles partagent des dispositifs structurants : la marque Polytech et leur capacité à défendre, les valeurs et les engagements du réseau, l'ensemble des procédures d'admission, un règlement des études commun, une classe préparatoire intégrée commune (PeiP) et l'orientation de ses étudiants en cycle ingénieur au sein du réseau.

² <https://www.ines-solaire.org>

³ <https://www.univ-smb.fr/locie/>

⁴ <https://www.ines-solaire.org/ines-2s/>

⁵ <https://www.univ-smb.fr/listic/>

⁶ <https://www.univ-smb.fr/symme/>

Le réseau fédère aussi des écoles associées, aujourd'hui au nombre de 5, autour de la marque, des valeurs, des voies d'admission et des pratiques au sein de la communauté Polytech.

La Fondation partenariale Polytech procure au réseau, une personnalité morale et juridique. Cette fondation est administrée paritairement par les présidentes et présidents des universités fondatrices, des représentants du milieu socio-économique, y compris les élèves, alumni et les personnels des universités fondatrices. Le réseau Polytech s'appuie sur un directoire (nommé comité exécutif de la fondation) et des commissions et groupes de travail thématiques. Ces commissions et groupes de travail sont à la fois des lieux de mise en œuvre de la politique du réseau Polytech, et des lieux d'échanges des bonnes pratiques, de concertation et de construction de propositions d'actions soumises au directoire.

L'école est entrée dans le réseau Polytech le 19 juillet 2006. Au sein de ce réseau qui compte maintenant 15 membres, elle joue un rôle très actif : organisation des assises du réseau en 2009, coordination du réseau par son directeur de 2015 à 2017, animation de la commission nationale pédagogique Polytech (CNPP) par sa directrice-adjointe chargée de la formation de 2015 à 2019, pilotage de la commission des relations européennes et internationales par son directeur de 2017 à 2022, participation active sur le développement de l'approche par compétence, développement de passerelles et d'un accompagnement spécifique pour favoriser l'intégration d'élèves de PeiP dans les spécialités FISA du réseau.

La proximité géographique de l'école avec les autres composantes de l'université a également permis le développement de coopérations importantes en matière d'enseignement et de recherche :

- mutualisation des plateformes techniques avec les IUT d'Annecy et de Chambéry ;
- partenariat avec l'UFR Sciences et Montage⁷ (SCM) et l'IUT d'Annecy⁸ pour le PeiP ;
- partenariat avec l'IAE Savoie Mont Blanc⁹ pour l'obtention du master administration des entreprises (MAE) après le cycle ingénieur ;
- accueil de collègues des IUT et de l'UFR Sciences et Montage dans les laboratoires de l'école.

L'école s'implique dans les projets collectifs structurants du réseau Polytech et de l'Université Savoie Mont Blanc et a le souci de tirer parti de ces projets pour augmenter ses moyens (RH, financiers, ressources pédagogiques). Elle participe ou a participé ainsi activement (liste non exhaustive) :

- Au projet d'université européenne UNITA¹⁰ dont l'université Savoie Mont Blanc est membre. Ce projet permet d'améliorer l'internationalisation de l'école et apporte des ressources financières (bourses de mobilité notamment) et RH (un ETP personnel administratif), voir section C.5.
- Aux projet Hype-13¹¹ (HYbrider et Partager les Enseignements) et dont l'université Savoie Mont Blanc est membre ainsi qu'au projet OpenING¹² porté par le réseau Polytech, qui ont permis le développement de ressources pédagogiques hybrides, notamment la production de grains pédagogiques mutualisés entre les différentes écoles du réseau Polytech pour les disciplines fondamentales du socle commun en PeiP.
- Au programme Avenir(s)¹³, financé par France 2030, au sein duquel l'université Savoie Mont Blanc et le réseau Polytech, à travers sa fondation, sont partenaires. L'objectif du projet est d'accompagner l'apprenant ou l'apprenante dans son orientation et dans le développement

⁷ <https://www.univ-smb.fr/scem/>

⁸ <https://www.univ-smb.fr/iut-annecy/>

⁹ <https://www.iae.univ-smb.fr>

¹⁰ <https://www.univ-smb.fr/international/unita/>

¹¹ <https://hype13.fr>

¹² <https://www.polytech-reseau.org/opening/>

¹³ <https://www.univ-smb.fr/2022/03/16/lusmb-co-pilote-le-dispositif-national-avenirs-pour-faciliter-lorientation-des-jeunes-par-une-meilleure-identification-de-leurs-competences/>

de ses compétences de l'enseignement scolaire dès le collège, à l'enseignement supérieur et jusqu'au monde professionnel.

A.1.2. Autonomie

L'article L713-9 du code de l'éducation confère à l'école une réelle autonomie, en particulier financière, au sein de l'université Savoie Mont Blanc.

Au niveau budgétaire, un dialogue annuel entre l'école et l'université, représentée par la Direction des Affaires Financières, la Direction Générale des Services et la Présidence, permet à l'école de prévoir son budget de recette en fonds propres et de dépenses en fonctionnement, investissement et masse salariale sur fonds propres. Ce dialogue est initié en juillet de l'année N et se conclut par une notification budgétaire donnant autorisation de dépense au mois d'octobre de l'année N pour le budget de l'année N+1. Cette notification peut être rectifiée en avril de l'année N+1. Ce dialogue a permis à l'école d'augmenter son budget au même rythme que l'augmentation de ses effectifs étudiants.

En ce qui concerne les moyens humains, un dialogue annuel entre l'école et l'université, représentée par la Direction des Ressources Humaines, la Direction Générale des Services et la Présidence permet à l'école de suivre le renouvellement de ses postes et de faire des demandes de postes supplémentaires. Ce dialogue est initié en mai de l'année N pour des recrutements dans l'année N (postes contractuels notamment) ou dans l'année N+1 (postes d'enseignants chercheurs notamment).

La direction de l'école exerce un droit de regard sur l'affectation des personnels, tant dans les situations de mobilité que dans celles de recrutement sur concours ou contractuels. Les orientations des emplois sont définies en comité de direction et en conseil d'école. Les profils détaillés sont établis par la direction, en concertation, pour les enseignants-chercheurs, avec les directions des laboratoires.

L'école dispose, pour mener à bien l'ensemble de ses missions, de 80 ETP pour les personnels enseignants et de 44 ETP pour les personnels BIATSS. Ces moyens sont relativement constants. Bien que n'ayant pas suivi le rythme de l'augmentation du nombre d'élèves, ils permettent à l'école de fonctionner de manière satisfaisante (selon l'enquête sur la satisfaction des personnels, réalisée régulièrement, cf. A.2.1.d).

A.2. Stratégie

Les orientations stratégiques de Polytech Annecy-Chambéry ont été élaborées par la nouvelle équipe de direction qui a pris ses fonctions en septembre 2022, en concertation avec le président du Conseil d'École. Elles s'inscrivent dans la continuité de la politique préparée par l'équipe de direction précédente et en accord avec les valeurs de l'école « respect, responsabilité, ouverture d'esprit, esprit d'équipe et d'entreprise ». Elles ont été présentées et approuvées par le Conseil d'École de juin 2022¹⁴ et ont été rappelées à l'ensemble du personnel lors de la réunion de rentrée de septembre 2022. Elles sont cohérentes avec la politique de l'université Savoie Mont Blanc et celle du réseau Polytech, dont elle vise à renforcer les actions et la notoriété.

Les huit axes stratégiques sont répartis en deux catégories :

Former les ingénieurs de demain



Renforcer l'intégration des enjeux socio-écologiques dans la formation de élèves ingénieurs pour qu'ils puissent être des acteurs de la transition écologique et énergétique

¹⁴ Élément de preuve, DN : A.2 – Orientations_stratégiques_2022.pdf



Favoriser la réussite académique et l'insertion professionnelle des élèves par une pédagogie innovante, notamment en déployant plus largement l'approche par compétences



Améliorer l'exposition à la recherche et à l'innovation des élèves ingénieurs, afin de les préparer aux défis d'un monde en transition



Poursuivre l'internationalisation de l'école, pour former des ingénieurs ouverts sur le monde et capables de travailler dans un contexte interculturel



Entretenir les liens de l'école avec les entreprises pour mieux répondre aux enjeux socio-économiques actuels et futurs

Travailler dans les meilleures conditions possibles



Consolider le fonctionnement de l'école après une période de croissance, en veillant à la pérennité des actions engagées et à leur soutenabilité en termes de ressources humaines et financières



Maintenir la qualité de la relation avec les élèves, en valorisant leur implication dans la vie associative et académique de l'école



Contribuer au rayonnement du réseau Polytech et de l'Université Savoie Mont Blanc, en s'impliquant dans des projets collectifs structurants

En cohérence avec les objectifs de chacune des écoles, le réseau Polytech s'est fixé des objectifs ambitieux décrits dans sa note de politique générale¹⁵ : (1) renforcer la visibilité de la marque Polytech, (2) d'améliorer la réussite étudiante et l'adéquation des diplômes aux besoins et aux enjeux sociétaux (3) intégrer les enjeux sociétaux, environnementaux dans leurs formations, (4) élargir la variété des publics formés et (5) participer en cohérence avec nos universités au développement sociétal et économique de nos territoires.

A.2.1. Responsabilité sociétale et environnementale

Le réseau Polytech s'est engagé résolument dans la prise en compte des enjeux DDRS. Une convention¹⁶ signée en 2020 par l'ensemble des directrices et des directeurs des écoles formalise ces engagements. La nomination en 2022 d'un chargé de mission ancre cette démarche dans la gouvernance même du réseau. Des actions concrètes ont d'ores et déjà été mises en place (formation bilan carbone, définition d'un syllabus DDRS, test de positionnement Polytest, mise en place d'un groupe de travail Égalité professionnelle, harcèlement et discrimination, etc.). Nous renvoyons à la note¹⁷ DDRS du réseau Polytech qui détaille ces actions.

A.2.1.a. DDRS

Au niveau local, l'école est historiquement engagée dans le développement durable. Depuis 2012, l'école évalue ses émissions de gaz à effet par la méthode du Bilan Carbone® et travaille sur des mesures de réduction. L'école s'engage notamment dans les mobilités douces. Des ateliers de réparations de vélos sont proposés et le projet ERASMUS Polytech Green porté par le réseau Polytech permet d'encourager les modes doux pour mobilités.

Au niveau stratégique, un comité de pilotage (COPIL) est réuni 2 fois par an pour définir les axes à privilégier en matière de développement durable et responsabilité sociétale (DDRS). Ces axes se traduisent par l'évolution de la brochure DDRS¹⁸ de l'école. Ce comité de pilotage comporte, entre

¹⁵ Élément de preuve, DN : A.2 - NotePolitiqueGenerale_ReseauPolytech_v4.pdf

¹⁶ Élément de preuve, DN : A.2.1 CharteDDRS_ReseauPolytech2020_Engagement.pdf

¹⁷ Élément de preuve, DN : A.2.1 Reseau - DDRS

¹⁸ Élément de preuve, DN : A.2.1 - Politique DDRS PAC

autres, le directeur d'école, un chargé de mission DDRS, des enseignants, des personnels administratifs et des étudiants. En outre, le chargé de mission DDRS est, par définition, membre de l'équipe de direction de l'école. Ceci permet de placer le développement durable au cœur de la gouvernance de l'école. Voici quelques actions concrètes mises en place et en cours :

- Tous les 3 années entrants ont été formé à la fresque du climat à la rentrée 2022 avec l'aide de personnels enseignants et administratifs.
- Une conférence sur l'éthique de l'ingénieur a été co-organisée avec des étudiants
- Un projet de casiers pour les affaires (vêtements de pluie, casque, etc.) d'étudiants se déplaçant en vélo est en cours d'étude.

A.2.1.b. Gestion des déchets et ressources

L'école bénéficie des services de l'USMB qui organise annuellement des opérations de gestion des déchets de toutes catégories. Les campagnes sont annoncées selon les types de matières et produits divers à détruire ou à recycler. Ces opérations ciblent systématiquement les matériaux de types électronique et mesure, informatique, piles batteries, matériaux composites et tous les produits chimiques. Il a été également mis à disposition des composantes, des machines à lavées et sèches linges pour l'entretien des vêtements de travail des agents.

Au-delà des opérations mutualisées avec l'USMB, L'école a investi sur des opérations visant à économiser les énergies et consommations d'eau. Concernant les économies d'énergie, les parties communes et sanitaires des bâtiments du site du Bourget-du-Lac sont équipées de capteurs de déplacement visant à réduire les temps d'éclairages. De même, pour les équipements informatiques et de visio conférence, leur extinction est programmée en chaque fin de journée ou après 4h d'inutilisation. Concernant les économies d'eau, des réducteurs de débit ont été installés dans tous les sanitaires. Les installations pédagogiques spécifiques au domaine de l'hydraulique ont été équipées avec des systèmes de distribution en circuit fermé lorsque cela était possible.

A.2.1.c. Responsabilité sociétale

De par sa lettre de mission, le chargé de mission DDRS est par ailleurs impliqué dans le groupe de travail Égalité professionnelle, harcèlement et discrimination. Parmi les différentes actions, ce groupe de travail a notamment réalisé un concours d'affiches pour la promotion du métier d'ingénieur auprès des lycéennes. L'école contribue à l'accroissement de la diversité et de la parité en accueillant des lycéens et lycéennes (lors des Journées d'immersion (19/01/2023 et 23/03/2023) mises en place par le Pôle liaison Lycée Université du Service Information Orientation & Insertion Professionnelle de l'Université. Le témoignage de femmes ingénieures a également été proposé aux portes ouvertes 2022 avec l'association « Ingenieur-e au féminin » de l'école.

Afin de prévenir les actes de violence, une personne de l'école est référente pour le signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes pour l'université. L'école prévoit la signature de charte de bonne conduite concernant ces sujets pour l'année 2023/2024.

Concernant le handicap, un correspondant handicap est identifié au sein de l'école et des actions de communication, d'accueil et de prise en charge sont organisées. Pour les publics en situation de handicap, des aménagements sont mis en place conformément au dispositif des régimes spéciaux d'études approuvés par les instances de l'établissement. Par ailleurs, un partenariat avec l'entreprise Capgemini Engineering a permis à l'école de se doter de quatre ordinateurs portables destinés aux étudiants en ayant le besoin.

A.2.1.d. Qualité de vie au travail

Afin de préserver la qualité de vie au travail, le dialogue entre les équipes et services a une place importante. Les modifications substantielles d'organisation au sein de l'école (dans un service, dans une équipe pédagogique) font l'objet d'une discussion préalable avec l'ensemble des personnels

concernés. Les propositions sont, ensuite, présentées aux différentes instances. Au sein de chaque service, des réunions régulières sont organisées en présentiel ou en visio-conférence afin de coordonner l'activité des personnels sur l'ensemble des deux sites. Par ailleurs, la responsable administrative rencontre régulièrement chacun des chefs de service afin de faire le point. L'ensemble du personnel se rencontre deux fois par an lors de la journée de rentrée des personnels (fin août) et de l'assemblée générale de l'école (mai). La participation de nombreux personnels de l'école à des commissions ou groupes de travail du réseau Polytech permet des échanges avec leurs homologues des autres écoles du réseau et le partage de bonnes pratiques, ce qui participe à l'amélioration des compétences et des conditions de travail.

La satisfaction des personnels de Polytech est régulièrement mesurée tous les 2 à 3 ans. Cette enquête¹⁹ divisée en trois grands thèmes (stratégie et encadrement, environnement et condition de travail et amélioration continue) a comme objectif de définir un plan d'actions présenté et validé en CODIR. A titre d'exemple, deux actions en cours sont l'extension du livret d'accueil des vacataires aux nouveaux permanents et le rappel des axes stratégiques aux AG en réunion de rentrée. On peut souligner que la dernière enquête datant de 2021 montre que 73 % des personnels répondant estiment que leur travail est apprécié et reconnu par leur responsable hiérarchique ou la Direction de l'école pour les enseignants (% en hausse par rapport à 2019 de 14 points) ; que 90 % des répondants (+ 16 points par rapport à 2019) affirment comprendre le sens de leur travail au sein de l'organisation de l'école et que 90 % (léger recul de 4 points par rapport à 2019) estiment l'ambiance de travail conviviale.

En plus de ces actions, des assistantes sociales et psychologues du travail et un service de santé au travail de l'Université viennent apporter, si besoin, un soutien au personnel de l'école.

A.2.2. Politique de site

L'école est pleinement impliquée dans son écosystème et conduit ses actions en cohérence avec les orientations de l'université, en particulier l'axe « transition environnementale et énergétique » et l'axe « transition entrepreneuriale et numérique ».

La reconnaissance de cette implication peut se mesurer par le soutien dont l'université bénéficie de la part des collectivités locales et, à travers elle, son école d'ingénieurs. Ce soutien est particulièrement visible en matière de patrimoine mais il se décline aussi en matière de recherche. Dans ce contexte, au-delà de l'impact sur les entreprises du territoire, l'école s'est impliquée depuis de nombreuses années avec les structures locales dont la vocation est le développement économique.

Ainsi, des coopérations existent depuis près de vingt ans avec le centre technique des industries métalliques (Cetim) de Cluses. Le centre de ressources en mécanique du Cetim est implanté depuis 2007 au sein de Polytech Annecy-Chambéry dans la maison de la mécanique à côté du laboratoire SYMME. Les ingénieurs de cette équipe sont au contact quotidien des enseignants-chercheurs du SYMME et du LISTIC et des élèves-ingénieurs de l'école, ce qui a donné lieu à des contrats de recherche et des thèses.

Les liens avec l'Institut National de l'Energie Solaire (INES) sont facilités par la proximité géographique et l'hébergement du laboratoire LOCIE dans les locaux de l'institut.

Polytech Annecy-Chambéry collabore depuis sa création avec Thésame (portail technologique et innovation) et l'antenne de Auvergne Rhône Alpes Entreprises (anciennement CRITT de Savoie). Elle apporte son aide dans les domaines de l'information et de la sensibilisation à l'innovation des PME - PMI des Pays de Savoie : le JITEC, les amphithéâtres pour entreprises, les réunions techniques, séminaires, etc. Les élèves-ingénieurs sont régulièrement sollicités pour participer à ces événements ou pour aider à leur organisation.

¹⁹ Elément de preuve, DN : A.2.1.D. Résultats_enquête_personnels_2021

L'école est en lien étroit avec les entreprises locales, notamment grâce au Club des Entreprises de l'université Savoie Mont Blanc²⁰, qui, depuis plus de 25 ans est un acteur inédit du paysage universitaire français, regroupant 100 membres entreprises et institutions et + de 1000 partenaires, et grâce à la fondation de l'université²¹ qui permet d'initier, de soutenir et de coordonner des projets de collaboration entre des entreprises et des composantes de l'université.

L'école s'implique dans le projet de territoire des agglomérations du Grand Annecy et du Grand Chambéry. L'école est ainsi investie dans la mise en place d'ateliers (découverte des formations, recrutement) lors des Journées d'Échanges Lycée-Université, destinées aux professeurs principaux, conseillers d'orientation et psychologues de l'éducation nationale. Elle organise également des journées d'immersion pour les lycéennes et lycéens du territoire²².

Enfin, l'école souhaite nouer des partenariats avec des lycées de la région AURA pour proposer des parcours d'intégration privilégiés de CPGE vers les spécialités ingénieurs FISA. Une première expérimentation est en cours avec le lycée d'Annonay en Ardèche (voir section E.1).

A.2.3. Communication

A.2.3.a. Communication réseau Polytech

Les écoles du réseau Polytech ont une stratégie commune de communication nationale et internationale validée annuellement dans un plan d'actions en comité exécutif et déployée dans chacune des écoles. La Fondation Polytech est propriétaire de la marque Polytech et de fait, en assure la protection et le suivi de l'usage auprès de ses parties prenantes, notamment en cohérence avec les écoles.

L'essentiel de l'information à destination des candidats ou des prescripteurs concernant les modalités d'admissions est fait au niveau du réseau avec la participation active des écoles et de la commission nationale des admissions (supports de communication édités tels que plaquettes, guides d'admissions auprès des différents publics ou concours, forums de recrutement, plateformes digitales avec tchat et conférences, réseaux sociaux, etc.). Le service communication de la Fondation met en œuvre les actions récurrentes du plan d'actions annuel (print, événementiel, réseaux sociaux, site web réseau, participation à des actions nationales, communiqués de presse, objets promotionnels, etc.) et assure tout au long de l'année des actions ponctuelles relatives au contexte et aux propositions des groupes réseau.

A.2.3.b. Communication école Polytech Annecy-Chambery

Une communication éthique et responsable intégrant la double appartenance au réseau Polytech et à l'Université Savoie Mont Blanc (USMB)

La communication est déployée pour contribuer à accroître la notoriété et développer l'image de marque de l'école, en intégrant les objectifs de communication à la fois du réseau Polytech et de l'Université, et leurs chartes graphiques respectives. Dans ce cadre, le service communication de l'école participe aux groupes de travail communication du réseau Polytech et de l'USMB.

L'école diffuse des informations sur les formations, les programmes, les référentiels de compétences et métiers, les conditions de recrutement, les relations avec les entreprises, le placement des diplômés sur le marché du travail, l'international, la recherche et la vie étudiante.

Le service communication produit des outils de communication transmettant les messages avec éthique, sincérité et authenticité. Il participe à la mission Développement Durable Responsabilité

²⁰ Élément de preuve, lien web : <https://www.club-entreprises.univ-smb.fr>

²¹ Élément de preuve, lien web : <https://www.fondation-usmb.fr>

²² <https://www.polytech.univ-smb.fr/actualite/plonge-dans-ma-vie-deleve-ingenieur-polytech.html>

Sociétale. Dans le cadre de l'égalité femmes / hommes, les supports de communication sont créés sans stéréotypes.

Un plan de communication pour répondre aux orientations stratégiques de l'école

Le service communication de Polytech Annecy-Chambéry élabore un [plan de communication](#)²³ annuel selon les axes stratégiques fixés par la Direction, et d'après recommandations issues des audits qualité. Il budgète, planifie et met en œuvre l'ensemble des actions de communication interne et externe. Le plan de communication est déployé dans une démarche d'amélioration continue, en adéquation avec le processus "Promouvoir l'école" dans le cadre de la certification ISO 9001.

Communication interne

La communication interne a pour objectif d'informer les personnels et les étudiants sur la vie de l'école, de fédérer autour de projets collectifs, et de véhiculer les valeurs de Polytech Annecy-Chambéry.

[L'intranet](#)²⁴ permet d'accéder à toute l'information concernant les services, les missions et orientations stratégiques de l'école, et le fonctionnement de l'établissement.

Le service communication déploie et alimente les outils de communication interne pour diffuser l'information en lien avec la vie de l'école, du réseau Polytech, de l'université, des laboratoires de recherche, du Club des entreprises via :

- la newsletter : envoyée mensuellement par mail ;
- le mail "Le saviez-vous" : envoyé ponctuellement selon l'actualité ;
- l'intranet : avec le calendrier des événements, la rubrique actualités et la revue de presse ;
- les écrans TV sur les lieux de vie : pour annoncer les événements ;
- les réseaux sociaux.

Quatre événements annuels permettent de rassembler les personnels pour transmettre les orientations stratégiques et les valeurs de l'école : la réunion de rentrée, la remise des diplômes, les vœux de début d'année et l'assemblée générale.

La documentation, notamment le rapport d'activité et le manuel qualité, est distribuée à l'ensemble du personnel lors de la réunion de rentrée.

Communication externe

La communication externe a pour objectif d'augmenter la notoriété et développer l'image de marque auprès des futurs élèves, des prescripteurs et des partenaires. Son rôle est de faire rayonner les acteurs, les actions et les succès de l'école via la formation, la recherche, les relations entreprises et internationales, et la vie étudiante.

Les actions sont déclinées dans quatre domaines : le digital, les événements, les éditions et autres supports et les relations presse.

Le digital : primordial pour toucher notre cœur de cible 16-20 ans

Des informations qualitatives et quantitatives sont ajoutées hebdomadairement sur le site [web en français](#)²⁵ (site [web en anglais](#)²⁶), pour améliorer la lisibilité des formations, augmenter le trafic et optimiser le référencement. 69 articles ont été publiés en 2022, relayés via la newsletter et les réseaux

²³ Élément de preuve, DN : A.2.3.b - plan_communication_PAC_2023.pdf

²⁴ Intranet : <https://www.polytech.univ-smb.fr/en/intranet/accueil>

²⁵ Site web en français : <https://www.polytech.univ-smb.fr>

²⁶ Site web en anglais : <https://www.polytech.univ-smb.fr/en>

sociaux : [Facebook](#)²⁷ (4100 followers début 2023), [Instagram](#)²⁸ (1500 followers) et [LinkedIn](#)²⁹ (5500 followers).

En 2023 le projet de refonte du site web et de changement de CMS (WordPress) a pour objectif d'optimiser la navigation, et de mutualiser les outils et compétences techniques avec la Direction du Numérique et la Direction de la communication de l'USMB.

Focus communication sur les nouvelles formations EIT et BAT ALT

Les deux nouvelles formations ont été intégrées dans le site web : [Ecologie Industrielle](#) et [Bâtiment en alternance](#). Elles ont fait l'objet d'une campagne de communication via des articles spécifiques (Bâtiment en alternance : [article du 20/01/2021](#) - [article du 23/09/21](#) - [article du 08/02/2022](#) - [article du 04/04/22](#) - [article du 18/01/23](#) et Ecologie industrielle : [article du 19/01/2021](#) - [article du 22/09/21](#) - [article du 01/02/23](#)). La [vidéo EIT](#) a été produite à l'automne 2022, le tournage de la vidéo BAT ALT est planifié au printemps 2023.

Les événements : porteurs d'image et de notoriété

Le service communication organise trois événements majeurs annuels : la visite des parents d'élèves de première année, la remise des diplômes et la journée portes ouvertes.

L'école participe aux salons de l'Étudiant et Studyrama à Grenoble, Lyon, Paris, Annecy, Chambéry et la Roche-sur-Foron avec le réseau Polytech et/ou l'université. Elle participe également aux salons virtuels et webinaires organisés par le réseau Polytech et le Concours Geipi Polytech. Elle est impliquée sur des actions locales comme la journée du lycéen, la journée d'échange lycée-université et les journées immersion des lycéens organisées sous l'égide de l'académie de Grenoble.

Les enseignants et élèves assurent la promotion de l'école dans de nombreux forums, au niveau régional et national (plus de 100 rencontres dans les forums lycées et IUT sont réalisées chaque année).

Focus communication sur les nouvelles formations EIT et BAT ALT

Les deux nouvelles formations ont été promues sur l'ensemble des événements opérations de recrutement.

Les éditions et autres supports : outils indispensables pour les événements et mailings

Plusieurs documents sont produits, dont 8 plaquettes - Formation, Entreprise, International, Développement durable, Taxe d'apprentissage, Rapport d'activité, Vie étudiante, Qualité - Ces documents sont distribués via les événements (salons, forums, rencontres) et via des opérations de mailings auprès des lycées, centres d'information et d'orientations, et partenaires entreprises et institutionnels.

Focus communication sur les nouvelles formations EIT et BAT ALT

Les deux nouvelles formations ont été intégrées dans les plaquettes [formation](#) pages 14 à 19, [développement durable](#) pages 8 à 9, [entreprise](#) pages 2 et 5, [international](#) page 9 et [taxe d'apprentissage](#).

Les relations presse : vecteurs de notoriété auprès du grand public et des professionnels

Des communiqués de presse sont rédigés tous les trimestres et diffusés via le fichier presse. L'école bénéficie de l'appui des services communication de l'université Savoie Mont Blanc, du Club des

Éléments de preuves : réseaux sociaux

²⁷ Facebook : <https://www.facebook.com/Polytech.Annecy.Chambéry>

²⁸ Instagram : <https://www.instagram.com/polytech.annecy.chambéry/>

²⁹ LinkedIn : <https://www.linkedin.com/school/polytech-annecy-chambéry/>

entreprises et du réseau Polytech qui publient régulièrement des communiqués mentionnant l'école. Certains articles repérés sont archivés dans le [panorama de presse](#) accessible dans l'intranet.

Focus communication sur les nouvelles formations EIT et BAT ALT

Les deux formations ont fait l'objet de deux communiqués de presse en [mars 2021](#) et [avril 2021](#).

A.3. Gouvernance

A.3.1. Instances d'administration

L'école est administrée par un Conseil d'École (CE) et dirigée par un directeur, selon les modalités de l'article L. 713-9 du code de l'éducation. L'école est en outre dotée :

- d'un comité de direction (CODIR) ;
- d'un comité pédagogique (COPE) ;
- d'un comité d'orientation stratégique (COS) ;
- d'un conseil de perfectionnement par spécialité, conformément aux statuts de l'université.

Une place importante est réservée aux parties prenantes ne faisant pas partie des personnels permanents ou des élèves au sein du conseil d'école et des comités :

- Le CE définit la politique générale de l'école. Il se réunit au minimum deux fois par an. Sa composition est définie à l'article 7 de statuts³⁰ qui prévoit 19 personnalités extérieures à l'école, choisies en fonction de leur rôle dans les domaines scientifique, économique, industriel ou administratif dont 10 représentants du monde de l'entreprise, parmi lesquels au moins deux sont des anciens élèves de l'école ;
- Se réunissant mensuellement, le CODIR assiste, par ses décisions, le directeur, dans la conduite de ses missions. Sa composition est définie à l'article 18 du règlement intérieur³¹. Elle comprend les membres de l'équipe de direction, les chargés de mission, les responsables des études et de la vie étudiante, des services, des spécialités et des laboratoires de recherche ainsi que deux délégués des élèves ;
- Le COPE assure le suivi et le développement des différentes formations de l'école en fonction des besoins aux niveaux local, national et international des secteurs industriels concernés. Sa composition est définie, conformément aux statuts, à l'article 19 du règlement intérieur qui prévoit 3 personnalités extérieures choisies, par le conseil de l'école, en raison de leurs compétences, 3 anciens élèves de l'école choisis par le conseil d'école sur proposition de l'association des anciens élèves et un délégué des élèves par spécialité de l'école ;
- Le COS apporte une réflexion de prospective à moyen et long terme sur le développement, au sein de l'école, de la formation, de la recherche, du transfert technologique, des relations avec les partenaires nationaux ou internationaux. Sa composition est définie, conformément aux statuts, à l'article 20 du règlement intérieur qui prévoit 6 personnalités extérieures choisies, par le conseil de l'école, en raison de leurs compétences et 3 anciens élèves de l'école choisis par le conseil d'école sur proposition de l'association des anciens élèves ;
- Les conseils de perfectionnements ont un rôle consultatif d'aide au pilotage pour assurer l'évolution des spécialités de l'école. Ils sont constitués d'enseignants-chercheurs, d'enseignants et de représentants du monde socioprofessionnel dont la proportion est comprise entre le quart et la moitié de l'ensemble de ses membres, conformément à l'article 29 des statuts de l'université Savoie Mont Blanc³². Ils se réunissent une fois par an.

³⁰ Élément de preuve, DN : A.3.1 - Statuts_PAC_Mars_2020.pdf

³¹ Élément de preuve, DN : A.3.1 - Reglement_Interieur_PAC.pdf

³² Élément de preuve, DN : A.3.1 - Statuts_USMB.pdf

La coordination entre ses différentes instances dans une démarche d'amélioration continue des formations est décrite dans la section D.1

Les représentants du monde de l'entreprise sont majoritairement issus d'entreprises membres du Club des entreprises, renforçant ainsi les partenariats existants.

Les élèves disposent statutairement de 4 sièges au conseil d'école (un élu titulaire et un élu suppléant par siège). Conformément au règlement intérieur, ils sont représentés par leurs délégués au comité pédagogique (un délégué des élèves par spécialité de l'école), ainsi que par deux délégués qui siègent au comité pédagogique et au comité de direction.

Après une quinzaine d'années de fonctionnement, une évolution de nos textes de référence est prévue. Il s'agit plus d'un toilettage que d'une refonte, planifié pour la fin de l'année universitaire 2022-2023. Elle prendra en compte les dispositions visant à atteindre la parité dans les instances de pilotage.

A.3.2. Organisation de l'école

A.3.2.a. Équipe de direction

L'organigramme de l'école est construit autour du directeur qui est assisté, pour la durée de son mandat, par une équipe de direction dont la composition est actuellement la suivante :

- un directeur-adjoint chargé de la formation qui a la responsabilité de la coordination des actions de formation des différentes spécialités et services pédagogiques transversaux de l'école ;
- un directeur-adjoint chargé de la recherche et des relations avec les entreprises , qui a la responsabilité du développement des actions liées à l'entrepreneuriat et à l'innovation, de la coordination des activités de recherche de l'école et des relations avec l'université Savoie Mont Blanc, les structures ou organismes de recherche partenaires de l'école ;
- un directeur-adjoint chargé des relations internationales , qui a la responsabilité de préparer et coordonner la politique internationale de l'école, d'assurer le suivi des accords de coopération et de proposer des axes de développement possible à l'international en relation avec les différentes missions de l'école.

Les directeurs-adjoints assistent le directeur dans ses tâches de direction ou de représentation dans les différentes instances de l'école ou extérieures. Leurs missions sont détaillées au titre II du règlement intérieur. Les fiches de poste sont disponibles dans l'intranet de l'école.

L'équipe de direction est assistée de chargés de mission dans les domaines suivants :

- développement durable et responsabilité sociétale ;
- enseignement numérique ;
- recrutement ;
- planification, emploi du temps ;
- évaluation des enseignements par les étudiants.

ainsi que des responsables des études et de la vie étudiante des deux sites et d'un représentant du club des entreprises.

La responsable administrative pilote, sous l'autorité du directeur, l'administration de l'école afin qu'elle soutienne les actions en matière de formation et de recherche.

L'équipe de direction se réunit toutes les semaines pour aborder toutes les questions relatives à la vie de l'école. Chaque membre de l'équipe peut inscrire des points à l'ordre du jour grâce à un outil collaboratif sur lequel les éléments de décision sont reportés.

A.3.2.b. Services

L'école est organisée en services bien identifiés qui correspondent aux missions qu'elle doit accomplir en matière de formation et de recherche. Un organigramme³³ relatif au pilotage, à l'administration, à la pédagogie et à la recherche définit les relations entre les différents services et acteurs qui mettent en œuvre la politique de l'école.

L'école est structurée en 5 services dirigés dans la majorité par un cadre A :

- Service scolarité : 5 BIATSS (1 A et 4 C)
- Service Gestion financière et budgétaire GFB : 7 BIATSS (2B et 5C)
- Service Relations extérieures : 7 BIATSS (1A, 1B et 5C)
- Service Communication : 2 BIATSS (1A et 1C)
- Service Technique : 7 BIATSS (4A, 3B)

A cela s'ajoute 2 missions menées par 2 agents de catégorie A :

- Coordination de la qualité
- Évolution du système d'information de l'école

Ces services s'organisent et fonctionnent, sous l'autorité de la responsable administrative, selon les directives définies par les différentes instances et mises en œuvre par l'équipe de direction et les chargés de mission. Des réflexions régulières sur l'organisation de l'école permettent de proposer certains ajustements en interne et entre services (quotités, postes, répartition des missions).

A.3.3. Organisation du réseau Polytech

Le réseau Polytech³⁴ est constitué de 15 écoles publiques du MESRI internes aux universités et de 5 écoles associées, partageant les mêmes valeurs³⁵. Bien qu'école en trois ans, les écoles Polytech partagent un premier cycle commun : le Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech (PeiP).

En 2021, les 15 écoles membre du réseau Polytech proposent une centaine de spécialités ingénieur accréditées par la CTI, réparties en 12 domaines de formation. Les écoles partagent un règlement des études commun³⁶. Elles diplôment 3 800 ingénieurs par la voie de la formation initiale, 500 par la voie de l'apprentissage. Elles représentent 10% des ingénieurs formés chaque année. Trois concours nationaux (GEIPI Polytech, Polytech-CPGE ; Polytech Sur Titres), et une procédure d'orientation nationale des PeiP³⁷ assurent les admissions communes³⁸ du réseau.

La personnalité morale et juridique du réseau Polytech est portée par la Fondation partenariale Polytech³⁹. Chaque année, un rapport d'activité de la fondation⁴⁰ est un document statutaire donnant la description précise du fonctionnement (Organisation, personnels, budget). En 2021, une note de politique⁴¹ générale a décliné les objectifs à moyen terme du réseau.

Fort d'environ vingt ans d'existence (naissance du réseau en 2003), la structuration en réseau s'appuie sur un modèle fédéral et participatif avec des représentants de chaque école dans les instances : la gouvernance s'articule entre un Conseil d'administration et un comité exécutif de la fondation. Une quinzaine de groupes thématiques se réunissent régulièrement. Cinq commissions nationales

³³ A.3.2.b - Organigramme_PAC_2022.pdf

³⁴ Élément de preuve, DN : A.3.3 - Réseau - Orga.pdf

³⁵ Élément de preuve, DN : A.3.3 - Charte_reseau_polytech_2017_v2.pdf

³⁶ Élément de preuve, DN : D.3. - 2023-24_RdE-réseau-version_15_03_23.pdf

³⁷ https://www.polytech-reseau.org/wp-content/uploads/reseauPolytech_Guide_Orientation_PeiP.pdf

³⁸ https://www.polytech-reseau.org/wp-content/uploads/reseauPolytech_GuideAdmissions.pdf

³⁹ Élément de preuve, DN : A.3.3 - Fondation_Statuts_2017.pdf

⁴⁰ Élément de preuve, DN : A.3.3 - FondationPolytech_RapportActivite_2021.pdf

⁴¹ Élément de preuve, DN : A.2 - NotePolitiqueGenerale_ReseauPolytech_v4.pdf

permanentes et des groupes de travail du réseau⁴² dont la liste est votée annuellement. Ces commissions et groupes de travail sont à la fois des lieux de mise en œuvre de la politique du réseau Polytech, et des lieux d'échange des bonnes pratiques, de concertation et de construction de propositions d'action soumises à la gouvernance. Un conseil d'orientation stratégique du réseau Polytech composé des présidents de conseil des écoles et des industriels membre du CA de la fondation se réunit annuellement.

L'appartenance des écoles au réseau Polytech est particulièrement structurante pour leur activité. Il nous est donc apparu nécessaire d'en faire une section à part dans ce rapport. Des éléments rédigés en commun par les écoles du réseau Polytech sont également présentés au fil du rapport. Ils rendent compte de la politique du réseau Polytech et des actions engagées dans les écoles (DDRS, communication, relations entreprises, relation internationales, structures des formations, admissions, vie étudiante, etc.) Ces éléments communs sont indiqués en italique. Nous renvoyons à la note organisation du réseau Polytech.

A.4. Missions de l'école

L'école polytechnique universitaire de Savoie est un centre polytechnique de l'université de Chambéry (université Savoie Mont Blanc), au sens de l'article L. 713-2 du code de l'éducation, relatif à l'enseignement technologique supérieur, et est régie par l'article L713-9 du même code. L'école a été créée par le décret N° 2006-801 du 5 juillet 2006, publié au Journal Officiel du 7 juillet 2006.

Ses statuts et son règlement intérieur lui permettent d'assurer l'ensemble de missions suivantes :

- la formation initiale, à temps plein ou en alternance, sous statut étudiant ou par apprentissage, des ingénieurs et des cadres d'entreprise de niveau équivalent, avec une orientation particulière vers leur formation humaine, économique et sociale et leur ouverture internationale ;
- la formation continue ;
- la formation à la recherche, à l'innovation et à l'entrepreneuriat ;
- la recherche scientifique et technologique, valorisée dans le cadre de la politique et des structures mises en œuvre par l'université Savoie Mont Blanc ;
- la diffusion de la culture scientifique et technique ;
- le développement des relations avec les entreprises, notamment dans le but de favoriser l'insertion professionnelle des élèves

A.4.1. Offre de formation de l'école

Polytech Annecy-Chambéry est habilitée à délivrer le titre d'ingénieur dans 5 spécialités en formation initiale sous statut étudiant et en formation continue :

- Bâtiment Écoconstruction Énergie (BAT) (anciennement EBE options IB et EN) ;
- Informatique Donnée Usage (IDU) ;
- Systèmes Numériques et Instrumentation (SNI) ;
- Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) (anciennement EBE options GE) ;
- Mécanique Matériaux (MM).

Elle est aussi habilitée à délivrer le titre d'ingénieur, en partenariat avec l'ITII 2 Savoies, dans deux spécialités en formation initiale sous statut apprenti et en formation continue :

- Mécanique Productique (MP) ;
- Bâtiment Écoconstruction Énergie (BAT).

L'école accueille également des élèves en PeiP (Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech) :

- PeiP A pour les bacheliers de la série générale ;

⁴² Élément de preuve, DN : A.3.3 ListedesGdT2021_2022.pdf

- PeiP D pour les bacheliers de la série technologique.

Par ailleurs, l'école est la composante d'accueil de deux parcours de masters en langue anglaise orientés vers la recherche :

- parcours *Energy for solar buildings and cities (ESBC)* du master Énergie solaire ;
- parcours *Advanced Mechatronics (AM)* du master Ingénierie des systèmes complexes.

L'évolution des effectifs étudiants est donnée dans la Figure 1. Conformément à la première recommandation de la CTI lors du dernier audit, l'augmentation des effectifs a été limitée aux capacités de réorganisation interne de l'école.

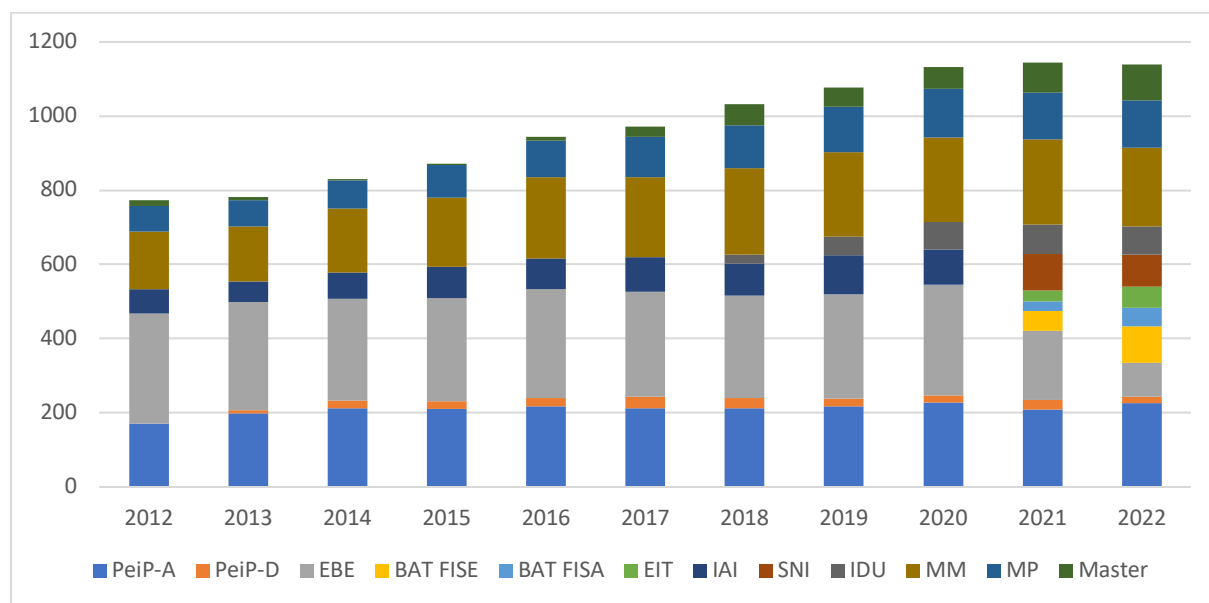


Figure 1 Évolution de l'effectif étudiants de l'école

Le présent rapport d'autoévaluation de l'école se focalise sur les spécialités EIT et BAT FISA, ainsi que sur la demande de création d'une spécialité Mécanique issue de la fusion des spécialités MM (FISE) et MP (FISA). La Figure 2 présente l'offre de formation de l'école qui sera proposée en septembre 2024.

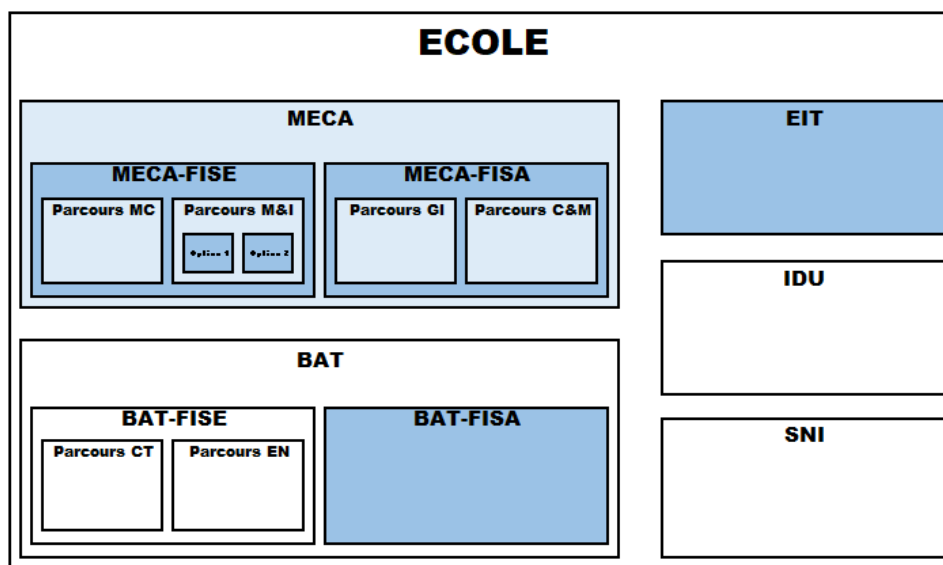


Figure 2 Offre de formation de l'école en septembre 2024

A.4.2. Politique de recherche

L'école bénéficie des activités de recherche de 3 laboratoires qui lui sont rattachés: le *LISTIC*⁶⁵ (EA 3703), le *LOCIE*⁶⁶ (UMR CNRS-USMB 5271) et le *SYMME*⁶⁷ (EA 4144). Le LOCIE est situé sur le site de Chambéry. Le LISTIC et le SYMME sont principalement situés sur le site d'Annecy avec, pour chacun, un petit groupe d'enseignants-chercheurs sur le site de Chambéry. Ces trois laboratoires, hébergés dans les locaux de l'école ou proches de l'école sont respectivement reconnus pour leurs activités sur l'apprentissage et les réseaux, le bâtiment et énergie durable, et la mécatronique. Ils travaillent sur des thématiques à forts enjeux sociétaux en interaction avec les développements territoriaux locaux (Usine 4.0 & Mécatronique en lien avec le territoire d'industrie annecien, bâtiment solaire en lien avec l'INES, big data et transition numérique). Les recherches académiques des laboratoires de Polytech se nourrissent de problématiques appliquées. Les laboratoires participent à de nombreux projets internationaux (principalement Interreg avec la Suisse et l'Italie), nationaux (ANR, ADEME) et régionaux. Ces trois laboratoires d'ingénierie se distinguent des autres laboratoires de l'Université par les liens étroits qu'ils entretiennent avec le monde socio-économique, se traduisant par un volume important de contrats avec les entreprises (le LOCIE est membre du CARNOT Energie du Futur).

100 enseignants-chercheurs exercent leur activité de recherche dans les laboratoires de l'école : 60% sont rattachés à l'école au titre de l'enseignement et 40% à d'autres composantes, essentiellement l'IUT d'Annecy, mais aussi l'IAE Savoie Mont-Blanc et l'UFR Sciences et Montagne (SceM). 5 enseignants chercheurs sont rattachés à des laboratoires extérieurs à l'école : le *LAPP* (Laboratoire d'Annecy le Vieux de Physique des Particules), le laboratoire *LCME* (Laboratoire Chimie Moléculaire et Environnement) et le laboratoire *TIMC-IMAG* (Techniques de l'Ingénierie Médicale et de la Complexité Informatique, Mathématiques, Applications, Grenoble). La charge de service des enseignants-chercheurs est de 192 hETD. Le nombre d'heures complémentaires par enseignant chercheur est en moyenne de 50 heures. L'école encourage les enseignants chercheurs à préparer l'habilitation à diriger les recherches (HDR), ainsi qu'à se ressourcer en partant faire un CRCT, une délégation ou un détachement. Une procédure d'étude de ces demandes a été établie de sorte à anticiper les conséquences sur l'enseignement.

La bonne articulation des actions recherche et enseignement est également assurée par la participation des directeurs des laboratoires aux comités de direction mensuels de l'école. Il est à noter que l'USMB dispose d'une École Universitaire de Recherche Solar Academy Graduate School lauréate de l'AAP PIA 3 et porté par Polytech dans le domaine du bâtiment solaire. Elle offre à l'Université et à l'école des moyens de structuration du lien recherche-formation.

Le nombre de doctorants réalisant leur thèse au sein des 3 laboratoires de l'école était de 82 en 2022, ce qui représente une vingtaine de thèses soutenues cette même année. Le nombre de doctorants est assez stable sur ces 4 dernières années. L'enquête à 5 ans réalisée en 2022 a montré de 5% des diplômés 2016 avaient réalisé une thèse de doctorat à l'issue de leur formation, plaçant l'école légèrement en deçà de la moyenne des écoles d'ingénieur française dans ce domaine (6,2%).

Les élèves peuvent avoir accès aux plateformes des laboratoires à l'occasion de leur projet de fin d'étude au semestre 9, ou de stage de recherche au sein des unités. Un certain nombre de matériels sont mutualisés entre la recherche et l'enseignement. Des dispositifs expérimentaux développés dans le cadre de projets de recherches appliqués sont régulièrement transférés vers l'enseignement.

A.5. Moyens et leur emploi

A.5.1. Ressources humaines

L'école dispose comme toutes les composantes de l'Université Savoie Mont Blanc, de personnels fonctionnaires et contractuels, certains rémunérés sur ressources propres. La gestion des carrières et

des contrats de ces personnels est effectuée au niveau central selon la réglementation en vigueur et les procédures adoptées en Conseil d'Administration de l'université⁴³.

Pour une meilleure gestion des ressources humaines, l'école a mis en place un plan pluriannuel d'emplois (PPE) sur 3 ans. Il permet de mieux anticiper les départs en retraite, les créations de poste, les remplacements et justifier les demandes d'ouvertures de postes lors du Dialogue d'Objectif et de Moyen qui a lieu avec l'Université une fois par an.

La constitution des équipes de Polytech Annecy-Chambéry est représentée sur la Figure 3.

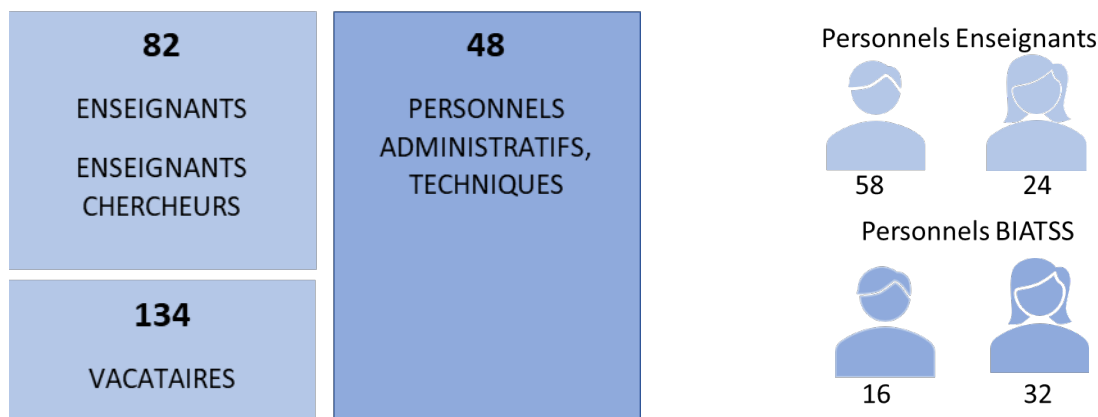


Figure 3 Constitution des équipes de Polytech Annecy-Chambéry

Pour l'année 2021-2022, la charge d'enseignement de la composante est de 30 837 heures. La répartition des heures selon les formations est représentée dans le Tableau 1.

Formations	Enseignants Polytech	Enseignants USMB	Vacataires internes USMB	Vacataires Externes	Nb d'heures effectuées EQTD
PEIP	2 468	546	61	406	3 481
Spécialités ingénieur FISE	15 484	1 052	555	2 504	19 595
Spécialités ingénieur FISA	2 798	710	85	962	4 555
Masters	839	254	151	480	1 724
Responsabilités Adm. et Pédago.	1 422	60			1 482
TOTAL	23 011	2 622	852	4 352	30 837

Tableau 1 Répartition des heures d'enseignement

Le potentiel brut de Polytech est de 17 952 heures pour un taux de couverture de la charge d'enseignement (EQTD) de 59%.

A.5.1.a. Personnels enseignants⁴⁴

La répartition du personnel enseignant est illustrée sur la Figure 4.

⁴³ Élément de preuve, DN : A.5.1 - Bilan social 2021.pdf

⁴⁴ Élément de preuve, DN : A.5.1 – Personnels enseignants chercheurs 2022.pdf et A.5.1 – Personnels enseignants 2nd degré 2022.pdf

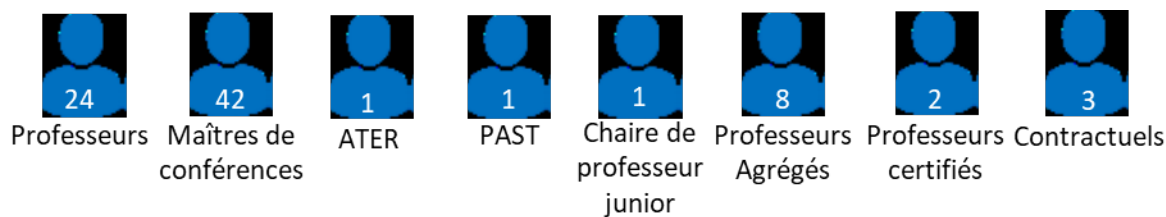


Figure 4 Personnels enseignants

69 enseignants-chercheurs sont titulaires d'un doctorat et 43%, d'entre eux sont habilités à diriger des recherches.

Les trois sections CNU les plus représentées sont la CNU 60 « Mécanique, génie mécanique, génie civil » avec 26 enseignants-chercheurs, la CNU 27 « Informatique » avec 11 enseignants-chercheurs et la CNU 61 « Génie Informatique et traitement du signal » avec 9 Enseignants-chercheurs.

Pour les recrutements des enseignants-chercheurs et enseignants, l'école rédige les profils de poste en lien avec les laboratoires et coordonne la composition des jurys. La commission de choix valide les profils de poste avant leur diffusion aux instances de l'Université.

Enseignants vacataires⁴⁵

Polytech Annecy-Chambéry accueille dans les différentes filières ingénieurs une centaine d'intervenants extérieurs par année universitaire :

- 70% sont des personnes issues d'entreprises publiques, privées, d'autres administrations ou de travailleurs indépendants ;
 - 14% sont des doctorants. Depuis 2018/2019 il n'y a plus de doctorants contractuels enseignants, ces heures sont effectuées maintenant dans le cadre de vacances ;
- Les 16% autres sont des personnels administratifs ou techniques de catégorie A, des intervenants d'autres écoles ou universités.

Les heures effectuées par des vacataires représentent 16.8% des heures d'enseignement totales dont 14% par des intervenants extérieurs à l'école.

Enseignants internationaux⁴⁶

Polytech Annecy-Chambéry reçoit des enseignants internationaux de différents pays dans le cadre des bourses de mobilité Erasmus STA notamment. Par ailleurs de nombreuses visites de délégations étrangères sont organisées pour faire découvrir l'école, ses formations et ses laboratoires et/ou discuter de montage de partenariat.

A.5.1.b. Personnels administratifs et techniques

En 2022, Polytech Annecy-Chambéry dispose, du soutien, pour ses missions administratives, d'enseignement et de recherche, de 48 personnels administratifs et techniques en activité⁴⁷ pour un équivalent temps plein de 43,4. Leur répartition par catégorie est illustrée dans la Figure 5.

⁴⁵ Élément de preuve, DN : A.5.1 - Heures réalisées vacataires PAC 2021-2022.pdf

⁴⁶ Élément de preuve, DN : A.5.1 - Interventions d'enseignants étrangers 2021-2022.pdf

⁴⁷ Élément de preuve, DN : A.5.1 - personnels BIATSS 2022.pdf

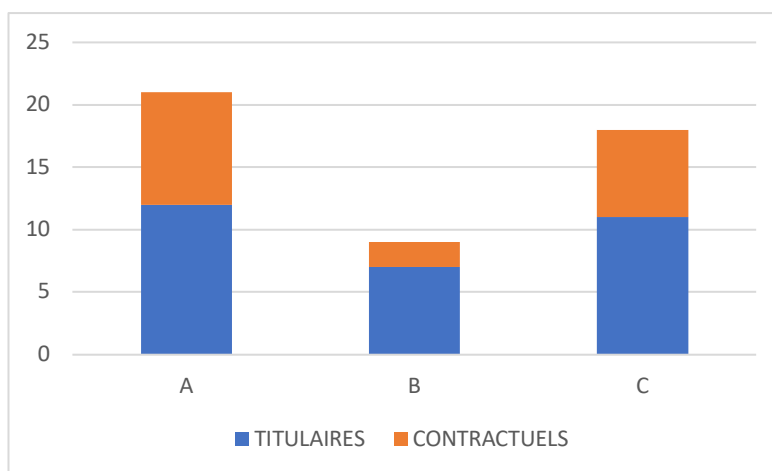


Figure 5 Nombre de personnels BIATSS selon leur catégorie

31 agents ont des missions liées à l'enseignement et 17 sont directement rattachés au 3 laboratoires de l'Ecole.

Pour les personnels administratifs et techniques, titulaires et contractuels, des entretiens professionnels sont organisés annuellement afin de faire le point sur leur situation professionnelle au sein de leur service, de l'école et de l'université. Des mutations entre services sont possibles afin de permettre une évolution dans les missions ou de proposer aux personnels des tâches plus en rapport avec leurs compétences.

A.5.1.c. Formations dispensées aux personnels en 2022

Les personnels administratifs et techniques, ainsi que les enseignants et enseignants-chercheurs, affectés à Polytech Annecy-Chambéry, bénéficient du plan de formation de l'université⁴⁸, et peuvent suivre des formations spécifiques sur demande après avis de la commission formation de l'université. Par ailleurs, l'école se dote annuellement d'une enveloppe budgétaire qui lui permet de répondre aux besoins de formation des personnels dans des domaines spécifiques non prévus par le plan de formation de l'université.

L'université offre également à ces personnels la possibilité de mobiliser leur compte personnel de formation, ou de réaliser un bilan de compétences.

Le nombre de formations suivi par le personnel de Polytech est résumé dans le Tableau 2

Personnels concernés	Nombre de personnes formées	Nombre de formation
Personnels administratifs et techniques	30	86
Enseignants	21	61
Doctorants non enseignants	5	8

Tableau 2 Formations suivi par le personnel de Polytech

A.5.2. Locaux et ressources matérielles

L'école a bénéficié d'une réelle dynamique au niveau de son patrimoine depuis 2013 avec notamment l'extension du laboratoire de recherche SYMME dans les nouveaux locaux de la maison de la mécatronique sur le site d'Annecy et pour le LOCIE dans les locaux partagés avec l'Institut National de

⁴⁸ Eléments de preuve, DN : A.5.1 - Plan de formation des personnels.pdf

l'Energie Solaire sur le site de Chambéry. S'ajoute à cela une forte extension de la plateforme solaire-bâtiment INES2 sur le site de Chambéry en 2016. Inscrit dans le cadre du programme Instituts d'excellence dans le domaine des énergies décarbonées des Investissements d'Avenir confiés à l'ANR par l'état, ce projet a permis de doubler la surface de la plateforme pédagogique Solaire-Bâtiment pour atteindre 700m². Enfin, depuis 2017 l'école dispose de nouveaux locaux sur le site de Chambéry. Ce dernier accueille les locaux administratifs et de direction ainsi que les salles pédagogiques (hors salles de travaux pratiques).

Les surfaces utiles de l'école, sur les deux sites hors circulation et locaux techniques, représentent 11 000 m². La part des enseignements pratiques est réalisée sur 5 plateformes techniques d'environ 3 400 m² qui illustrent les thèmes enseignés selon les sites : « Automatique-Instrumentation » ; « Mécanique-Matériaux-Mécatronique » ; « Chimie-Matériaux-Composites » ; « Environnement-Bâtiment » ; « Solaire-Bâtiment ». Les plateformes techniques sont équipées de bancs d'expérimentations pour la plupart Instrumentés.

Dans le cadre de la démarche qualité et dans un souci de traçabilité et d'homogénéisation des opérations techniques sur les deux sites de l'école, les services techniques ont mis en place en 2012 un outil de gestion centralisé des moyens matériels qui permet d'assurer la traçabilité de toutes les opérations en lien avec le service de gestion financière et budgétaire de l'école. Cet outil permet également de tracer l'inventaire et le suivi des équipements informatiques. Un système de gestion des tickets a été mis en place en septembre 2019. Cet outil permet d'extraire une partie des indicateurs du processus GRTSI, notamment sur la gestion de la demande et les inventaires et suivi des équipements informatiques en réseau. Pour avoir une vision complète de l'activité technique et donc des indicateurs qui couvrent l'ensemble du processus GRTSI, les services techniques ont mis en place en 2022, un outil qui permet de suivre les matériels pédagogiques tout au long de leur vie.

L'université Savoie Mont-Blanc bénéficie de la présence d'un service de prévention sécurité qui propose des formations annuelles liées aux risques chimiques, à la sécurité incendie, aux habilitations électriques, à la formation des assistants prévention, à la formation "sauveteur secouriste du travail". Les personnels de l'école participent régulièrement à ces formations et suivent les remises à niveau ou recyclage. Les machines électriques, hottes aspirantes, étuves, climatiseurs... font l'objet de campagnes de contrôles de mise aux normes auprès de cabinets d'expertise. Par ailleurs, les assistants prévention évaluent les risques professionnels, ils rédigent le document unique et définissent annuellement un plan d'actions. Les déchets spécifiques de l'école font l'objet de campagnes de prélèvement par des organismes agréés et/ou par des procédures de mise au rebus.

A.5.3. Systèmes d'information et moyens numériques

Les élèves et les personnels de Polytech Annecy-Chambéry bénéficient de l'ensemble des moyens, des systèmes d'informations, des services informatiques, de réseaux et de télécommunications gérés par la direction du numérique (DN) de l'université Savoie Mont-Blanc.

En complément des missions assurées par la DN, l'école conserve la maîtrise de ressources numériques pour l'administration et la pédagogie, du fait de la grande diversité et de la spécificité des besoins informatiques.

Certaines ressources sont cogérées avec le DN, d'autres sont gérées exclusivement par les 2 informaticiens attachés à l'école.

Les moyens numériques déployés sur les 2 sites de l'école et à dispositions des élèves et des personnels sont :

- 17 salles pédagogiques numériques équipées en moyenne de 15 PC et systèmes audio-vidéo

- Toutes les autres salles pédagogiques sont équipées à minima d'un PC enseignants et de systèmes audio-vidéo
- Des équipements divers (portables, caméras, casques, tablettes) permettre aux enseignants et personnels administratif et technique de travailler en distanciel
- Les plupart des plateformes pédagogiques accueillant des travaux pratiques et salles de prototypage sont également équipées de moyens informatiques
- 6 salles de réunions et de 3 amphis équipées comme des salles pédagogiques et complétés par des équipements de vidéoconférences
- 6 Tableaux Pédagogiques Interactifs (Speechi) pouvant être utilisés à la demande dans l'ensemble des locaux de l'école
- Des salles spécifiques équipées d'ordinateurs avec des cartes GPU puissantes adaptées au « Deep Learning »
- Des serveurs configurés pour la simulation de systèmes distribués à grande échelle
- 1 cluster de 8 nœuds pour les techniques de virtualisation et de cloud computing
- Des moyens numériques associés aux 3 plateformes de prototypages incluant des imprimantes 3D et des machines à commandes numériques

Une politique de suivi et de renouvellement des matériels permet aux élèves et aux personnels de bénéficier d'outils numériques modernes et adaptés aux formations dispensées par Polytech Annecy-Chambéry.

A.5.4. Moyens financiers

Le Budget de Polytech répond aux normes réglementaires, et au cadrage budgétaire proposé par le Président de l'Université. La notification budgétaire de l'école est la réflexion d'un dialogue de gestion élaboré à partir d'un projet soutenu par les différents conseils de l'école et la gouvernance de l'université.

A.5.4.a. Processus Budgétaire

Au niveau de l'Université :

- Mi-juillet débat d'orientation budgétaire au niveau du Conseil d'Administration de l'Université ;
- Réunion générale de cadrage moyens et budgets avec les composantes.

Au niveau de la composante :

- Courant juillet, envoi d'une lettre de cadrage avec appel à projet à l'ensemble du personnel. Cette dernière fixe les grandes orientations du nouvel exercice. Chaque enseignants ou personnel administratif ou technique présentent leur demande (achat à envisager, coût global, au titre de quels spécialité, discipline ou service) par l'intermédiaire du site intranet de l'école.
- Début septembre a lieu en présence des porteurs de projets, un arbitrage des projets pédagogiques, en fonction de la stratégie et des priorités de l'école ;
- Courant septembre, après un Dialogue d'Objectifs et de Moyens (DOM) avec l'Université Savoie Mont Blanc, la Direction des Finances nous notifie le budget de l'année N en recette et en dépense ;
- Le budget définitif est ensuite commenté et voté au comité de direction d'octobre puis au conseil d'école de novembre. Il est présenté par masse : fonctionnement, investissement, et masse salariale.

Le budget sera définitivement adopté après le vote du conseil d'administration de l'université en décembre. Un budget rectificatif en avril permettra d'ajuster certaines prévisions.

Pour suivre ce dernier, L'école utilise le système de gestion comptable et budgétaire de l'Université (SIFAC), dispose de personnels dédiés et s'appuie sur les services centraux de l'université.

Les responsables de centres financiers (Direction, Relations Internationales, Relations Entreprises, Communication, Formation, Technique) reçoivent un point budgétaire trimestriel et à la demande. Le comité de direction est informé de l'évolution des crédits consommés.

A.5.4.b. Analyse Budgétaire

Budget hors recherche⁴⁹

Les recettes sont illustrées dans la Figure 6 et sont constituées :

- De la dotation de l'établissement : l'Université Savoie Mont Blanc attribue à chaque composante une Dotation Générale d'Investissement (D.G.I.). La Dotation Générale de Fonctionnement (D.G.F.) est attribuée sur la base d'un besoin exprimé qui fait l'objet d'une négociation lors du Dialogue Objectifs Moyens (DOM). L'école n'a pas de budget fléché provenant de la dotation de l'État. Elle ne perçoit pas non plus les recettes d'inscription des élèves qui sont versées dans le pot commun de l'université. La masse salariale du personnel statutaire est gérée directement par la DAF de l'université.
- Des ressources propres de l'établissement qui regroupent :
 - La part de la formation continue rétribuée à l'école en fonction de ses formations en alternance et pour adultes
 - La collecte de la taxe d'apprentissage
 - Les prestations externes et les conventions pluriannuelles

Le budget d'Annecy Chambéry varie d'une année sur l'autre en fonction de l'évolution des ressources propres. Cette part de ressources propres de l'école est importante, elle représente 42% du budget global et comprend :

- Les ressources liées à l'alternance (apprentissage, contrat de professionnalisation). Ces ressources ont fortement augmenté entre 2019 et 2022 et ceci grâce à un investissement important des équipes pédagogiques pour ouvrir des formations en alternance et développer un travail de fidélisation auprès des entreprises partenaires.
- La taxe d'apprentissage : 195 k€ en 2019, 186 K€ en 2020 et 149 K€ en 2021. Elle est en baisse ces trois dernières années en raison de la réforme qu'elle a subi et de la crise sanitaire.
- Les prestations externes qui dépendent des projets de recherche mis en place avec les entreprises locales
- Les conventions provenant d'appels à projets comme l'accompagnement des vocations scientifiques et techniques vers le titre d'ingénieur AVOSTTI (ANR) ou le soutien aux Coopérations Universitaires et Scientifiques Internationales SCUSI (Région Auvergne-Rhône-Alpes).

⁴⁹ Élément de preuve, DN : A.5.1 - Budget initial PAC 2021 entériné par ses instances de gouvernance.pdf et A.5.1 - Budget hors recherche.pdf

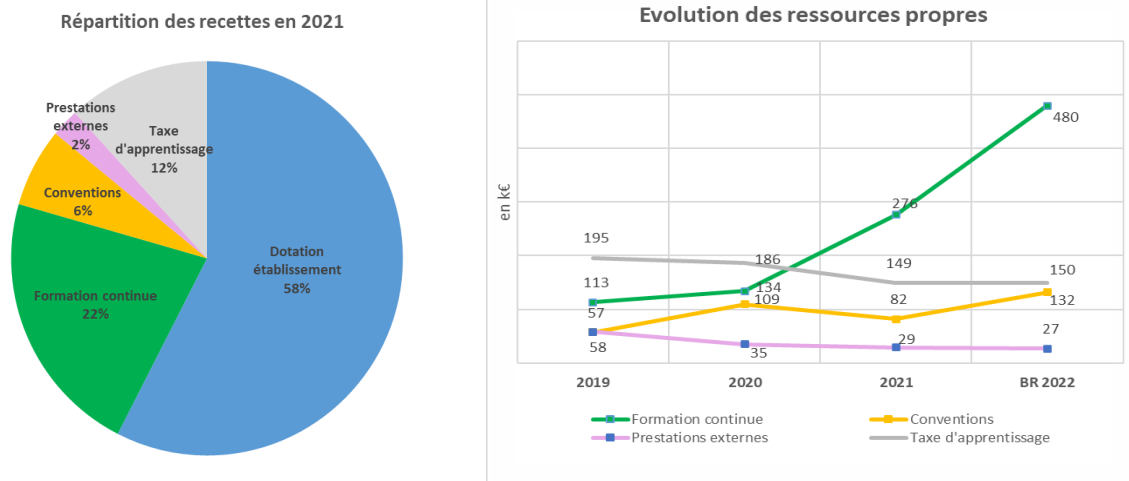


Figure 6 Répartition des recettes et évolution des ressources propres

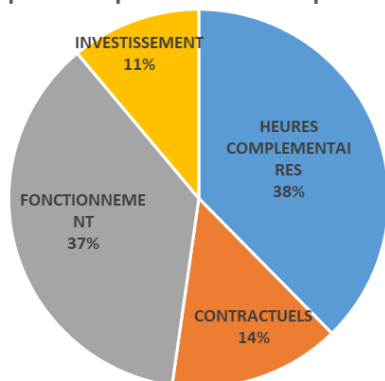
Les dépenses sont illustrées dans la Figure 7. Les évolutions budgétaires auxquelles est soumise l'université ont un impact sur les composantes.

Les moyens en personnel sont particulièrement discutés lors du DOM. Cela concerne aussi bien les besoins en enseignants et enseignants-chercheurs que les besoins en personnels administratifs et techniques. Dans un contexte de faible création de postes voire de gels de postes, la discussion porte essentiellement sur les départs à la retraite ou les postes libérés lors de réussite aux concours de recrutement.

- Les frais de personnels sur budget propre représentent la masse la plus importante du budget. Le couplage d'outils de gestion adaptés (Planète/Adheli/Helico) et de choix politiques clairs (vote en comité de direction du nombre de groupes d'élèves) permet de fiabiliser la charge d'enseignement prévisionnelle.
- Les frais de fonctionnement sont maîtrisés avec une attribution rigoureuse des crédits aux services dès le budget prévisionnel, associée à une politique de réaffectation, au cours de l'exercice, des moyens non utilisés (chaque projet est suivi par convention SIFAC).
- Les investissements pédagogiques représentent environ, chaque année, 11% des dépenses et permettent de renouveler ou de créer de nouveaux TP, d'avoir un parc informatique de bonne qualité⁵⁰.
- L'école alloue des subventions à ses **associations étudiantes** (3,6% environ de son budget annuel)

⁵⁰ Élément de preuves, DN : A.5.1 - Plan d'investissement.pdf

Répartition par masse des dépenses 2021



Evolution des dépenses par masse (en k€)

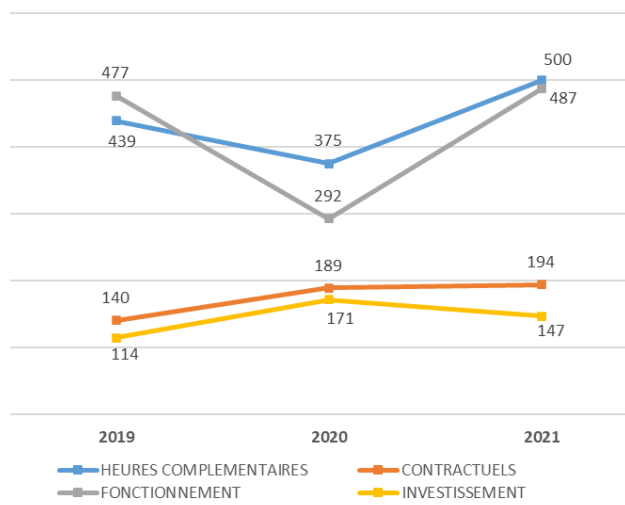


Figure 7 Répartition des dépenses et leur évolution

Soutenue par son université, Polytech Annecy Chambéry a les moyens financiers d'assurer une formation de qualité pour les élèves-ingénieurs, nécessitant à la fois un fonctionnement important pour la réalisation des projets pédagogiques et un investissement pour maintenir nos matériels mis à disposition des élèves-ingénieurs. Les variations à venir sur les ressources propres (apprentissage, alternance, TA) restent néanmoins à surveiller et nous y sommes particulièrement vigilants.

Le coût moyen par élève-ingénieur et étudiant salaires compris est de 11 685 € en 2022⁵¹.

Concernant les formations en apprentissage, les coûts moyens de prise en charge par les branches sont de :

- 8 350€ par contrat par an pour la spécialité Mécanique Productique (MP)
- 9 088€ par contrat par an pour la spécialité Bâtiment Écoconstruction Énergie (BAT)

La création d'une spécialité Mécanique n'entraînera pas de coût supplémentaire à l'école car elle est issue de la fusion des spécialités Mécanique Matériaux (FISE) et Mécanique Productique (FISA), les heures maquettes existant déjà.

Budget Recherche⁵²

Les laboratoires ont trois sources principales de financement : les subventions ANR, les programmes européens et les FUI.

Les budgets prévisionnels et exécutés « Recherche » fluctuent chaque année selon deux variables : la notification de nouveaux projets en cours d'exercice et la budgétisation annuelle des projets en cours. Plus généralement les montants des tranches annuelles ouvertes sont sujets à de fortes variations liées aux choix retenus par les laboratoires dans leur échéancier d'exécution (investissement réalisé la première année, embauche sur une autre année...).

A.6. Analyse SWOT – Chapitre A

Forces	Faiblesses
- Appartenance au réseau Polytech - Soutien de l'université Savoie Mont Blanc - Soutien des collectivités locales	- Difficultés de recrutement de contractuels dans le domaine informatique (enseignants, enseignants-chercheurs et personnels techniques)

⁵¹ Élément de preuve, DN : A.5.1 - MS PAC_Etudiants_Budget.pdf

⁵² Élément de preuve, DN : A.5.1 - Budget Recherche

- Participation à des projets structurants grâce à la double appartenance au réseau Polytech et à l'université Savoie Mont Blanc - Des formations en parfaite adéquation avec les grandes transitions actuelles (numérique, énergétique et écologique) - Un environnement dynamique et attractif	- Ressources humaines limites par rapport au nombre d'élèves
Opportunités	Menaces
- Développement de l'apprentissage pour répondre aux besoins des entreprises régionales et pour augmenter les ressources propres	- Budget de fonctionnement fortement dépendant des ressources propres liées à l'apprentissage et à la formation continue - Concurrence potentielle d'écoles privées, notamment dans le domaine informatique - Autonomie de l'école pouvant être réduite en cas de désaccord avec la présidence de l'université du fait du statut d'école interne

B. LE MANAGEMENT DE L'ÉCOLE : SON PILOTAGE, SON FONCTIONNEMENT ET SON SYSTÈME QUALITÉ

Consciente de l'importance des processus d'amélioration continue dans une école d'ingénieur, la gouvernance du réseau Polytech a mis en place un groupe de travail « Qualité » dans lequel chaque école est représentée. En s'appuyant sur les référentiels utiles aux écoles (R&O CTI, ISO 9001, ISO 21001, ESG, QUALIOPI...), le groupe fait évoluer les pratiques grâce à la présentation des systèmes de management de la qualité, des audits internes croisés, des bilans d'audits externes, des retours d'expérience sur les outils liés à l'amélioration continue et de la veille sur les référentiels. Les commissions nationales du réseau Polytech, dont les missions sont validées annuellement en Directoire dans une lettre de mission, travaillent en synergie à la production d'indicateurs, qui consolident les informations à l'échelle des 15 écoles du réseau Polytech : admissions des élèves ingénieurs, Postbac, Bac+3 (Commission Nationale Admissions), réussite en 3A, réussite B2 (Commission Nationale Pédagogique), insertion professionnelle - sur le format de l'enquête CGE (Commission Nationale Relations Entreprises), mobilités sortantes et partenariats internationaux (Commission Nationale Relations Internationales et Européennes). Une réunion annuelle du Directoire consacrée aux données CTI-CDEFI permet également une compréhension partagée des informations à produire.

B.1. Principes de pilotage, gestion

L'école s'appuie sur son système de management de la qualité (SMQ) défini en 2018 afin de remplir ses engagements envers ses parties prenantes et la réglementation applicable. Il a été mis en place afin que toutes les parties impliquées puissent comprendre l'organisation. La direction mène une revue de direction une fois par an pour faire le point sur son système de management de la qualité. Les revues de processus sont réalisées pour évaluer et définir les actions d'amélioration visées. Chaque pilote surveille son processus à l'aide d'indicateurs définis conjointement avec la coordinatrice qualité de l'école. Les audits internes sont planifiés et réalisés pour améliorer les processus et le SMQ au regard de la politique qualité et de la norme ISO 9001. Un tableau de bord permet de définir et de suivre les indicateurs. Des tableaux de suivi (un par processus) permettent de piloter les plans d'actions de l'ensemble des processus en fonction des résultats, dysfonctionnements, problèmes potentiels ou encore les opportunités d'amélioration. L'organigramme de l'école est accessible sur l'intranet de l'école et est également présent dans le manuel qualité. L'organisation, la mission et le rôle des instances de l'école sont définis dans les statuts⁵³ et le règlement intérieur⁵⁴.

B.2. Démarche qualité

B.2.1. Politique de qualité

L'école est engagée dans une démarche de formalisation de ses processus et d'amélioration continue depuis plus de quinze ans. Certifiée ISO 9001 : 2015⁵⁵ (management et amélioration continue de la qualité) depuis 2018 sur le périmètre de ses formations ingénieur en statut étudiant (FISE) puis, lors du renouvellement de la certification en 2021 sur le périmètre de l'ensemble de ses formations ingénieur quel que soit le statut (étudiant – FISE – et apprenti – FISA), l'école se questionne régulièrement dans le but de s'améliorer dans un cycle PDCA (Plan Do Check Act).

⁵³ Élément de preuve, DN : A.3.1 - Statuts_PAC_Mars_2020.pdf

⁵⁴ Élément de preuve, DN : A.3.1 - Reglement_Interieur_PAC.pdf

⁵⁵ Élément de preuve, DN : [B.2.1. Certificat ISO 9001.pdf](#)

La politique qualité⁵⁶ est publiée sur le site internet de l'école (dans la plaquette accessible par le chemin « Brochures / Qualité » qui constitue le manuel qualité⁵⁷ de l'école). Cette politique qualité démontre l'engagement de l'équipe de direction dans la démarche et l'organisation du système qualité de l'école. Elle présente aussi la cartographie des processus⁵⁸ puisque l'école a pleinement intégré l'approche processus. Des pilotes de processus⁵⁹ sont nommés au sein de chaque processus, pour permettre un pilotage pertinent de l'amélioration continue. L'école a mis en place un tableau de bord d'indicateurs⁶⁰ pour renforcer le pilotage, avoir une vision claire et transversale de ses résultats et surveiller les tendances. L'école suit aussi ses actions d'amélioration par processus, dans des tableaux dédiés, que chaque pilote de processus revoit régulièrement.

La cohérence globale de ces outils de management de la qualité est assurée par le respect des exigences de la norme ISO 9001 : 2015 et est aidée dans cette démarche par un personnel de la Direction de l'Aide au Pilotage et à l'Amélioration Continue de l'Université, spécialiste des démarches qualité et qui apparaît dans l'organigramme de l'école en tant que coordinatrice qualité.

L'implication des personnels dans l'amélioration continue est élevée, chacun ayant pleinement conscience du besoin de simplification et de fluidification constants dans un environnement relativement contraint. A titre d'exemple, des groupes de travail transversaux sont organisés, notamment lors d'un séminaire qualité annuel, permettant un temps de prise de recul et de questionnement sur nos fonctionnements. Par ailleurs, une présentation annuelle est réalisée en Comité de Direction afin de communiquer largement sur les résultats et la démarche qualité. On y présente le bilan et les orientations pour l'année à venir.

Par ailleurs, l'école est active au sein du groupe de travail des référents qualité du réseau, dont l'objectif est la mise en commun de techniques, d'expertises et le partage de bonnes pratiques. La coordinatrice qualité participe à l'ensemble de ces réunions à raison de trois par an ; c'est un groupe d'échanges très important puisqu'il permet aussi bien un regard extérieur sur notre système de management de la qualité, qu'une mise en commun lorsque des bonnes idées sont émises. L'année 2022 a notamment été l'occasion de travailler avec les référents qualité de quatre autres écoles du réseau volontaires, sur une matrice d'exigences entre les différents référentiels qui intéressent notre réseau d'écoles, afin de fournir dans un avenir proche un outil d'autodiagnostic multi-référentiels, ce qui pourra aider à la définition de la stratégie qualité des écoles du réseau.

B.2.2. Amélioration continue

B.2.2.a. Démarche d'amélioration continue de l'école

Plusieurs modalités d'organisation concourent à l'amélioration continue de l'école.

En premier lieu, le pilotage de la pédagogie bénéficie d'une boucle d'amélioration continue à travers le pilotage des instances à but pédagogique. Celle-ci, plus amplement détaillée dans la partie *D.1. Elaboration du projet de formation* de ce même rapport, se structure en quatre grandes étapes : le diagnostic interne par les équipes pédagogiques, le partage en conseil de perfectionnement intégrant des membres extérieurs à l'école qui analyse et décide des axes d'amélioration pertinents par spécialité, suivi d'un Comité pédagogique d'école qui peut décider de transformer des axes stratégiques de spécialité en axes stratégiques Ecole à destination du Conseil d'Ecole, et enfin une quatrième étape de mise en œuvre des améliorations, avec éléments de preuve à formaliser et consolider à chaque étape (comptes-rendus, indicateurs...). Cf *D.1. Elaboration du projet de formation*

⁵⁶ Élément de preuve, DN : B.2.1. Politique qualité.pdf

⁵⁷ Élément de preuve, DN : B.2.1. Manuel qualité.pdf

⁵⁸ Élément de preuve, DN : B.2.1. Cartographie des processus.pdf

⁵⁹ Élément de preuve, DN : B.2.1. Pilotes de processus.pdf

⁶⁰ Élément de preuve, DN : B.2.1. Tableau_de_bord_tous_Indicateurs_PAC.xlsx

Tout d'abord, l'école bénéficie a minima de quatre audits chaque année : un audit externe de renouvellement ou de suivi de certification ISO 9001 sur l'ensemble du système qualité de l'école, et trois audits de processus internes. L'école ayant découpé ses activités en neuf processus, la programmation de trois audits de processus internes par an permet la réalisation d'audits internes sur l'ensemble de ses neuf processus pour un cycle de certification ISO 9001 de trois ans. Pour ce faire, l'école peut compter sur un réseau grandissant d'auditeurs internes à Polytech et à l'université, mais également d'autres écoles du réseau. L'ensemble des observations établies par les auditeurs internes et externes est transmis aux personnes concernées (Direction, pilotes de processus et personnels audités) et reporté dans les plans d'actions d'amélioration continue des processus, que les pilotes de processus s'approprient et font vivre. Ils sont donc garants de la bonne prise en compte de ces observations. La planification des audits internes tient également compte des observations, leur prise en compte et leur résolution étant évaluée à l'audit interne suivant.

Deuxièmement, l'école a mis en place une évaluation de son fonctionnement par les personnels toutes les deux années, à travers une enquête d'une vingtaine de questions. Les questions permettent de recueillir le ressenti des personnels notamment sur le pilotage de l'école (Thème « stratégie et encadrement »), des locaux, de son environnement et ses conditions de travail, et enfin sur les démarches qualité et environnement. Le questionnaire initial date de 2019 et a été le fruit d'un groupe de travail avec des personnels volontaires. A chaque nouvelle enquête, il est revu à la marge et actualisé.

Par ailleurs, l'école a mis en place un planning annuel de la qualité qu'elle met à jour et suit scrupuleusement chaque année. Ce planning, en plus des audits préalablement cités, prévoit notamment des revues de processus annuelles. Chaque année, au sein de ces revues, le pilote de processus revoit et questionne la pertinence des éléments qui font son management de la qualité avec des acteurs internes du processus : risques du processus, suivi des actions, des objectifs, analyse des résultats des indicateurs...

Un autre temps fort de cette démarche d'amélioration continue est la revue de direction de l'ensemble du système qualité de l'école. L'équipe de direction et les pilotes de processus évaluent la pertinence du système au regard des résultats des audits internes et externes, des résultats des processus, des retours d'information de la part de nos parties prenantes... Des décisions sont prises et formalisées dans un compte-rendu.

L'école gère un intranet qui comprend des outils performants et développés selon ses propres besoins (gestion des stages, des poly-points...). Cet intranet héberge aussi le système documentaire de Polytech. Organisé en processus, il permet, au sein de chaque processus sa description ainsi que les documents associés, en respectant la pyramide documentaire qu'a définie Polytech. Tous les personnels ont donc accès à l'ensemble des documents et peuvent être force de proposition quant à d'éventuelles ajouts ou mises à jour.

Nous pouvons citer en exemple d'améliorations concrètes les actions suivantes :

- L'accélération d'une gestion dématérialisée des cours, au-delà de ce qui a été imposé par la crise sanitaire, avec la mise en place d'un chargé de mission de notre outil pédagogique numérique (Moodle)
- L'élargissement du périmètre de nos Responsables des Études, qui sont devenus Responsables des Études et de la Vie Étudiante, ce qui permet d'intensifier de manière très concrète les rapports avec le BDE
- L'intégration d'étudiants dans notre COPIL Développement Durable et Responsabilité Sociétale, ce qui favorise leur implication dans le fonctionnement de l'école, développe leur sens civique, et enfin apporte à l'école une vision concrète des attentes des élèves en la matière

La logique de groupes de travail dans le but de réfléchir à l'amélioration continue est également pleinement intégrée par l'école. Différents groupes de travail ont été mis en place récemment :

- Concernant la mobilité internationale, groupe qui a déjà porté ses fruits avec le décalage de la rentrée FI5 en octobre, permettant ainsi un allongement des stages FI4 potentiellement jusqu'à 17 semaines et donc une facilitation de la mobilité sortante en FI4 ;
- sur recommandation de la précédente délégation CTI, un second groupe visant à développer les échanges de bonnes pratiques entre spécialités et avec les autres écoles du réseau Polytech. Celui-ci a vu mettre en place des actions concrètes, comme la limitation des communications par mail auprès des étudiants en favorisant l'échange en face à face à travers les délégués ;
- Un groupe travaille à la refonte des principes des Projets Recherche et Développement, projet pédagogique permettant d'instaurer aux élèves une logique d'innovation ;
- Un autre groupe de travail pour améliorer la réussite des étudiants en langues étrangères ;
- Un groupe concernant la gestion de l'engagement étudiant à travers les polyactions, pour repenser et simplifier les fonctionnements ;
- un groupe de travail également, visant à améliorer le pilotage global de l'approche et de l'évaluation par compétences pour les stages FI4 et FI5, les futurs projets "Recherche et Développement" et la spécialité EIT.

B.2.2.b. Démarche d'amélioration des enseignements

Polytech également mis en place un dispositif d'Evaluation des Enseignements par les Etudiants (EEE) par voie électronique. Ces EEE se déroulent de la manière suivante :

1. Mesure : mise en place d'un questionnaire avec 4 questions fermées visant les enseignements (méthode pédagogique, appréciation de l'enseignement, quantité de travail) et 2 questions ouvertes relatives aux apprentissages. Seuls les Enseignants Responsables de Modules (ERM) ont accès aux résultats détaillés.
2. Prise en compte : les ERM transmettent ces informations aux autres enseignants intervenant dans le module.
3. Amélioration : les enseignants tiennent compte des résultats des questionnaires et font évoluer les enseignements en fonction des remarques formulées par les étudiants qui en sont informés par mail, par exemple.

Le responsable EEE fait remonter à la direction uniquement des indicateurs lors d'un comité de direction, suite à un traitement statistique des données. Les EEE ont lieu pour chaque module, à chaque semestre.

Exemples de modifications visant à améliorer les contenus pédagogiques suite aux EEE :

- Adaptation du contenu et de l'enchaînement des enseignements au sein d'un module
- Modification du type et du nombre d'évaluations
- Utilisation de Moodle : mise en place de capsules vidéo et quiz d'auto-évaluation
- Modifications enchaînements CM, TD, TP dans l'emploi du temps

Des ajustements doivent cependant être réalisés de manière à augmenter le taux de réponse des étudiants. Des pistes d'amélioration sont à l'étude au niveau de l'Université, de manière à homogénéiser les processus entre les différentes composantes, et à automatiser les mises en place des questionnaires, et qui seront utiles pour l'école.

On note malgré tout un taux de satisfaction de l'ordre de 80% de la part des étudiants de Polytech Annecy Chambéry, toutes filières confondues.

B.2.3. Démarche qualité externe hors CTI

Les trois laboratoires rattachés à l'école sont accrédités par le HCERES (vague A), à savoir le LISTIC, le SYMME et le LOCIE. Leurs dernières évaluations étaient globalement très positives, le LOCIE ayant été reconnu par le HCERES comme "une unité de recherche majeure dans le domaine du bâtiment et de l'énergie", et le dynamisme de ses membres a été salué. Le SYMME, malgré une production scientifique reconnue comme inférieure aux standards des laboratoires comparables, a été salué pour son organisation atypique, mais emportant une forte adhésion et un "cadre de travail qui est reconnu en termes de qualité de vie, d'hygiène et sécurité ou encore de communication". Enfin, le LISTIC a été salué par le HCERES comme ayant mené des "travaux originaux qui sont reconnus nationalement et commencent à être visibles au niveau international". Ces travaux sont considérés comme "globalement bons" et il a été souligné qu'ils ont "donné lieu à des publications dans les meilleures revues du domaine".

Ces accréditations, en plus de l'accréditation CTI, s'imposent bien entendu à l'école mais par conviction, l'école a fait le choix de la certification de son management de la qualité avec la norme ISO 9001 : 2015, certification obtenue en 2018 et renouvelée en 2021 avec un périmètre plus large. C'est donc désormais l'ensemble des formations ingénieur qui sont certifiées ISO 9001. Des audits internes et externes sont donc organisés tous les ans et le dernier audit externe a eu lieu en décembre 2022 et n'a révélé aucune non-conformité, comme pour les précédents audits externes.

Par ailleurs, en complément de la démarche d'amélioration continue de l'école, trois parties prenantes ont également fait le choix d'une certification :

Tout d'abord, l'Institut Universitaire de la Formation Professionnelle de l'Université, qui gère en collaboration avec l'école les formations en alternance et sous statut apprenti, est certifié Qualiopi⁶¹ selon le référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences depuis décembre 2021, sur le périmètre des actions de formation et des actions de formations permettant de faire valider les acquis de l'expérience. La démarche qualité au sein de l'IUFP et leur engagement pour l'amélioration continue n'est pas récente puisqu'ils étaient auparavant certifiés FCU pour la Formation Continue Universitaire.

L'ITII Deux Savoie a également fait le choix de la certification Qualiopi⁶², sur le périmètre des actions de formation depuis décembre 2021, et le CFAI Formavenir⁶³ sur les actions de formation par apprentissage depuis juillet 2022. Leurs démarches attestent de la qualité de la gestion des formations de l'école, qui sont réalisées en partenariat avec ces deux entités.

⁶¹ Élément de preuve, DN : B.2.3. Certificat Qualiopi IUFP.pdf

⁶² Élément de preuve, DN : B.2.3 Certificat Qualiopi ITII.pdf

⁶³ Élément de preuve, DN : B.2.3. Certificat Qualiopi Formavenir.pdf

B.2.4. Suivi de l'évaluation CTI

	Recommandations	Mesures mises en place par l'école	Analyse par l'école des mesures mises en place et conclusions de l'école
école	Limiter l'augmentation des effectifs aux capacités de réorganisation interne (école)	Pas d'augmentation de la capacité d'accueil depuis la rentrée 2018. Effectifs stabilisés depuis la rentrée 2020 (cf. Figure 1)	La stabilisation des effectifs des élèves permet de consolider le fonctionnement de l'école après une période de croissance
	Développer la mobilité entrante parallèlement à l'offre d'enseignement en langue anglaise, de façon homogène sur les différentes spécialités (école)	La mobilité entrante des étudiants en double diplôme ou avec des parcours fléchés semble bien fonctionner. Nous continuons de travailler à : - développer les partenariats et les doubles diplômes (ex double diplôme avec Fluminense, travail en cours avec l'école supérieure des mines de Rabat et avec les ENSA au Maroc dans le contexte d'une volonté des autorités marocaines de promouvoir la mobilité sortante des élèves ingénieurs...) - mettre en place des semestres en anglais au sein de la formation ingénieur (IDU sera la spécialité pilote). Anglicisation progressive de la formation	- la mobilité entrante d'étudiants Francophones est en hausse (ex: Sherbrooke: 4 étudiants en 2021, 6 en 2022, 9 en 2023), mais aussi depuis la Belgique (Mons, Liège) - l'école profite des actions de l'université européenne UNITA dont elle fait partie pour travailler à l'internationalisation des formations (projet de diplôme conjoint en spécialité IDU, modules d'aide à l'internationalisation, support aux enseignants...)
	Mettre en place les dispositions affichées de mobilité internationale (école)	Les recommandations CTI ont été mises en place : 17 semaines en FISE et 9 en FISA. En FISE, possibilité de valider la mobilité lors des stages fi4 ou fi5 ou en mobilité de semestre au S8 ou au S9.	L'école a fait la promotion des stages en laboratoires en 4ème année et a pris des contacts avec les universités partenaires pour appuyer les étudiants dans leur démarche de recherche de stage. Les indicateurs pourront être analysés l'année prochaine lorsque les premiers étudiants concernés auront validé ces stages.
	Mettre en place des indicateurs de réussite et les mesures d'amélioration correspondantes (école)	Chaque année, nous collectons des données à l'issue des jurys pour analyser les réussites et les échecs des étudiants dans leur parcours de formation et à la diplomation. Les critères observés correspondent à ceux nécessaires à la diplomation et au passage en année supérieure. Après analyse des résultats, nous prenons des mesures, validées en CODIR, pour améliorer la réussite des étudiants et étudions ensuite les corrélations. A titre d'exemple, en 2018, nous	L'échec majeur à la diplomation pour raison de niveau d'anglais inférieur à B2 a été très fortement réduit en 2021 (constat des actions menées en 2018). Le jury de diplôme de 2022 a observé une poursuite

		avons diminué la taille des groupes en anglais et mis en place des seuils TOEIC de passage en année supérieure. En 2020, nous avons distribué des licences Global Exam pour que les étudiants puissent compléter leur apprentissage de l'anglais.	de l'efficacité des mesures mises en place.
	Suivre les indicateurs emploi, à la sortie et à 5 ans, de façon régulière pour toutes les spécialités et voies (école)	Nous avons mis en place sur l'année universitaire 2021/2022 une enquête d'insertion à 5 ans avec l'observatoire de la vie étudiante de l'Université Savoie Mont-Blanc. Cette enquête s'adresse aux ingénieurs diplômés de l'ensemble des spécialités de l'école. Elle a été conçue dans la continuité des enquêtes d'insertion à 6 mois, 18 mois et 30 mois réalisées chaque année. L'enquête à 5 ans est réalisée tous les 2 ans. Les résultats de la première enquête, réalisée au cours du premier semestre 2022, ont permis de suivre l'insertion des élèves diplômés en 2016. Les résultats sont analysés de manière globale au niveau de l'école et par spécialité.	L'enquête à 5 ans est opérationnelles. Le taux de réponse est satisfaisant (70%). L'enquête permet de s'assurer de la bonne insertion de nos élèves à 5 ans et de l'adéquation des métiers à la formation
	Développer les échanges de bonnes pratiques entre spécialités et avec les autres écoles du réseau Polytech (école)	Lors du séminaire Qualité du 9 mai 2022, un groupe de travail s'est constitué pour répondre à cette recommandation de développement des échanges de bonnes pratiques. Cette question s'est invitée dans le processus "former des élèves ingénieurs" et le périmètre concerne les différentes spécialités, l'école toute entière, l'université et le réseau Polytech. La période de COVID a retardé la mise en place de certaines propositions : - Valoriser le travail des étudiants en projets, en organisant des mini-salons à destination de tous les étudiants, les personnels et des lycéens - Planifier des "brèves formation" mensuelles, couplées d'une part avec la Commission Nationale Pédagogique Polytech et d'autre part avec les CODIR - Mettre en place des référents Relations Internationales par Spécialité, pour favoriser les échanges des étudiants et personnels avec nos partenaires étrangers - Réfléchir à d'autres moyens de communication que les méls selon le type d'information à transmettre - Mettre en œuvre une base de données documentaire facilitant l'accès à chaque Compte-rendu de réunion - Communiquer sur chacune des spécialités lors des Assemblées Générales ou réunions de rentrée des personnels - Cartographier tous les correspondants de l'école avec nos différents partenaires (CNPP, RI, PeiP, RE, Handicap, SAHN, DDRS...)	Les réunions mensuelles des différentes commissions ou groupes rattachés du réseau Polytech permettent à tous de profiter des avancées de chacun concernant les sujets de mise en place ou de développement de pratiques. En interne, l'utilisation d'équipes et de canaux TEAMS permettent à la fois de mieux échanger et partager les informations mais également d'organiser les données collectées selon différentes sources.

	Continuer la mise à jour des fiches RNCP sous leur nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche, en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences (école)	Les fiches RNCP de toutes les spécialités ont été modifiées au cours de l'année 2021. Elles ont été validées et sont actuellement toutes publiées sur le site de France Compétences. Mis à part la fiche RNCP de la spécialité EIT dont l'échéance est fixée au 31/08/2023, les autres fiches RNCP sont valides jusqu'au 31/08/2025.	Toutes les fiches RNCP décrivent les modalités d'acquisition du diplôme par capitalisation de blocs de compétences.
BAT FISE et FISA	Renforcer les projets en équipes mixtes (notamment BIM), faire participer plus d'intervenants entreprise dans l'enseignement, et revoir exigences/cahier des charges des compétences à acquérir pendant les stages et périodes en entreprise	Des projets en équipes mixtes (publics étudiants ET apprentis) ont été intégrés dans la formation : ces projets ont pour objectif l'initiation aux outils (type REVIT) de la maquette numérique du bâtiment, et l'application du BIM aux phases de conception/études d'un projet de construction. Ces projets correspondent à 76 heures d'activités communes. Un suivi de la participation d'intervenants entreprise dans la formation Bâtiment FISA est mis en place depuis la première promotion (septembre 2021). Sur la base des deux premières années du cycle ingénieur, et en incluant le prévisionnel des heures qui seront réalisées lors de la 3ème année (année universitaire 2023-2024), la part des intervenants entreprise est de 22,9% sur les 1753 heures de la formation. Chaque focus (projet semestriel développé par l'apprenti lors de ses périodes entreprise) fait l'objet d'un suivi par l'ITII 2 Savoies et d'un cahier des charges spécifiques.	Les mesures mises en place par l'équipe pédagogique de Polytech et l'ITII 2 Savoies ont été déployées rapidement (dès la première promotion), et font l'objet de mesures de suivi régulières et efficaces. L'accompagnement des focus, mené conjointement par le tuteur enseignant et le maître d'apprentissage, garantit une montée en compétences progressive dans les meilleures conditions de réussite pour chaque apprenti.

BAT FISA	Retravailler la maquette des enseignements dispensés à/par l'école	Le calendrier d'alternance a été revu pour être en accord avec les périodes d'interruption pédagogique universitaire. La maquette de la spécialité Bâtiment a été retravaillée de manière à assurer un mixage régulier des élèves-ingénieurs sous statut étudiant (FISE) et ceux sous statut apprenti (FISA) tout au long du cycle ingénieur : 377 heures de formation conjointe sur l'ensemble du cycle ingénieur (soit plus de 20% de la formation) ; par ailleurs, l'année FISE5 est conçue selon un calendrier identique à celui des élèves FISA5 ; le rythme d'alternance est adapté de manière à permettre aux élèves FISE de 3ème année du cycle ingénieur, qui le souhaitent, de bénéficier d'un contrat de professionnalisation. Pour concilier les impératifs professionnels et ceux liés à la mobilité internationale, le contrôle continu intégral a été mis en œuvre aux semestres pairs dès la deuxième promotion. Ces modalités de contrôle des connaissances sont plus adaptées au rythme de formation des apprentis. Dans la maquette initiale, des formations à distance étaient prévues le vendredi après-midi lors des périodes Entreprise. Elles engendraient ponctuellement des dysfonctionnements lors de réunions professionnelles, et aussi lors des congés posés par les apprentis sur cette demi-journée. Ces situations ont été traitées au cas par cas avec les entreprises. Une analyse spécifique a été menée avec les apprentis de chaque promotion ; les conclusions ont conduit à diviser par deux le volume horaire de ces formations en distanciel, tout en conservant un volume horaire de 30 heures réparties sur les deux premières années de la formation, et dédiées à l'anglais et à la préparation au TOEIC.	Des mesures correctives efficaces ont été mises en place dès la deuxième promotion d'apprentis ; via les comités pédagogiques et les réunions avec les délégués apprentis, les équipes pédagogiques ITII/Polytech suivent régulièrement les mesures mises en place, et les adaptent progressivement.
EIT	S'assurer de la complétude du programme de formation en rapport avec les objectifs affichés (approche par compétences)	Pas d'avancement depuis la rentrée 2022. Le travail sur la validation par compétences reprendra en janvier. L'approche par compétences existe à l'USMB avec les projets @spire et Avenir(s), ainsi qu'à Polytech. Il conviendra de se greffer sur les travaux existants. La "complétude" est assurée puisque la maquette a été construite à partir d'une feuille blanche issue des recommandations de compétences nécessaires données par notre COPIL	

IDU	Consolider l'équipe pédagogique et le réseau d'entreprises. Bilan charge	Au cours des années universitaires 2021 à 2023, nous avons mis en place un système de parrainage de promotion par des entreprises locales (Cagip et Sopra) afin de faire mieux connaître la formation IDU auprès du tissu socio-économique et renforcer la vision professionnelle de nos élèves. En plus de ces parrainages, nous renforçons les liens avec les entreprises qui prennent nos élèves en contrat pro, comme Datalio, ainsi qu'avec nos anciens élèves pour les faire intervenir au sein de la promotion. Concernant la charge des permanents et le renforcement de l'équipe pédagogique, un nouveau professeur a rejoint l'équipe à la rentrée 2021, une chaire de professeur junior dont l'enseignement se fait principalement en IDU a été pourvue et un travail est en cours au sein de la discipline informatique au sein de Polytech dans sa globalité, dans ce cadre, plusieurs postes de contractuels ont été ouverts successivement, mais en vain et un poste d'ATER sera ouvert pour la rentrée 2023.	Par les parrainages et liens informels, les entreprises interviennent dans 1/3 des modules techniques de 4e année à hauteur de 18% environ de la charge des enseignements techniques La chaire de professeur junior, ainsi que le professeur recruté ont permis de consolider l'équipe pédagogique, le recrutement d'un ATER à la rentrée 2023 devrait la renforcer en attendant le retour de 2 intervenants majeurs en arrêt longue durée.
MM	Repenser la formation pour rapprocher les deux spécialités « Mécanique - matériaux » FISE et « Mécanique – productique » FISA, en une seule proposant deux voies de formation FISE et FISA et choisir un nom de spécialité conforme à la liste validée par la CTI ;	L'intention de fusionner les deux spécialités "mécanique" a été confirmée par la lettre du directeur de l'école adressée à la CTI le 22 juin 2022. Le projet prévoit de n'offrir plus qu'une seule spécialité simplement nommée "mécanique" pour former des ingénieurs en mécanique dans quatre parcours. Ces parcours partagent plus de 50% d'enseignement commun.	L'avancement du projet de fusion des deux spécialités "mécanique" a été régulièrement présenté et validé par le comité de direction de l'école. La fusion a nécessité des réunions avec les enseignants des différentes disciplines et est donc le fruit d'un travail collégial. Les MCCC sont d'ores et déjà prêtes et seront soumises au CFVU de l'université en 2023-2024.
	Favoriser les échanges et équipes-projet mixtes entre étudiants/apprentis/contrats de professionnalisation.	- La réunion de rentrée commune permettra aux étudiants de se rencontrer et d'assister ensemble aux présentations faites à cette occasion, dont celles des services de l'Ecole, du BDE et des différents clubs. - Les étudiants de FISE et de FISA seront mixés à plusieurs occasions pendant les 3 années : en début de cursus, une demi-journée consacrée à la fresque du climat permettra aux étudiants en FISE et en FISA d'échanger sur ce sujet transversal. Des visites d'entreprises, dans lesquelles les étudiants FISA font leur alternance, seront organisées en mixant les étudiants des deux statuts, afin de donner des points de repère concrets aux étudiants de FISE. - Les visites des laboratoires de Polytech associeront les étudiants en FISE et en FISA,	La vérification de la possibilité de mettre en œuvre ces mesures a été faite. D'ailleurs, certains ont été mise en place dès la rentrée 2021.

		dans un temps partagé portant sur la recherche. La semaine de la mécatronique et les événements portant sur l'industrie du futur ou industrie 4.0 donneront aux étudiants de FISE et de FISA l'occasion d'échanger et d'être confrontés à des thèmes à la pointe des préoccupations des entreprises, en termes de recherche et d'innovation. • Le module "Projet bureau d'études" (40h) se fera en groupes mixtes FISE/FISA, ce qui permettra à chacun de profiter des connaissances concrètes et théoriques dont les autres seront porteurs. • Le module SHES portant sur la créativité, l'innovation et l'entrepreneuriat mélangera les étudiants des deux statuts pour les faire travailler sur des situations centrées sur l'entreprise innovante et l'entrepreneuriat. • Enfin 48h d'enseignement du S9 seront données aux élèves inscrits dans les parcours GI, CM et MI réunis pour l'occasion.	
MP	Repenser la formation pour rapprocher les deux spécialités « Mécanique - matériaux » FISE et « Mécanique – productique » FISA en une seule proposant deux voies de formation FISE et FISA et choisir un nom de spécialité conforme à la liste validée par la CTI ;	(voir MM)	(voir MM)
	Faire bénéficier les élèves en formation initiale sous statut d'étudiant du retour d'expérience des apprentis et la formation sous statut d'apprenti de l'ouverture proposée aux étudiants. Favoriser échanges et équipes-projet mixtes entre étudiants/apprentis/contrats de professionnalisation (M	(voir MM)	(voir MM)
	Renforcer l'exposition recherche des apprentis (MP – FISA)	Au cours de certaines visites d'entreprises et de centres techniques, les services R&D présenteront les recherches, portant sur les matériaux, les procédés, les produits et les essais (SNR, CETIM, ...) La recherche, la créativité, l'innovation et les brevets sont abordés dans un module de SHES au cours duquel les étudiants effectueront des travaux en groupes mixtes FISA/FISE. Lors de la semaine de la mécatronique et lors des événements concernant l'industrie du futur, des conférences présenteront les recherches récentes dans ces domaines, ainsi que leurs applications. Les apprentis pourront	Les actions actuelles permettent à l'ensemble des étudiants d'être sensibilisé à la recherche. Il est prévu d'élargir les présentations des métiers de la recherche à l'ensemble des étudiants FISE et FISA de 4^{ème} année en élargissant les présentations actuelles

		rencontrer des conférenciers ayant une activité de recherche en lien avec les compétences visées dans la spécialité Mécanique. Les cahiers des charges du projet technique intégreront un critère portant sur une recherche bibliographique. Dans le module projet mécatronique, il sera demandé aux étudiants de faire une recherche bibliographique préalable à leur recherche de solution. Plusieurs enseignants-chercheurs ont proposé d'inclure dans leur module un éclairage sur la recherche. Il permettra de revenir sur la genèse de travaux scientifiques ayant permis des avancées dans leur domaine.	centrées sur les laboratoires aux parrains des spécialités et aux startups issues de l'école dès l'automne 2022 à l'occasion d'une journée banalisée recherche et innovation.
SNI	Approfondir la démarche d'amélioration continue des enseignements (SNI)	Une première réflexion a été conduite début 2022 entre le responsable de la spécialité SNI, la coordinatrice Qualité et le chargé de mission « Évaluation des enseignements par les étudiants » de l'École. Deux réunions de l'équipe pédagogique de la spécialité SNI se sont ensuite tenues les 17 juin et 4 juillet 2022. Ces deux réunions ont donné lieu à la rédaction d'un relevé de décisions présentant le cadre dans lequel la recommandation serait traitée. Il a été notamment convenu que l'amélioration continue au sein de la spécialité devait pouvoir reposer sur des indicateurs d'évaluation d'enseignements plus fiables et plus précis. A ce titre, une expérimentation était envisagée en 2023/2024 pour une nouvelle dynamique de l'évaluation des enseignements, qui pouvait servir de test "grandeur nature" pour pouvoir ensuite déployer les évolutions pertinentes au sein des autres spécialités. Or, le groupe de travail a appris l'existence d'un groupe de travail transversal au sein de l'Université, qui devait conduire à une évaluation systématique de tous les enseignements, aussi le meilleur choix était de s'inscrire dans cette démarche globale, dont les bénéfices sont attendus pour la prochaine année universitaire. Des réflexions devront donc être menées au sein de Polytech lorsque la démarche de l'université sera en place (rentrée 2023).	Les réflexions reprendront à la rentrée universitaire 2023 lorsque la démarche d'évaluation systématique de l'ensemble des formations de l'université sera en place. L'écoute des élèves et les indicateurs de satisfaction seront systématiques, aussi les réflexions devront porter sur la mise en place d'actions concrètes avec les résultats obtenus.

B.3. Analyse SWOT – Chapitre B

Forces	Faiblesses
- Implication naturelle des personnels dans l'amélioration continue - Outils et instances de pilotage ancrés depuis plusieurs années - Certification ISO 9001 depuis quelques années - Adhésion de la plupart des enseignants à l'évaluation des enseignements	- Les initiatives en matière d'amélioration continue peuvent parfois être déconnectées du système qualité - Peu de visibilité sur la prise en compte des résultats des évaluations des enseignements par les enseignants
Opportunités	Menaces
- Projet d'évaluation des enseignements systématisé et automatisé à l'université - Groupe de travail qualité du réseau Polytech - Développement du réseau d'auditeurs internes de l'université - Certification Qualiopi de nos partenaires CFA	- La mise à disposition du personnel de soutien à la démarche qualité de l'université n'est pas nécessairement pérenne

C. LES ANCRAGES ET PARTENARIATS

C.1. Ancrage territorial

L'école inscrit ses actions à l'échelle nationale avec les entreprises dans celle du réseau Polytech, en particulier via la commission « relations entreprises », l'une des 4 commissions pérennes inscrites dans le règlement intérieur. Cette commission suit les relations écoles-entreprises et propose au directoire du réseau des orientations en lien avec les entreprises. Cette commission se réunit en moyenne toutes les six semaines. Elle est composée du référent Entreprises de chacune des 15 écoles du réseau. Elle permet une écoute privilégiée des attentes du milieu socio-économique au niveau national et international.

L'école développe depuis 2 ans ses liens avec le monde socioéconomique à l'échelle de la région Auvergne Rhône-Alpes (AURA) au travers des parrainages des promotions de ses 5 spécialités. Les actions mises en place tout au long des 3 années du parrainage permettent aux élèves de mieux développer leurs projets professionnels, aux entreprises de mieux connaître leurs futurs collaborateurs, et à l'école de pouvoir intégrer dans ses enseignements un volet compétence des entreprises.

A l'échelle locale des pays de Savoie, l'école bénéficie du soutien fort du club des entreprises de l'université Savoie Mont Blanc et de l'ITII pour développer ses relations aux entreprises. Le club organise différents d'événements phare dont la Semaine Emploi & Entreprise, les table-rondes «Management au Féminin», un Job Dating de l'Alternance, un Stages'festival, ... Un personnel du club est mis à disposition de la composante pour épauler le service relation extérieur de l'école. Un chargé de mission de ce club participe également aux réunions hebdomadaires de l'équipe de direction et aux comités de direction pour apporter la vision du monde des entreprises sur le fonctionnement de l'école. La direction de l'école est par ailleurs invitée aux assemblées générales ainsi qu'aux conseils d'administration du club des entreprises.

Ainsi, plus d'une centaine de professionnels participent aux enseignements à hauteur d'environ 2200 heures d'enseignement. Le panel de professionnels et leur implication dans la formation varie sensiblement d'une spécialité à l'autre.

Les professionnels sont largement associés à la vie de l'école, que ce soit dans les instances décisionnelles (Conseil d'Ecole, COMité PEdagogique, Comité d'Orientation Stratégique) dans lesquelles ils représentent environ le tiers des membres. Des comités de perfectionnement ont été également mis en place afin de mieux cerner les attentes des entreprises. Les collectivités territoriales du grand Annecy et du grand Chambéry, les CCI de Savoie et de haute Savoie, l'agence économique auvergne Rhone-Alpes entreprise et le MEDEF sont également représentés au niveau du conseil d'école et donnent leur avis sur les orientations de l'école.

Polytech Annecy-Chambéry développe ses actions envers la création d'entreprise en étroite collaboration avec les incubateurs étudiants de Savoie Technolac et de Galileo à Annecy, le club des entreprises, les réseaux Entreprendre 73 et 74 et le pépite OZER de Grenoble. Les projets pluridisciplinaires pitons (AMI PIA4) développés par l'USMB permettent aux étudiants désirant s'orienter vers un parcours d'innovation d'acquérir avec les acteurs du territoire une expérience d'intrapreneuriat assez unique en France durant leur stage de fin d'étude.

Coté recherche, l'école bénéficie à l'échelle régionale des grandes infrastructures de recherche Minatoc et l'INES pour développer ses recherches. Ses trois laboratoires s'appuient également sur les pôles de compétitivité CIMES, Plastipolis, Minalogic, Tenerrdis, Axelera pour développer leurs liens avec les entreprises. Les laboratoires de l'école sont épaulés pour développer leurs liens aux entreprises par la fondation de l'Université, qui organise des rencontres régulières, les « Hub indus » pour promouvoir les échanges.

L'école accueille régulièrement des lycéens pour leur faire découvrir ce qu'est le métier d'ingénieur et les études qui y conduisent dans le cadre de journées organisées par l'université ou de journées spécifiques sur le site d'Annecy et du Bourget (2 rencontres spécifiques ont été organisées sur l'année universitaire 2022-2023). Elle soutient également les actions "Ingénieure au féminin" organisées par l'association Elles Bougent à destination des étudiants et des lycéennes .

C.2. Partenariats avec l'entreprise

L'école tisse essentiellement ses liens avec les entreprises au travers de parrainages ses spécialités. Les entreprises et l'école s'engagent au travers de ce parrainage à développer une collaboration active sur les 3 années de formations ingénieure d'une promotion depuis son admission jusqu'à sa diplomation. Les actions déployées tout au long de l'année font l'objet d'échanges entre les spécialités et l'entreprise. Elles comprennent des actions récurrentes comme les simulations d'entretiens, la participation au forum des stages, la participation aux tables rondes des anciens, et des actions spécifiques comme les visites d'entreprises associées à des conférences métiers, les déjeuners RH, un voyage d'étude, la mise en œuvre de Akaton ou des séquences « vis ma vie », la réalisation de projets R&D. Les enseignants de la spécialité sont également invités à faire témoigner les entreprises dans le cadre de leurs enseignements pour permettre aux élèves de mieux appréhender comment les ingénieurs mettent en œuvre leurs connaissances et compétences dans le cadre de leur travail. Ces actions permettent aux élèves de mieux se projeter sur leur futur métier, de développer leur projet professionnel, aux entreprises de mieux connaître leurs futurs collaborateurs, et à l'école de pouvoir intégrer dans ses enseignements un volet compétence des entreprises. [Plus d'une centaine de professionnels](#) participent aux enseignements à hauteur d'environ 2200 heures d'enseignement. Le panel de professionnels et leur implication dans la formation varie sensiblement d'une spécialité à l'autre.

Les responsables de spécialités font appels aux entreprises qui s'impliquent dans leurs formations pour réfléchir sur l'évolution des métiers et des impacts que cela a sur le contenu des formations au travers de conseils de perfectionnements. A noter que l'école répond actuellement avec le réseau Polytech à un l'AMI CMA – Appel à Manifestation d'Intérêt Compétences et Métiers d'Avenir 2021-2025 dans le cadre du PIA – Programme d'Investissements d'Avenir - Porté par l'ANR et la Caisse des Dépôts dont les Enjeux majeurs sont de soutenir l'émergence de talents et d'accélérer l'adaptation des formations aux besoins de compétences des nouvelles filières et des métiers d'avenir (L'AMI CMA vise à répondre aux besoins des entreprises en matière de formation et de compétences nouvelles pour les métiers d'avenir tout en s'inscrivant dans les priorités de France 2030)

Les représentants du milieu socio-économique sont largement associés à la gouvernance de l'école au travers de leurs participation aux différents conseils (Conseil d'Ecole, COMité PEdagogique, Comité d'Orientation Stratégique) dans lesquelles ils représentent environ le tiers des membres.

L'école entretient des contacts réguliers avec les entreprises innovantes au travers des parrainages et des projets de recherche avec les laboratoires. Le club des entreprises travaille avec l'école sur le développement de ces liens dans le cadre des projets R&D. La fondation de l'Université développe avec les laboratoires des chaires de recherches qui fédèrent chercheurs, entreprises et acteurs du territoire autour de sujets de recherche novateur, vecteur d'avancées scientifiques et d'innovations majeures. (Le LOCIE est porteur de la chaire CITEE Chaire d'Innovations Transfrontalières sur l'Efficacité Énergétique. Il est également partie prenante de la chaire MIRE Montagne infrastructures risques et environnement). La fondation apporte également un soutien au développement de projets de recherche exploratoires autour des problématiques de transition.

Les projets R&D réalisés au semestre 9 permettent aux élèves de développer leurs compétences recherche sur des sujets innovants proposés par ces entreprises. Ils peuvent être également l'occasion d'initiation de collaboration avec les laboratoires

C.3. Politique d'innovation et d'entrepreneuriat

L'école développe une culture d'innovation et d'entrepreneuriat au travers des cursus proposés à l'ensemble des étudiants. Le parcours entrepreneuriat et le statut d'étudiants entrepreneur de l'Université sont ouverts à l'ensemble des élèves de l'école. Des présentations de ces parcours sont réalisés auprès de l'ensemble des étudiants par le chargé de mission de l'école qui a en charge la gestion de ces parcours sur le site du Bourget du Lac et d'Annecy. Les élèves peuvent également se former à l'intrapreneuriat à l'occasion de leur stage ingénieur en intégrant un projet pluridisciplinaire PITON (voir partie D3.1.d)

L'école est membre fondateur et hébergeur du fablab74 sur son site d'Annecy. Ouvert aux élèves ingénieurs, cette structure permet de faire découvrir les technologies et les applications de l'impression 3D, susciter des vocations entrepreneuriales et initier des nouvelles activités commerciales et sociétales. L'école s'est également équipée d'un espace de prototypage sur le site de Chambéry. Ces espaces sont ouverts aux projets PITON et à la junior entreprise de l'école.

Les transitions numériques et environnementales sont au cœur des activités des laboratoires de recherche SYMME LOCIE et LISTIC de l'école (usine 4.0, IA, énergie, bâtiment...). Les laboratoires travaillent étroitement avec les entreprises et les territoires des pays de Savoie pour y répondre. Les projets R&D et PITON réalisés en dernière année de cycle ingénieur permettent de rapprocher étudiants et entreprises pour relever les défis de l'innovation et de la transformation numérique. Certaines spécialité (MM, IDU) offrent également la possibilité aux entreprises de proposer des sujets dans le cadre de projets techniques. Il en va de même sur le module Créativité et de Management de l'innovation mêlant les différentes spécialités de l'école.

Les doctorants, postdoctorants et chercheurs des laboratoires de l'école sont encouragés à valoriser leurs résultats via des dépôts de brevets (incitation financière de l'Université). Le transfert de technologie ou la création d'une startup sont également encouragés par les services de valorisation de l'Université et la SATT LINKSIUM via le challenge out of lab organisé. Les lauréats peuvent alors bénéficier d'un accompagnement et d'un CDD maturation avec la SATT. AURIGAMI, BERCOV, Caeli Energie, Heliocity, Jet-ski, comptent parmi les startups issues des laboratoires de l'école ces 5 dernières années.

C.4. Partenariats et réseaux nationaux

L'appartenance au réseau Polytech est un élément structurant pour l'école. Le réseau Polytech, sa structure, sa gouvernance partagée, ses dispositifs communs et ses projets ont été décrit en section A.3.3, comme partie intégrante de l'école et de sa gouvernance. L'image du réseau Polytech auprès des différentes parties prenantes (candidat, élèves-ingénieur, acteurs du monde socio-économique etc.), sa couverture territoriale et ses objectifs ambitieux décrits dans [note de politique générale](#)⁶⁴ sont de réels atouts pour l'école.

L'école est fortement impliquée dans le fonctionnement du réseau Polytech, comme détaillé dans les sections A.1.1.b et A.3.3. L'école participe activement aux commissions (Commission Nationale Pédagogique Polytech, Commission Relations internationales, Commission Relations Entreprises, Commission Admission, Commission Administration, Commission Transition Écologique et Sociétale) et aux groupes de travail du réseau Polytech (Alternance, PeiP, SHS, Langues, ...).

⁶⁴ Élément de preuve, DN : Document : A.2 NotePolitiqueGenerale_ReseauPolytech_v4_VFinale.pdf

L'école s'implique également dans des événements nationaux comme les tournées de l'innovation dans les territoires en organisant des étapes (organisation en d'étapes en 2019 et 2021).

C.5. Partenariats internationaux

Par son appartenance à l'université Savoie Mont Blanc, Polytech Annecy-Chambéry participe aux programmes ERASMUS+ (mobilité étudiante, enseignante et formation), ORA (Ontario), ISEP (États-Unis). Via le réseau Polytech, l'école participe à deux projets dans le cadre du programme BRAFITEC, l'un spécialisé en génie civil (partenaires français : Marseille, Grenoble, Lille, Nantes), l'autre plus général (partenaires français : Lyon, Orléans) ; à un projet ARFITEC en génie civil (partenaires français : Clermont, Grenoble, Marseille) ; à un projet MEXFITEC généraliste (partenaires français : Lille, Clermont, Marseille, Paris-UPMC). A ce titre, elle est présente aux forums annuels de ces trois programmes. Le programme Brafitec vient d'être renouvelé, nous répondrons prochainement au nouvel appel à projet pour le renouvellement du programme Arfitec. Elle est également partie prenante du programme d'accueil Polytech France et membre du consortium de stages Polytech 13 destiné à financer des stages en mobilité dans des entreprises européennes, ainsi que du programme Polytech Green qui permet de financer les mobilités "vertes" des étudiants et personnels.

Le plus souvent du fait des liens développés en recherche, l'école a établi des relations privilégiées, concrétisées par des accords bilatéraux avec, entre autres, des établissements des pays suivants :

- Argentine: Universidad Nacional de La Plata, Universidad Nacional de Cuyo;
- Burkina-Faso : Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (double-diplôme) ;
- Brésil : Universidade Federal de Santa Catarina (2010, antérieur au programme Brafitec), Universidade Federal Fluminense ;
- Canada : Université du Québec à Chicoutimi (diplôme conjoint), Université de Sherbrooke (diplôme conjoint), Université d'Ottawa, Ecole de Technologie Supérieure (ETS);
- Japon : Waseda University, Kagawa University (plus de 40 élèves-ingénieurs envoyés en stage en entreprise ou laboratoire depuis 2002, accueil d'une trentaine d'étudiants japonais dans le cadre de projets), Mie University, University of Hyogo, University of Tokyo;
- Maroc: Ecole Nationale Supérieure des Mines de Rabat, Accord en cours de signature avec l'ENSA de Béni Mellal
- Mexique: Universidad Autonoma de Querétaro;
- Viet-Nam : Université Nationale de Ho-Chi-Minh-Ville ;
- Roumanie : université Politehnica de Bucarest (1994, préalablement à Erasmus : échanges de stagiaires débouchant sur des co-tutelles de thèse), Universitatea Tehnica de Constructii Bucuresti, Universitatea de Vest din Timisoara
- Sénégal : université Gaston Berger et université Cheikh Anta Diop
- Taïwan: National United University

La liste des complètes des accords est donnée dans le dossier numérique⁶⁵.

En tant que composante de l'université Savoie Mont Blanc, l'école est également membre de l'alliance UNITA Universitas Montium. UNITA Universitas Montium est une alliance de six universités, soutenue par l'initiative des universités européennes. Lancée en novembre 2020, elle rassemble les partenaires autour de valeurs et d'objectifs communs, afin de promouvoir une nouvelle forme de coopération à l'échelle européenne. L'USMB et les autres universités partenaires ont pour ambition d'atteindre un niveau sans précédent de coopération à tous les niveaux d'organisation et dans tous les domaines d'activités : formation, recherche et innovation, service à la société. L'alliance rassemble plus de 165.000 étudiantes et étudiants et 15.000 membres du personnel. Cette université européenne se concrétisera en une structure fédérative dans laquelle chaque établissement conservera son

⁶⁵ Élément de preuve, DN : C.5.1 - Liste partenaires PAC 2023.pdf

autonomie. Cette alliance, très dynamique, est un véritable catalyseur de l'internationalisation de l'école. De nombreux événements et actions permettent de promouvoir, entres autres, la collaboration, la mobilité et l'anglicisation de nos formations

La mise en place de cursus bi-diplômants est également une préoccupation de l'école. Les premiers accords de diplômes conjoints ont été signés en 2013 avec l'université du Québec à Chicoutimi (UQAC) et avec l'université de Sherbrooke. Le principe est de proposer aux élèves-ingénieurs de Polytech une formule concentrant la totalité des cours de « maîtrise de génie » canadienne sur la période août-juin, donnant lieu à transfert de crédits permettant de valider le semestre S9, et de reporter la période de stage sur un semestre S11 en respectant les contraintes minimales de durée de chaque partenaire. Ainsi, en février de l'année N+1, l'élève peut obtenir simultanément le diplôme d'ingénieur Polytech et le diplôme de maîtrise de génie. Un accord de double diplôme entre la spécialité MM de l'école et l'École de Technologie Supérieure de Montréal est ainsi en cours de signature.

Pour des raisons culturelles et réglementaires, la mobilité avec le Canada était historiquement déséquilibrée. Néanmoins, l'école parvient à accueillir de plus en plus d'étudiants Canadiens qui viennent passer un semestre d'études à PAC (4 en 2022, 6 en 2023, 9 en 2024). Par ailleurs, en plus de l'intérêt des élèves de notre école pour l'obtention d'un diplôme nord-américain, la volonté du gouvernement canadien de développer la mobilité internationale de ses étudiants nous incite à envisager de faire évoluer ces accords de diplômes conjoints en accords de doubles diplômes.

Un accord de double diplôme concernant la spécialité EBE et les trois spécialités ingénieur de l'institut international de l'eau et de l'environnement (2IE) de Ouagadougou (Burkina Faso) a été signé en 2017 et a permis l'accueil, dès la rentrée 2018 de 2 élèves burkinabés et de 2 à 4 élèves chaque année depuis sa signature. En parallèle, l'école poursuit ses démarches avec d'autres partenaires tels que Mexique, Japon, Maroc et Colombie.

C.6. Analyse SWOT – Chapitre C

Forces	Faiblesses
- appartenance au réseau Polytech - partenariat diversifié et solide - plusieurs doubles diplômes existants et d'autres à venir	- mobilité entrante à renforcer - difficulté à travailler avec le Royaume Uni
Opportunités	Menaces
- membre de l'alliance Unita, catalyseur de l'internationalisation	- nombre de places de semestres d'échange à la baisse chez certains partenaires (Québec) - enjeux DDRS difficiles à concilier avec les mobilités lointaines

D. LA FORMATION D'INGÉNIEUR

D.1. Élaboration du projet de formation

L'offre de formation d'ingénieur que nous proposons vise à satisfaire les besoins en compétences de différentes organisations (entreprises, collectivités, parcs d'activités, ...) et à favoriser l'insertion professionnelle de nos diplômés.

Nous nous appuyons sur les acteurs du monde professionnel et les forces de notre école (enseignants et enseignants-chercheurs des laboratoires) pour initier, puis assurer le suivi des différents programmes de formation.

L'évolution de l'offre de formation est initiée par le recueil d'éléments préparés par les équipes pédagogiques des différentes spécialités et des synthèses⁶⁶ que nous mettons en place sur les besoins et les évolutions du marché, à partir de plusieurs observatoires⁶⁷.

La veille sur les besoins en compétences de nos futurs diplômés est aussi le fruit d'un échange constant entre les personnels de l'école et le milieu économique. Les stages de 4^{ème} et de 5^{ème} année sont l'occasion privilégiée d'échanger sur le profil de nos étudiants et leurs capacités d'adaptation. Il en est de même à l'occasion des Projets Recherche et Développement (PR&D), module de projet de dernière année de la formation ingénieur, avec la moitié des sujets co-construits avec des entreprises. Enfin, tous les événements organisés par le service Relations Extérieures de l'école ainsi que le Club des Entreprises sont autant d'opportunités pour notre école de rester à l'écoute des besoins du marché, des enjeux et des évolutions des milieux industriels, des collectivités, des territoires et des emplois concernés.

Des Conseils de Perfectionnement, réunissant des représentants des domaines d'activité métiers, des membres de l'équipe pédagogique de chaque Spécialité, des élèves et anciens diplômés, échangent alors sur ces sujets et concluent (comptes-rendus des réunions des Conseils de Perfectionnement⁶⁸) sur des propositions à destination du Comité Pédagogique (CoPé). Le CoPé est alors en mesure d'apporter une réflexion de prospective et d'établir des recommandations au Conseil d'école, chargé de définir le programme pédagogique. Les responsables de spécialité, accompagnés de leurs équipes pédagogiques, assurent alors en ce sens le suivi et le développement des différentes formations de l'école.

La mise en œuvre des évolutions de l'offre de formation aboutit à l'actualisation annuelle des documents de formation de référence, que sont les Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (MCCC), les syllabus de formation⁶⁹ et les référentiels de compétences et de métiers, en lien avec les éléments des fiches RNCP⁷⁰ des diplômes.

Ces décisions sont également validées lors des Conseils d'Administration (CA) de l'ITII des 2 Savoies et de l'USMB.

La nouvelle équipe de direction de l'école, en place depuis le 1^{er} septembre 2022, souhaite s'appuyer sur la démarche qualité et d'amélioration continue ISO-9001 pour continuer à élaborer et actualiser l'offre de formation.

En ce sens, le processus Formation organisera le travail des instances selon un calendrier établi (cf. Figure 8). La réussite de ce processus pour le pilotage et l'évaluation des effets des changements

⁶⁶ Élément de preuve, DN : D.1. – Synthèses sur le suivi de la formation

⁶⁷ Élément de preuve, DN : D.1. – Observatoires

⁶⁸ Élément de preuve, DN : D.1. - Comptes-rendus des réunions des Conseils de Perfectionnement

⁶⁹ Élément de preuve, DN : D.3.1. – Syllabus

⁷⁰ Élément de preuve, DN : D.2. – Fiches RNCP, dans le statut « en rédaction »

de l'offre de formation pourra s'appuyer sur des indicateurs tels que la bonne tenue des différentes réunions prévues, la rédaction de synthèses à chaque étape du processus et la mise à jour des documents de référence.



Figure 8 Processus d'amélioration continu de l'offre de formation

D.2. Compétences visées

La définition des compétences fait l'objet de l'édition d'un référentiel de compétences propre à chaque spécialité. Ce référentiel se compose de compétences spécifiques de spécialité et de compétences transversales communes aux différentes spécialités de l'école. Les compétences visées par chaque spécialité donnent également lieu à la création d'une fiche RNCP⁷¹ où ces compétences sont réorganisées en blocs de compétences et en compétences attestées relatives au contexte professionnel et des métiers.

Le lien entre les compétences visées et le programme de formation est établi formellement par l'intermédiaire d'un tableau croisé⁷².

L'évaluation des compétences, étendue à l'ensemble des étudiants, a démarré en 2019-2020 pour le stage de fin d'études (S10) et le Projet Recherche & Développement (S9). Pour ces deux expériences, une grille critériée complétée par un portfolio numérique Karuta, basée sur les compétences transversales, a été définie. A chaque compétence sont associées des composantes essentielles assorties de niveaux d'évaluation qui reflètent le degré d'autonomie et d'aisance de l'élève dans une situation de travail. Cette approche évolue chaque année dans un esprit d'amélioration continue.

Le e-portfolio Karuta permet à chaque élève de s'auto-évaluer tout au long de son expérience, en s'appuyant sur des traces pertinentes et sur la rédaction d'un texte réflexif démontrant le niveau de compétence atteint. Ce positionnement permet à l'élève ingénieur de faire des points réguliers avec ses encadrants pour ajuster les missions et atteindre les niveaux requis.

L'école ne travaille pas seule sur cette question de portfolio de compétences. Dès 2016, dans le cadre du projet [IDEFI Numérique ReFlexPro](http://www.idefi-reflexpro.fr/)⁷³ (Ressources pour la flexibilité des formations et la professionnalisation des étudiants) porté par l'USMB, l'école a contribué à l'analyse des différents outils de e-portfolio, au choix de l'outil Karuta, et à la conception d'un modèle de e-portfolio, expérimenté dans un premier temps sur la spécialité Systèmes Numériques Instrumentation. La mise en œuvre de ce modèle a débuté en septembre 2017 dans le cadre d'une première expérimentation

⁷¹ Eléments de preuve, DN : D.2. – Fiches RNCP, dans le statut « en rédaction »

⁷² Elément de preuve, Tableau 4 : D.3.2. - Tableau croisé des UEs / Compétences / acquis de l'apprentissage

⁷³ IDEFI Numérique ReFlexPro : <http://www.idefi-reflexpro.fr/>

impliquant 45 élèves ingénieurs et une dizaine d'enseignants tuteurs et portant sur deux modules, dont les Apprentissages par Problèmes et par Projet (APP) sur 4 semestres. L'école a également participé à des ateliers et présentations de ses expérimentations ([ESUP Days APEREO⁷⁴](#), [JIPES⁷⁵](#), [Journée Réseau ReNaPs'up⁷⁶](#), 1ères Assises de la pédagogie AGADIR, groupe Innovation Pédagogique du réseau Polytech). Elle est également fortement impliquée dans le [projet AVENIR\(s\)⁷⁷](#) au sein du groupe "Compétences" porté par la fondation du réseau POLYTECH.

D.3. Diplôme d'ingénieur en formation initiale

La Commission Nationale Pédagogique Polytech (CNPP) du réseau Polytech est le lieu de discussion et de propositions concernant la structure et l'organisation pédagogique des spécialités d'ingénieur du réseau Polytech. Elle analyse les pratiques pédagogiques des écoles et formule des propositions d'innovation ou de mutualisation des procédures. Ces échanges jouent un rôle majeur dans la diffusion et la mise en place de la démarche « compétences » au sein des écoles. Elle propose également les modifications à apporter au règlement des études du réseau Polytech⁷⁸. Elle joue à la fois un rôle d'orientation stratégique et d'harmonisation des pratiques. Elle veille à la qualité et à la spécificité de la formation Polytech. Elle produit également un certain nombre d'indicateurs particulièrement importants (validation des quitus diplôme sur le niveau d'anglais et la mobilité internationale en fin d'année 5, réussite en fin d'année 3 à l'échelle des 15 écoles du réseau Polytech. La commission est sollicitée sur les volets pédagogiques des projets portés par la fondation Polytech (ex : AVOSTTI, OpenIng, Avenirs(s)). Ses missions sont précisées annuellement par le directoire. Nous renvoyons à la note réseau Polytech⁷⁹ concernant la CNPP pour plus de détails.

L'originalité du réseau Polytech et sa force résident dans la mobilité des élèves-ingénieurs au cours de leur 3 ou 5 années de cursus de formation au sein des 15 écoles du réseau Polytech :

- La mobilité des PeiP après la validation de leur BAC+2, se fait dans le cadre d'une procédure nationale (cf E.). Chaque élève a alors le choix de poursuivre dans une spécialité dans l'une des 15 écoles du réseaux Polytech. Globalement 50% des étudiants ayant validé leur PeiP, continuent leur formation dans une spécialité d'une autre école que leur école d'origine. Une note du réseau Polytech précise le fonctionnement des PeiP⁸⁰ à l'échelle du réseau Polytech.
- Le transfert des élèves-ingénieurs en fin d'année 3 (3A), est une possibilité offerte au sein du réseau Polytech à des élèves qui, dans le cadre de leur projet de diplôme, souhaitent revoir ou affiner leur orientation. Ces transferts se font avec l'accord des écoles respectives de départ et d'arrivée et selon des règles précises communes (admission en 4A, ou redoublement en 3A).
- Les élèves en 5A ont aussi la possibilité d'effectuer leur dernière année de formation dans une spécialité du même domaine du réseau Polytech, profitant ainsi de la diversité des formations proposées au sein des écoles. Ces mobilités se font avec l'accord des écoles respectives de départ et d'arrivée et selon des règles précises communes.

⁷⁴ ESUP Days APEREO : <https://karuta-france-portfolio.fr/karuta-a-la-25eme-esup-day-apereo-paris/>

⁷⁵ JIPES : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/journees-nationales-de-l-innovation-pedagogique-dans-l-enseignement-superieur-3e-edition-49205>

⁷⁶ Journée Réseau ReNaPs'up : <http://www.idefi-reflexpro.fr/fr/le-projet/les-grands-moments/journee-renaps-up-consacree-a-l-apc-avec-reflexpro-a-annecy-742639.kjsp>

⁷⁷ projet AVENIR(s) : <https://www.gouvernement.fr/programme-avenirs-un-projet-majeur-pour-faire-evoluer-l-accompagnement-a-l-orientation-des-jeunes-et>

⁷⁸ Élément de preuve, DN : D.3. - Règlement des études_ 2023-24_RdE-réseau-version_15_03_23

⁷⁹ Élément de preuve, DN : D.3. - Réseau - CNPP

⁸⁰ Élément de preuve, DN : D.3. - Réseau - Peip

D.3.1. Architecture et programme de la formation d'ingénieur

La formation de l'école repose sur deux grandes périodes que sont le cycle préparatoire et le cycle ingénieur, pour une durée totale de 10 semestres (5 années).

Le cycle préparatoire intégré (PeiP) de 4 semestres (2 ans) a pour objectif d'apporter une base de connaissances étendues et des compétences élémentaires en sciences techniques et en sciences humaines. Ce cycle permet de préparer les élèves à entrer dans le cycle ingénieur en leur apportant les outils conceptuels et méthodologiques pour continuer un cycle d'études scientifiques et technologiques jusqu'au niveau Bac+5, mais aussi en les accompagnant dans leur projet professionnel.

Le cycle ingénieur de 6 semestres (3 ans) a pour objectif d'apporter toutes les compétences nécessaires à une intégration rapide en entreprise pour y exercer le métier d'ingénieur dans la spécialité de l'élève. L'école proposera à la rentrée 2024 (A.4.1. Offre de formation) cinq spécialités d'ingénieur sous statut étudiant (FISE), mais également sous statut d'apprenti pour les spécialités "Mécanique" et "Bâtiment".

Le CFAI Formavenir, l'Itii 2 Savoies et l'Université Savoie Mont Blanc signent une convention⁸¹ précisant la mise en œuvre de la formation d'Ingénieur pour les spécialités « Mécanique » et « Bâtiment » en alternance, par la voie de l'apprentissage et de la formation continue. La formation est portée par l'école d'ingénieur Polytech Annecy-Chambéry.

Cette convention permet de :

- définir les orientations générales de la délégation de formation en contrat d'apprentissage et en formation continue ;
- répartir les responsabilités et les activités entre les signataires ;
- définir les moyens et les modalités pédagogiques des formations ;
- fixer les moyens de financement.

L'Université Savoie Mont Blanc / Polytech Annecy-Chambéry assurent la responsabilité pédagogique de la formation par l'alternance. A ce titre, ils sont :

- Responsables de la définition de la maquette pédagogique de l'ensemble de la formation et de sa mise en œuvre.
- Maîtres de l'évaluation des alternants.
- Responsables de l'habilitation par la CTI à délivrer le titre d'ingénieur en partenariat avec l'Itii 2 Savoies.

Le CFAI Formavenir / l'Itii 2 Savoies assurent la responsabilité juridique, administrative et financière.

A ce titre, ils :

- Sont responsables de la gestion et du suivi administratif des contrats d'apprentissage et des conventions de formation continue.
- Assurent la promotion et la communication des formations de l'établissement partenaire, en s'articulant avec celui-ci.
- Coordonnent le recrutement des élèves dans un dispositif mutualisé au niveau des formations de l'Itii 2 Savoies.
- Accompagnent l'entreprise dans les démarches d'élaboration et de dépôt du contrat d'apprentissage auprès de son OPCO.
- Elaborent la convention de formation par apprentissage.
- Coordonnent les missions à l'étranger des apprentis.
- Organisent les séquences tutorales (maîtres d'apprentissage et tuteurs industriels).

⁸¹ Elément de preuve, DN : D.3.1. - Conventions CFA-Polytech-USMB

Le programme de formation ingénieur repose sur des périodes à l'école complétées par des périodes en entreprise. La part de formation réalisée en entreprise diffère bien évidemment selon que l'élève est un étudiant (stages obligatoires) ou un apprenti (projets et missions).

L'organisation pédagogique, à l'école, du cycle ingénieur, pour les spécialités sous statut étudiant et sous statut apprenti, comprend un socle de connaissances communes en sciences fondamentales, en langues vivantes et en SHES, réparti tout au long de la formation, des enseignements complémentaires spécifiques et de spécialité ainsi que des projets.

Chaque module de formation correspond à un élément constitutif du programme de formation. Le contenu des enseignements, complété par les modalités et volumes horaires d'apprentissages et d'évaluations, vise des apprentissages clés qu'il convient d'acquérir par tous nos élèves, en relation avec des composantes essentielles du référentiel de compétences. Ces acquis d'apprentissages sont alors structurés en unités d'enseignements et font l'objet d'une étude de validation en jurys et donc de la délivrance ou non de crédits ECTS. Les programmes de formations (Syllabus⁸²) et les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) constituent les documents de référence sur le sujet de l'architecture et des programmes de la formation d'ingénieur. La formation conduit, en cas de succès, à la délivrance du titre d'ingénieur diplômé⁸³ de l'école, titre qui confère le grade de master.

Les règles de fonctionnement pédagogique, déclarées dans le règlement des études⁸⁴, sont adaptées pour certains élèves présentant des situations particulières. Les réunions de rentrée sont l'occasion privilégiée de présenter ces dispositifs, les ressources et les référents associés (Guide handicap 2023⁸⁵). Ainsi pour les élèves artistes, sportifs de haut niveau ou en situation de handicap nous organisons, en collaboration avec eux et les services de l'Université, des aménagements. Selon les cas, les aménagements peuvent concerner des adaptations de suivi de la formation, des adaptations lors des évaluations, mais aussi des adaptations des critères requis pour la diplomation. Chaque situation étant personnelle, spécifique et individuelle, elle donne lieu à la rédaction d'un contrat avec l'élève, fixant les attendus à chaque étape de sa formation. Les contrats individuels⁸⁶ constituent les documents de référence sur le sujet des modalités de prise en compte et d'aménagement de la formation pour les élèves présentant des situations particulières.

D.3.1.a. Critères majeurs pour la formation à l'entreprise

Formation ingénieur sous statut étudiant (FISE) :

L'école a établi pour chaque spécialité un référentiel de compétences qui doivent être acquises par les élèves à l'issue de la formation pour leur entrée dans le monde du travail. Il comprend 4 compétences communes à l'ensemble des spécialités et 3 à 5 compétence spécifique. Ces compétences sont mises en œuvre partiellement ou dans leur globalité et à des niveaux croissant tout au long de la formation à des niveaux variés au travers de mise en situation (projets, apprentissages par problème, apprentissages par projet). Un tableau croisé d'enseignement ressences les mise en œuvre des compétences dans les différentes unités d'enseignement.

152 vacataires du monde de l'entreprise participés aux enseignements de l'école sur l'année universitaire 2021-2022 pour un volume horaire d'enseignement de 2925h. L'école fait également intervenir des professionnels aux cotés des équipes pédagogiques dans le cadre de projets techniques, de modules spécifiques comme le management de l'innovation ou d'Akatons. Des ingénieurs sont invités à venir témoigner dans le cadre de module de formation ou de conférences sur leur métier. Des

⁸² Élément de preuve, DN : D.3.1. - Syllabus

⁸³ Élément de preuve, DN : D.3.1. – Modèle de diplôme et de supplément au diplôme

⁸⁴ Élément de preuve, DN : D.3.1. - Règlement des études

⁸⁵ Élément de preuve, DN : D.3.1. - Guide Handicap 2023

⁸⁶ Élément de preuve, DN : D.3.1. - Modèles de contrats individuels

visites de chantier et d'entreprises, et des rencontres avec les RH des entreprises complètent ces interventions des entreprises. Une part importante de ces interventions sont faite avec les parrains des promotions. Le service relation entreprise de l'école coordonne et organise ces événements avec l'aide du club des entreprises.

Les élèves sont accompagnés dans le montage de leur projet professionnel et leur insertion dans le monde du travail au travers de modules d'insertion professionnel, de simulations d'entretien, de rencontres avec des anciens élèves.

La formation en entreprise est réalisée à l'occasion des stages donnant lieu à des ECTS. Sur le cycle ingénieur, trois stages, d'une durée cumulée minimum de 32 semaines, sont obligatoires (4 semaines de stage minimum, en 1^{ière} année de cycle ingénieur, 6 semaines en deuxième année et 2 semaines en dernière année). Ils peuvent se dérouler en France ou à l'étranger. Un quatrième stage de 4 semaines est exigé pour les élèves réalisant un cycle préparatoire intégré. Les stages de 4^{ème} et de 5^{ème} année sont évalués par compétences. Il est prévu d'étendre cette évaluation aux stages de 3^{ème} année en 2023

La durée des stages représente environ 30 % du temps de la formation. Les stages se déroulent principalement en entreprise mais si un élève souhaite affirmer un volet recherche, il a la possibilité de réaliser un stage en laboratoire sous condition de justifier de 14 semaines de stage en entreprise sur l'ensemble du cycle de formation ingénieur. Les élèves qui bénéficient du Statut National Étudiant-Entrepreneur peuvent réaliser leur stage au sein de l'incubateur étudiant de Savoie Technolac ou de Galileo à Annecy.

L'élève-ingénieur est acteur de sa recherche de stage, et détermine la cible selon son projet professionnel. Un responsable des stages, nommé pour chacune des spécialités, a un rôle de conseil et de validation de l'adéquation du stage choisi par l'élève (entreprise-secteur-sujet) avec les attendus de la formation. Il est également en charge de l'attribution d'un tuteur école pour chaque stagiaire. La gestion administrative des stages (édition des conventions de stage et des avenants) est assurée par le service relation entreprise de l'école. Il est conforme à la réglementation grâce à une veille attentive et un soutien des services juridiques de l'université pour gérer les cas particuliers. Une application informatique permettant un meilleur suivi de la demande des élèves, complétée par la signature électronique pour réduire les délais de traitement est déployé par le service relation entreprise.

Formation ingénieur sous statut apprenti (FISA) :

L'approche et le contenu de la formation FISA ont été construits en réponse aux besoins en «ingénieur terrain» exprimés par les professionnels avec des paliers successifs d'évolution, pour une montée en compétences pour passer du niveau de technicien (S5) au niveau ingénieur (S10).

L'acquisition continue de compétences méthodologiques de résolution de problèmes à l'occasion de projets se double de l'acquisition de nouveaux réflexes. Ainsi, les apprentis auront à réaliser un projet par semestre avec :

- un projet d'immersion où l'élève-ingénieur prend ses repères et apprend à connaître la structuration de son entreprise d'accueil ;
- un projet «technique» où l'élève-ingénieur apprend la gestion de projet et la résolution de problèmes, il devra évoluer en élargissant et en argumentant le champ des solutions à envisager à un problème afin de pérenniser la solution retenue ;
- un projet «gestion» qui l'incite et lui permet de prendre en compte de façon réflexe la dimension financière indispensable à l'enclenchement et à la conduite de tout projet ;
- un projet «management/animation d'équipe» qui lui fait piloter sous l'angle humain et organisationnel une équipe ;
- fort de ces approfondissements des 3 facettes complémentaires de tout projet, l'élève-ingénieur est alors prêt à mener un dernier projet « ingénieur » durant les 6 derniers mois du

cycle de formation, présentant toutes les caractéristiques et responsabilités du métier d'ingénieur.

Ce parcours d'évolution a été réfléchi d'emblée pour faire vivre à l'élève-ingénieur une des futures réalités du métier préparé : celle de projets à mener en parallèle avec des missions plus quotidiennes dans des temps imbriqués à prioriser.

C'est pourquoi le rythme de l'alternance a été défini en lien avec le secteur d'activité des entreprises.

- pour la spécialité Mécanique : il a été choisi très « serré » (2 semaines entreprise/2 semaines école) pour lui permettre de ne pas perdre le fil du quotidien de l'entreprise, l'obliger à partager le projet, à déléguer et suivre sa délégation ;
- pour la spécialité Bâtiment : les missions de chantier ou de bureau d'étude nécessitent une alternance plus longue avec 4 semaines Entreprise/4 semaines école.

Les projets en entreprise sont construits de telle manière qu'ils ne représentent pas la totalité du temps de l'alternant sur son temps en entreprise (30% à 70% selon les projets).

En amont de la signature du contrat d'apprentissage, les grandes lignes des activités proposées par l'entreprise doivent être présentées dans une offre de mission. Celle-ci est analysée et validée conjointement par la chargée des Relations Entreprises de l'ITI2savoies et le responsable des parcours FISA de Polytech avant d'aboutir à la signature du contrat d'apprentissage. (doc formulaire offre de mission). Les éléments liés aux activités en entreprise font également l'objet d'un échange au cours d'un « audit de validation du terrain d'apprentissage ». Cet audit systématique permet de valider l'engagement de l'entreprise et du maître d'apprentissage, sa disponibilité pour encadrer un apprenti, l'aptitude de l'entreprise à fournir des sujets de projets techniques, gestion, management et ingénieur. (doc grille d'audit)

D.3.1.b. Critères majeurs pour la formation par la recherche

Formation ingénieur sous statut étudiant (FISE) :

L'initiation à la recherche débute dans de nombreuses spécialités par une formation à la recherche bibliographique réalisée en partenariat avec les services de la bibliothèque universitaire au cours de la première année de cycle ingénieur. Elle se poursuit en deuxième année par une demi-journée de présentation des métiers de la recherche associant une présentation générale en des témoignages de doctorants et une visite des laboratoires de recherche de l'école d'ingénieurs. Il est prévu de renforcer cette séquence en y associant des entreprises et startup pour donner aux élèves une vision plus exhaustives des métiers de la recherche à l'occasion d'une journée dédiée dès l'année universitaire 2023-2024, et en y conviant l'ensemble des formations FISE et FISA

L'essentiel de la formation à la recherche est réalisé à l'occasion du Projet Recherche & Développement réalisé au semestre S9 qui sera porté à 140 heures à l'emploi du temps dès la rentrée 2023. Ces projets incluent une partie d'étude bibliographique donnant lieu à un premier rapport (au format scientifique imposé), la rédaction d'un cahier des charges détaillé associé à un plan de travail/expérience, et une mise en œuvre de ce dernier (travail expérimental, de modélisation ou de simulation numérique). Les élèves sont invités à analyser la qualité de leurs résultats et les comparer aux résultats de la littérature. Ces projets sont réalisés en binôme dans les locaux de l'école, et sont encadrés par des enseignants-chercheurs laissant une large part à l'autonomie des élèves ingénieurs. 30% des sujets sont proposés par des entreprises, l'autre partie provient des laboratoires de Polytech. Les stages de 4^{ième} constituent également pour de nombreux étudiants une occasion de découvrir la recherche au sein d'un laboratoire académique en France ou à l'étranger. Environ 30% des élèves ingénieurs font en moyenne fait un stage recherche en 4^{ième} année.

L'évaluation par compétence des stages recherche a été testée ces dernières années et remplacera dès la rentrée prochaine l'évaluation classique basée sur des notes. Les élèves ingénieurs qui le souhaitent peuvent donner une orientation recherche à leur diplôme en réalisant leur stage ingénieur en

laboratoire à condition de pouvoir justifier de deux stages en entreprises au cours de leur parcours ingénieur, et de totaliser à minima de 14 semaines de stage en entreprise.

Faire lien avec la recommandation n°16

D.3.1.c. Critères majeurs pour la formation à la responsabilité sociétale et environnementale

Tous les étudiants, quel que soit leur spécialité, suivent au minimum 40h d'enseignements (soit 3 ECTS) sur les aspects de développement durable et de responsabilité sociétale.

Ces enseignements comportent les enjeux environnementaux avec une initiation au panorama énergétique mondial, aux enjeux du changement climatique et de ses impacts. Cette approche permet d'introduire la méthode du Bilan Carbone et à l'Analyse de Cycle de vie : Tous les élèves ingénieurs sont initiés à l'utilisation de l'outil Bilan Carbone de l'ADEME et l'Analyse de Cycle de Vie. Les connaissances sont ancrées avec des exercices d'applications et des études de cas travaillés en travaux dirigés.

Les étudiants sont formés au management de l'environnement en entreprise. Ils sont ainsi capables de citer et décrire les systèmes de management environnementaux en prenant notamment connaissance de la norme ISO14001 et de ses critères. Dans leur formation, les étudiants découvrent également les principes de la santé au travail (réglementation, principaux professionnels, pratiques courantes).

Par ailleurs, depuis la rentrée 2022, les étudiants de 3ème année suivent l'atelier de la Fresque du Climat. La Fresque du climat permet de sensibiliser les étudiants dès le début de leur cursus ingénieur. Enfin, tout élève durant son stage de fin d'études doit observer et introduire un constat sur la politique DDRS de l'entreprise dans son rapport.

En supplément de ce socle commun, les maquettes des formations EIT et BAT comportent des modules qui permettent aux étudiants d'approfondir leurs connaissances sur la transition écologique. La formation EIT comporte plus de 30 ECTS sur ces enjeux. Les étudiants sont formés à la gestion et le stockage de l'énergie (solaire, éolien et hydraulique entre autres), à la gestion des ressources naturelles, au droit de l'environnement, à la réutilisation des eaux et à la gestion des déchets. Plus de 8 ECTS des formations BAT FISE et FISA sont dédiés aux énergies renouvelables et à la gestion de l'énergie.

D.3.1.d. Critères majeurs pour la formation à l'innovation et à l'entrepreneuriat

Voir les modules SHES sur ce sujet : demander à Élodie Gardet

D.3.1.e. Critères majeurs pour la formation au contexte international et multiculturel

L'école s'assure que les élèves ont une **maîtrise de la langue anglaise** leur permettant d'être performants dans les situations professionnelles écrite et orale. En effet, quelle que soit leur spécialité, les élèves (FISE ou FISA) suivent un module de langue d'une quarantaine d'heures à chaque semestre. Les objectifs de ces cours sont accessibles dans les syllabus en ligne sur l'intranet et ciblent les 4 compétences langagières. Le niveau en langue est évalué en interne par l'ensemble des résultats obtenus par l'élève ingénieur au cours de sa formation.

Par ailleurs le niveau minimum en anglais attendu pour la diplomation est le **niveau B2**, le niveau C1 étant fortement recommandé. L'école a choisi le **test TOEIC** comme certification externe du niveau de langue.

Afin de limiter le nombre d'étudiants ne validant pas le niveau B2 en fin de 5ème année, l'école a mis en place plusieurs mesures. Ainsi, depuis la rentrée 2018, l'école a renforcé l'accompagnement et le

suivi des élèves les plus faibles par des **cours de soutien obligatoires en 3ème et 4ème année**. Par ailleurs, les conditions de passage en année supérieure pour les FISE ont été durcies dans le règlement des études afin d'obliger les élèves à progresser selon des paliers fixés par l'école. Ils doivent désormais justifier d'un score minimum à un test TOEIC blanc ou officiel pour passer en année supérieure (635 en fin de 3ème année et 735 en fin de 4ème année). De plus, l'école s'assure que les effectifs en cours de langue ne dépassent pas **25 élèves maximum** afin de garantir des conditions de travail les plus optimales possibles. Enfin, l'école offre, à tous les étudiants qui le souhaitent, un **accès à la plateforme "Global Exam"** permettant de travailler l'anglais et d'autres langues vivantes en autonomie semi-guidée.

L'école encourage et propose également l'apprentissage et la pratique d'au moins **une seconde langue étrangère** (LV2) en plus de l'anglais. Ainsi, la pratique d'une LV2 est obligatoire pour tous les élèves ingénieurs (FISE) de 4ème et 5ème année ayant satisfait la condition de score TOEIC (50 à 60% des élèves en fin de 3ème année et 80 à 85% en fin de 4ème année). Plusieurs langues sont proposées (allemand, italien, espagnol, japonais, portugais, russe, chinois, intercompréhension en langues romanes) et sont mutualisés avec d'autres composantes de l'université (IAE, IUT). Dans la limite des places disponibles, ces cours sont ouverts en facultatif aux élèves n'ayant pas validés leur TOEIC. Enfin, la plateforme "Global exam" permet également aux élèves qui le souhaitent de pratiquer des langues en auto-formation ou en renforcement.

Un **séjour à l'étranger**, académique, en entreprise ou en laboratoire, est réalisé par chaque élève ingénieur durant sa scolarité. L'école mobilise ses partenariats internationaux pour accompagner les élèves ingénieurs dans l'organisation de ces séjours. La politique de mobilité internationale de l'école s'applique à toutes les spécialités de l'école (FISE et FISA) : **obligation de mobilité internationale pour l'obtention du diplôme** ; organisation administrative et pédagogique permettant d'effectuer cette mobilité lors d'un ou plusieurs stages du cycle ingénieur ; par un semestre de formation sous le régime de transfert de crédits dans un établissement partenaire ou par la préparation d'un double diplôme. L'école encourage les séjours de durée moyenne ou longue de préférence aux séjours courts.

La durée minimum de mobilité a été augmentée en 2022 pour faire suite aux recommandations de la CTI et est désormais de **17 semaines minimum** pour les FISE (20 semaines recommandées) et de **9 semaines** (12 recommandées) pour les FISA. L'école autorise les **mobilités de formation aux semestres 8 et 9**. Dans les faits, la mobilité de formation s'effectue principalement au semestre 9 (70% des élèves font une mobilité de semestre, la grande majorité d'entre eux au S9). La mobilité de stage est possible pour les 3 stages du cycle ingénieur ; le stage de 4ème année étant le plus plébiscité (45% des élèves font une mobilité de stage). La durée de mobilité moyenne des étudiants a atteint des niveaux élevés de 24 à 25 semaines (Figure 9) même si ces chiffres de mobilité ont été impactés négativement par la crise de COVID 21 qui a empêché un nombre important de mobilités (49% de la promotion diplômée en 2022 n'a pas pu effectuer de mobilité). La situation retourne à la normale depuis la résolution de la crise.

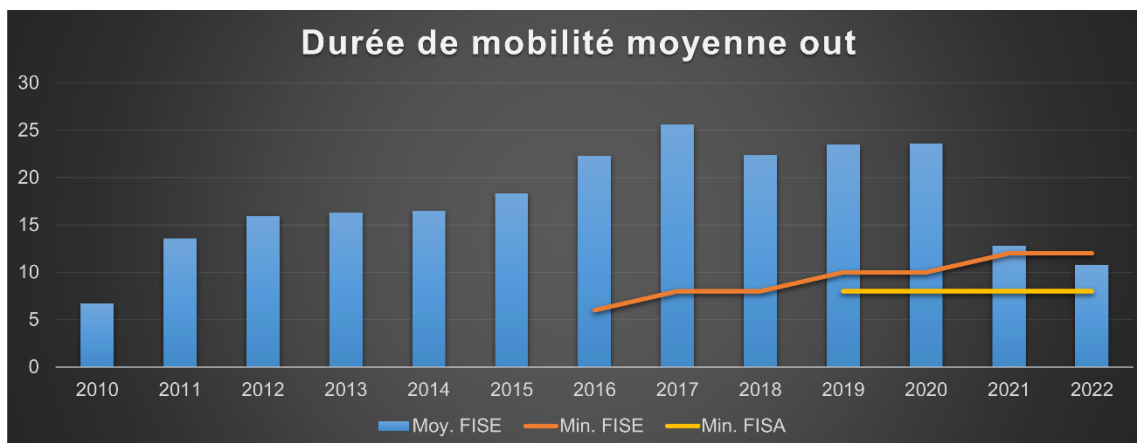


Figure 9 durée de mobilité moyenne OUT

L'école a choisi en 2022 de retarder la rentrée du semestre 9 à la fin du mois de septembre afin de permettre aux élèves ingénieurs qui le souhaitent de faire des stages longs à l'étranger et de valider ainsi les 17 semaines de mobilité. Le service des relations internationales et extérieures de l'école travaille à développer son offre de stages à l'étranger en s'appuyant sur le réseau de partenaires existant et sur l'alliance UNITA dont l'école est membre. L'un des objectifs est de parvenir à mieux équilibrer les mobilités de formation et de stage.

Pour assurer ces mobilités exonérées de droits d'inscription, l'école dispose de **51 partenaires Erasmus+** (dans 18 pays) et de **23 accords bilatéraux hors Europe** (dans 10 pays) et participent à plusieurs projets finançant des mobilités (MIC et Fitec).

Les conditions de validation de la mobilité internationale sont définies dans l'annexe du règlement des études. La liste des partenaires et les informations nécessaires à la mobilité de formation ou la mobilité de stage sont accessibles dans l'intranet. L'information concernant la mobilité sortante est donnée lors des réunions de rentrée du cycle ingénieur. Des réunions spécifiques à la mobilité de formation (S9 et double-diplômes) ont lieu au début du semestre 7. Les réunions sur les mécanismes de financement sont organisées par les services de l'université au cours de la semaine internationale (mi-octobre). L'information sur la mobilité de semestre 8 est donnée en fin de semestre 6. Les vœux de mobilité de formation, ainsi que les résultats d'affectation, sont gérés via l'intranet de l'école.

Enfin l'école travaille à développer l'accueil d'étudiants étrangers afin de favoriser le développement des compétences internationales et interculturelles de ses élèves. L'internationalisation de l'école se concrétise par des modules de cours donnés en langue anglaise : modules communs entre le master Energy Solar Building et la spécialité BAT au S9, sur le thème des réseaux de chaleur et le stockage de l'énergie pour la spécialité EIT et au moins un module de cours par semestre pour la spécialité IDU.

Par ailleurs l'école organise une semaine internationale de cours intensifs au S9 sur le thème de la mécatronique pour les spécialités M3 et GMM. Les programmes courts de type "summer school" ou BIP constituent un outil intéressant de promotion de la mobilité entrante, en particulier pour les pays ayant des freins aux mobilités longues (Canada, Japon...). Cette politique sera maintenue afin de favoriser les mobilités entrantes tout en renforçant la capacité des élèves ingénieurs à la pratique de l'anglais technique. Une partie de la formation se faisant sous forme de projets collectifs, l'intégration des élèves étrangers en mobilité d'échange ou en mobilité diplômante constitue une mise en situation de travail en environnement multiculturel.

Afin de favoriser l'intégration des élèves étrangers dans l'école, un système de parrainage individuel a été mis en place, ainsi que des réunions périodiques avec la direction de l'école, les parrains et les référents de convention : accueil en début de semestre, point à mi-parcours et bilan en fin de séjour.

D.3.2. Cohérence entre compétences visées et programme de formation

Chaque élément constitutif du programme de formation, accessible selon des prérequis indiqués, comporte des éléments clés de formation qui visent des objectifs d'apprentissage. Pour chacun de ces objectifs d'apprentissage sont définies des aptitudes, associées à des niveaux attendus, mettant en évidence ce que l'élève est capable d'entreprendre à l'issue de cet enseignement.

Le lien entre les compétences visées et le programme de formation est établi formellement par l'intermédiaire d'un tableau croisé⁸⁷.

Outre le fait d'établir la relation forte entre le programme de formation et les compétences, d'un point de vue plutôt statique et final, nous ambitionnons d'avoir une certaine dynamique sur le sujet. Le développement des compétences fait actuellement l'objet d'une réflexion menée par un groupe de travail. L'objectif est de mettre en évidence un modèle de parcours faisant apparaître la montée en compétences, qu'elles soient spécifiques ou transversales. Des paliers pourraient être reconnus et validés, tout au long de la formation et des mises en situation, à partir de la rédaction de textes réflexifs, s'appuyant sur la mobilisation d'aptitudes devant être prouvées.

Pour les élèves sous statut apprenti, l'évolution en entreprise et la montée en compétences sont évaluées au travers des différents projets et formalisées grâce à :

- L'évaluation 4 « axes »⁸⁸ à compléter en fin de 1ère année puis à chaque fin de projet : ce document est alimenté de période en période par le bilan des points forts et points de progrès ressortant de l'analyse d'évolution. Il est composé du positionnement sur les 4 axes d'évolution, du bilan correspondant, des commentaires généraux et améliorations prioritaires à apporter lors de la période suivante. Cette évaluation contribue à 10% du diplôme d'ingénieur.
- L'évaluation de la conduite du projet sur le terrain à compléter à chaque fin de projet. (20% de la note projet).

Ces documents sont remplis par le maître d'apprentissage/tuteur lors d'un temps d'échange avec son élève ingénieur.

D.3.2.a. Césure

La période de césure s'étend sur une durée maximale représentant une année universitaire pendant laquelle un étudiant suspend temporairement sa formation dans l'école dans le but d'acquérir une expérience personnelle. Cette césure est effectuée sur la base d'un strict volontariat de l'étudiant qui s'y engage et ne peut être rendue nécessaire pour l'obtention du diplôme préparé avant et après cette suspension. Cette possibilité fait l'objet d'une mention dans le Règlement des études, section 2.9, Césure.

Tout projet de césure est soumis à approbation au moyen d'une lettre de motivation en indiquant les conditions de réalisation. Une année ou un semestre de césure peuvent alors être accordés, par décision du président de l'université, après avis du directeur de la formation, selon les modalités définies par l'Université Savoie Mont Blanc et la législation en vigueur (décret n°2018- 372 du 18 mai 2018 et Circulaire n°2019-030 du 10 avril 2019 et décret n° 2021-1154 du 03 septembre 2021).

Chaque année depuis maintenant 5 ans, ce sont entre 3 et 11 élèves qui font une demande de césure pour un semestre ou pour une année.

⁸⁷ Élément de preuve, Tableau 4 : D.3.2. - Tableau croisé des UEs / Compétences / acquis de l'apprentissage

⁸⁸ Élément de preuve, DN : D.3.2. - Progression en entreprise 4 axes

D.3.3. Méthodes pédagogiques

Le département APPRENDRE⁸⁹ de l'Université Savoie Mont Blanc soutient et accompagne les équipes pédagogiques dans l'évolution des enseignements pour la réussite des étudiants et des étudiantes. Il propose un accompagnement des équipes pédagogiques aux méthodes pédagogiques et outils numériques, de façon à élargir et enrichir leurs pratiques pédagogiques.

Pour favoriser cet accompagnement pédagogique, l'école s'est dotée d'un conseiller pédagogique et d'un chargé de mission numérique, en lien avec le département APPRENDRE. Outre le relais opérationnel et de terrain qu'ils constituent, ils présentent annuellement au comité de direction une revue des dispositifs d'enseignement.

Les méthodes pédagogiques déductives sont employées principalement pour l'acquisition de certaines bases scientifiques. La mise à disposition de ressources pédagogiques diverses (cours en ligne, exercices d'autoévaluation, tests en ligne, forum, dépôt de production...) sur la plateforme d'enseignement à distance Moodle vient compléter cette forme d'apprentissage classique. L'utilisation de cette plateforme favorise également l'autonomie, l'accompagnement et la responsabilisation des élèves au cours de leur formation. En pédagogie inversée, elle laisse l'élève préparer les enseignements à la maison à l'aide des supports mis à disposition par l'enseignant et libère du temps en présentiel pour des activités visant l'appropriation des notions.

En complément de ces apprentissages, diverses formes de mises en situations sont employées pour favoriser la démarche compétences. Les projets et stages représentent environ 30% des ECTS pour les FISE et plus de 40% pour les FISA.

Les élèves alternants ne consomment pas des savoirs tout faits mais les construisent par un cheminement entre l'action et la réflexion, entre la pratique et la théorie, entre les savoirs de l'expérience et les savoirs académiques.

La pédagogie de l'alternance permet, grâce aux pratiques de formation mobilisées

- de se positionner sur l'apprentissage d'un métier (employabilité),
- de chercher à réduire les écarts entre la pratique et la théorie (réflexivité),
- de s'appuyer sur l'expérience de formation (individualisation),
- de construire des parcours soutenant (accompagnement),
- d'aider les jeunes à devenir des adultes éclairés (autonomie)
- de se développer personnellement (compétences).

La pédagogie de l'alternance organise et relie un ensemble de moyens, de ressources et de situations qui oscillent entre le monde de l'école et le monde du travail, et dont les itérations structurantes mettent l'alternant en capacité de se développer (Fernagu, LINÉACT CESI, 2022).

Elle rassemble en son sein de nombreuses opportunités de développement :

- dans les allers et retours réguliers entre l'école et le travail, notamment au travers la mise en capacité à construire des ponts entre la pratique et la théorie, entre la formation et l'entreprise ;
 - o Les rythmes de formation assez « courts » des formations FISA permettent aux élèves de transposer leurs connaissances théoriques « à chaud » sur le terrain de l'entreprise tout au long des 3 années
 - o Les projets réalisés en entreprise sont une « courroie » entre l'école et l'entreprise permettant de vérifier la transposition des connaissances théoriques dans les missions réalisées en entreprise
- dans la prise de distance individuelle ou collective, avec l'expérience vécue et sa formalisation voire sa conceptualisation ;

⁸⁹ Département APPRENDRE : <https://www.univ-smb.fr/apprendre/>

- dans l'orchestration de moyens de formation permettant aux apprenants de prendre conscience qu'ils sont les premiers acteurs de leur formation grâce à des pédagogies autonomisantes, responsabilisantes et engageantes ;
- au travers un accompagnement spécifique qui permet de construire des parcours de formation relatifs à un métier pris dans son ensemble et d'individualiser ces parcours
 - o Accompagnement tuteurs enseignant et tuteurs entreprise
 - o Visite en entreprise
 - o Suivi de la progression des compétences en entreprise (4 Axes)
 - o Mini-coaching (pour Mécanique) et séances d'expression au retour des périodes en entreprise (pour Bâtiment)
- en portant son attention sur des moyens pédagogiques qui se pensent en termes d'employabilité et d'insertion durable dans l'emploi ;
- en considérant que l'entreprise, comme les centres de formations, sont partenaires de la formation et entretiennent pour cela des relations de coopération, de collaboration et partagent le pouvoir de former (Conseils de perfectionnement)

D.3.4. Équipe pédagogique

82 enseignants dont 66 enseignants-chercheurs (Professeurs ou maîtres de conférences), 10 enseignants du second degré et 6 enseignants contractuels (ATER, PAST, CPJ, enseignants contractuels)⁹⁰ Le détail est précisé dans la section A.5.1.a

Les enseignants peuvent intervenir dans une ou plusieurs spécialités de l'école, au sein du cycle préparatoire PeiP ou dans l'un des deux masters de l'école.

D.4. La formation d'ingénieur de spécialisation

Non concerné

D.5. Diplôme d'ingénieur par la formation continue et par la VAE

Les voies de formation relevant de la formation continue pouvant conduire à la validation potentielle d'un des diplômes d'Ingénieur Polytech Annecy Chambéry concernent la Formation Continue Diplômante (FCD), les Contrats de Professionnalisation (CP) et la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Ces actions de formation continue sont gérées en lien avec l'[Institut Universitaire de Formation Continue](#)⁹¹ (IUFC) de l'université Savoie Mont Blanc.

D.5.1. Formation continue

L'ITII 2 Savoies est le partenaire historique de Polytech Annecy-Chambéry dans le cadre de la FCD. Elle est adossée à la formation initiale par apprentissage de la spécialité concernée et s'adresse aux techniciens titulaires d'un Bac +2 justifiant d'au moins 3 ans d'expérience professionnelle et qui ont montré en milieu professionnel leur potentiel et leur motivation pour évoluer vers une fonction d'ingénieur. La formation a pour objectif de leur donner une meilleure et plus large approche des réalités de terrain pour s'investir opérationnellement dans l'évolution de leur entreprise et accompagner les transitions d'aujourd'hui et de demain.

Le mixage des stagiaires de la « formation continue » avec les « apprentis » intervient après une remise à niveau au cours du semestre 5. Cette phase préparatoire, dont le contenu et la pédagogie est adaptée à ce type de public, permet l'acquisition et la consolidation du socle des matières scientifiques indispensables à la spécialité préparée. Cette mise à niveau est jalonnée de cours de développement cognitif leur permettant de réapprendre à apprendre et qu'ils suivent en commun avec les apprentis. Des cours d'anglais sont également dispensés pendant cette période. La suite du cursus de formation

⁹⁰ Élément de preuve, Data sheet DS3 : Ressources humaines

⁹¹ Institut Universitaire de Formation Continue : <https://www.univ-smb.fr/formation-continue/>

ingénieur est organisée autour de 3 pôles : les sciences et techniques de l'ingénieur, la méthodologie de l'ingénieur, le management et l'anglais. Le stagiaire de formation continue acquiert progressivement les compétences d'ingénieur au travers des différents apports académiques, des travaux de groupes partagés, de la conduite des 4 projets industriels (développés sur les dimensions « technique », « gestion », « management » et « ingénieur ») ainsi que des missions qui lui sont confiées en entreprise. Les modalités de validation du diplôme sont précisées dans le règlement des études.

Les contrats de professionnalisation concernent seulement la 5^{ème} année de formation ingénieur. L'alternance entreprise/école se fait essentiellement sur le semestre 9 et se termine par un temps plein en entreprise à partir du mois de février.

Le mixage des élèves ingénieurs en contrat de professionnalisation avec les étudiants ou les apprentis, selon la spécialité concernée, est rendu possible grâce à une scolarité organisée autour de deux axes majeurs :

- la formation conjointe (environ 300h) en présentiel à l'école
- les mises en situations au travers de projets intégrés aux modules ou transversaux (à l'école pour les étudiants et en entreprise pour les apprentis et élèves ingénieurs en contrat de professionnalisation).

D.5.2. Validation des acquis de l'expérience

Comme pour la formation continue, la délivrance du diplôme d'ingénieur par la validation des acquis de l'expérience est aussi gérée en étroite collaboration avec l'Institut Universitaire de Formation Continue de l'université Savoie Mont Blanc (IUFP). L'IUFP renseigne, conseille et oriente le professionnel en fonction de son projet, en abordant les questions de calendrier, d'organisation générale et de financement.

Lorsqu'une candidature est envisagée, le chargé de mission VAE de Polytech Annecy-Chambéry vérifie les conditions de recevabilité du dossier et apprécie, avec l'aide du responsable de la spécialité concernée, l'adéquation entre les compétences annoncées par le candidat et les attendus du diplôme. Dans le cas où le candidat confirme son projet de VAE, un entretien est organisé dans les locaux de Polytech pour déterminer le planning de travail, les modalités d'accompagnement et les consignes de rédaction du dossier.

Le candidat rédige un dossier dans lequel il décrit ses principales expériences personnelles et professionnelles en lien avec le diplôme, présente les compétences qu'il a acquises et apporte les éléments de preuve. L'accompagnement par un enseignant du diplôme visé oriente la rédaction du candidat vers l'adéquation nécessaire entre ses compétences et les blocs de compétences de la fiche RNCP du diplôme. Lorsque l'accompagnateur juge le dossier suffisamment abouti, une commission d'experts est réunie pour qualifier un premier rapport et audition du candidat.

Après corrections suite à l'expertise technique, le candidat est auditionné par un jury présidé par le directeur de l'école et composé de deux enseignants chercheurs et de deux professionnels du domaine du diplôme visé. Ce jury VAE évalue l'adéquation entre les compétences acquises par le candidat et les compétences de la fiche RNCP attendues pour le diplôme. La validation de ces compétences peut être totale, partielle ou refusée. En cas de validation totale des compétences et de certification de langue anglaise de niveau B2, le jury d'école prononce la délivrance du diplôme. Lorsque le jury valide une partie seulement des compétences du diplôme, il établit une prescription pour acquérir les compétences faisant défaut. Les activités permettant au candidat d'acquérir ces compétences sont diverses : suivre des enseignements à Polytech Annecy-Chambéry ou ailleurs, rédiger un mémoire, acquérir une expérience complémentaire...

D.6. École multisite à diplôme unique

Non concerné

D.7. Analyse SWOT – Chapitre D

Forces	Faiblesses
Opportunités	Menaces

DA. LA FORMATION D'INGÉNIEUR – Mécanique

DA.1. Élaboration du projet de formation

DA.1.1. Historique

La formation de techniciens et d'ingénieurs en mécanique est historique à Annecy : le département "Génie mécanique et productique" a été créé à Annecy par l'université de Savoie dès la création des IUT en France, en 1973⁹². À sa suite une maîtrise de "Productique appliquée aux industries mécaniques" avait été créée à Annecy en 1986, embryon de la future école supérieure d'ingénieurs d'Annecy (ESIA), en 1992, qui deviendra, en 2006⁹³, Polytech Annecy-Chambéry.

Simultanément à la création de l'ESIA, un Institut des techniques d'ingénieur de l'industrie (ITII) est créé⁹⁴ pour former des ingénieurs en "Mécanique-productique", par la voie de la formation continue, puis, un peu plus tard, par la voie de l'apprentissage. D'abord indépendant de l'ESIA, les deux organismes se rapprochent vraiment en 2000, date à laquelle Polytech devient l'opérateur pédagogique de l'Itii 2Savoies et délivre le diplôme Mécanique-productique.

Se faisant deux voies de formation aux métiers de l'ingénieur en mécanique ont coexisté pendant des années dans les locaux de Polytech, avec, néanmoins, les mêmes enseignants et enseignants-chercheurs.

A l'issue de son audit en 2020, la CTI a vivement recommandé, à l'école, de fusionner ses deux diplômes de mécanique. Par la lettre d'intention adressée à la CTI par la Direction de l'école, le 22 juin 2022, l'école a indiqué son souhait de réaliser cette opération pour ne proposer, en 2024, plus qu'une seule spécialité en Mécanique, aux côtés de ses quatre autres spécialités.

L'école a choisi, à l'automne 2022, de ne pas donner d'autres noms, tel que le "nom d'usage" que la CTI permet, à sa nouvelle spécialité. La nouvelle spécialité sera donc simplement intitulée "Mécanique", libellé faisant partie de la liste autorisée par la CTI [nomenclature des spécialités 2019] et surtout largement connu et reconnu dans le monde socio-économique.

DA.1.2. Les quatre parcours de la spécialité "mécanique"

La spécialité "mécanique" aura les quatre parcours suivants, qui existent d'ores et déjà dans les deux spécialités "mécanique" actuelles :

- Génie industriel, ou GI (FISA)
- Conception & mécatronique, ou CM (FISA)
- Mécatronique & industrialisation, ou MI (FISE) (actuellement Mécanique-mécatronique)
- Matériaux composites, MC (FISE)

Le choix, par chaque élève, d'un des deux parcours FISA ou des deux parcours FISE, se fait dès sa candidature. La première année des deux parcours FISE est commune et l'élève choisit l'un d'eux à la fin de celle-ci. S'il choisit et obtient MC, il continue en 2ème et 3ème année sur le site du Bourget-du-lac de Polytech Annecy-Chambéry.

Les effectifs objectifs de ces parcours sont les suivants :

- **Génie industriel : 24**
- **Conception & mécatronique : 24**
- **Mécatronique & industrialisation : 48**
- **Matériaux composites, MC (FISE) : 24**

⁹² <https://www.univ-smb.fr/2016/04/25/les-iut-fetent-leur-50-ans/>

⁹³ <https://www.polytech.univ-smb.fr/ecole/historique.html>

⁹⁴ <https://www.itii-2savoies.com/presentation/itii/>

DA.1.3. Démarche de construction de la spécialité “mécanique”

Les deux actuelles spécialités “mécanique” ayant leur propre programme actuellement, il a fallu les rapprocher pour les comparer et mettre en évidence les similitudes. Dans un premier temps les modules ont été regroupées par discipline. A cette occasion, de nouvelles disciplines ont été introduites à l'école pour préciser celle de la “mécanique” (MECA), comme le génie industriel (GIND), la mécatronique (MCTR), la fabrication (FABR)...

Ensuite les enseignants de chaque discipline ont été réunis par le chef de projet, Éric Pairel, responsable de la spécialité FISE Mécanique-matériaux, pour comparer, rapprocher les modules de FISE et de FISA. Les intitulés ont été précisés et harmonisés.

Ainsi, il a été établi qu'un peu plus de 50% des modules de Sciences & technologies étaient semblables à divers degrés. Cependant, même pour les modules très similaires (même intitulé après harmonisation ; même programme ; et même pédagogie) il n'a pas été possible de les fusionner pour les raisons exposées ci-après. Donc, deux modules co-existeront, l'un pour la FISE et l'autre pour la FISA, avec, cependant, le même intitulé, le même programme, voire davantage (niveau visé, pédagogie...).

En effet la fusion des modules et surtout la réunion physique des élèves de FISE et de FISA en enseignement, se heurtent aux contraintes fortes suivantes :

- Les heures d'enseignement en FISA sont contractuelles vis-à-vis des entreprises accueillant les alternants et, vu les jours ouvrés restant dans l'année pour planifier ces heures, les semaines des alternants sont très chargées, souvent entre 35 et 40h. Avec le partage des mêmes ressources que les autres spécialités de l'école (salles et enseignants), la planification de ces heures est extrêmement contrainte et ne peut intégrer de nouvelles contraintes comme la disponibilité des FISE pour un enseignement commun, par exemple.
- En raison de cette charge hebdomadaire, la FISA ne peut pas adopter les plages horaires de l'université qu'utilise la FISE et qui conduisent à des journées soient trop courtes (6h) soient finissant trop tardivement (18h30). Il faudrait donc que les créneaux de FISE soient revus en accord avec toutes les autres spécialités, voire toutes les filières de l'université.
- En outre, l'alternance de la FISA ne permet de ne disposer que d'environ la moitié des jours ouvrés de la FISE, ce qui ajoute encore une contrainte forte à la planification.
- Les salles, de capacités suffisantes pour accueillir la réunion des FISE et des FISA, sont peu nombreuses et très utilisées. En outre l'enseignement en groupe de 120 élèves (72 FISE + 48 FISA) ou même de 96 (48 FISE d'Annecy + 48 FISA) n'est souhaité ni par les élèves, ni par les enseignants.
- Alors que les modules SHES sont nécessaires très rapidement pour les “FISA” (Gestion, management), ils arriveraient trop tôt pour les “FISE” bien moins matures qu'eux.

DA.2. Compétences visées

En attente des documents de Stef.

Les postes visés par les élèves sont proches... avec néanmoins plus de postes à responsabilité pour les FISA du fait de leur expérience professionnel (voir enquête Hélène de janvier 2022).

DA.3. Diplôme d'ingénieur en formation initiale

DA.3.1. Architecture et programme de la formation d'ingénieur

Le partenariat professionnel, pour les formations sous statut apprenti, s'appuie sur la chambre syndicale de la métallurgie de Haute-Savoie et l'union des industries de Savoie. L'ITII 2 Savoies est la structure de partenariat. Une convention⁹⁵, entre l'ITII 2 Savoies, le CFAI Formavenir et l'USMB, définit les conditions générales de mise en œuvre de la formation d'ingénieur spécialité Mécanique en partenariat, pour l'apprentissage et pour la formation continue. Une convention lie également l'ITII 2 Savoies au CFAI Formavenir pour fixer les rôles respectifs des deux parties au regard du fonctionnement de l'apprentissage.

Volumes d'heure de chacun des quatre grands domaines de formation

Le tableau ci-dessous donne les volumes d'heure dans les quatre grands domaines de formation des élèves-ingénieurs, selon les parcours, MI, MC, GI ou CM :

- en sciences et techniques (S&T) ;
- en Anglais et en seconde langue vivante pour ceux qui ont atteint le niveau B2 du TOEIC (Anglais & LV2) ;
- en sciences humaines, économiques et sociales (SHES) ;
- et en développement durable et en responsabilité sociétale (DDRS).

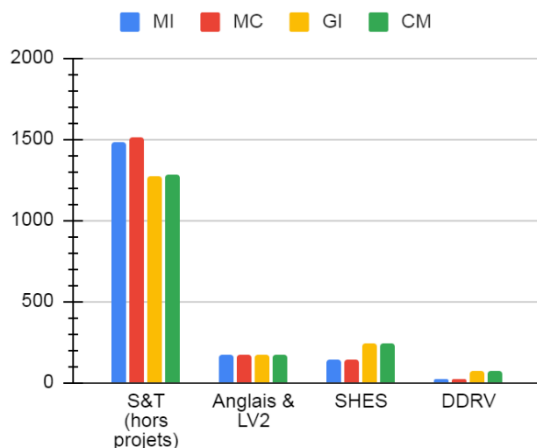
Tab. : volumes d'heure dans les quatre grands domaines et pour chacun des quatre parcours "mécanique" (hors projets et stages).

	MI	MC	GI	CM
S&T (hors projets)	1480	1511	1266	1282
Anglais & LV2	172	172	170	170
SHES	145	145	238	238
DDRV	21	21	71	71
TOTAL	1818	1849	1745	1761

Le graphique ci-dessous illustre ce tableau et permet de montrer, plus clairement, que les élèves en FISA font davantage de SHES et de DDRV que ceux en FISE qui font, eux, plus de S&T.

Fig. : comparaison des heures, entre les parcours, dans les 4 grands domaines de formation.

⁹⁵ Eléments de preuve, DN : DA1.3.1. - Conventions



DA.3.1.a. Profil de chaque parcours "mécanique"

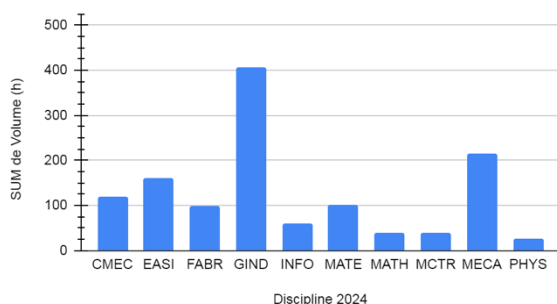
Les parcours ont des "profils" différents sur les disciplines de S&T suivantes :

- Conception mécanique (CMEC) ;
- Électronique, automatique, signal et instrumentation (EASI) ;
- Fabrication (FABR) ;
- Informatique (INFO) ;
- Matériaux (MATE) ;
- Mathématique (MATH) ;
- Mécatronique (MCTR) ;
- Mécanique (MECA) ;
- Physique (PHYS).

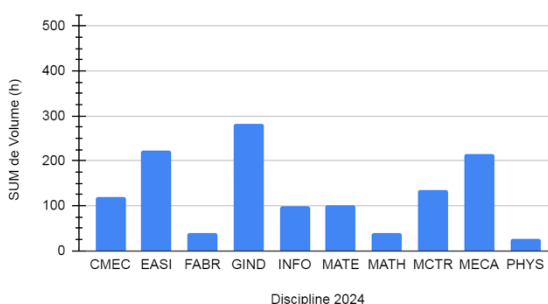
Comme le montre les figures ci-dessous, la dominante en Génie industriel (GI) est évidemment, le Génie industriel (GIND). En Conception & mécatronique (CM), la dominante reste le Génie industriel (GIND) mais de façon moindre qu'en GI en faveur de l'EASI nécessaire à ce parcours.

Fig. Répartition, par discipline de S&T, des parcours Génie industriel (GI) Conception & mécatronique (CM).

Parcours Génie industriel (GI) (1266h)

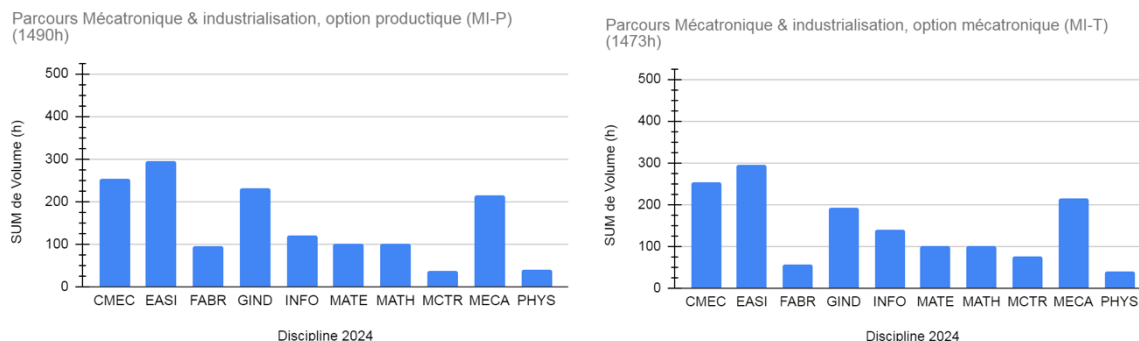


Parcours Conception & mécatronique (CM) (1282h)



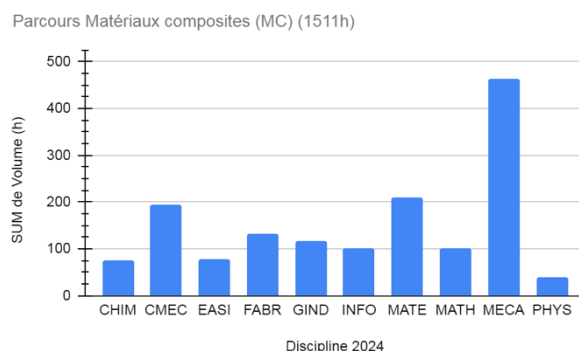
En Mécatronique & industrialisation (MI), la dominante est l'EASI mais le profil est plus "généraliste" notamment avec beaucoup de Génie industriel (GIND), surtout pour l'option finale Productique (MI-P).

Fig. Répartition par discipline de S&T du parcours Mécatronique & industrialisation (MI), option finale Productique (MI-P) ou option finale Mécatronique (MI-T).



La dominante en Matériaux composites (MC) est la mécanique (MECA) notamment en raison des enseignements relatifs aux calculs de résistance des matériaux, plus complexes pour ces matériaux.

Fig. Répartition, par discipline de S&T, du parcours Matériaux composites (MC).



DA.3.1.b. Les projets

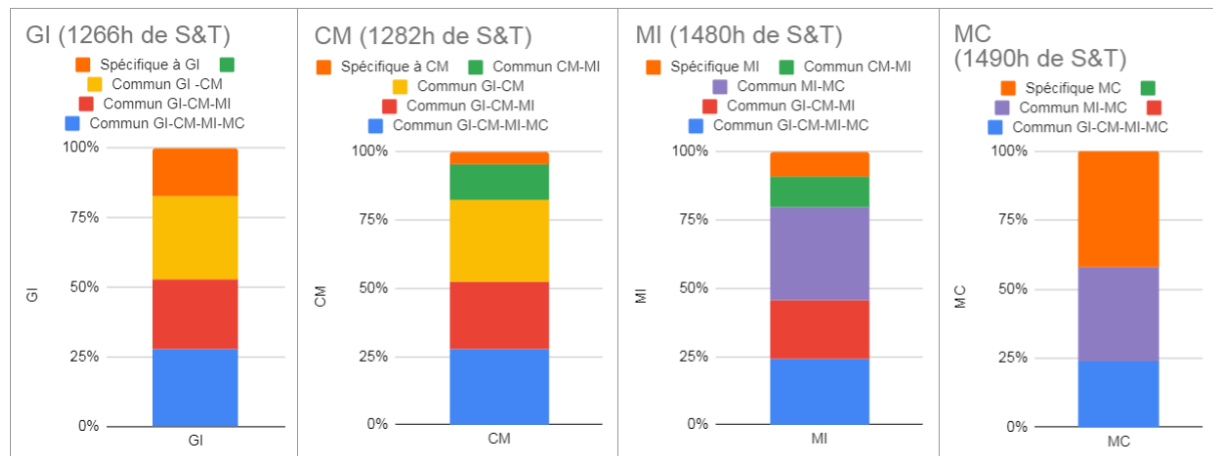
Pour les étudiants sous statut d'apprenti, un parcours d'évolution a été réfléchi pour faire vivre à l'élève-ingénieur une des futures réalités du métier préparé : celle de projets à mener en parallèle avec des missions plus quotidiennes dans des temps imbriqués à prioriser. L'acquisition continue de compétences méthodologiques de résolution de problèmes, dans le cadre de projets, se double de l'acquisition de nouveaux réflexes. Ainsi, les apprentis auront à réaliser plusieurs projets. En première année, il y a un projet d'immersion où l'élève-ingénieur prend ses repères et apprend à connaître la structuration de son entreprise d'accueil, puis un projet « technique » où l'élève-ingénieur apprend la gestion de projet et la résolution de problèmes, il devra évoluer en élargissant et en argumentant le champ des solutions à envisager à un problème afin de pérenniser la solution. En deuxième année, il y a un projet « gestion » qui lui permet de prendre en compte et l'incite à prendre en compte de façon réflexive la dimension financière indispensable à l'enclenchement et à la conduite de tout projet, puis un projet « management/animation d'équipe » qui lui fait piloter sous l'angle humain et organisationnel une équipe. Fort de ces approfondissements des 3 facettes complémentaires que l'on retrouve dans un projet, l'élève-ingénieur est alors prêt à mener un dernier projet « ingénieur » durant les 6 derniers mois du cycle de formation, présentant toutes les caractéristiques et responsabilités du métier d'ingénieur.

DA.3.1.c. Volumes d'heure communs entre les parcours

Même si une très faible part des enseignements de S&T ont lieu avec les élèves en FISE et en FISA réunis, pour les raisons matérielles déjà évoquées, **une majorité de ces enseignements sont communs aux parcours** (voir figure ci-dessous et) :

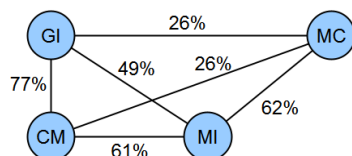
- 358h sont **communes aux quatre parcours, soit 28%** pour la FISA et 24% pour la FISE (en bleu sur la figure) ;
- 318h sont **communes aux parcours GI, CM et MI, soit 25%** pour la FISA et 21% pour la FISE (en rouge sur la figure) ;
- 384h sont **communes aux parcours GI et CM, soit 30%** pour la FISA (en jaune sur la figure) ;
- 504h sont **communes aux parcours MI et MC, soit 34%** pour la FISE (en violet sur la figure).

Fig. : enseignement de S&T commun aux quatre, à trois ou à deux des parcours.



Les enseignements communs à deux parcours parmi les quatre sont plus importants : par exemple l'enseignement commun entre CM et MI est de 61% (addition des barres bleue, rouge et verte sur la figure ci-dessous). Le graphe ci-dessous illustre les enseignements communs entre les parcours pris deux à deux.

Fig. : pourcentages des enseignements communs entre les parcours (sur une base de 1377h moyenne d'enseignement S&T).



Parmi les enseignements de S&T communs, **5% des heures sont faites avec les FISE et les FISA réunis**. Ces heures sont les suivantes :

- 40h de **“Projet Bureau d’Études”**, dans lesquels des équipes mixtes GI&CM/MI sont créées pour travailler à la conception et au prototypage de produits mécaniques ou mécatroniques.
- 24h de CM et de TP de **“Robotique industrielle”** pendant lesquelles GI&CM et MI-T (option mécatronique de MI) sont réunis.
- 12h de CM-TD de **“Tolérancement”**.

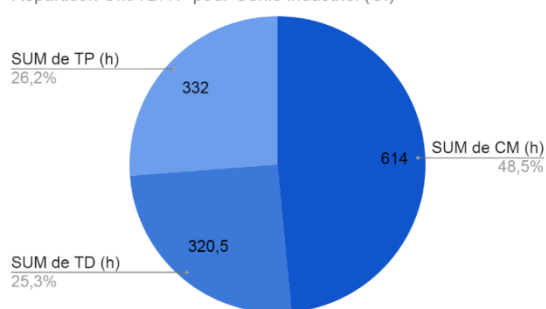
DA.3.1.d. Répartition en cours magistral (CM), travaux dirigés (TD) et travaux pratiques (TP)

Les graphiques suivants donnent les volumes de CM, TD et TP pour chaque parcours pour les disciplines de S&T et **sans compter les heures de projet**.

La part de CM semble plus importante pour les FISA que pour les FISE. En fait les heures CM en FISA sont souvent utilisées pour faire des TD car l'addition des deux parcours FISA conduit à un groupe de 36 élèves.

Fig. : répartition CM/TD/TP pour les deux parcours “mécanique” FISA.

Répartition CM/TD/TP pour Génie industriel (GI)



Répartition CM/TD/TP pour Conception & mécanique (CM)

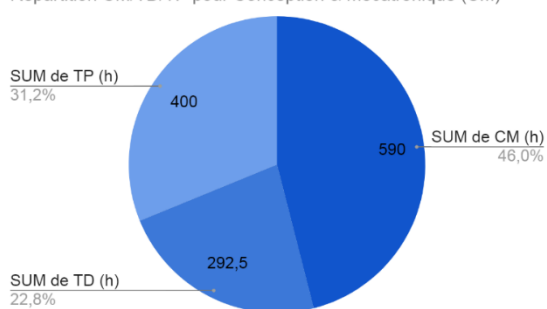
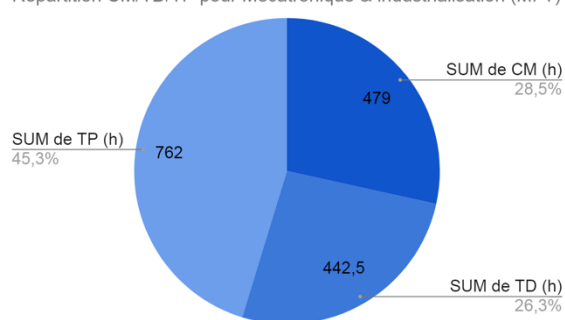
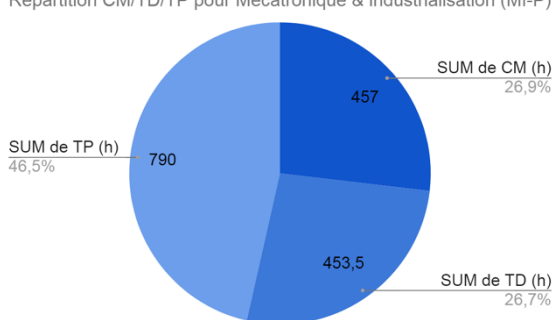


Fig. : répartition CM/TD/TP pour les deux parcours "mécanique" FISE.

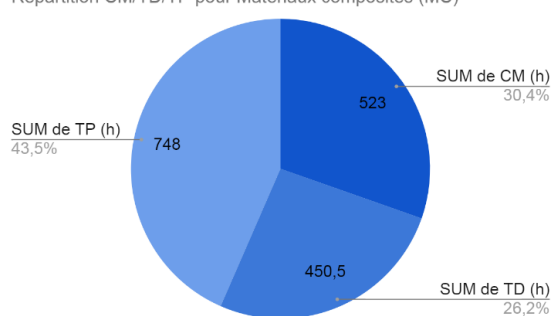
Répartition CM/TD/TP pour Mécatronique & industrialisation (MI-T)



Répartition CM/TD/TP pour Mécatronique & industrialisation (MI-P)



Répartition CM/TD/TP pour Matériaux composites (MC)

*DA.3.1.e. Critères majeurs pour la formation à l'entreprise*

Pour les FISE : voir section D

Pour les FISA : voir section D

DA.3.1.f. Critères majeurs pour la formation par la recherche

Pour FISE : voir section D

L'exposition à la recherche sera effectuée à plusieurs reprises pendant le cursus des étudiants FISA. Lors des visites des laboratoires de Polytech, la présentation de la démarche scientifiques et des livrables (publications, brevets, ...) leur sera faite, ainsi qu'une présentation des thématiques et des activités de recherche à Polytech, suivie de démonstrations expérimentales. Pour les étudiants du parcours C&M, la semaine de la mécatronique au semestre 9 sera l'occasion d'assister à des conférences scientifiques. Pour les étudiants du parcours GI, il y aura plusieurs événements, regroupés sous l'intitulé « usine 4.0 » du semestre 9, dont des conférences scientifiques. Au cours de visites

d'entreprises, des responsables R&D détailleront les recherches qu'ils effectuent, comme NTN/SNR: innovations produits (mécatronique, prototypes pour motorisations électriques), matériaux (métaux, céramiques, élastomères, lubrifiants), procédés (superfinition), essais (fatigue, corrosion, frottements). Un module de SHES abordera la créativité, le management de l'innovation et les brevets. Le cahier des charges du projet technique inclura un état de l'art sur le sujet, une recherche bibliographique, ainsi qu'une recherche de brevets. Plusieurs enseignants-chercheurs donneront un éclairage scientifique sur les sujets de recherche liés à leur module : mécatronique, matériaux innovants, performance industrielle

DA.3.1.g. Critères majeurs pour la formation à la responsabilité sociétale et environnementale

Pour FISE : voir section D

Pour les étudiants sous statut d'apprenti, la formation à la responsabilité sociétale et environnementale commence par une sensibilisation dans le cadre de la « Fresque du climat ». Cette activité sera organisée sous la forme d'un atelier, par groupe de 8 étudiants mixés, de 3h en général pendant lesquelles les participants sont sensibilisés aux causes et impacts du réchauffement climatique à partir des données du GIEC (énergies fossiles, déforestation, effet de serre additionnel, submersions). Le sujet est également abordé, plus ponctuellement, dans certains cours qui s'y prêtent (sur le cycle de vie du produit, lors du choix de matériaux et de procédés, pendant la CAO avec le module « Sustainability » de Solidworks). Plus spécifiquement, cette formation est dispensée majoritairement par des modules dédiés. Au semestre 5, « Initiation au développement durable » (10h de cours et 4h de TD dans le module SHES591) est fait par un consultant industriel. Au semestre 6, « Développement durable – Approche site » (8h de cours et 12h de TD dans le module SHES691) est assuré par une intervenante d'un cabinet conseil en transition énergétique et environnementale. Au semestre 7, « Développement durable – Approche produit » (8h de cours et 14h de TD dans le module SHES792) est pris en charge par une ingénieure de SOMFY et un consultant industriel. Au semestre 9, « Innovation et croissance verte » (8h de cours dans le module SHES990) sont assurés par un consultant industriel. Lors du projet management, il est demandé aux étudiants de restituer ce qui se pratique en termes de DDRS dans leur entreprise d'alternance, dans le rapport ainsi que pendant la soutenance.

DA.3.1.h. Critères majeurs pour la formation à l'innovation et à l'entrepreneuriat

Pour FISE : voir section D

Pour FISA : voir section D

DA.3.1.i. Critères majeurs pour la formation au contexte international et multiculturel

Pour FISE : voir section D

Les étudiants FISA doivent effectuer leur mobilité internationale pendant les périodes passées en entreprise. Une durée de 12 semaines leur est conseillée, avec un minimum de 9 semaines. Ils privilégient les missions en lien avec leur entreprise, sur un site à l'étranger, chez un client, un fournisseur ou un partenaire de projets par exemple. Quand les missions en mobilité trouvées par les étudiants ne sont pas assez "industrielles" ou pas assez en lien avec la spécialité, nous leur demandons de négocier avec la structure d'accueil, des compléments leur permettant de mettre en application les outils qui leur ont été enseignés (5S, 5M, gestion de stocks, PDCA, ...), ce qui est plutôt très bien accepté.

DA.3.2. Cohérence entre compétences visées et programme de formation

Tableau croisé "Compétences / Modules" : un globa, un pour FISE, un pour FISA, ??? Voir Stef.

DA.3.2.a. Césure

Voir commun

DA.3.3. Méthodes pédagogiques

Voir D.3.3.

DA.3.4. Équipe pédagogique

**Pour FISE & FISA : à chiffrer E.C ; E ; Professionnels
/ caractère pluridisciplinaire car issu des laboratoires**

Voir D.3.4.

Pour la formation FISA, des intervenants et des consultants industriels interviennent de manière importante en sciences humaines, en management, en sciences économiques, juridiques et sociales auprès des étudiants. Ils effectuent le lancement et le suivi des différents projets (technique gestion, management, ingénieur) auprès des maîtres d'apprentissage et des tuteurs industriels, ce qui donne une dynamique et une efficacité reconnues par les entreprises. Les modules de sciences et techniques sont assurés par des enseignants et des enseignants-chercheurs de Polytech, dont certains ont une formation d'ingénieur, ainsi que par des intervenants industriels également. La part d'intervenants extérieurs sur la formation est d'environ 21%.

DA.4. La formation d'ingénieur de spécialisation

Non concerné

DA.5. Diplôme d'ingénieur par la formation continue et par la VAE

DA.5.1. Formation continue

Voir la section D.5.1.

DA.5.2. Validation des acquis de l'expérience

Voir la section D.5.1.

DA.6. École multisite à diplôme unique

Non concerné

DA.7. Analyse SWOT – Chapitre DA

Forces	Faiblesses
- formation très pluridisciplinaire, avec, notamment, une part importante de EASI (pour GI, CM et MI). - des enseignements appliqués et métiers appréciés par les entreprises. - Ancrage fort auprès industriels du secteur mécanique	- faiblesse de compétence en Fabrication et en Génie industriel du corps enseignant de l'école qui pourrait encore s'aggraver si l'on n'y prend garde. - Hétérogénéité des promotions FISA (BTS, BUT, CPGE, PEIP)
Opportunités	Menaces
- le besoin d'ingénieurs en mécanique se renforce avec la réindustrialisation actuelle des pays occidentaux. - L'évolution des technologies demande des connaissances et compétences actualisées (mécatronique, industrie 4.0)	- Désintérêt des jeunes pour les formations techniques (notamment des jeunes femmes)

DB. LA FORMATION D'INGÉNIEUR - BAT

DB.1 Élaboration du projet de formation

L'ouverture, en septembre 2021, de la spécialité d'ingénieur Bâtiment Ecoconstruction Energie résulte de la restructuration de l'ancienne spécialité Environnement Bâtiment Energie (96 élèves sous statut étudiant) en deux nouvelles spécialités :

- la spécialité Bâtiment Ecoconstruction Energie déclinée selon les deux voies de formation :
 - Formation initiale sous statut **étudiant** (FISE) avec un flux de 48 élèves-ingénieurs ;
 - Formation initiale sous statut **apprenti** (FISA) avec un flux de 24 élèves-ingénieurs ;
- la spécialité Ecologie Industrielle et Territoriale (24 élèves en FISE).

L'objectif majeur de cette restructuration était de donner une meilleure lisibilité des diplômes proposés par l'Ecole, tant du point de vue des candidats au recrutement à notre Ecole, que du point de vue des entreprises des secteurs d'activité concernés.

Les principales spécificités du diplôme d'ingénieur Bâtiment Ecoconstruction Energie de Polytech Annecy-Chambéry sont :

- une formation dédiée aux activités et missions du seul secteur du bâtiment ;
- toutes les missions d'ingénierie depuis les phases amont des projets de construction, jusqu'aux phases de réalisation et d'exploitation des bâtiments et de leurs installations techniques entrent dans le champ des compétences du diplôme Bâtiment ;
- le diplôme s'inscrit pleinement dans le cadre des enjeux de la loi de Transition Energétique Pour la Croissance Verte, et par voie de conséquence il développe de manière significative les objectifs et les impacts de la loi sur le secteur du bâtiment. Ainsi, les enjeux de la rénovation énergétique massive des bâtiments, et de la lutte contre la précarité énergétique seront traités par la voie d'études de cas et/ou de projets ;
- une place majeure est donnée à l'apprentissage de la maquette numérique du bâtiment, élément majeur de la transition numérique des entreprises de ce secteur d'activités, et qui doit participer au management de la qualité de l'intégralité du processus de construction des bâtiments.

DB.2 Compétences visées

Le référentiel de compétences du diplôme Bâtiment est construit sur **trois compétences spécifiques majeures** et quatre compétences génériques à l'ensemble des diplômes de Polytech Annecy-Chambéry :

- **Utiliser ses connaissances en sciences fondamentales et techniques de l'ingénieur pour appréhender et résoudre les problèmes environnementaux, constructifs et énergétiques liés au bâtiment et à ses activités ;**
- **Mettre en oeuvre un processus d'ingénierie couvrant la construction durable et les systèmes énergétiques associés ;**
- **Prendre en compte les enjeux du développement durable ;**
- Gérer et conduire un projet de sa conception à sa réalisation selon ses dimensions techniques, économiques et humaines ;
- Communiquer efficacement avec un public varié et développer son projet professionnel ;
- Mobiliser et développer les compétences en sciences humaines nécessaires à son intégration et au développement de son entreprise et de la société ;
- Développer des activités contribuant à des innovations ou des avancées scientifiques.

De par sa formation pluridisciplinaire, l'ingénieur de la spécialité Bâtiment Ecoconstruction Energie peut accéder à un large spectre des métiers du secteur d'activités du bâtiment :

- Ingénieur assistance à maîtrise d'ouvrage, ingénieur assistance à maîtrise d'oeuvre, ingénieur d'études, ingénieur recherche et développement ;
- Ingénieur conducteur de travaux ; ingénieur projets ;
- Ingénieur contrôle et diagnostic technique du bâtiment ;
- Ingénieur en patrimoine et immobilier ; ingénieur d'exploitation.

DB.3 Diplôme d'ingénieur en formation initiale

DB.3.1 Architecture et programme de la formation d'ingénieur

Le calendrier d'alternance Ecole/Entreprise sur les 3 ans, décrit en [DN-BAT1], a été choisi en concertation avec les acteurs du secteur du bâtiment lors de la création de la formation : en moyenne, il est établi sur des périodes successives de 4 semaines Entreprises / 4 semaines Ecole.

Les périodes de fin d'année universitaire (mai à septembre) sont dédiées à de longues périodes entreprise (minimum 15 semaines), sur lesquelles les apprentis peuvent programmer leur mobilité internationale obligatoire. La dernière période entreprise (24 semaines) est dédiée au projet ingénieur.

Le programme de la formation d'ingénieur Bâtiment (volume horaire total de 1753,5 heures) est élaboré sur la base d'unités d'enseignement correspondant à des blocs de compétences tels que Sciences du bâtiment, Ingénierie de la construction, Energétique du bâtiment, Processus de conception & BIM, etc. (cf. [DN-BAT2]).

Afin de garantir la meilleure continuité possible dans l'apprentissage de l'anglais, des heures de formation à distance en anglais sont programmées lors des périodes entreprise (18 heures en première année et 12 heures en deuxième année). Cette disposition particulière, dont les élèves reconnaissent l'utilité, est suivie de manière régulière par l'équipe pédagogique auprès des apprentis et des entreprises ; le dernier Comité de Pilotage du 30 mars 2023 [DN-BAT2] a validé la poursuite de cette expérimentation.

La maquette de la spécialité Bâtiment a été retravaillée de manière à assurer un mixage régulier des élèves-ingénieurs sous statut étudiant (FISE) et ceux sous statut apprenti (FISA) tout au long du cycle ingénieur :

- Les élèves FISA et FISE bénéficie de 377 heures de formation conjointe sur l'ensemble du cycle ingénieur (soit plus de 20% de la formation sous forme de cours, TD, TP ou projets selon le cas [DN-BAT2''] ;
- Par exemple, les élèves FISE et FISA participent ensemble dès la première semaine d'intégration à l'Ecole à la fresque du climat (<https://fresqueduclimat.org/>) ;
- L'année FISE5 est conçue selon un calendrier identique à celui des élèves FISA5 ; le rythme d'alternance est adapté de manière à permettre aux élèves FISE de 3ème année du cycle ingénieur, qui le souhaitent, de bénéficier d'un contrat de professionnalisation.

DB.3.1.a Critères majeurs pour la formation à l'entreprise

Cette partie a été traitée de manière générique au niveau Ecole dans le § D.3.1.A.

La formation à l'entreprise passe aussi par l'apport et l'expérience de vacataires pédagogiques du secteur du bâtiment ; la spécialité Bâtiment bénéficie d'un poste de PAST, et s'appuie sur un large réseau de vacataires (cf. 1DB.3.4).

DB.3.1.b Critères majeurs pour la formation par la recherche

L'ouverture à la recherche se fait en plusieurs temps, et sous des formes diverses :

- Pour chaque promotion, visite du laboratoire LOCIE ((LabOratoire proCédés énergle bâtimEnt) de l'INES (Institut National de l'Energie Solaire), dont une grande majorité des enseignants-chercheurs participe à la formation des apprentis et des étudiants de la spécialité Bâtiment. C'est l'occasion d'échanger avec eux, et de découvrir les supports d'expérimentation et leurs thématiques de recherche ;
- Plusieurs modules d'enseignement délivrés par ces chercheurs sont en lien direct avec leurs activités de recherche ; on peut citer : géothermie, énergie solaire, réhabilitation structurelle des bâtiments...
- **Formation à la recherche par l'Ecole au semestre 9** (56 heures dans le module PROJ982) : travail en binôme de recherche et d'analyse bibliographique sur un sujet proposé par les enseignants-chercheurs du LOCIE ;
- **Formation à la recherche par l'Entreprise dans le cadre du projet Ingénieur du semestre 10** ; l'entreprise d'accueil propose des axes de réflexion et de développement autour de nouvelles méthodologies et/ou outils, de matériaux ou procédés constructifs... en lien et en fonction du domaine d'activités de chaque entreprise.

DB.3.1.c Critères majeurs pour la formation à la responsabilité sociétale et environnementale

La Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) est dispensée tout au long du cycle ingénieur sous des formes variées ;

dans le cadre des enseignements académiques, en particulier dans les modules

- SHES581, Management des entreprises
- DDRS680, Développement durable
- GECH883, Réglementation thermique et environnementale
- SHES881, Economie de l'énergie
- SHES980, Droit de la construction et Systèmes de management

et aussi lors des périodes entreprise, dans le cadre des focus semestriels,

- Prise de conscience, temps d'observation et de restitution, proposition d'actions et de mesures d'amélioration et d'évaluation de la RSE au sein de l'entreprise d'accueil sont des questionnements et des composantes qui sont abordées et restituées lors de l'évaluation des focus.

Il est à noter que la composante "Prendre en compte les enjeux du développement durable" est l'une des sept compétences du référentiel de la spécialité Bâtiment Ecoconstruction Energie.

DB.3.1.d Critères majeurs pour la formation à l'innovation et à l'entrepreneuriat

La sensibilisation à l'innovation et à l'entrepreneuriat est traitée en 12 heures dans le module PROJ982 Innovation, Entrepreneuriat et Recherche & Développement au semestre 9, qui est en préambule au projet Recherche et Développement.

Le projet R&D a des développements et des terrains d'application au sein de l'Ecole et de l'Entreprise (cf. DB1.3.1.b) ; il servira donc de support pour développer des propositions d'innovation.

En illustration à cette formation à l'innovation et à l'entrepreneuriat, il est aussi possible de citer les travaux réalisés au sein des modules SHES680 et SHES781 (Management de projet) :

- 1ère promotion : développement d'un concept de Tiny House ;
- 2ème promotion : réhabilitation d'un bâtiment du patrimoine de la ville de Chambéry

Ces projets concrets sont abordés sous les aspects organisationnels, de faisabilité technique, de la gestion des ressources humaines, matérielles et de la gestion du temps et des risques inhérents au projet.

DB.3.1.e Critères majeurs pour la formation au contexte international et multiculturel

La mobilité internationale est réalisée sur le temps entreprise ; sa durée est établie à 9 semaines minimum avec un nombre conséquent de mobilités d'une durée supérieure au minimum requis. Les objectifs de la mission et le cahier des charges de cette mobilité sont décrits en [DN_BAT3].

Le réseau de partenaires universitaires de l'Ecole constitue un vivier de destinations ; l'apprenti peut s'appuyer également sur les contacts privilégiés de son entreprise (une entreprise du Groupe, une entreprise cliente, un fournisseur, un partenaire, une autre entreprise...) ou intégrer un laboratoire de recherche universitaire ou privé, un centre technique, une ONG (organisation non gouvernementale).

Dans le cadre de la première promotion, 13 apprentis sur 25 ont validé leur mobilité dès la fin de la première année, totalisant une moyenne de 10,9 semaines avec 6 destinations européennes (en entreprise) et 7 africaines (au service d'une ONG).

DB.3.2 Cohérence entre compétences visées et programme de formation

La cohérence entre les compétences visées par la spécialité Bâtiment en apprentissage et le programme de la formation est mise en évidence par le tableau croisé des composantes essentielles des compétences avec les unités d'enseignement de chaque semestre de la formation (DN_BAT4).

DB.3.2.a Césure

Cette partie a été traitée de manière générique au niveau Ecole dans le § D.3.2.A.

DB.3.3 Méthodes pédagogiques

L'évolution des compétences de l'apprenti, depuis le statut de technicien ou équivalent au statut d'ingénieur, se fait selon une montée en compétences progressive [DN_BAT5] au travers d'expériences et mises en situation apportées par l'Ecole et l'Entreprise (stratégie de Co-formation Ecole-Entreprise) :

La formation académique à l'Ecole a pour mission d'apporter les fondamentaux scientifiques, méthodologiques et managériaux à l'élève-ingénieur. Le cursus de la formation Bâtiment-FISA s'appuie en particulier sur un apprentissage par projets (APP) développé des semestres 6 à 8 autour de la maquette numérique du bâtiment (équivalent à 76 heures maquette). Cet APP est organisé de manière à mixer et faire travailler ensemble les étudiants de FISE et les apprentis de FISA.

La formation dans l'Entreprise représente 44% des 180 ECTS de la formation, et est associée à des mises en situation professionnelle :

- Au sein de son entreprise d'accueil, l'apprenti est amené à assumer des missions dites quotidiennes et à responsabilité progressive tout au long des 3 années de formation. L'évaluation de cette progression au quotidien par l'entreprise représente 7% des 180 crédits du diplôme d'ingénieur ;
- Les 37% restants sont associés à des focus semestriels thématiques et au projet ingénieur final, séquencés sur l'ensemble du parcours en entreprise ; ceux-ci sont co-évalués par le maître d'apprentissage et le tuteur enseignant de l'apprenti, et d'autres maîtres d'apprentissage de

la promotion. Ces focus semestriels et le projet final répondent à une logique de progression calquée sur la formation académique de l'Ecole.

Chaque focus et le projet ingénieur font l'objet d'un cahier des charges spécifique [DN_BAT6] ; il est diffusé et expliqué aux apprentis et à leurs maîtres d'apprentissage. Chaque période École permet de réaliser :

- Un « retour d'expérience partagée de la période Entreprise écoulee » avec une mise en commun par les apprentis des pratiques professionnelles diverses observées au sein de chaque entreprise d'accueil, et à l'état d'avancement du focus semestriel à traiter ;
- Un bilan « fin de période École », utile pour préparer et fixer les objectifs et les attendus liés au focus semestriel à développer lors de la prochaine période Entreprise.

DB.3.4 Équipe pédagogique

Les formations Bâtiment FISE et FISA bénéficient d'infrastructures spécifiques (bâtiment Polytech et Halls Techniques pour délivrer les enseignements de Travaux Pratiques), et d'une équipe pédagogique conséquente et reconnue pour son expertise dans les sciences et techniques du bâtiment. La très grande majorité de l'équipe pédagogique est composée d'enseignants-chercheurs (au nombre de 14) du LOCIE (LabOratoire proCédés énergle bâtimEnt) de l'INES (Institut National de l'Energie Solaire), laboratoire qui travaille sur les aspects structurels et énergétiques des bâtiments autant dans le contexte du neuf que de l'existant.

Pour assurer des vacations dans des domaines très variés de l'ingénierie du bâtiment, la spécialité Bâtiment s'appuie sur un large réseau régional d'anciens élèves et de partenaires industriels historiques, qui sont des interlocuteurs privilégiés tant sur le plan des enseignements académiques (C, TD et TP) que pour l'encadrement et le suivi de projets. A ce titre, la part des intervenants entreprise dans la formation FISA atteint le taux de 22,9% pour un volume horaire de la maquette de 1753,5 heures [DN_BAT7].

Enfin, l'ITII des 2 Savoies apporte son expérience pédagogique dans le domaine des sciences humaines, économiques, juridiques et sociales appliquées au secteur d'activités du bâtiment, ainsi que dans l'organisation et la gestion administrative de cette nouvelle formation.

DB.4 La formation d'ingénieur de spécialisation

Non concerné

DB.5 Diplôme d'ingénieur par la formation continue et par la VAE

DB.5.1 Formation continue

A l'ouverture de la formation Bâtiment en apprentissage en septembre 2021, il a été convenu avec l'ITII 2 Savoies de commencer à déployer l'offre de formation initiale sur une promotion complète avant de définir une offre de formation structurée au titre de la formation continue.

Cette offre de formation continue sera donc proposée à partir de la rentrée universitaire 2024.

DB.5.2 Validation des acquis de l'expérience

Depuis septembre 2021, on peut recenser quelques prises de contacts de candidats potentiels, mais aucune ne s'est concrétisée.

DB.6 École multisite à diplôme unique

Non concerné

DB.7 Analyse SWOT – Chapitre DB

Les principales conclusions de l'analyse SWOT sont les suivantes :

- Cette nouvelle formation en apprentissage s'appuie sur une équipe d'encadrement et pédagogique expérimentée ;
- Le secteur d'activités du bâtiment est dynamique en raison des besoins liés, en particulier, aux enjeux numériques et environnementaux que doit relever ce secteur à moyen terme ;
- L'équipe pédagogique doit être vigilante à s'adapter au public apprentis, et à ses spécificités ;
- Les contraintes externes (réforme universitaire, contexte contractuel et financement de l'apprentissage) sont évolutives et nécessitent une adaptation continue et réfléchie.

Forces	Faiblesses
- Bonne synergie ITII 2 Savoies – Polytech - Equipe pédagogique expérimentée (tant en interne qu'au niveau des vacataires professionnels)	- Jeunesse de cette formation en apprentissage (nouvelles pratiques / nouvelles contraintes) - Adaptation nécessaire de la pédagogie à des publics différents (apprentis et étudiants)
Opportunités	Menaces
- Secteurs d'activité en mutation (numérique et environnementale) - Élargissement des compétences et missions abordées	- Vivier de recrutement des apprentis à élargir (en lien avec la réforme BUT) - Réforme de la loi concernant la mobilité internationale des apprentis : désengagement des entreprises, poids financier pour les apprentis, lourdeur administrative

DC. LA FORMATION D'INGÉNIEUR - EIT

DC.1. Élaboration du projet de formation

Les formations liées aux aspects environnementaux et aux énergies renouvelables sont historiques sur le site de Chambéry (Jacob Bellecombette d'abord, puis Le Bourget du Lac sur le nouveau campus dès 1992). En effet la Maîtrise de Sciences et Techniques « Air et Eau, Génie de l'Environnement » est créée en 1975, transformée en spécialité d'ingénieur « Génie de l'Environnement » en 1988 à l'occasion de la création de l'ESIGEC. En 2001, l'ESIGEC se positionne sur le domaine des énergies renouvelables avec la création d'un Master, le Master VERDEC. En 2006, à l'occasion de la création de l'EPU Polytech Savoie par la fusion de l'ESIA et de l'ESIGEC les spécialités d'ingénieur « Ingénierie du Bâtiment » et « Génie de l'Environnement » fusionnent avec le Master pour former une seule et unique spécialité d'ingénieur « Environnement – Bâtiment - Energie », avec 3 parcours.

L'évolution des connaissances à acquérir, des compétences à développer, du marché du travail a amené les équipes pédagogiques, dès 2015 à séparer de nouveau cette spécialité en plusieurs. Les compétences disponibles, les savoir-faire acquis, mais aussi l'évolution sociétale nous a tout naturellement conduit à réfléchir à l'ensemble des ressources, leur économie, leur recyclage pour réutilisation ou valorisation, en clair, à nous positionner sur le domaine de l'écologie industrielle.

L'école a été membre fondateur en 1998 du groupe informel « déchets », devenu depuis “*éco-industries*”, regroupant les acteurs locaux du domaine, bureaux d'études, entreprises de collecte et de retraitement... soutenu alors par le CRITT, et encouragé par l'Agence Économique Départementale de Savoie. Depuis lors, des connexions n'ont jamais cessé de se tisser et de se resserrer avec les acteurs du monde économique, notamment via les anciens élèves. Petit à petit, il est apparu évident que les liens étaient indissociables entre le traitement des effluents (liquides, gazeux, solides) et la consommation, et de fait, les économies d'énergies, sans parler de production à partir de ressources renouvelables. Dès lors un COPIL a été créé avec des représentants des domaines des énergies renouvelables, du traitement des effluents, du recyclage et traitement des déchets, des bureaux d'études, des gestionnaires d'équipements. Les travaux du COPIL, ont ensuite été repris par un groupe de travail paritaire de l'école (3 femmes/3 hommes, 3 personnes du domaine des énergies/3 du domaine du génie de l'environnement).

Des travaux du COPIL ont émergé 3 compétences spécifiques majeures :

- Compétence 1 : Analyser, évaluer, expertiser les enjeux liés à l'écologie industrielle et territoriale grâce aux sciences fondamentales et aux techniques de l'ingénieur
- Compétence 2 : Proposer et mettre en œuvre des méthodes d'ingénierie, via une approche systémique afin de pérenniser le développement industriel et territorial en tenant compte des objectifs environnementaux, socio-économiques et sociétaux ;
- Compétence 3 : Déployer et animer un projet d'écologie industrielle et territoriale de sa conception à sa mise en œuvre dans sa globalité.

A partir de ce travail préparatoire et en étroite collaboration avec le COPIL, l'équipe pédagogique a pu traduire les métiers et compétences recherchées par les professionnels en une maquette pédagogique. Suite à ces échanges, les travaux et conclusions du COPIL ont été présentés et approuvés par le *Comité d'Orientation Stratégique du 21 mars 2019* Le projet de formation EIT a fait également l'objet d'une validation lors *Conseil d'Ecole du 13 juin 2019*. Afin de recaler si nécessaire la formation avec les besoins, un nouveau COPIL (avec une partie des membres de l'ancien) a été réuni le 15 mars 2023 qui a conforté l'équipe pédagogique dans ses choix essentiels.

DC.2. Compétences visées

Les ingénieurs EIT assurent les missions d'ingénierie inhérentes aux différentes phases de création, développement ou d'exploitation de sites industriels, de zones d'activités, de zones industrielles, de

quartiers intégrés, afin d'optimiser l'usage d'énergie, de ressources liquides et solides, de gérer et minimiser les rejets et effluents solides liquides ou gazeux, notamment en créant des synergies d'échanges entre acteurs du territoire.

Ils développent des compétences spécifiques dans le domaine :

- de l'ingénierie des systèmes énergétiques, en particulier des énergies renouvelables ;
- du traitement des effluents et rejets liquides gazeux et solides ;
- de la réduction et la maîtrise de l'empreinte environnementale des activités industrielles tout au long du cycle de vie de ces activités ;
- de la création, du développement, de l'animation de réseaux d'échanges, de synergies, afin de minimiser aussi bien les consommations de ressources que les rejets fatals.

La spécialité EIT conduit aux métiers suivants : consultant environnement industriel ; chef de projet ; chargé de mission ; chargé d'affaires ; chargé d'études en écologie industrielle et territoriale, en environnement, en énergie ; ingénieur d'études ; ingénieur en efficacité énergétique ; ingénieur valorisation énergétique ; consultant en environnement industriel ; consultant/expert en bilan carbone ; responsable de sites éco-industriels, de développement de collectivités territoriales, de syndicats ou structures locales de production d'énergie renouvelable, de collecte et traitement des déchets, de management des risques industriels, de réseau de chaleur, de contrôle et assurance qualité...

Les secteurs concernés sont les secteurs industriels du management environnemental, de la sécurité et risques industriels, traitement des déchets, traitement des eaux, prévention des nuisances ; Sociétés de services énergétiques dans le domaine des énergies renouvelables, du traitement des déchets ; Collectivités territoriales dans le domaine du management environnemental, aménagement du territoire, traitement des déchets, traitement des eaux, prévention des nuisances...

La formation répond aux besoins identifiés par les professionnels (privés ou publics) dans les domaines de l'énergie et de l'environnement dans un contexte d'économie circulaire. La prise en compte d'une meilleure gestion des déchets et rejets est aujourd'hui un enjeu économique et écologique majeur pour chaque entreprise. La formation a pour vocation de former des ingénieurs capables d'intégrer une approche environnementale globale à toutes les étapes du cycle de vie d'un produit, d'un process ou d'un service : utilisation des matières premières recyclées, conception, production, distribution, utilisation puis traitement en fin de vie ; utilisation de l'énergie et valorisation de la production d'énergie locale ainsi que celle de l'énergie résiduelle (en particulier la chaleur fatale). L'objectif principal est d'être en capacité de diminuer qualitativement et/ou quantitativement les impacts d'un produit, d'un process ou d'un service, tout en conservant ses qualités et ses performances intrinsèques. Le démantèlement de produits et de sites, le traitement et la valorisation des déchets afférents, dans le respect des normes de sécurité et environnementales, sont également visés.

DC.3. Diplôme d'ingénieur en formation initiale

DC.3.1. Architecture et programme de la formation d'ingénieur

L'effectif imité à un groupe TD (24) a permis de développer autant que possible un enseignement en mode projet ou en APP (apprentissage par problèmes) en groupes plus ou moins larges (3 à 6 élèves) en fonction du type de projet. En parallèle, les enseignements ont été groupés, densifiés, notamment s'agissant d'interventions par des extérieurs professionnels ou collègues étrangers. Ainsi les dominantes de chaque semestre sont-elles liées à ces projets, plus ou moins volumineux :

S5 : bilans (matière et énergie) ; connaissance des territoires ; collecte transport des déchets

S6 : énergie, thermodynamique mécanique des fluides ; ACV

S7 : Pollution atmosphérique et rejets gazeux ; vecteurs énergétiques et conversion d'énergie ; traitement des déchets ; gestion de flux et aide à la décision

S8 : optimisation du stockage et du transfert d'énergie ; bioréacteurs et traitement des effluents liquides ;

S9 : procédés énergétiques renouvelables ; Déchets organiques (méthanisation, méthanation, compostage) ; réseaux de distribution de flux ; traitement des pollutions gazeuses.

DC.3.1.a. Critères majeurs pour la formation à l'entreprise

Comme déjà évoqué, les relations avec les entreprises de la région sont denses et anciennes. Le parrainage de la première promotion par le BE INDDIGO et de la seconde par le Cabinet MERLIN en sont la preuve. à titre d'exemple, les projets sont autant que possible en lien avec les acteurs locaux : le projet de S5 "collecte et transport des déchets" utilise les données réelles du département de la Savoie fournies par le syndicat mixte Savoie-Déchets ; l'APP "méthanisation" du S9 sera basé sur une réalisation d'un méthanisateur territorial ou agricole local ; la construction du nouveau centre de tri de Chambéry, commandité par Savoie -Déchets, piloté par INDDIGO et réalisé en tant que constructeur par une entreprise locale, leader dans son domaine et amie de longue date de la formation, ce chantier sera suivi sous forme de fil rouge dans plusieurs projets.

DC.3.1.b. Critères majeurs pour la formation par la recherche

En plus du contact avec la recherche organisé pour tous les élèves, en EIT plusieurs cours sont donnés par des collègues en lien direct avec leur propre activité de recherche : c'est le cas notamment en traitement de l'air intérieur, ACV (collègue étranger), biocarburants (collègue étranger), connaissance du territoire (géographe et économiste)...Par ailleurs, le dense réseau de partenaires internationaux (en particulier en Indonésie) permet à nombre d'élèves d'effectuer leur stage de 4e année dans un laboratoire.

DC.3.1.c. Critères majeurs pour la formation à la responsabilité sociétale et environnementale

La RSE est évidemment au centre de toute la formation, elle n'est en aucun cas une variable, l'EI étant par nature une composante essentielle de la RSE. En plus de tous les enseignements, les élèves sont notamment encouragés à chercher un stage ouvrier auprès d'ESAT (Etablissements ou Services d'Aide par le Travail) ou de structure de type ONG. Par ailleurs, là encore les stages en Indonésie sont en lien fort avec la RSE car dans ce pays, la recherche est très souvent une recherche appliquée à la vie des communautés locales (7 partants en 2023).

La RSE c'est aussi la recherche de la parité, ou tout du moins de l'équité des chances de recrutement Homme/Femme. Bien que nous n'ayons aucun levier d'action sur cet aspect hormis la communication, les résultats sont plutôt flatteurs : répartition H/F 52/48 en promo01 et 54/46 en promo02.

DC.3.1.d. Critères majeurs pour la formation à l'innovation et à l'entrepreneuriat

DC.3.1.e. Critères majeurs pour la formation au contexte international et multiculturel

Depuis plus de 25 ans la plupart des liens, notamment ERASMUS, ont été créés en lien avec les parcours "Génie de l'Environnement" ou "Energie" de l'ancienne spécialité EBE et sont maintenus aujourd'hui, offrant un nombre de places en échange supérieur au nombre d'élèves ! La possibilité des stages dans le réseau de partenaires indonésiens bien qu'ouvert à tous est originellement plutôt pour des élèves du type EIT. Enfin plusieurs cours sont donnés en anglais (ou en français) par des collègues d'universités partenaires : ces intervenants étant pour certains connus avant la création de la spécialité c'est carrément un cours complet qui leur est confié. C'est le cas du cours d'ACV, de stockage de déchets, de biocarburants...Le résultat c'est que pour la 5e année de la première promo ce sont 22 élèves sur 32 qui ont trouvé une destination pour laquelle ils ont pu produire une liste de cours cohérent avec la formation et sont donc susceptibles de partir en septembre. Par ailleurs, l'internationalisation, c'est également l'accueil : dès la première promo, nous accueillons deux élèves en double diplôme d'universités partenaires (UFF Brésil et ZIE Burkina Faso) ainsi qu'une élève sénégalaise recrutée par le circuit normal du concours de recrutement d'élèves de l'étranger.

DC.3.2. Cohérence entre compétences visées et programme de formation

DC.3.2.a. Césure

DC.3.3. Méthodes pédagogiques

DC.3.4. Équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est constituée de 3 cercles concentriques : Les membres permanents en poste à Polytech, en 62 e section CNU, 4 du domaine du génie des procédés, 4 de celui de l'énergétique. Puis les collègues de l'USMB hors Polytech amenant la multidisciplinarité : géographe, économiste, hydrogéologue, écologue. Enfin le cercle des partenaires, qu'ils soient industriels (surtout des anciens élèves) ou des collègues étrangers.

DC.4. La formation d'ingénieur de spécialisation

Non concerné

DC.5. Diplôme d'ingénieur par la formation continue et par la VAE

DC.5.1. Formation continue

DC.5.2. Validation des acquis de l'expérience

DC.6. École multisite à diplôme unique

Non concerné

DC.7. Analyse SWOT – Chapitre DC

Forces	Faiblesses
- Une équipe solide, aguerrie, des domaines maîtrisés de longue date, la forte complémentarité des compétences internes à l'USMB, le caractère unique de ce diplôme, un concept et un nom connus internationalement	- Le caractère unique de ce diplôme, un concept et un nom encore trop peu connus et diffusés en France, avec un risque de confusion (écologie)
Opportunités	Menaces
- Un domaine en pleine croissance dans le cadre de la politique de transition énergétique et environnementale	- L'effet d'aubaine et d'opportunité qui pourrait amener à une multiplication de l'offre aux maquettes pédagogiques diverses et variées

E. LE RECRUTEMENT DES ÉLÈVES

La stratégie des écoles du réseau Polytech, en termes d'admissions, est de maintenir un niveau académique de recrutement le plus élevé possible en incluant une large diversité sociale, mais aussi d'attirer de très bons étudiants venant d'universités internationalement reconnues. Pour cela, le réseau Polytech est structuré autour d'un service admission commun permettant une large visibilité aux 15 écoles et garantissant aux candidats les mêmes critères d'admission. Chaque école reste libre d'élaborer sa propre stratégie de recrutement : nombre de places offertes aux différents regroupements de concours nationaux ainsi qu'au concours sur titre Polytech. L'ensemble des procédures d'admissions (Bac+3) et d'orientation pour le cycle préparatoire (PeiP) sont explicitées dans des documents mis à dispositions des candidats⁹⁶ et des étudiants en PeiP⁹⁷. Précisons que ces mécanismes ne concernent que les admissions FISE. Bien que faisant l'objet de discussions pour tendre vers des procédures d'admissions communes, les admissions en FISA sont aujourd'hui complètement pilotées par les écoles et leur CFA partenaire.

E.1. Objectifs et filières d'admission

Les admissions FISE à Polytech Annecy Chambéry se font via le service des admissions du réseau Polytech sur trois viviers principaux :

- Le cycle préparatoire des écoles du réseau (40% des effectifs)
- Les CPGE via les concours e3a-Polytech (MP, PC, PSI, BCPST), la banque PT ou CCINP (TSI) concours ENSEA (ATS) (30% des effectifs)
- Le recrutement sur titre (DUT/BUT, L2-L3, diplômes étrangers) (30% des effectifs)

Les admissions FISA font l'objet d'une procédure spécifique en lien étroit avec l'Itii 2 savoies. Le recrutement est réalisé exclusivement sur dossier (DUT/BUT, BTS, Prépa, L2-L3). Les différentes étapes du recrutement sont décrites dans la fiche d'identité *Recruter des élèves*⁹⁸.

Le nombre de places ouvertes sur les différents concours de recrutement est validé par le comité de direction en octobre de l'année N pour une intégration en septembre de l'année N+1. Pour les FISE, ce nombre de places est fixé en fonction de l'historique du recrutement (taux de remplissage, taux de réussite des élèves en fin de 1ère année du cycle ingénieur dans les différentes séries de recrutement).

Les intégrés sur chaque série de recrutement sur les années 2021 et 2022 ont été reportées dans le tableau de la data sheet⁹⁹, ces données ont été complétées par les intégrés des spécialités évaluées à mi-parcours (Écologie Industrielle et Bâtiment en apprentissage) et le regroupement des deux spécialités en mécanique (Mécanique Matériaux et Mécanique Productique).

L'objectif pour ces spécialités et parcours est de maintenir pour les prochaines années les capacités d'accueil actuelles en accord avec la recommandation 1 du dernier audit, à savoir :

- En FISE : 24 places en Écologie Industrielle et 72 places en Mécanique avec une répartition de l'ordre de 85% des places en classe prépa (PeiP + CPGE) et 15% des places sur titre (L2 + BUT + diplômes étrangers). En 2023, le nombre de places en prépa a été augmenté pour faire face à la baisse de places en BUT.
- En FISA : 24 places en Bâtiment et 48 places en Mécanique dont 80% en apprentissage et 20% en formation continue. Suite à la réforme du DUT en BUT, une baisse du nombre d'intégrés issus de cette série de recrutement est attendue sur ces deux spécialités. Pour compenser cette baisse, des actions ont été menées au niveau du réseau Polytech (pilotées par Polytech Annecy Chambéry) pour favoriser l'orientation des étudiants de cycle préparatoire (PeiP) vers

⁹⁶ Élément de preuve, lien web : [Guide admissions](#)

⁹⁷ Élément de preuve, lien web : [Guide d'orientation PeiP](#)

⁹⁸ Élément de preuve, DN : E.1. PCS_REC_01_V3_Fiche_Identite_pcs_recruiter_des_eleves

⁹⁹ Élément de preuve, Data sheet 9 : Filières d'admission globales complétées par les spécialités auditées

les formations par apprentissage. L'objectif d'ici 5 ans est d'avoir 30 à 40% de PeiP dans nos deux formations en apprentissage. En complément à cette action réseau, l'école souhaite développer des partenariats avec des classes préparatoires CPGE. Un premier accord¹⁰⁰ à titre expérimental, a été signé entre une CPGE-PSI pour faciliter l'intégration de ce public dans nos formations FISA.

E.2. Suivi des résultats du recrutement

Un suivi particulier a été réalisé sur les deux nouvelles spécialités (Écologie Industrielle et Bâtiment-FISA) ouvertes en 2021. Si l'objectif du recrutement a été atteint pour ces deux spécialités (24 à 25 intégrés pour 24 places), les profils des étudiants sont très différents :

- La spécialité Écologie Industrielle vise principalement un recrutement d'étudiants en cycle préparatoire intégré et en CPGE (75% des intégrés) (Figure 10). Étant donné le faible effectif (24 places), les séries CPGE ont été ciblées sur les séries INTER (MP-PC-PSI) et BCPST. Quelques places ont été ouvertes pour des DUT très ciblés et autres profils généraux (L2, diplômes étrangers). Le Tableau 3 montre que le recrutement est national avec un très bon équilibre de répartition H/F.
- La spécialité Bâtiment FISA vise plutôt un public technologique, avec prioritairement des DUT et quelques BTS (Figure 11). En 2023, un dispositif a été mis en place pour intégrer des étudiants de cycle préparatoire du réseau Polytech (PeiP) afin de diversifier les profils des candidats en substitution des BUT. Le recrutement est en cours, mais la mise en place de ce dispositif a permis d'avoir à ce jour 18 candidatures de PeiP contre moins de 5 les années précédentes. Le recrutement est plutôt local (65%) avec une proportion de 40% de femmes et 60% des hommes sur ces deux premières années d'ouverture (Tableau 3).

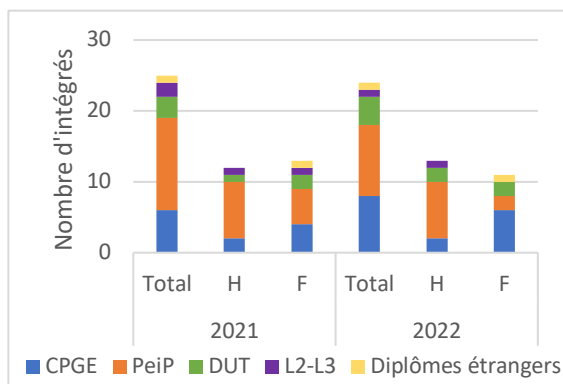


Figure 10 Nombre d'intégrés en Écologie Industrielle

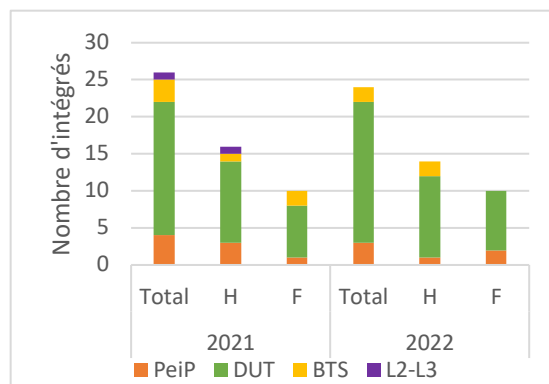


Figure 11 Nombre d'intégrés en Bâtiment (FISA)

	2021	2022	2021	2022
Région	13% (3/24)	37% (9/24)	65% (17/26)	66% (16/24)
Hors région	87% (21/24)	63% (15/24)	35% (9/26)	33% (8/24)
Répartition H/F	52% (13/25)	46% (11/24)	38% (10/26)	42% (10/24)

Tableau 3 Typologie des intégrés en Écologie Industrielle et en Bâtiment (FISA)

¹⁰⁰Élément de preuve, DN : E.1. Accord de partenariat Lycée Saint Denis-Polytech

Pour les deux spécialités en mécanique, on retrouve la même typologie d'étudiant avec :

- Pour la spécialité Mécanique Matériaux (FISE) un recrutement majoritaire d'étudiants en classe préparatoire (PeiP et CPGE (INTER, PT, TSI et ATS)) soit environ 75% de l'effectif. Le Tableau 4 et la Figure 12 montrent un recrutement plutôt national mais avec un très faible taux de féminisation (<15%) à l'image des nombreuses formations dans ce domaine.
- Pour la spécialité Mécanique Productive (FISA), le profil des apprenants est majoritairement technologique avec des DUT et des BTS (Figure 13). Là encore, l'objectif est de diversifier le public de recrutement avec l'intégration d'étudiants de cycle préparatoire intégré. La mise en place du dispositif réseau a permis d'avoir 24 candidatures de PeiP contre moins de 5 les années précédentes. Sur l'effectif global de cette spécialité, 20 à 25% des apprenants sont en formation continue. Le recrutement de cette spécialité est majoritairement local avec un taux de féminisation très faible (< 10%) (Tableau 5 et Figure 13).

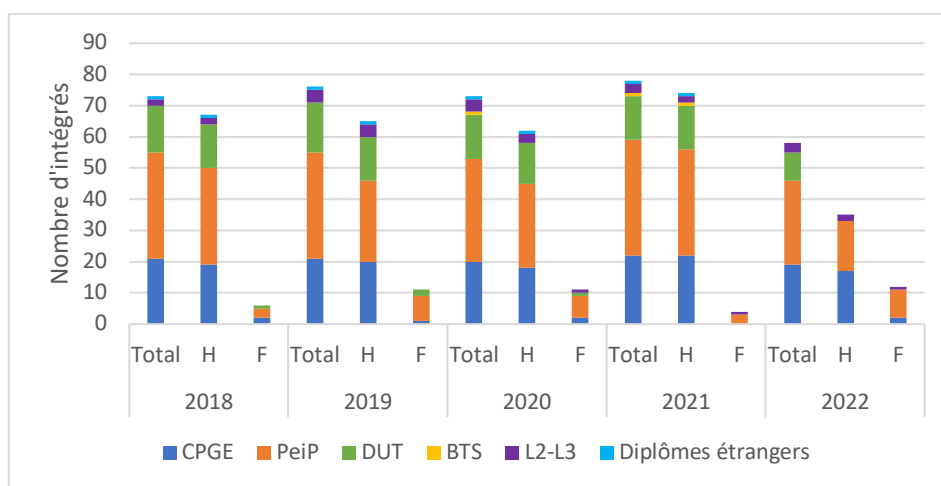


Figure 12 Nombre d'intégrés en Mécanique Matériaux

Mécanique Matériaux (FISE)					
	2018	2019	2020	2021	2022
Région	38% (28/73)	45% (34/76)	38% (28/73)	41% (32/78)	40% (23/58)
Hors région	62% (45/73)	55% (42/76)	62% (45/73)	59% (46/78)	60% (35/58)
Répartition H/F	8% (6/73)	14% (11/76)	15% (11/73)	5% (4/78)	26% (12/58)

Tableau 4 Typologie des intégrés en Mécanique Matériaux (FISE)

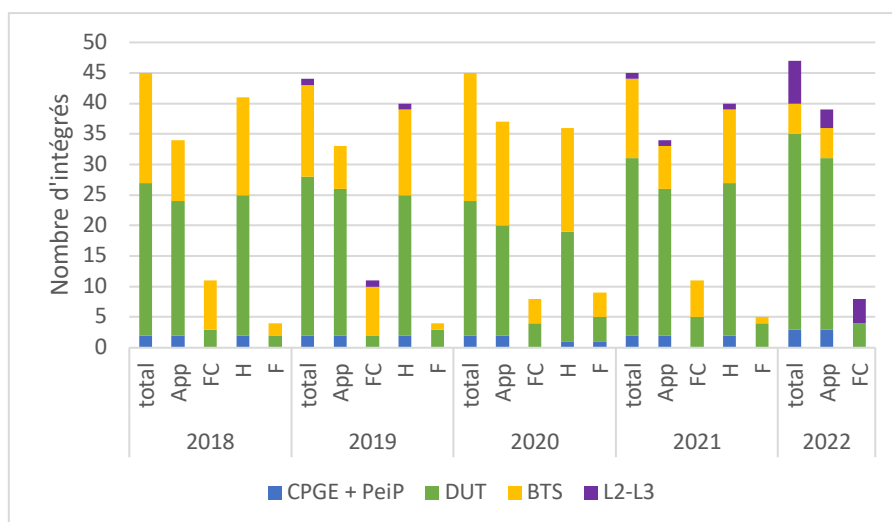


Figure 13 Nombre d'intégrés en Mécanique Productique (FISA)

Mécanique Productique (FISA)					
	2018	2019	2020	2021	2022
Région*	82% (28/34)	91% (30/33)	81% (30/37)	88% (30/34)	79% (31/39)
Hors région*	18% (6/34)	9% (3/33)	19% (7/37)	12% (4/34)	21% (8/39)
Répartition H/F**	9% (4/45)	9% (4/44)	20% (9/45)	11% (5/45)	6% (3/47)

* Apprentis

** Apprentis + FC

Tableau 5 Typologie des intégrés en Mécanique Productique (FISA)

L'ensemble de ces données est reporté dans la data sheet DS10¹⁰¹. Le taux de boursiers sur l'ensemble de l'école varie selon les années entre 25 et 30 %¹⁰².

Publics spécifiques : Depuis deux ans, le réseau Polytech propose des voies d'admissions spécifiques pour les SHN et AHN. Ce dispositif a permis d'accompagner en 2022, 20 étudiants sous statut SHN et 1 AHN dont 17 primo entrants (7 PeiP1 et 10 IGE1). Plus de 70% de ces SHN font des sports de montagne (ski, vol libre, course d'orientation, VTT cross-country)¹⁰².

¹⁰¹ Élément de preuve, Data sheet DS10 : Analyse du recrutement (global et par spécialité auditée)

¹⁰² Élément de preuve, Data sheet DS11 : Typologie du recrutement

E.3. Analyse SWOT – Chapitre E

Forces	Faiblesses
- Appartenance au réseau Polytech : attractivité nationale du recrutement, visibilité accrue ; - Cycle préparatoire PeiP (réseau) : permet d'avoir un très bon vivier de recrutement ; - Mobilité des étudiants après leur PeiP dans une spécialité du réseau : 60% des étudiants change d'école après leur PeiP ; - Offre de formation attractive : nos spécialités sont dans des domaines porteurs (transition environnementale, transition énergétique et industrie 4.0) ; - Très bonne qualité de vie (localisation entre lacs et montagnes) au carrefour de grandes villes (Genève/Lyon/Grenoble).	- Forte densité d'écoles d'ingénieurs en Auvergne Rhône Alpes (4 Polytech, INPG, Centrale Lyon, INSA...) ; - Cout de la vie élevé (nombre de boursiers sensiblement inférieur à la moyenne CGE) ; - Annecy et Chambéry sont de petites villes où la vie étudiante est moins attractive que dans des grands centres universitaires ; - Faible flux d'étudiants de licence pour une école universitaire, - Incapacité d'augmenter le flux de PeiP faute de personnel encadrant (enseignants et personnels administratifs)
Opportunités	Menaces
- Augmentation du nombre d'étudiants en PeiP au niveau du réseau - Ouverture de nos formations par apprentissage aux étudiants de PeiP pour palier à la baisse de candidatures des DUT suite à sa réforme - Forte attractivité de l'apprentissage coté élèves mais aussi forte demande des entreprises - Développement de nouvelles voies d'admission dans le cadre de la stratégie réseau (SHN, AHN, étudiants en situation de Handicap).	- Diminution du vivier de recrutement des DUT/BUT en FISE et surtout en FISA suite à la réforme du BUT - Disparition de l'exonération des droits universitaires différenciés pour les étudiants étrangers - Arrêt du partenariat avec le Burkina Faso (double diplôme avec les spécialités Bâtiment FISE et écologie Industrielle) suite aux problèmes politiques.

F. LA VIE ETUDIANTE ET LA VIE ASSOCIATIVE DES ÉLÈVES-INGÉNIEURS

La vie étudiante au sein de Polytech bénéficie des services offerts par l'Université Savoie Mont Blanc, du rôle fédérateur et engageant proposé par le BDE des élèves Polytech, et du lien avec la direction de Polytech facilité par les responsables des études et de la vie étudiante.

F.1. Accueil et intégration des nouveaux élèves

Les primo-entrants sont accueillis dans le cadre de réunions plénières de rentrée organisées par l'école (rentrée PeiP1 et rentrée première année du cycle ingénieur). Introduit par le discours du directeur, ces réunions permettent de présenter les informations essentielles des services de l'université et de l'école. Une présentation rapide des éléments importants du règlement des études est réalisée par les responsables des études et de la vie étudiante. Les élèves sont ensuite accueillis par les responsables de PeiP et des spécialités pour une présentation des aspects spécifiques.

Ces réunions de rentrée sont suivies d'autres réunions dans les semaines qui suivent, permettant de présenter plus en détail certains points du règlement des études, en particulier des points relatifs au contrôle des connaissances et aux modalités de stages.

Les élèves internationaux bénéficient d'un accueil spécifique organisé par le service des relations internationales de l'université Savoie Mont-Blanc (USMB). Une semaine d'intégration leur est notamment proposée par l'USMB chaque année au mois d'août qui leur met également à disposition un kit de survie¹⁰³. Les élèves internationaux à Polytech Annecy-Chambéry sont en plus accueillis par le directeur et le service des relations internationales. Ils sont parrainés par un élève de leur promotion durant tout leur échange pour les aider à effectuer les démarches externes et à s'intégrer dans la vie de l'école comme au sein de la culture française.

Enfin les élèves présentant des situations particulières, tels que les artistes de haut niveau, les sportifs de haut niveau, et les élèves en situation de handicap font l'objet de rencontres spécifiques de façon à élaborer un aménagement et un contrat individuel d'aménagement de la formation, tel que décrits en [D.3.1](#).

L'intégration est aussi assurée par le BDE qui par un travail sur plusieurs années, fondé sur l'échange et la responsabilité, permet une intégration sereine et respectueuse des personnes qui développe l'esprit d'école. Chaque année, la direction organise une rencontre avec le bureau du BDE entrant et le bureau sortant pour rappeler les valeurs de l'école et, entre autres, préparer l'intégration. Une charte des bonnes pratiques¹⁰⁴, incluant l'engagement à suivre des formations à l'organisation d'événements et aux moyens de prévention, est signée par le BDE, la direction de l'école et la FEDERP.

F.2. Vie étudiante - Vie associative

Les élèves de Polytech Annecy-Chambéry bénéficient, sur les deux sites de l'école, de l'intégralité des services offerts par l'USMB pour le bon déroulement de leurs études et de leur épanouissement personnel. Ils disposent entre autres d'un service vie étudiante et de campus qui répond aux étudiantes et étudiants sur l'ensemble de leurs interrogations autour de la vie pratique, associative et culturelle, sur les campus, du service de médecine préventive universitaire, du service des bibliothèques universitaires, du service des sports, d'une plateforme de soutien aux situations sociale, de santé, financière ou numérique, de l'aide à l'information, à l'entrepreneuriat. L'USMB propose aussi, par le biais d'associations universitaires, des activités culturelles concernant le théâtre, la musique, la danse et le cinéma. Un service en ligne nommé "espace étudiant"¹⁰⁵ recense l'ensemble de ces services et dispositifs ainsi qu'un agenda culturel et de formations.

¹⁰³ Élément de preuve, DN : F.1. – Survival kit for foreign students 2022/2023.pdf

¹⁰⁴ Élément de preuve, DN : F.1. – Charte des bonnes pratiques 2017.pdf

¹⁰⁵ <https://www.univ-smb.fr/espace-etudiant/>

Au sein de Polytech, la vie étudiante est organisée autour du BDE constitué en association loi de 1901. Des locaux spécifiques pour le BDE et les clubs qui lui sont associés sont aussi mis à disposition sur chaque site, par l'intermédiaire de conventions. Près de 90 élèves, essentiellement de 4^{ème} année, sont impliqués dans l'organisation des activités du BDE. Les élèves de l'école peuvent également s'investir dans les associations dépendantes de l'USMB (Fiber gliss, Ingénieurs Sans Frontières, Polybot, ...).

Du fait de l'installation de l'école sur deux sites, le BDE possède une organisation qui prend en compte cette configuration. Ainsi, le BDE est structuré autour d'une équipe qui comprend un bureau dont les fonctions sont réparties sur les deux sites, qui ont ainsi chacun leur référent. Chaque année les fonctions de présidence et vice-présidence sont permutées entre les sites. Cette permutation assure l'équilibre entre les sites et a permis le développement d'une vie étudiante reconnue et appréciée. L'organisation des événements peut se faire en coopération (événements de grande ampleur, participations aux événements du réseau Polytech) mais également en indépendance (événements ne se déroulant que sur un site : journée portes ouvertes, ...). Pour cela l'école met à la disposition du BDE ses systèmes de visio-conférences, utilisés par les élèves pour définir et organiser les actions communes.

Des clubs dépendant du BDE sont des éléments moteurs de la vie étudiante. Une grande autonomie leur est laissée dans l'organisation de leurs actions et le bureau du BDE s'assure de leur bon fonctionnement. L'ensemble des activités du BDE est rappelé sur la page web¹⁰⁶. Elles comprennent notamment :

- Bureau des sports (BDS) : foot masculin et féminin, aviron, ski, rugby, hand, ... ;
- Bureau des activités (BDA) : danse, art, musique, robotique, jeux, ... ;
- Polytech Mont Blanc ;
- Ingénieure Au Féminin ;
- Organisation du gala ;
- ...

Tout comme l'USMB, l'école verse chaque année une subvention au BDE pour soutenir l'ensemble des activités étudiantes. Cette subvention est votée au conseil d'école sur la base d'un budget prévisionnel décrivant les actions prévues par les membres du BDE. Actuellement de 17 500 €, elle est complétée par un soutien aux événements Réseau, par exemple cette année 3000€ ont été accordés pour le trophée Polytech-Neige.

Enfin, l'école intègre dans sa formation un dispositif de Poly'Actions (antérieur à la valorisation de l'engagement étudiant de l'USMB) pour inciter nos élèves à participer à des activités citoyennes, universitaires et extra-universitaires. Ces Poly'Actions contribuent à introduire une dimension citoyenne à la formation, animer la vie étudiante de l'école et participer à l'image et au rayonnement de l'école dans la société. Ainsi ces engagements participent au développement du savoir-être des élèves.

Une présentation de ce dispositif est réalisée lors des réunions plénières de rentrées et le règlement des Poly'Actions fait l'objet d'une annexe spécifique du Règlement des Études¹⁰⁷.

Le système de valorisation de l'engagement étudiant (Poly'Actions), la préparation budgétaire, les rencontres régulières avec les présidents du BDE, sont autant de moyens mis en place par la direction de l'école pour échanger et orienter les actions de la vie étudiante.

Depuis 2018, l'école prend également en compte l'engagement étudiant selon la procédure définie par l'USMB annexée au règlement des études.

¹⁰⁶ <https://www.polytech.univ-smb.fr/vie-etudiante/bureau-des-eleves-bde.html>

¹⁰⁷ Élément de preuve, DN : D.3.1. – Règlement des études

F.3. Vie inter-étudiante au sein du réseau Polytech

La Fédération Des Élèves du Réseau Polytech (FEDERP) fédère l'ensemble des activités communes et les rencontres des étudiants du réseau Polytech. Des réunions ont lieu mensuellement entre le Président de la FEDERP et son bureau, la direction de la fondation Polytech et le coordinateur du réseau Polytech.

Chaque année la FEDERP tient une assemblée générale consacrée à un thème particulier. Elle est aussi en appui ou à l'initiative de l'organisation d'événements invitant l'ensemble des étudiantes et étudiants des écoles (rencontres sportives, Polynightwork, Poly'RSE, Participation réseau au Téléthon...). La FEDERP travaille à la diffusion de bonnes pratiques de la vie étudiante en particulier pour la gestion des associations étudiantes¹⁰⁸. Elle est aussi à l'origine d'éléments de réflexion thématique portés à la connaissance des directrices et des directeurs des écoles (ex : enquête VSS, réflexion DDRS). Elle est également à l'origine d'une charte "Attitude du réseau des élèves"¹⁰⁹ visant à régir au mieux les relations entre les associations de chaque école Polytech et ses élèves.

F.4. Analyse SWOT – Chapitre F

Forces	Faiblesses
- Vie étudiante diversifiée, qui intègre les apprentis et les PeiP - Liens avec les BDE du réseau Polytech (FEDERP) - Échanges réguliers BDE – Direction - Implication des élèves dans les actions liées au rayonnement de l'école - La mise à disposition de locaux identifiés	- Tous les élèves n'adhèrent pas aux actions proposées par le BDE - Difficulté des apprentis à intégrer pleinement les actions proposées par le BDE à cause de leur calendrier pédagogique
Opportunités	Menaces
- Appui de la FEDERP aux activités proposées et gérées par le BDE - Cadre de vie attractif et propice aux activités sportives extérieures	- BDE sur 2 sites

¹⁰⁸ Élément de preuve, DN : F.3. – Guide de l'asso 2020

¹⁰⁹ Élément de preuve, DN : F.3. – Charte Attitude du réseau des élèves 2022/2023

G. L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS

G.1. Préparation à l'emploi

La préparation à l'emploi, pilotée par le service relations extérieures dont la responsable a une expérience dans le recrutement en cabinet conseil, s'appuie sur la participation des alumni, des professionnels partenaires et le soutien du Club des Entreprises de l'USMB. Une préparation et un accompagnement intégrés à la formation : La préparation à l'emploi est intégrée dans la formation des élèves-ingénieurs (domaine des SHES) qui bénéficient d'une quarantaine d'heures assurées à plus de 80% par des professionnels des ressources humaines. Une majorité d'élèves choisissant d'effectuer leur 5^{ème} année en mobilité internationale ou en contrat de professionnalisation, cette formation se déroule en 3^{ème} et 4^{ème} année et inclut la découverte du métier d'ingénieur, les motivations, les ressources personnelles et professionnelles, le projet professionnel, les techniques de recherche d'emploi/stage et les simulations d'entretien.

Une demi-journée de présentation des métiers de la recherche assortie d'une visite des laboratoires est organisée chaque année à l'intention des élèves de 4^{ème} année. A cette occasion leur sont présentés différents parcours leur permettant d'acquérir la compétence recherche, ainsi que le doctorat. L'APEC intervient auprès des élèves de 5^{ème} année pour une conférence suivie d'un atelier avec des conseils personnalisés permettant d'accompagner chacun dans son projet professionnel. Un accompagnement à l'entrepreneuriat est proposé par l'Université Savoie Mont Blanc à tous les élèves, quel que soit leur niveau, avec un parcours spécifique en dernière année qui peut ouvrir sur un projet personnel en incubateur, dans le cadre du stage ingénieur. Il est complété par un second parcours dédié à l'intrapreneuriat, le parcours PITON, piloté par l'Université. Objectif « jobmaker » : La préparation des élèves-ingénieurs à leur insertion professionnelle est aussi organisée dans l'objectif de rendre chaque apprenant acteur de sa formation et de ses choix professionnels notamment pour les stages, véritables tremplins vers l'emploi. Pour cela, Polytech Annecy-Chambéry a mis en place des outils et des actions favorisant la réflexion personnelle, la recherche individuelle d'informations et les échanges avec des diplômés et des professionnels. Ceci leur permet de confronter leurs aspirations personnelles à la réalité du marché de l'emploi :

- mise à disposition de ressources documentaires dans l'intranet ;
- mise en ligne de témoignages de diplômés sur le site de l'Ecole ;
- accès aux vidéos « métier » et aux offres de stage sur le career center du réseau Polytech, Jobteaser ;
- participation à des salons et forums professionnels (Pollutec, Syntec Ingénierie, Simodec, JEC, etc.) ;
- programmation de conférences métiers et de séquences vie ma vie avec les parrains des promotions
- conférences sur le marché de l'emploi avec l'APEC
- formation à l'entrepreneuriat
- organisation de tables rondes des anciens
- Rencontres avec des RH
- participation à la semaine internationale proposée par l'USMB ;

Les stages déployés sur les 3 années de l'école visent respectivement à faire connaître le monde de l'entreprise aux élèves, à développer leurs capacités de travail en équipe et leur savoir être en entreprise, à renforcer leurs compétences à gérer et conduire des projets dans leurs domaines de formation, leur autonomie et leur aptitudes à communiquer.

Les stages de 4^{ème} et de 5^{ème} année sont évalués par compétences. A chaque compétence sont associées des composantes essentielles et des aptitudes à déployer durant le stage assorties des niveaux qui reflètent le degré d'autonomie et d'aisance de l'apprenant dans une situation de travail.

L'élève est invité à se situer tout au long de son stage sur cette grille et à orienter son travail (en accord avec son encadrant) pour lui permettre d'atteindre les niveaux requis à l'issue du stage ou du projet. Il doit également capitaliser tout au long de son projet les éléments de preuves nécessaires à la validation du niveau. Ce nouveau mode d'évaluation permet à l'élève de mieux se situer et se préparer à un futur emploi.

Chaque année le Club des Entreprises organise une semaine de l'emploi pour les étudiants, durant laquelle 300 professionnels et experts viennent à leur rencontre pour témoigner de leur vie professionnelle. Un forum des stages est associé à cette manifestation, pour faciliter la mise en relation des élèves-ingénieurs et des entreprises pour leur recherche de stage. D'autres événements, qui visent à faciliter cette connexion, jalonnent l'année : forums virtuels, apéro'stages, déjeuners RH, conférences métiers.

Polytech Alumini, 15 écoles, 90 000 ingénieurs, 1 réseau : Le réseau des anciens élèves s'est doté d'un outil de networking en 2018 dont l'objectif est de faciliter la communication et les liens entre les diplômés. Forts de ce réseau de professionnels, nos élèves et diplômés bénéficient d'événements et conférences organisés par la communauté ainsi que des offres d'emploi destinées en priorité aux alumni.

G.2. Résultats de l'insertion (sur les cinq dernières années)

L'école suit régulièrement l'évolution de l'insertion de ses diplômés des métiers au travers d'enquêtes d'insertions à 6, 18 et 30. Une enquête d'insertion à 5 ans (66 mois) réalisée tous les 2 ans vient compléter ces 3 enquêtes depuis l'an dernier. Ces enquêtes sont réalisées par l'observatoire de la vie étudiante de l'Université Savoie Mont Blanc. Elle analyse et compare ces résultats avec les enquêtes nationales pour chacune de ses spécialités, lui permettant de suivre l'évolution des métiers et de l'employabilité. L'analyse des métiers issue des enquêtes est complétée au niveau de chacune des spécialités par des retours des entreprises à l'occasion conseils de perfectionnements.

Le taux net d'emploi moyen de l'école correspond à la moyenne nationale issues des enquête CGE sur les 3 dernières années. Après un ralentissement très marqué induit par la crise COVID en 2019 et 2020, les résultats sont redevenus très satisfaisant en 2022 et reflètent la très bonne conjoncture actuelle. Le taux d'emploi net des jeunes diplômés à la sortie de l'école est particulièrement élevé dans le secteur du bâtiment avec un taux d'insertion à 96% en sortie d'école. La spécialité mécanique a été la plus touchée par la crise du COVID. Les élèves ont toujours plus de mal à trouver un emploi à la sortie de l'école avec un taux d'insertion de 83% à 6 mois. Cette situation qui est à surveiller de près n'est pas pour autant alarmante, le taux d'emploi à 18 mois pour l'ensemble des spécialités étant voisin de 95%. La situation 5 ans est caractéristique du plein emploi avec un taux d'emploi de 99%. Ces résultats sont conformes aux prévisions perspectives de l'emploi cadre réalisées par l'APEC ces dernières années qui prévoyait une augmentation du volume de recrutement de cadres, portée par une double dynamique à la fois conjoncturelle et structurelle, liée aux transformations des entreprises (digitalisation, transition énergétique, nouveaux modes d'organisation, etc.).

Les secteurs principaux d'activités des emplois des jeunes diplômés correspondent aux secteurs visés par les différentes spécialités (bureau d'étude – construction & BTP pour EBE ; bureau d'étude, fabrication de produits métalliques – industrie automobile et aéronautique pour MM et MP. L'ensemble de ces résultats reflète la bonne adéquation du nombre d'ingénieurs formés avec le niveau de l'offre d'emploi. La diversité de ces secteurs technico-économiques montre l'adaptabilité des ingénieurs formés et garantit une certaine robustesse des débouchés face à des évolutions du marché. Les principaux départements où sont employés nos jeunes diplômés sont : Etudes Conseil & expertise ; Affaires, projets, maîtrise d'ouvrage ; R&D ; Production - Exploitation - Travaux/chantiers ; et dans une moindre mesure : Informatique industrielle et technique ; Méthodes, contrôle de production, maintenance.

G.3. Vie professionnelle des diplômés

G.4. Analyse SWOT – Chapitre G

Forces	Faiblesses
Opportunités	Menaces

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 25 avril 2023
N° 2023.04.25_5.2.1.

Point 5 - Formation et vie universitaire

5.2. Année universitaire 2023-2024

5.2.1. Prestations spécifiques facultatives 2023-2024

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés ;

Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique en date du 6 avril 2023, portant sur l'objet de la présente délibération ;

► **Le conseil d'administration approuve les prestations spécifiques facultatives proposées pour l'année universitaire 2023-2024, telles qu'annexées à la présente délibération.**

Résultat du vote :

Membres en exercice : 34
Quorum : 17
Membres présents : 19
Membres représentés : 8
Nombre de votants : 27

Nombre de suffrages exprimés : 26
Contre : 0
Abstention : 1
Pour : 26

Fait à Chambéry, le **02 MAI 2023**

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,



Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles

Délibération publiée sur le site internet de l'université le : **02 MAI 2023**
Transmise au recteur de région académique le : **02 MAI 2023**

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.



**PRESTATIONS SPECIFIQUES FACULTATIVES
2023-2024**

	Objet	Public	Montant 2022-2023	Montant 2023-2024	Observations 2023-2024
USMB	Photocopies Service de photocopie à l'unité pour tous usages des étudiants de l'université	Tous les étudiants de l'université	copie noir et blanc : . 0,04 € (au service repro) copie couleur : . 0,18 € (au service repro)	copie noir et blanc : . 0,04 € (au service repro) copie couleur : . 0,18 € (au service repro)	
	Service d'impression Service d'impression de documents électroniques à l'unité pour tous usages des étudiants	Tous les étudiants de l'université	. 5 € pour 100 impressions . 20 € pour 500 impressions (sauf IUT Annecy)	. 5 € pour 100 impressions . 20 € pour 500 impressions (sauf IUT Annecy)	
	Renouvellement carte multi-services en cas de perte	Tous les étudiants de l'université	15 €	15 €	
LLSH	Cotisation annuelle d'adhésion à la testothèque (tarif valable pour l'année universitaire)	Etudiant inscrit en licence ou master psychologie autres universités	20 €	20 €	
	Cotisation annuelle d'adhésion à la testothèque (tarif valable 12 mois à compter de la date d'adhésion)	Personnalité extérieure titulaire d'un titre de psychologue depuis plus d'un an (sur présentation numéro ADEL)	50 €	50 €	
		Organisme (institutions, associations, sociétés...)		150 €	Pour information
	Tarif d'emprunt à la testothèque (tarif valable 12 mois à compter de la date d'adhésion et quel que soit le nombre d'emprunt)	Personnalité extérieure titulaire d'un titre de psychologue . depuis moins d'un an . depuis plus d'un an (sur présentation numéro ADEL)	50 € 100 €	50 € 100 €	
		Organisme (institutions, associations, sociétés...)		300 €	Pour information
	Tarifs de caution des emprunts à la testothèque (sommes non encaissées si les matériels empruntés sont bien rendus)	Etudiant inscrit en master de psychologie à l'USMB			
	<i>mémoire, article ou polycopié (unitaire)</i>	Etudiant inscrit au : - DIU de formation à la "Thérapie Cognitive et Comportementale" (cohabilité Lyon 1/ USMB), - DU Formation Continue	10 €	10 €	
	<i>ouvrage ou manuel (unitaire)</i>	Thérapies comportementales et cognitives "dépendances de l'enfant et de l'adolescent", - DU Formation Continue "Thérapies des schémas"	50 €	50 €	
	<i>test hors malette (unitaire)</i>	Personnalité extérieure titulaire d'un titre de psychologue . depuis moins d'un an . depuis plus d'un an	200 €	200 €	
	<i>tablette (unitaire)</i> <i>tests informatisés sur ordinateur portable ou tablettes (unitaire)</i>		500 €	500 €	
	<i>test sous forme de malette (unitaire)</i>		1 000 €	1 000 €	
FD	Certification Voltaire (certifie un niveau en orthographe) Inscription volontaire à l'organisme en charge	Etudiants	15 € à la charge de l'étudiant et € si l'étudiant est boursier (au lieu d'un coût de 30 €)	15 € à la charge de l'étudiant et € si l'étudiant est boursier (au lieu d'un coût de 30 €)	10
IAE Savoie Mont-Blanc	LV3 ou langue supplémentaire Module de 20h d'initiation par semestre (montant par module) hors maquette pédagogique	Etudiants IAE (site de Jacob) en formation initiale du L2 au M2 et en doctorat et les personnels de l'IAE	60 €	60 €	
	Aide à la recherche d'hébergement et accompagnement pour les formalités administratives	Etudiants issus du programme Alpes-Sichuan	350 €	400 €	
IUT C	Achats groupés de fournitures et matériels spécifiques à usage personnel : en supplément de l'utilisation gratuite du matériel mis à disposition des étudiants dans le cadre des enseignements obligatoires. Matériel de sécurité : chaussures, combinaisons, casques, gilet... Matériel spécifique dans le cadre d'enseignements artistiques.	DUT SGM et BUT Plasturgie DUT GCCD DUT PEC	Dans la limite de 100 €. Facturation au coût réel. Application d'une remise de 30 % sur le coût réel pour les étudiants boursiers	Dans la limite de 100 €. Facturation au coût réel. Application d'une remise de 30 % sur le coût réel pour les étudiants boursiers	
IUT A	Service d'impression Service d'impression 3D à l'unité pour tous usages des étudiants	Tout étudiant DUT, BUT ou LP	impression 3D résine = 0,30 € le millilitre Impression 3D Dépôt fil XORTRAX M200 = 6,50 € les 100 g	impression 3D résine = 0,30 € le millilitre Impression 3D Dépôt fil XORTRAX M200 = 6,50 € les 100 g	
	Conversation anglais Séances de conversation en Anglais, facultatives, sans bonification ni note et n'entrant pas dans la maquette pédagogique des départements	Etudiant DUT ou BUT Tous départements	20 € pour 12 séances de 1 heure minimum	20 € pour 12 séances de 1 heure minimum	
	Petit matériel de mesure pédagogique spécifique TP	Etudiant BUT départements secondaire		40 €	Proposition d'un achat groupé pour faire bénéficier les étudiants d'un tarif préférentiel et avantageux
	Enseignement à distance de soutien : Accès enseignement à distance de soutien pour athlètes absents lors des cours	Etudiant DUT et BUT Ski – Etudes TC+ LP CPS MRC RSM (TC)	100 €	100 €	
	Certification Voltaire (certifie un niveau en orthographe) Inscription volontaire à l'organisme en charge	Etudiants de DUT et de LP	15 € à la charge de l'étudiant et 10 € si l'étudiant est boursier (30€ coût complet)	15 € à la charge de l'étudiant et 10 € si l'étudiant est boursier (30€ coût complet)	
	Activités sportives Prise en charge collective : . de la logistique des transports pour activités sportives (car, hébergement, entrées...) . et de la mise à disposition du matériel sportif (maillots, musculation, vélos bateau, etc...) Nombre d'activités prévues : minimum 4	Etudiants inscrits en section sport-études (DUT et BUT GELI, GMP, MPH, TC)	60 €	35 €	Tarif conforme au nouveau tarif 2022/23 revoté en CFVU suite à la souscription des licences directement auprès de l'ASUSMB

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 25 avril 2021
N° 2023.04.25_5.2.2.

Point 5 - Formation et vie universitaire

5.2. Année universitaire 2023-2024

5.2.2. Droits complémentaires facultatifs 2023-2024

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés ;

Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique en date du 6 avril 2023, portant sur l'objet de la présente délibération ;

► Le conseil d'administration approuve les droits complémentaires facultatifs proposés par le service des sports de l'USMB pour les activités sportives volontaires pour l'année universitaire 2023-2024, tels qu'annexés à la présente délibération.

Résultat du vote :

Membres en exercice :	34	Nombre de suffrages exprimés :	27
Quorum :	17	Contre :	0
Membres présents :	19	Abstention :	0
Membres représentés :	8	Pour :	27
Nombre de votants :	27		

► Le conseil d'administration approuve les droits complémentaires facultatifs proposés par l'IAE Savoie Mont Blanc pour le parcours européen « European Master in Business Studies (EMBS) - Master mention management » et les droits complémentaires facultatifs proposés par l'IUT de Chambéry pour le DUT GACO en enseignement à distance, pour l'année universitaire 2023-2024, tels qu'annexés à la présente délibération.

Résultat du vote :

Membres en exercice :	34	Nombre de suffrages exprimés :	27
Quorum :	17	Contre :	7
Membres présents :	19	Abstention :	0
Membres représentés :	8	Pour :	20
Nombre de votants :	27		

Fait à Chambéry, le **02 MAI 2023**

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,



Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles

Délibération publiée sur le site internet de l'université le : **02 MAI 2023**

Transmise au recteur de région académique le : **02 MAI 2023**

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.



DROITS COMPLEMENTAIRES FACULTATIFS 2023-2024

	Désignation	Montant 2022-2023	Montant 2023-2024	Observations 2023-2024
IUT de Chambéry Droit complémentaire pour une inscription en BUT GACO@distance (enseignement à distance)	Frais annexes en formation initiale ou formation continue non financée (hors apprentissage) S'ajoute à cette somme, les droits d'inscription fixés par le Ministère (Sur cette somme, 1050 € seront reversés à IUT en ligne (ADIUT) qui assure le financement de la mise en place des cours et la gestion de la plateforme en ligne)	2100 € pour l'année (2 semestres) ou 1050 € pour un semestre	2 100 € pour l'année (2 semestres) ou 1 050 € pour un semestre	
	Tarif module FI et FC non financée (hors apprentissage)	200 € par module	4 € par heure (pour 1h, par personne)	

	Désignation	Montant 2022-2023	Montant 2023-2024	Observations 2023-2024
SERVICE DES SPORTS Droit complémentaire pour activités sportives volontaires	Inscription à une activité physique sportive et artistique non prévue dans la maquette pédagogique	0€ pour la 1ère activité et 15€ à partir de la seconde par semestre	0€ pour la 1ère activité et 15€ à partir de la seconde par semestre	
	Inscription étudiant(e) extérieur(e) à l'USMB, à une activité physique sportive et artistique non prévue dans la maquette pédagogique		50 € par activité et par semestre	
	Inscription à une animation sportive, stage	Variable selon les sorties/stages/animations	Variable selon les sorties/stages/animations	
	Le financement par la CVEC des "Pratiques en autonomie" du Service des sports permet un accès exclusif aux installations sportives universitaires (Emile Allais et Jacob) selon un planning défini chaque semestre sur les différentes installations et ne peut pas faire l'objet de la perception des présents droits.			
	Les activités sportives intégrées dans le cadre de projets financés par la CVEC (notamment les ateliers de pratique en autonomie) ne peuvent pas faire l'objet de la perception des présents droits.			

	Désignation	Montant 2022-2023	Montant 2023-2024	Public destinataire		
				Mention	Parcours	Cursus
	IAE Savoie Mont-Blanc	Convention de partenariat entre 4 universités : Trento (Italie), Kassel (Allemagne), León (Espagne) et l'université Savoie Mont Blanc	2 500 €	2 500 €	MASTER Mention Management	European Master in Business Studies
400 €		400 €	Etudiant redoublant (1 ou 2 matières)			
Note sur les droits complémentaires facultatifs demandés dans le cadre du parcours européen :						
European Master in Business Studies						
Master mention MANAGEMENT						
IAE - Année universitaire 2023-2024						
L'IAE Savoie Mont Blanc coordonne depuis 2007 un parcours de formation de master dans le domaine du marketing et de la vente qui offre la possibilité aux étudiants de suivre 4 semestres dans 4 universités européennes :						
→ Université de Trento, Italie						
→ Université Savoie Mont Blanc, France						
→ Université de Kassel, Allemagne						
→ Université de León, Espagne						
Ce cursus propose une formation complète dispensée exclusivement en anglais dans le domaine du marketing et du management ainsi qu'une sensibilisation aux langues et cultures des différents partenaires. Cette formation débouche depuis 2012 sur un diplôme conjoint (joint degree) de master.						
La mise en œuvre de ce cursus sous un format international engendre des coûts de fonctionnement spécifiques pour lesquels une participation annuelle de 2 500 euros est demandée aux étudiants primo inscrits.						
La réglementation en vigueur sur les droits complémentaires facultatifs précise : «considérant qu'il résulte de ces dispositions que, si les établissements d'enseignement supérieur peuvent percevoir, en sus des droits d'inscription en vue de l'obtention d'un diplôme national, des rémunérations pour service rendu, cette faculté ne leur est offerte qu'à la condition que les prestations correspondantes soient facultatives et clairement identifiées».						
Tout étudiant a en effet le droit, pour obtenir un master mention "management" soit d'opter pour le parcours classique "marketing" se déroulant à Annecy, soit d'opter pour le parcours international "European Master in Business Studies" en acquittant des droits supplémentaires. Le montant du droit résulte d'un accord entre les partenaires. Il est perçu par l'établissement coordonnateur, soit l'université Savoie Mont Blanc et réparti ensuite selon la règle suivante : l'université coordinatrice prélève 10 % pour assumer les coûts de coordination, le solde est ensuite réparti équitablement entre les quatre partenaires.						
Pour une année universitaire, sur la base de 50 étudiants, le budget prévisionnel est le suivant : l'université Savoie Mont Blanc perçoit 125 000 euros (50 x 2 500) , répartis ainsi :						
- 12 500 euros (10%) pour couvrir les coûts de coordination à l'université Savoie Mont Blanc ;						
- le solde (112 500 euros) à répartir en 4 parts égales pour les 4 partenaires, soit 28 125 euros par université.						
Les cours de français pour étrangers occasionnent la création d'un groupe spécifique pour les EMBS.						
L'université Savoie Mont Blanc conserve donc 40 625 euros pour mettre en œuvre la prestation supplémentaire correspondant à la déclinaison internationale de ce diplôme (hors heures de cours et fonctionnement pédagogique normal).						

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 25 avril 2023
N° 2023.04.25_5.2.3.

Point 5 - Formation et vie universitaire

5.2. Année universitaire 2023-2024

5.2.3. Droits d'inscription en diplômes d'université (DU) 2023-2024

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés,

Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié,

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique en date 6 avril 2023, portant sur l'objet de la présente délibération,

► **Le conseil d'administration approuve les droits d'inscriptions en diplômes d'université (DU) proposés pour l'année universitaire 2023-2024, tels qu'annexés à la présente délibération.**

Résultat du vote :

Membres en exercice : 34
Quorum : 17
Membres présents : 19
Membres représentés : 8
Nombre de votants : 27

Nombre de suffrages exprimés : 24
Contre : 7
Abstention : 3
Pour : 17

Fait à Chambéry, le **02 MAI 2023**

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,



Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

02 MAI 2023

Transmise au recteur de région académique le :

02 MAI 2023

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télécours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.



DROITS D'INSCRIPTION EN DIPLOMES D'UNIVERSITE 2023-2024

	U.F.R., ECOLES, INSTITUTS et SERVICES	PRESTATIONS	DROITS D'INSCRIPTION		OBSERVATIONS 2023-2024
			2022-2023	2023-2024	
DIPLOMES D'UNIVERSITE	L.L.S.H.				
	DIU de Thérapie Cognitive et Comportementale	Formation destinée à des psychiatres, psychologues, médecins qui désirent une spécialisation en Thérapie Cognitive et Comportementale. La formation comprend des cours théoriques, des supervisions et/ou des stages. Ce DIU est un diplôme donnant une formation à la pratique des TCC (critères EABCT).	1 100 € au titre de la formation initiale. Un tarif spécifique en formation initiale est fixé pour les étudiants redoublants : 400 euros. Les tarifs au titre de la formation continue relèvent du SFC.	1 100 € au titre de la formation initiale. Un tarif spécifique en formation initiale est fixé pour les étudiants redoublants : 400 euros. Les tarifs au titre de la formation continue relèvent du SFC.	Exonération totale des droits d'inscription pour les collaborateurs de la consultation psychologique UTED, les enseignants du département de psychologie et les doctorant.es en thèse avec la responsable du DIU. Le/la responsable du DIU reste la seule habilitée à prononcer l'admission en DIU que ce soit au titre de la formation initiale ou continue.
	SCIENCES ET MONTAGNE				
	DU Optimisation de la performance chez l'athlète de haut niveau - Analyse et Communication (FI)	Cette formation s'adresse aux sportifs de haut niveau et à pour objectif de se professionnaliser dans son métier de sportif de haut niveau, d'optimiser la gestion de son image et de sa carrière et d'acquérir des compétences transférables dans d'autres secteurs d'activités	Non ouverture du DU pour l'année 2022-2023	Non ouverture du DU pour l'année 2023-2024	
	DU « Mon nouveau projet »	Le D.U « Mon nouveau projet » aura pour vocation de permettre à des étudiants, rapidement conscients de leur besoin d'une nouvelle orientation et de leurs difficultés méthodologiques, d'intégrer un dispositif d'accompagnement avant la fin du semestre 1 jusqu'à la fin de l'année universitaire.		50 €	
	FACULTE DE DROIT				
	DU "Laïcité et République"	Ce DU permet d'aborder les fondements historiques et philosophiques de la laïcité, en France et en Europe, puis d'aborder ses applications pratiques, essentiellement en France (dans les services publics, dans l'espace public, dans les relations de travail).	160 € au titre de la formation initiale Les tarifs au titre de la formation continue relèvent de l'IUFC.	160 € au titre de la formation initiale Les tarifs au titre de la formation continue relèvent de l'IUFC.	
	DU "Mode amiables de règlement des différends"	Ce DU offre aux professionnels et, sous réserve des places disponibles, aux étudiants la possibilité d'acquérir et d'afficher une compétence en MARD (Modes amiables de règlement des différends) dans ses différents domaines d'application et la possibilité de se former aux différents MARD (négociation, médiation, conciliation, Collaborative Law, procédure participative assistée par avocat).		400 € au titre de la formation initiale Les tarifs au titre de la formation continue relèvent de l'IUFC.	

DIPLOMES D'UNIVERSITE

	IUT ANNECY				
	DUETI Dépts GEA, GEII, GMP, INFO, MPH, QLIO, RT, TC	Suivi pédagogique et préparation du suivi des échanges	200 € (non boursier) 150 € (boursier)	Non reconduit	Fermeture DUETI suite mise en place BUT
	DU "International Industrial and Business Management"	1 semestre	1 700 € (étudiants hors échange)	1 700 € (étudiants hors échange)	
	DU "International Operations and Business Management in France and Abroad (IOBM:Fab)"	1 année	250 € (non boursier) et 150 € (boursier)	250 € (non boursier) et 150 € (boursier)	
	DU Internet des objets (Internet of things)	Le thème Internet des Objets (Internet of Things ou IoT) a été choisi pour plusieurs raisons : cette interconnexion entre Internet, des objets et des lieux est un domaine en plein développement et renvoie à un nombre croissant d'objets connectés. Le thème est donc attractif, par sa modernité et son potentiel (emplois générés, nouveaux domaines d'utilisation...).	* Étudiants français : 250€, 150€ pour les étudiants boursiers. * Gratuit pour les étudiants venant dans le cadre d'Erasmus + (accord avec l'université partenaire) * Étudiants hors échange : 1 700€	* Étudiants français : 250€, 150€ pour les étudiants boursiers. * Gratuit pour les étudiants venant dans le cadre d'Erasmus + (accord avec l'université partenaire) * Étudiants hors échange : 1 700€	
	IUT CHAMBERY				
	DUETI Dépts GACO, PEC, SGM, MMI, GCCD	Suivi pédagogique et préparation du suivi des échanges	200 € non boursier 150 € boursier	200 € non boursier 150 € boursier	
	DITUS Etudiants étrangers	Accueil dans le cadre de conventions	Université d'IRKOUTSK (Russie) : 190 € /semestre CEGEP M VICTORIN + LAURENDEAU + MATANE (Québec) : 190 € / semestre ; 140 € / stage LCCC (Etats-Unis) DUT : 1 700 € / semestre	CEGEP M VICTORIN + LAURENDEAU + MATANE (Québec) : 260 € / semestre ; 140 € / stage LCCC (Etats-Unis) DUT : 2022 € / semestre	Université d'IRKOUTSK (Russie) : Accueil Suspendu

	U.F.R., ECOLES, INSTITUTS et SERVICES	PRESTATIONS	DROITS D'INSCRIPTION		OBSERVATIONS 2023-2024
			2022-2023	2023-2024	
PREPARATIONS	FACULTE DE DROIT				
	Institut d'Etudes Judiciaires (CRFPA)	Se présenter à l'examen d'entrée au CRFPA (Centre Régional de Formation Professionnelle des Avocats), inscription au DU Etudes Judiciaires. Supports pédagogiques supplémentaires, interventions de conférenciers, module de préparation aux épreuves de culture générale, examens blancs.	Droit ministériel master + 280 € comprenant 120 € (coût organisation de l'examen) + 160 € (coût de la préparation)	Droit ministériel master + 280 € comprenant 120 € (coût organisation de l'examen) + 160 € (coût de la préparation)	
		Se présenter à l'examen d'entrée au CRFPA (Centre Régional de Formation Professionnelle des Avocats)	Droit ministériel master + 120 € (coût organisation de l'examen)	Droit ministériel master + 120 € (coût organisation de l'examen)	
	Diplôme Supérieur de Notariat (CFPN et CIN)		Droit ministériel master	Droit ministériel master	
ETABLISSEMENTS	DIU D2E	La création du diplôme d'établissement « étudiant-entrepreneur » accompagne la mise en place du statut national Etudiant-Entrepreneur afin de favoriser le passage à l'acte entrepreneurial de l'étudiant en cours d'étude ou du jeune diplômé (- de 28 ans, limite d'âge droits sociaux).	* étudiant en inscription unique : droit national licence + 310 € * étudiant déjà inscrit : droit national taux réduit	* étudiant en inscription unique : droit national licence + 310 € * étudiant déjà inscrit : droit national taux réduit	

AUDITEUR LIBRE	Auditeur libre		230 €	230 €	
----------------	----------------	--	-------	-------	--

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 25 avril 2023
N° 2023.04.25_5.2.4.

Point 5 - Formation et vie universitaire

5.2. Année universitaire 2023-2024

5.2.4. Tarifs du service de formation continue 2023-2024

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés ;

Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique en date 6 avril 2023, portant sur l'objet de la présente délibération ;

► **Le conseil d'administration approuve les tarifs proposés par le service de formation continue de l'université Savoie Mont Blanc pour l'année universitaire 2023-2024, tels qu'annexés à la présente délibération.**

Résultat du vote :

Membres en exercice :	34	Nombre de suffrages exprimés :	20
Quorum :	17	Contre :	0
Membres présents :	19	Abstention :	7
Membres représentés :	8	Pour :	20
Nombre de votants :	27		

Fait à Chambéry, le **02 MAI 2023**

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,



Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles

Délibération publiée sur le site internet de l'université le : **02 MAI 2023**

Transmise au recteur de région académique le : **02 MAI 2023**

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télécours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.



TARIFS DU SERVICE DE FORMATION CONTINUE POUR L'ANNEE 2023-2024

1 - Filières diplômantes formation continue

Intitulés	2022-2023		2023-2024		Observations 2023-2024
	Tarifs conventionnés	Tarifs individuels	Tarifs conventionnés	Tarifs individuels	
I - Filières spécifiques formation continue					
D.U. Community management et influence marketing (119 h) (évolution du D.U. Communication des entreprises et des collectivités)	24 €/h	16 €/h	24 €/h	16 €/h	
D.U. Gestion en Mode Projet (147 h) (Gérer son activité en mode projet)	24 €/h	16 €/h	24 €/h	16 €/h	
D.U. Sport Motricité Santé (SMS) : approche scientifique et pratique en traumatologie du sport (120 h) <i>Nouvel intitulé du D.U. Motricité et Sport (approuvé en CFVU du 9 mars 2017)</i>	24 €/h	16 €/h	24 €/h	16 €/h	
D.U. Thérapies comportementales et cognitive dépendance (140 h)	24 €/h	16 €/h	24 €/h	16 €/h	
D.U. Création de sites web (119 h)	24 €/h	16 €/h	24 €/h	16 €/h	
D.U. Management des activités immobilières négociation et gestion (126 h)			24 €/h	16 €/h	commercialisation par la CCI avec double certification (NEGOVENTIS) perte de l'inscription répertoire spécifique, renouvellement en cours (ouverture suspendue en 2022-2023)
D.U. Management des activités immobilières : opérations de promotion immobilière (126 h)			24 €/h	16 €/h	
D.U. Entrepreneur TPE (655h dont 231h USMB)	7 560 €	5 040 €	7 560 €	5 040 €	
D.U. Développeur Full stack (171,5 h)	24 €/h	16 €/h	24 €/h	16 €/h	
D.U. Gestion et visualisation des données (154 h)	24 €/h	16 €/h	24 €/h	16 €/h	
D.U. Cyber sécurité (175 h)	24 €/h	16 €/h	24 €/h	16 €/h	
D.U. Management de la qualité (151 h)	7 550 €		7 550 €		
D.U. Optimiser la performance sportive Analyse et Entraînement (138h)	24 €/h	16 €/h	24 €/h	16 €/h	
D.U. Optimisation de la performance chez l'athlète de haut niveau, Analyse et Communication (138h)	24 €/h	16 €/h	24 €/h	16 €/h	
D.U. Les troubles du spectre de l'autisme : accompagnement tout au long de la vie (98 h) <i>Nouvel intitulé du D.U. Les troubles du spectre autistique : accompagnement tout au long de la vie (approuvé en CFVU du 9 novembre 2017).</i>	24 €/h	16 €/h	24 €/h	16 €/h	
D.U. Management de la transmission et reprise d'entreprise (MTRE) (123 h) (Evolution du D.U. Reprise d'entreprise)	24 €/h	16 €/h	24 €/h	16 €/h	
D.U. Modes amiables de règlement des différends (MARD) (155 h)	24 €/h	16 €/h	24 €/h	16 €/h	
D.U. Fondements et enjeux de la Terminologie en partenariat avec l'Université NOVA de Lisbonne (126 h)	24 €/h	16 €/h	24 €/h	16 €/h	
D.U. Marketing numérique et e-commerce (119 h) (Evolution du D.U. Communication et Marketing Digital)	24 €/h	16 €/h	24 €/h	16 €/h	
D.U. Consultant - Statut, posture et pratique professionnelle (126 h)	24 €/h	16 €/h	24 €/h	16 €/h	
D.U. "Internet of things" - De l'idée à la preuve de concept (203 h)	24 €/h	16 €/h	24 €/h	16 €/h	
D.U. Laïcité et République (142 h) hors subv. Ministère Intérieur	400 €		400 €		
D.U. EMBA franco-suisse Innovation touristique	11 650 €				Nouvelle ingénierie en cours pour évoluer vers un parcours de master tourisme spécifique FC "modèle MAE"
par module (CAS)	3 000 €				
D.U. Conseil en financement et assurance (160 h)	24 €/h	16 €/h	24 €/h	16 €/h	
D.U. Enfance, Famille, Interventions Sociales (EFIS) (127 h)	24 €/h	16 €/h	24 €/h	16 €/h	
D.U. Management et prise de décision (105 h) et DU Outils de gestion pour manager (126 h)	24 €/h	16 €/h	24 €/h	16 €/h	
D.U. Management Développement de centre ville et gestion de la dynamisation commerciale du territoire » (MDCV) (112 h)			24 €/h	16 €/h	Oubli les 2 années précédentes
D.U. De la maquette numérique au BIM Usages et utilisations (185 h)			24 €/h	16 €/h	Oubli les 2 années précédentes
D.I.U. Ethique en Santé - Réflexion éthique et philosophique pour le soin, l'enseignement et la recherche en santé (140 h)	1 900 €		1 900 €		
D.I.U. Santé, nutrition, activités physiques et montagne (113 h)	24 €/h	16 €/h	24 €/h	16 €/h	
D.I.U. Thérapie cognitive et comportementale	2 200 €	1 700 €	2 200 €	1 700 €	
D.I.U. Intercompréhension en langues romanes pour la coopération transfrontalière			24 €/h	16 €/h	Oubli les 2 années précédentes mais une session a déjà eu lieu
CU Recherche en gestion et en économie (70 h)	30 €/h	20 €/h	30 €/h	20 €/h	
C.U Management de la relation commerciale (MRC) (84 h)	24 €/h	16 €/h	24 €/h	16 €/h	
C.U E-business et stratégies digitales (70 h)	30 €/h	20 €/h	30 €/h	20 €/h	
C.U Du management au leadership (70 h)	30 €/h	20 €/h	30 €/h	20 €/h	
C.U Management de projet développement durable (70 h)	30 €/h	20 €/h	30 €/h	20 €/h	
C.U Data Sciences (70 h)	30 €/h	20 €/h	30 €/h	20 €/h	
C.U Géotechnique appliquée aux travaux de soutènement (42h)	45 €/h	25 €/h	45 €/h	25 €/h	
C.U Géomécanique appliquée à la stabilité de pentes et de versants (42h)	45 €/h	25 €/h	45 €/h	25 €/h	
Master 2 Management et administration des entreprises	13 600 €	9 900 €	9 900 €	9 900 €	
CU 1 du M2 MAE : Méthodes, concepts et outils de management (144 heures)	5 600 €	5 600 €	4 320 €	4 320 €	Alignement IAE Grenoble
CU 2 du M2 MAE : Management de l'innovation (144 heures)	5 600 €	5 600 €	4 320 €	4 320 €	Ajustement par rapport à la baisse du tarif du MAE complet
CU 3 du M2 MAE : Recherche et conseil en management et Administration des Entreprises (72 heures)	5 600 €	5 600 €	4 320 €	4 320 €	
CU 4 du M2 MAE : Management des ressources humaines (144 heures)			4 320 €	4 320 €	Nouveau bloc de compétences du MAE: Demande vote CFVU en cours
Module du M2 MAE	1 300 €	1 300 €	1 080 €	1 080 €	Ajustement par rapport à la baisse du tarif du MAE complet
Préparation à la Certification en management de projet du M2 MAE	1 900 €	1 900 €	1 900 €	1 900 €	

Master 2 Energy for Solar Buildings and Cities (5 blocs de compétences)	8 700 €	5 800 €	8 700 €	5 800 €	
Master 2 Energy for Solar Buildings and Cities : 1 Bloc de competences	2 400 €		2 400 €		
Master 2 Energy for Solar Buildings and Cities : 2 Blocs de competences	4 560 €		4 560 €		
Master 2 Energy for Solar Buildings and Cities : 3 Blocs de Competences	6 300 €		6 300 €		
Master 2 Droit du dommage corporel	5 000 €		5 000 €		
Préparation au Diplôme Géomètre Expert Foncier (Délivré Par Le Gouvernement) tarif national					
par module de 112 heures	4 800 €	3 360 €	4 800 €	3 360 €	
par module de 56 heures	2 400 €	1 680 €	2 400 €	1 680 €	

2 - Actions diplômantes de promotion sociale

Intitulés	2022-2023			2023-2024		
Actions diplômantes D.A.E.U. : (Service de Formation Continue)	Tarifs conventionnés	Tarifs individuels	Tarifs Inscrits C.N.E.D*	Tarifs conventionnés	Tarifs individuels	Tarifs Inscrits C.N.E.D*
Public hors préparation (candidats libres): Frais administratifs forfaitaires (dossier d'inscription, dossier de financement, droits CC et examens 2 sessions)	500 €	Droits Ministériels DAEU + 75€		500 €	Droits Ministériels DAEU + 75€	
Public "Eligible Région" pour DAEU A et B Option Métiers du numérique (inscription et préparation) (Pôle Emploi, CAP Emploi, Mission Locale, C.I.D.F.F.)		Droits Ministériels DAEU			Droits Ministériels DAEU	
Public CNED (mixte: présentiel / à distance sur 1 à 3 matières): Frais administratifs forfaitaires pour la préparation (tests de positionnement, dossier d'inscription, droits CC et examens 2 sessions)			75 €			75 €
Préparation 1 module et inscription à l'examen	10 €/h	290 €		10 €/h	290 €	
Préparation 2 modules et inscription à l'examen	10 €/h	380 €		10 €/h	380 €	
Préparation 3 modules et inscription à l'examen	10 €/h	470 €		10 €/h	470 €	
Préparation 4 modules et inscription à l'examen	10 €/h	570 €	245 €	10 €/h	570 €	245 €

* Les inscriptions à la préparation par le C.N.E.D. sont effectuées directement par les auditeurs, l'Université ne perçoit que les droits ministériels du cycle licence et le forfait relatif aux frais administratifs.

3 - Intégration d'adultes dans les filières initiales de l'université

L'adulte (salarié, travailleur indépendant, inscrit à Pôle Emploi) qui souhaite reprendre des études à l'Université s'inscrit auprès du Service Formation Continue.

1) Si prise en charge dans le cadre d'une convention (Transition Pro, OPCO, AIF Pôle Emploi...) les frais de formation par année s'élèvent à :

Intitulés	2022-2023	2023-2024	Observations 2023-2024
D.E.U.S.T.,Licence, B.U.T	6,00 € / heure	6,00 € / heure	
Master 1	7,00 € / heure	7,00 € / heure	
Master 2	8,00 € / heure	8,00 € / heure	
Master 1 MEEF	6 000 €	6 000 €	
Master 2 MEEF	6 000 €	6 000 €	
Préparation IEJ (Institut d'Etudes Juridiques)	7,00 € / heure	7,00 € / heure	
Filières ingénieurs	8,00 € / heure	8,00 € / heure	

Après notification VAE, le calcul du coût de formation s'effectue au prorata des E.C.T.S. de formation à suivre.

2) Pour tous les autres cas sans aide au financement de la formation, ou sollicitant leur CPF par année :

(sur critères de ressources, un abattement peut être consenti par la composante de rattachement sur la part qui lui revient (70 % du forfait) sans que le tarif ne puisse être inférieur au droit ministériel en vigueur).

Intitulés	2022-2023	2023-2024	Observations 2023-2024
D.E.U.S.T., Licence	550 €	550 €	
licence professionnelle, B.U.T (par année)	1 100 €	1 100 €	
Master 1	1 340 €	1 340 €	
Master 2	1 340 €	1 340 €	
Master 1 MEEF	1 200 €	1 200 €	
Master 2 MEEF	1 200 €	1 200 €	
Préparation IEJ (Institut d'Etudes Juridiques)	1 000 €	1 000 €	
Frais d'inscription IEJ sans préparation	390 €	390 €	
Filières ingénieurs	1 700 €	1 700 €	

Préparation uniquement du mémoire, épreuves partielles, séminaire (notamment après une VAE)... :

Intitulés	2022-2023	2023-2024	Observations 2023-2024
Licence, B.U.T	au prorata du nombre d'ECTS + droits ministériels	au prorata du nombre d'ECTS + droits ministériels	
Master 1	au prorata du nombre d'ECTS + droits ministériels	au prorata du nombre d'ECTS + droits ministériels	
Master 2	au prorata du nombre d'ECTS + droits ministériels	au prorata du nombre d'ECTS + droits ministériels	
Filières ingénieurs	au prorata du nombre d'ECTS + droits ministériels	au prorata du nombre d'ECTS + droits ministériels	

4 - VAE

1) Tarif VAE (hors diplôme d'ingénieur et doctorat)

Intitulés	2022-2023	2023-2024	Observations 2023-2024
Frais de recevabilité (non restitué en cas d'abandon)	200 €	200 €	
Accompagnement	1 200 €	1 200 €	
Frais de jury	1 000 €	1 000 €	
Coût Total VAE	2 400 €	2 400 €	
Frais d'inscription	Droit ministériel du diplôme concerné	Droit ministériel du diplôme concerné	

2) Tarif VAE pour un diplôme d'ingénieur et Doctorant

Intitulés	Action de la structure	2022-2023 Ingénieurs	2022-2023 Doctorat	2023-2024 Ingénieurs	2023-2024 Doctorat	Observations 2023-2024
Frais de recevabilité	Avis technique formulé par les experts école	500 €	600 €	500 €	600 €	
Accompagnement	Accompagnement par la structure VAE Accompagnement par un enseignant	2 500 €	1 200 €	2 500 €	1 200 €	
Expertise technique et jury	Organisation de l'expertise technique et du jury	1 800 €	1 800 €	1 800 €	1 800 €	
Total VAE		4 800 €	3 600 €	4 800 €	3 600 €	
Frais d'inscription		Droit ministériel du diplôme concerné		Droit ministériel du diplôme concerné		

3) Tarifs VAPP

Intitulés	2022-2023	2023-2024	Observations 2023-2024
Coût Total VAPP	200 €	200 €	

4) Tarifs VES

Intitulés	2022-2023	2023-2024	Observations 2023-2024
Engagement dans la démarche (non restitué en cas d'abandon)	150 €	150 €	
Frais de jury	300 €	300 €	
Coût Total VES	450 €	450 €	

5) Récapitulatif

Intitulés	2022-2023		2023-2024		Observations 2023-2024
	Prestation	Droits d'inscription	Prestation	Droits d'inscription	
VAE	2 400 €	Droit ministériel du diplôme concerné	2 400 €	Droit ministériel du diplôme concerné	
VAPP	200 €	Tarif Formation Continue	200 €	Tarif Formation Continue	
VAE Ingénieur	4 800 €	Droit ministériel du diplôme concerné	4 800 €	Droit ministériel du diplôme concerné	
VAE Doctorat	3 600 €	Droit ministériel du diplôme concerné	3 600 €	Droit ministériel du diplôme concerné	
VES	450 €	Droit ministériel du diplôme concerné	450 €	Droit ministériel du diplôme concerné	

6) Filières en alternance

Dans le cadre d'une convention de formation avec une prise en charge d'un tiers (Transition Pro, OPCO, Employeur)

Intitulés	2022-2023		2023-2024		Observations 2023-2024
	Prestation par année	Droits d'inscription	Prestation par année	Droits d'inscription	
Licence, BUT, Licence Professionnelle	Filières tertiaires 7 500 €	0	7 500 €	0	
Licence, BUT, Licence Professionnelle	Filières techniques 8 500 €	0	8 500 €	0	
Master, diplôme d'ingénieurs	Filières tertiaires 8 000 €	0	8 000 €	0	
Master, diplôme d'ingénieurs	Filières techniques 9 000 €	0	9 000 €	0	

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 25 avril 2023
N° 2023.04.25_5.2.5.

Point 5 - Formation et vie universitaire

5.2. Année universitaire 2023-2024

5.2.5. Capacités d'accueil des licences professionnelles et DUT (années 2 et 3), et filières ingénieurs (années 2 à 5)

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés ;

Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique en date du 6 avril 2023, portant sur l'objet de la présente délibération ;

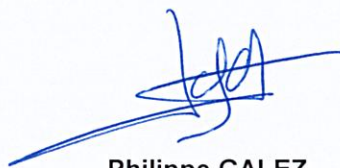
► **Le conseil d'administration approuve les capacités d'accueil définies pour l'année universitaire 2023-2024, pour la deuxième année et la troisième année de toutes les mentions de licences professionnelles et spécialités de DUT, ainsi que pour les années 2 à 5 des filières ingénieurs de l'école Polytech Annecy-Chambéry, telles qu'annexées à la présente délibération.**

Résultat du vote :

Membres en exercice :	34	Nombre de suffrages exprimés :	27
Quorum :	17	Contre :	7
Membres présents :	19	Abstention :	0
Membres représentés :	8	Pour :	20
Nombre de votants :	27		

Fait à Chambéry, le **02 MAI 2023**

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,



Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

02 MAI 2023

Transmise au recteur de région académique le :

02 MAI 2023

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.



CAPACITES D'ACCUEIL 2022-2023 au regard du taux d'encadrement et des moyens mis à disposition

IUT ANNECY											
MENTIONS/PARCOURS	Année universitaire 2022-2023				Année universitaire 2023-2024						
	Capacité d'accueil 2022-2023	Groupes TP	Groupes TD	Observations	Capacité d'accueil 2023-2024	dont entrées passerelles	Groupes TP	Groupes TD	Passerelles entrantes	Observations	
	BUT 2 ème année				BUT 2 ème année						
SECTIONS NORMALES 2ème année	SECTIONS NORMALES 2ème année				SECTIONS NORMALES 2ème année						
CS Parcours Coordination et gestion des établissements et services sanitaires et sociaux (CGE3S)	56	4	2	Probabilité d'ouverture sur 3 groupes de TP au lieu de 4 à confirmer	56	6	4	2	BTS SP3S/ESF ou autres	3 ou 4 groupes TP selon le nombre réel d'étudiants mais le nombre d'heures en groupe TP est faible.	
GEA - Gestion des Entreprises et des Administrations	140		5	Attention : pas de création de groupes. 5 groupes comme actuellement, capacité au maximum de ce que l'on peut faire à moyens constants. Possibilité d'envisager un effectif de 25 en alternance avec des passerelles BTS/Licence que nous souhaitons cultiver	120	20		4		Les données concernant les parcours sont indicatives en raison de l'incertitude sur les choix des étudiants. Les groupes seront fonction de cette organisation mais la capacité totale de la spécialité est fixée à 120 sur la base de 4 groupes TD.	
En-alternance											
Parcours Gestion et pilotage des ressources humaines (GPRH)	30		1		30	5		1	L2 ou BTS selon mentions et spécialités		
Parcours Contrôle de gestion et pilotage de la performance (CGPP)	30		1		30	5		1			
Parcours Gestion comptable, fiscale et financière (GCFF)	30		1		30	5		1			
Parcours Gestion, entrepreneuriat et management d'activités (GEMA)	30		1		30	5		1			
Parcours GEMA & CGPP en-alternance	20		1		0			0		Fermeture de l'alternance en BUT2, manque de candidats intéressés par 2 années d'alternance	
GEII - Génie Electrique et Informatique Industrielle	78	6	3		78		6	3			
En-alternance											
Parcours Electronique et systèmes embarqués (ESE) Semestre 3	26	2	1	Les données concernant les parcours sont indicatives en raison de l'incertitude sur les choix des étudiants. Les groupes seront fonction de cette organisation mais la capacité totale de la spécialité est fixée à 78 sur la base de 3 groupes TD.	26	0	2	1		Les données concernant les parcours sont indicatives en raison de l'incertitude sur les choix des étudiants. Les groupes seront fonction de cette organisation mais la capacité totale de la spécialité est fixée à 78 sur la base de 3 groupes TD.	
Parcours Automatismes et Informatique Industrielle (AI) Semestre 3	26	2	1		26	0	2	1			
Parcours Electricité et maîtrise de l'énergie (EME) Semestre 3	26	2	1		26	0	2	1			
Parcours ESE Semestre 4	26	2	1		26	0	2	1			
Parcours AI Semestre 4	14	1	0,5		14	0	1	0,5			
Parcours AI Semestre 4 en alternance	12	1	0,5		12	0	1	0,5			
Parcours EME Semestre 4	14	1	0,5		14	0	1	0,5			
Parcours EME Semestre 4 en alternance	12	1	0,5		12	0	1	0,5			
GMP - Génie Mécanique et Productique	90	6	3		90		6	3			
Parcours Innovation pour l'industrie (II) + Simulation numérique et réalité virtuelle (SNRV)	45	3	1,5	Les données concernant les parcours sont indicatives en raison de l'incertitude sur les choix des étudiants. Les groupes seront fonction de cette organisation mais la capacité totale de la spécialité est fixée à 90 sur la base de 3 groupes TD.	45	2	3	1,5	BTS CPI	Les données concernant les parcours sont indicatives en raison de l'incertitude sur les choix des étudiants. Les groupes seront fonction de cette organisation mais la capacité totale de la spécialité est fixée à 90 sur la base de 3 groupes TD.	
Parcours Management de process industriel (MPI)	45	3	1,5		45	2	3	1,5	BTS CPRP		
INFO - Informatique	110		5		110			5			
Parcours commun Semestre 3	110		5	Les données concernant les parcours sont indicatives en raison de l'incertitude sur les choix des étudiants. Les groupes seront fonction de cette organisation mais la capacité totale de la spécialité est fixée à 110 sur la base de 5 groupes TD.	110	15		5	BTS SIO SLAM/L2 info/CPGE MP2I	Les données concernant les parcours sont indicatives en raison de l'incertitude sur les choix des étudiants. Les groupes seront fonction de cette organisation mais la capacité totale de la spécialité est fixée à 110 sur la base de 5 groupes TD.	
Parcours Réalisation d'applications : conception, développement, validation (RACDV,parcours A) Semestre 4	70		3		70			3			
Parcours Administration, gestion et exploitation des données (AGED,parcours C) Semestre 4	20		1		20			1			
Parcours Intégration d'applications et management du système d'information (IAMS,parcours D) Semestre 4	20		1		20			1			
MP - Mesures Physiques - MPH	84	6	3		84	6	6	3			
Parcours Matériaux et contrôles physico-chimiques (MCPC) Semestre 3	56	4	2	Les données concernant les parcours sont indicatives en raison de l'incertitude sur les choix des étudiants. Les groupes seront fonction de cette organisation mais la capacité totale de la spécialité est fixée à 84 sur la base de 3 groupes TD. * : regroupement possible des MCPC en TD	56	4	4	2	BTS Métiers de la mesure / Traitement des matériaux /CIRA / Assistance technique d'ingénieur L1 - Licences PC /SI/ Prépa MP2SI / PCSI / PTSI / PACES et prépa intégrées 1e année	Les données concernant les parcours sont indicatives en raison de l'incertitude sur les choix des étudiants. Les groupes seront fonction de cette organisation mais la capacité totale de la spécialité est fixée à 84 sur la base de 3 groupes TD. : regroupement possible des MCPC en TD	
Parcours Techniques d'instrumentation (TI) Semestre 3	28	2	1		28	2	2	1			
Parcours MCPC Semestre 4	42	3	1,5*		41		3	1,5			
Parcours MCPC Semestre 4 en alternance	14	1	0,5*		16		1	0,5			
Parcours TI Semestre 4	28	2	1		27		2	1			
QLIO - Qualité, Logistique Industrielle et Organisation	80	6	4		80	17	5	4			
GAMA en-apprentissage											
Parcours Organisation et supply chain Pilotage de la chaîne logistique globale (PCLG) en alternance	15	1	1	Les données concernant les parcours sont indicatives en raison de l'incertitude sur les choix des étudiants. Les groupes seront fonction de cette organisation mais la capacité totale de la spécialité est fixée à 80 sur la base de 4 groupes TD.	16	1	1	1		Les données concernant les parcours sont indicatives en raison de l'incertitude sur les choix des étudiants. Les groupes seront fonction de cette organisation mais la capacité totale de la spécialité est fixée à 80 sur la base de 4 groupes TD. La capacité en alternance est stricte, d'où une faible ouverture "passerelles". Le flux prévu de provenance des BUT1 étant faible le nombre total de places est limité à 80.	
Parcours Organisation et supply chain Pilotage de la chaîne logistique globale (PCLG)	39	3	2		48	8	3	2	Bac+2 technologique ou scientifique (BTS, L2, Prépa, BUT autre spé.). Nombre de place passerelle important (au moins 15) pour rentrée 2023 mais avec perte de semestres		
Parcours Qualité et Management intégré (QMI) Qualité et pilotage des systèmes de management intégrés (QPSMI)	26	2	1		16	8	1	1			

IUT ANNECY											
RT - Réseaux et Télécommunications	75	5	3		75	0	5	3			
- En apprentissage											
Parcours Cybersécurité	60	4	2	basé sur capacité d'accueil en BUT1 2021/22	60	0	4	2			
Parcours Cybersécurité en alternance	15	1	1		15	0	1	1			
TC - Techniques de Commercialisation	150		6		162	0		6			Les données concernant les parcours sont indicatives en raison de l'incertitude sur les choix des étudiants. Les groupes seront fonction de cette organisation mais la capacité totale de la spécialité est fixée à 162 sur la base de 6 groupes TD
- En alternance TC PRO => Parcours BDMRC PRO	25		1	Les données concernant les parcours sont indicatives en raison de l'incertitude sur les choix des étudiants. Les groupes seront fonction de cette organisation mais la capacité totale de la spécialité est fixée à 150 sur la base de 6 groupes TD.	25	0		1			
- En alternance MONTAGNE TC MONT. => Parcours BDMRC Montagne	25		1		25	0		1			
Parcours Marketing digital, e-commerce et entrepreneuriat (MDEE)	50		2		56	0		2			Capacité sur la base de 2 groupes à 28
Parcours Business développement et management de la relation client (BDMRC)	50		2		56	0		2			Capacité sur la base de 2 groupes à 28
SECTIONS SPORT-MUSIQUE ETUDES	BUT 2 ème année				BUT 2 ème année						
GEII - Génie Electrique et Informatique Industrielle Parcours All	16		1		16	0		1			
GMP - Génie Mécanique et Productique Parcours II	15		1		15	0		1			
MP - Mesures Physiques	0			Fermeture section aménagée BUT1 MP en 2021/22	0						
TC - Techniques de Commercialisation											
- Ski étude Parcours Stratégie de marque et événementiel (SME)	25		1		25	0		1			
SECTIONS SPORT- MUSIQUE ETUDES	DUT 3ème année				BUT 3ème année						
GEII - Génie Electrique et Informatique Industrielle	16		1								
GMP - Génie Mécanique et Productique	15		1								
MP - Mesures Physiques	16		1		0			0			Fermeture section aménagée BUT1 MP en 2021/22
TC - Techniques de Commercialisation											
- Ski étude	25		1								
	BUT 3 ème année				BUT 3 ème année						
CS - Carrières sociales											
Parcours Coordination et gestion des établissements et services sanitaires et sociaux (CGE3S)					28	10	2	1	BTS SP3S/ESF ou autres		Notre nombre d'étudiants (41) en BUT2 ne nous permet pas d'augmenter cette capacité d'accueil pour 2023-2024.
Parcours Coordination et gestion des établissements et services sanitaires et sociaux (CGE3S) en alternance					24	5	2	1	BTS SP3S/ESF ou autres		
GEA - Gestion des Entreprises et des Administrations											
Parcours Gestion et pilotage des ressources humaines (GPRH)					30	15		1	L2 ou BTS		
Parcours Contrôle de gestion et pilotage de la performance (CGPP)					30	15		1	L2 ou BTS		
Parcours Gestion comptable, fiscale et financière (GCFF)					30	15		1	L2 ou BTS		
Parcours Gestion, entrepreneuriat et management d'activités (GEMA)					30	15		1	L2 ou BTS		
Parcours Gestion et pilotage des ressources humaines (GPRH) en alternance					24	12		1	L2 ou BTS		
Parcours Contrôle de gestion et pilotage de la performance (CGPP) en alternance					12	6		0,5	L2 ou BTS		
Parcours Gestion comptable, fiscale et financière (GCFF) en alternance					24	12		1	L2 ou BTS		
Parcours Gestion, entrepreneuriat et management d'activités (GEMA) en alternance					12	6		0,5	L2 ou BTS		
GEII - Génie Electrique et Informatique Industrielle											
Parcours Electronique et systèmes embarqués (ESE)					28	4	2	1	BTS SNEC/SNIR et BUT2 MP + L2 SPI (ESET)		
Parcours Automatismes et Informatique Industrielle (All) en section aménagée					16	0	1	0,5			
Parcours Automatismes et Informatique Industrielle (All) en alternance					28	4	2	1	BTS électrotechnique/SNIR/SNIC/CIRA/CRSA + BUT2 MP/GMP/ INFO/GIM		
Parcours Électricité et maîtrise de l'énergie (EME) en alternance					28	4	2	1	BTS électrotechnique/CRSA/CRSA + BUT2 MP/GTE		
GMP - Génie Mécanique et Productique											
Parcours Innovation pour l'industrie (II) en section aménagée					15	0	1	0,5			
Parcours Innovation pour l'industrie (II) en alternance					48	8	4	2	BTS CPI (pour CIM/GIM)		
Parcours Management de process industriel (MPI) en alternance					48	8	4	2	BTS CPI (pour CIM/GIM)		

IUT ANNECY											
INFO - Informatique											
Parcours Réalisation d'applications : conception, développement, validation (RACDV,parcours A)					26	10	2	1	DUT info/L2 info/L3 info		
Parcours Réalisation d'applications : conception, développement, validation (RACDV,parcours A) en alternance					24	3	2	1	DUT info/L2 info/L3 info		
Parcours Administration, gestion et exploitation des données (AGED,parcours C) en alternance					24	10	2	1	DUT info/STID BUT2 SD (VCOD) L2 info/L3 info		
Parcours Intégration d'applications et management du système d'information (IAMS,parcours D) en alternance					24	10	2	1	DUT info/L2 info/L3 info		
MP - Mesures Physiques - MPH											
Parcours Matériaux et contrôles physico-chimiques (MCPC)					39	5	3	1,5	BTS Métiers de la mesure / Traitement des matériaux /CIRA / Assistance technique d'ingénieur L2 - Licences PC /SI Prépa MP / PC / PT et Prépa intégrées 2e année (PEIP, INP, INSA...)		
Parcours Techniques d'instrumentation (TI)					26	3	2	1			
Parcours Matériaux et contrôles physico-chimiques (MCPC) en alternance					15	2	1	0,5		Effectifs communs aux deux parcours	
Parcours Techniques d'instrumentation (TI) en alternance											
QLIO - Qualité, Logistique Industrielle et Organisation											
Parcours Organisation et supply chain (OSC)					15	0	1	0,5	en Alt : DUT QLIO ou OGP ou avec expérience : DUT GMP ou GLT en FI : aucune (semestre international uniquement)		
Parcours Qualité et Management intégré (QM)					15	0	1	0,5			
Parcours Organisation et supply chain (OSC) en alternance					39	2	4	2			
Parcours Qualité et Management intégré (QM) en alternance					26	2	2	1			
RT - Réseaux et Télécommunications											
Parcours Cybersécurité					15	0	1	0,5			
Parcours Cybersécurité en alternance					32	0	4	2			
TC - Techniques de Commercialisation											
Parcours BDMRC Assurance banque en alternance					50	Donnée globale sur l'ensemble des parcours		6	BTS / BUT / L2 tertiaire, sciences humaines		
Parcours BDMRC Sport en alternance					28				BUT2,BTS tertiaire, L2, DEUST		
Parcours BDMRC Agroalimentaire en alternance					28				BUT TC, BTS MUC'hôteellerie BUT QLIO, BTS STA, licence génie biologique, nutrition		
Parcours BDMRC Digital en alternance					28				BTS / BUT / L2 tertiaire, sciences humaines avec pré requis marketing, commercial, management		
Parcours BDMRC Pro (classique) en alternance					28				BTS / BUT / L2 tertiaire, sciences humaines avec pré requis marketing, commercial, management		
Parcours BDMRC Montagne en alternance					28	5	2	1			
Parcours Marketing digital, e-commerce et entrepreneuriat (MDEE) en alternance					28	2	2	1	BTS / BUT / L2 tertiaire, sciences humaines avec pré requis marketing, commercial, management		
Parcours Stratégie de marque et événementiel en section aménagée					28	0	2	1			
LICENCES PROFESSIONNELLES											
Mention Métiers de l'énergie, électricité, développement durable											
Parcours Maîtrise des énergies renouvelables et électriques	26		1								Intégration parcours de BUT3 GEII
Mention Systèmes automatisés, réseaux et informatique industrielle											
Parcours Robotique et automatisme industriels	12	1	1								Intégration parcours de BUT3 GEII
Parcours Robotique et industrie du futur	12	1	1								Intégration parcours de BUT3 GEII
Mention Métiers de l'industrie : conception de produits industriels											
Parcours Responsable de secteur de productique industrielle	48	4	2								Intégration parcours de BUT3 GMP

IUT ANNECY										
Parcours unique : MAO (Chargé de projets en conception mécanique assistée par ordinateur) et TCM (Technicien en conception mécanique)										
Parcours CMAO (conception mécanique assistée par ordinateur) Orientation CP (Chargé de projets)	48	4	2							Intégration parcours de BUT3 GMP
Parcours CMAO (conception mécanique assistée par ordinateur) Orientation DP (Dessinateur projeteur)	24	2	1		24		2	1		LP en 60 ECTS
Mention Métiers de l'informatique : administration et sécurité des systèmes et des réseaux	38		2							Intégration parcours de BUT3 RT
Mention Maintenance et technologie : technologie médicale et biomédicale										
Parcours Mesure et contrôle pour l'instrumentation médicale	20	2	1	Pas d'impact sur le nombre de groupe	24		2	1		LP en 60 ECTS
Mention Métiers de l'instrumentation, de la mesure et du contrôle qualité										
Parcours Mesures, instrumentation et métrologie pour l'environnement										
Mention Métiers de l'industrie : gestion de la production industrielle										
Parcours Logistique et amélioration industrielle	24	2	1							Intégration parcours de BUT3 QLIO
Mention Métiers de la qualité										
Parcours Qualité des produits et des processus	24	2	1	Pas d'impact sur le nombre de groupe						Intégration parcours de BUT3 QLIO
Mention Métiers de l'informatique : systèmes d'information et gestion de données										
Parcours Bases de données et Big data	16	1	1							Intégration parcours de BUT3 INFO
Mention Métiers de l'informatique : conduite de projets										
Parcours Chargé de projet informatique	24		1							Intégration parcours de BUT3 INFO
Mention Métiers de l'informatique : conception, développement et tests de logiciels										
Parcours Développeur informatique multisupports	20	1	1							Intégration parcours de BUT3 INFO
Mention Management et gestion des organisations										
Parcours Attaché de gestion dans une structure de direction	48	4	2							Intégration parcours de BUT3 GEA
Parcours Management de projet - Management d'équipe				non ouvert en 2022/23 en l'attente d'une intégration dans les parcours de BUT						Intégration parcours de BUT3 GEA
Mention Commercialisation de produits et services										
Parcours Commercialisation des produits et services sportifs	28		1							Intégration parcours de BUT3 TC
Parcours Marketing et logistique agro-alimentaire	20		1							Intégration parcours de BUT3 TC
Parcours Management de la relation commerciale										
Parcours classique	56		2							Intégration parcours de BUT3 TC
Rythme sport et Montagne	25		1		25			1		LP en 60 ECTS
Technico commercial Industriel	25		1		25			1		LP en 60 ECTS
Parcours OUTDOOR International Sales & Promotion	20		1		20			1		LP en 60 ECTS
Mention Métiers de la GRH										
Parcours gestion opérationnelle et stratégique des RH et de la paie (groupe Annecy)	26		1							Intégration parcours de BUT3 GEA
Mention Assurance, banque, finance : chargé de clientèle										
Parcours Commercialisation de produits et services financiers	40		2							Intégration parcours de BUT3 TC
Mention Métiers de la mode										
Parcours OUTDOOR Softgoods Design & Development	20		1		20			1		LP en 60 ECTS
OUTDOOR Marketing & Communication				Rattachement mention E commerce et marketing numérique						
Mention E-commerce et marketing numérique	30		1							Intégration parcours de BUT3 TC
OUTDOOR Marketing & Communication	20		1		20			1		LP en 60 ECTS
Mention Métiers de l'immobilier : transaction et commercialisation de biens immobiliers										

IUT ANNECY										
Parcours Transactions et gestion immobilières	40		2		40		2		LP en 60 ECTS	

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 25 avril 2023
N° 2023.04.25_5.3.

Point 5 - Formation et vie universitaire

5.3. Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) : bilan financier du dispositif – année 2022

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L841-5, D841-2 et suivants ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés ;

Vu la délibération prise par le conseil d'administration en date du 14 décembre 2021, portant sur la répartition prévisionnelle des crédits CVEC pour l'exercice 2022 ;

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique en date du 6 avril 2023, portant sur l'objet de la présente délibération ;

► Le conseil d'administration approuve le bilan des actions financées par le produit de la contribution de vie étudiante et de campus au cours de l'année 2022, dont le descriptif est annexé à la présente délibération.

Résultat du vote :

Membres en exercice :	34	Nombre de suffrages exprimés :	27
Quorum :	17	Contre :	0
Membres présents :	19	Abstention :	0
Membres représentés :	8	Pour :	27
Nombre de votants :	27		

Fait à Chambéry, le **02 MAI 2023**

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,



Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le : Transmise au recteur de région académique le :	02 MAI 2023 02 MAI 2023
Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr. En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.		

UTILISATION DES CRÉDITS CVEC

ANNÉE 2022

Rappel du cadre d'utilisation de la CVEC

Principes généraux

La CVEC doit permettre de « favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention » (article L. 841-5 du code de l'éducation).

Règles de répartition

- 30 % minimum au FSDIE
- 15 % minimum pour le Service de santé des étudiants
- 50 % maximum pour des activités ou actions rentrant dans le cadre de l'article L841-5 du code de l'éducation

Programmation et suivi

- Un comité opérationnel ouvert largement aux services, aux composantes et aux partenaires impulse les idées.
- Les actions sont analysées par la Commission Vie de Campus de la CFVU et proposées à cette dernière pour adoption.
- Un Comité opérationnel restreint valide techniquement les moyens alloués aux actions.

Les recettes CVEC 2022

Année universitaire	2022
Nombre d'étudiants assujettis USMB	14 355
Reversement CVEC par étudiant	63 €
Montant CVEC assujettis USMB	641 405 €
Montant Total CVEC	641 405€

Dépenses sur fonds CVEC en 2022

Postes de dépense	Montant
FSDIE	212 780 €
• <i>FSDIE projets</i>	149 702 €
• <i>FSDIE aide sociale</i>	63 078 € (dont subvention ASAP de 45 000 €)
Service de Santé Etudiante	204 000 €
Service Vie Etudiante et de Campus	89 326 €
Autres activités CVEC	563 108 €
• <i>Service des Sports</i>	196 470 €
• <i>Projets collaboratifs</i>	366 638 € (dont MS de 138 976 €)
TOTAL dépensé en 2022	1 069 214 €

Le Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE)

Il est alimenté par **une partie de la CVEC** (a minima 30%) et se répartit en deux enveloppes :

- **aides aux projets associatifs des associations étudiantes de l'USMB et des IFSI de Chambéry et d'Annecy**
- **aides sociales aux étudiants en difficulté**

Sa gestion est assurée par la DEVE via la commission vie des campus-FSDIE et la CFVU du CAC

1 – Aides aux projets associatifs: **montant dépensé : 149 702€**

Seules **les associations étudiantes labellisées** ou en cours de labellisation peuvent prétendre au FSDIE dans le cadre de leur dépôt de projets.

Les projets doivent avoir pour objectif le développement d'une initiative étudiante participant à la dynamique universitaire, à l'animation des campus et à l'amélioration des services aux étudiants notamment dans les domaines suivants : culturel et artistique, sportif, innovation technologique, partage et diffusion des savoirs, insertion professionnelle, information et accueil, mobilité étudiante, social et solidaire, de la santé et du handicap, citoyen et responsable, environnemental ou humanitaire

Le Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE)

Pour l'année civile 2022 : 57 projets présentés par 44 associations labellisées de l'USMB ont pu être financés pour un montant moyen de subvention accordée de 1 483,65 € par association. Au total, 70 associations ont été labellisées au cours de l'année civile. Sur le montant dépensé en 2022, 8 697€ correspondent aux subventions accordées lors d'une commission FSDIE de novembre 2023.

Un programme de 14 formations décliné en 7 thématiques (gestion financière, organisation d'un évènement, communication, prévention des violences sexistes et sexuelles...) a été proposé à l'attention des étudiants, en particulier des nouveaux bureaux et membres des bureaux associatifs.

Une journée des associations a été organisée sur chaque campus et a mobilisé 25 associations étudiantes.

2- Aides sociales apportées aux étudiants en difficulté de l'USMB : **montant dépensé 63 078 €**

Les aides sociales spécifiques :

Chaque année l'USMB conventionne avec le CROUS pour **alimenter le dispositif des Aides Spécifiques Allocations ponctuelles (ASAP)**.

Ce dispositif permet au CROUS d'apporter rapidement une aide financière personnalisée aux étudiants de l'USMB qui rencontrent momentanément de graves difficultés.

La subvention 2022 s'élève à **45 000€** pour l'année 2022.

136 aides financières ont été accordées au cours de l'année pour **111 étudiants bénéficiaires**. Le montant total des aides attribuées s'élève à **45 949€**. En moyenne, le montant de l'aide accordée par étudiant via ce dispositif était de **338€**.

L'USMB a également accordé des **aides spécifiques** (pour répondre à des besoins exceptionnels et sur proposition des assistantes sociales de l'USMB) pour un montant de **5 180€**. Celles-ci ont concerné **16 étudiants**, soit une aide moyenne de **323€** par étudiant.

Les exonération ou remboursement des droits d'inscription :

En 2022, le montant des exonérations ou des remboursements des droits d'inscription nationaux accordés par l'USMB était de **15 356 €** pour **56 étudiants**.

Le service de santé étudiante

Ses missions et son organisation sont définies par les articles D714-20 et s. du code de l'éducation. Il a vocation à assurer :

- une veille sanitaire, dont une visite médicale de prévention dite « examen de santé » intégrant une dimension médico-psycho-sociale qui est effectuée au cours de la scolarité dans l'enseignement supérieur,
- le suivi sanitaire des étudiants étrangers pour lesquels la visite médicale n'est plus obligatoire.

Il organise par ailleurs des campagnes d'information et de prévention.

Montant pris sur fonds CVEC : 204 000€

Le SSE de l'USMB dispose de locaux sur les trois campus, il comptabilisait **9,6 ETPT** sur l'exercice 2022 pour une masse salariale s'élevant à plus de **628 000€**.

STATUT	MS 2022	ETPT 2022
TIT	267 702	4,6
CDI	322 947	4
CDD	37 379	1
Total	628 028	9,6

Le budget de fonctionnement du service s'élève à 31 876€ en 2022.

Taux de prise en charge du SSE par la CVEC : 31 %

Le service des sports

Il propose des activités sportives aux étudiants (activités, sorties, stages, ...) et a développé une proposition de pratique en autonomie. Les pratiques sportives s'inscrivent dans une logique de formation dite « qualifiante » avec obtention d'ECTS/bonus ou formation « personnelle », sans validation d'ECTS et visent le développement de l'étudiant dans ses différentes dimensions.

Montant pris sur fonds CVEC : 196 470€

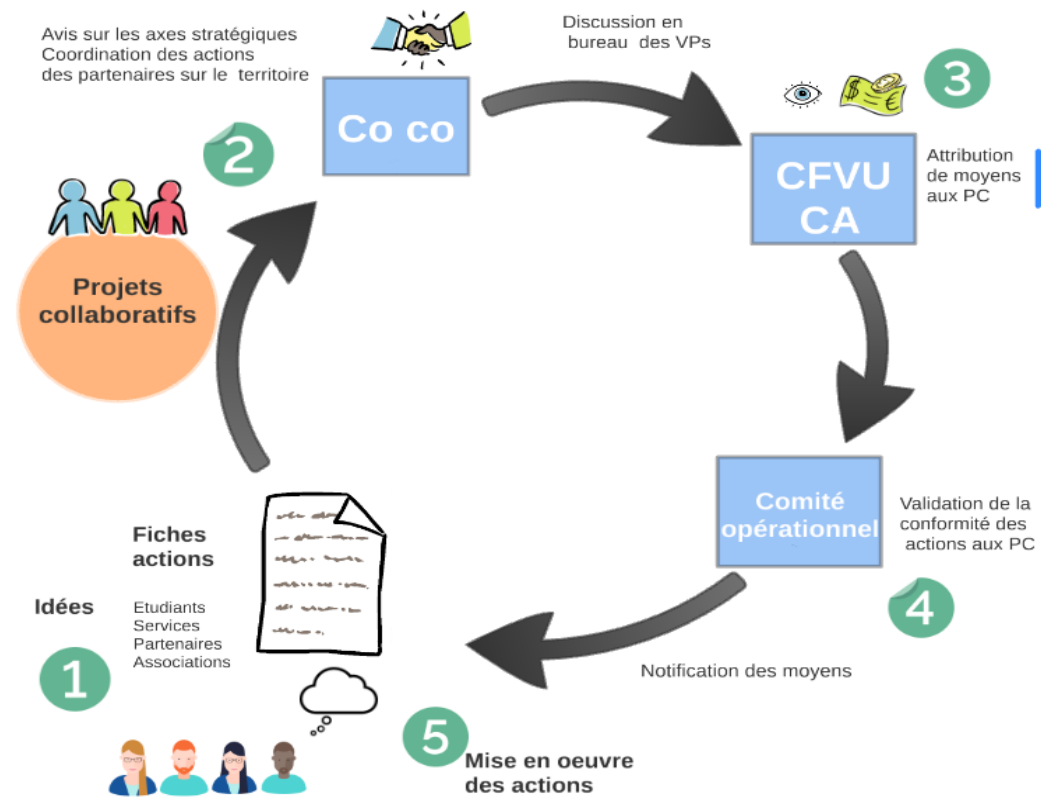
En 2022, la CVEC a permis de participer au financement de la réfection d'un terrain de sport à l'espace Emile Allais sur le campus du Bourget ainsi que l'achat d'équipement pour développer la pratique en autonomie proposée gratuitement aux étudiants sur trois campus à hauteur de **159 624€**. Une partie a également financé des heures complémentaires d'enseignants de sport à hauteur de **36 846€** qui permettent à tous les étudiants d'avoir une activité sportive gratuite par semestre en formation personnelle (12 séances/S) voir deux activités gratuites s'ils prennent également une activité évaluée en formation qualifiante.

ACTION	COUT TOTAL
Réfection d'un terrain de sport	484 500€
Equipement : Escalade, Volley, Hand, Badminton	14 808€
Heures complémentaires enseignants	110 538€
Total	609 846€

Les projets collaboratifs - dispositif

L'USMB a établi un dispositif spécifique consacré à la gestion de la CVEC qui s'appuie sur un **développement collaboratif de projets** destinés aux étudiants.

Chacun des projets collaboratifs est porté par un groupe de travail animé par le Service Vie Étudiante et de Campus (SVEC) associant différents services et directions de l'université.



Les projets collaboratifs - Thématiques

Les projets collaboratifs sont divisés en 6 thématiques principales (« les projets collaboratifs » ou « PC ») qui regroupent différents types d'actions. Les thématiques retenues sont identiques pour les années universitaires 2021/2021 et 2022/2023.

PC 1 : Accueil et intégration

PC2 : Vie de campus écoresponsable

PC3 : Santé, bien-être

PC4 : Université connectée

PC5 : Egalité

PC6 : Vie culturelle

Les projets collaboratifs – Les Budgets

Action	Budget prévisionnel	Budget exécuté 2022
PC1 Accueil et intégration des étudiants	90 000 €	106 709 €
Evènements d'accueil des primo-arrivants		56 595 €
Binômes Etudiants		1 652 €
Ateliers BOOST		8 834 €
Horaires élargis BU		14 650 €
Etudiants relais vie étudiante		18 176 €
Etudiants relais internationaux		5 851 €
Frais SVEC		951 €
PC2 Vie de Campus écoresponsable	20 000 €	12 396 €
Aménagements USMB		4 333 €
Aménagements IFSI		3 576 €
Actions de sensibilisation		3 931 €
Evènements vie de campus		556 €
PC3 Santé, Bien-être	118 401 €	79 589 €
Etudiants relais santé		16 155 €
Chargé de projet santé / bien-être		2 652 €
Ateliers bien-être		12 125 €
Actions Santé sexuelle, prévention des risques festifs, accès aux soins		15 645 €
Etudiants relais sport		29 361 €
Encadrement Etudiants relais sport / heures complémentaires enseignants		3 651 €

Les projets collaboratifs – Les Budgets

Action	Budget prévisionnel	Budget exécuté 2022
PC 4 Université connectée	71 000 €	42 121 €
Accessibilité numérique/plateforme de soutien		11 981 €
Etudiants relais numérique		15 486 €
Chargée de communication vie étudiante		14 654 €
PC 5 Égalité	44 500 €	49 305 €
Chargé de mission égalité		15 939€
Festival plus d'égalité		17 638 €
Actions de sensibilisation VSS		2 381 €
Marches exploratoires		3 781 €
Distributeurs de protections menstruelles		9 566 €
PC 6 Vie culturelle sur les campus	44 500 €	76 518 €
Etudiants relais culture		1 113 €
Chargé de mission Culture		15 939 €
Offre culturelle sur les campus		13 269 €
Offre culturelle hors les murs		46 197 €
TOTAL	388 401 €	366 638 €

Projet collaboratif 1

Accueil et intégration des étudiants

Objectif: Mettre en place des services et activités spécifiques visant à favoriser l'accueil et l'intégration des étudiants à l'USMB

Portage: Service Vie Etudiante et de Campus, Direction des Relations Internationales, Service Des Sports, Service de Santé Etudiante, Cellule d'Accueil et d'Accompagnement des Etudiants en Situation de Handicap (C2AESH)



ZOOM sur l'évènement Vôga 2022

Objectif: accueillir les étudiants primo-arrivants avec une attention particulière pour le public des néo-bacheliers

- ✓ Découvrir les services USMB à l'étudiant
 - ✓ Découvrir le territoire et de la vie culturelle locale
 - ✓ Se familiariser géographiquement avec le campus
 - ✓ Créer une cohésion entre étudiants / identité USMB
- 1 jour d'évènement sur chaque campus
 - Implication forte des composantes, services, associations et des partenaires :
 - 11 services de l'USMB**
 - 19 partenaires**
 - 15 associations étudiantes**
 - 800 téléchargements du guide de l'étudiant

Recommandation de l'évènement à un nouvel étudiant :



Projet collaboratif 2

Vie de campus éco responsable

Objectif: Organiser des actions écoresponsables sur les campus et des aménagements en matière de vie étudiante tenant compte de la dimension environnementale

Portage : Vice-Présidente Vie de campus, culture, CSTI, animation de la lutte contre les discriminations, Service Vie Etudiante et de Campus, Direction du Patrimoine



ZOOM sur la Semaine européenne de réduction des déchets

sensibiliser les étudiants à la réduction des déchets

Participants : SVEC, Unita, DIRPAT, SSE, associations étudiantes

- 22 actions proposées (donnerie, ateliers, stands d'informations, marche de ramassage de déchets, projection de film, ...)
- 864 participations étudiantes aux actions



Projet collaboratif 3

Santé – Bien être

Objectif: Favoriser le bien-être général des étudiants, leur réussite, leur intégration.

Porteurs : Service de Santé Etudiante, Service Des Sports

- Recrutement d'étudiants relais santé
- Recrutement d'étudiants relais sport
- Ateliers bien-être (bien-être, relaxation, gestion du stress)
- Actions de prévention des risques festifs
- Actions Santé sexuelle
- Actions Accès aux soins
- Chargé de projet Santé



Zoom sur les activités « Santé-Bien-être »

Objectifs : Développer une offre permanente liée aux aspects « bien-être, relaxation, gestion du stress » et adaptée au rythme de vie de étudiants.

- Ateliers sophrologie (15 séances) :
124 participants
- Ateliers d'automassage (6 séances) : 44
participants
- Ateliers yoga (14 séances) :
168 Participants
- Méditation (26 séances) :
56 participants
- Activités sportives libératrices :
43 participants
- Journées Chill : 154 participants

Points forts :

589 participations
Satisfaction des étudiants
Véritable impact sur le stress

Pistes de travail :

Difficultés liées à la plateforme d'inscription et sa
gestion
Ecart entre inscrits et présents
Peu de mixité



Projet collaboratif 4

Université connectée

Objectif : Faciliter l'accès au numérique des étudiants via une banque de matériel informatique afin de garantir une égalité d'accès aux ressources numériques et favoriser la réussite étudiante.

Portage : Vice-Présidente Vie de campus, culture, CSTI, animation de la lutte contre les discriminations, Service Vie Etudiante et de Campus, Service commun de Documentation et des Bibliothèques Universitaires

Actions :

- Prêt d'ordinateurs portables
- Prêt de Clés 4G
- Chargé de communication vie étudiante



ZOOM sur les prêts d'ordinateurs portables :

Prêts ponctuels

- Matériel disponible au sein des BU
- Prêt d'un jour ou au mois
- Renouvellement possible
- 421 prêts :

287 prêts au mois

134 prêts sur place

Prêts de longue durée

- Sur évaluation sociale
- Etude des demandes en commission FSDIE
- Prêt assuré par le SVEC
- 71 attributions



Projet collaboratif 5

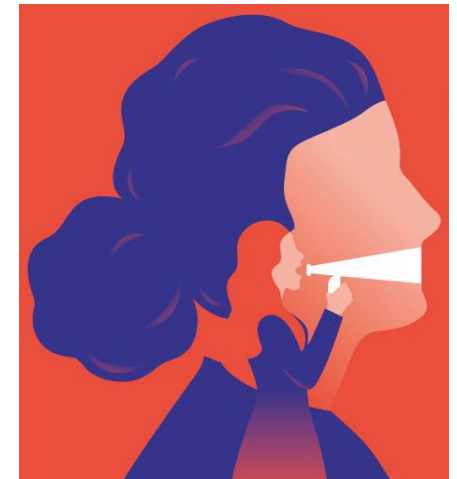
Égalité

Objectif: Promouvoir un environnement universitaire plus favorable au bien-être et à la réussite éducative des étudiants qu'importe leur sexe, leur genre, leur orientation sexuelle et leurs handicaps par une approche transversale et participative de l'égalité, de l'équité et de la diversité. Cela en étudiant la réalité à l'USMB, en menant des actions d'information et de sensibilisation et en mettant en place des processus d'accompagnement des victimes de discriminations et/ou de violences.

Portage: Vice-Présidence Vie Étudiante et de Campus, Vice-Président Étudiant, Service Vie Etudiante et de Campus

Actions :

- Actions de sensibilisation Égalité / Violences Sexistes et Sexuelles
- Festival plus d'Égalité
- Distributeurs de protections menstruelles
- Chargé de mission Égalité



ZOOM sur les distributeurs de protections menstruelles

Un dispositif de lutte contre la précarité menstruelle qui correspond aux attentes et demandes d'étudiantes

Depuis 2021 :

6 distributeurs présents sur le campus d'Annecy
Dispositif financé par la ville d'Annecy

Projet 2022-2023 :

Étendu du dispositif sur les campus du Bourget et de Jacob-Bellecombette avec l'installation de **5 distributeurs** par site avec financement CVEC (*Soutien financier de la Région AURA pour le réapprovisionnement*)



Projet collaboratif 6

Vie Culturelle

Objectif: Sur les campus intra-muros et hors les murs les évènements sportifs et artistiques permettent des moments privilégiés, des temps forts d'échanges, de rencontres, de plaisir. Le défi à relever serait de rendre l'étudiant acteur de sa vie de campus par la pratique des activités artistiques inscrites dans l'ouverture à la vie sociale.

Portage : Vice-Présidente Vie de campus, culture, CSTI, animation de la lutte contre les discriminations, Service Vie Etudiante et de Campus

Depuis la rentrée 2022 :

- Proposition d'une programmation culturelle adaptée et diversifiée
- Renforcement de partenariats existants et développement de nouveaux partenariats
- Recrutement d'étudiants relais culture / Poste de chargé de mission Vie culturelle



ZOOM sur le développement des actions culturelles :

Renforcement de partenariats existants et développement de nouveaux partenariats locaux :

Malraux.
scène nationale
Chambéry Savoie



BONLIEU
SCÈNE NATIONALE
ANNECY



Lectures
Plurielles



ZOOM sur les actions menées d'octobre à décembre 2022 :

29 actions proposées :

Sur les campus

Ateliers musique / Ateliers Ecriture ou Lecture-Yoga /
Représentation théâtrale/musicale / Concours artistique

Hors les murs

Places de cinémas / Spectacles (magie, danse, stand up,
théâtre) / Concerts / Visite guidée



Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 25 avril 2023
N° 2023.04.25_6.1.

Point 6 - International

6.1. Demande d'approbation du projet BECCA, dans le cadre du programme Interreg ALCOTRA, et de son plan de financement

Vu le code l'éducation ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifiés ;

Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;

Vu l'avis de la commission de la recherche du conseil académique du 6 avril 2023, portant sur l'objet de la présente délibération ;

► Le conseil d'administration approuve le projet BECCA, dans le cadre du programme Interreg ALCOTRA, et son plan de financement, tels qu'annexés à la présente délibération.

Résultat du vote :

Membres en exercice :	34	Nombre de suffrages exprimés :	27
Quorum :	17	Contre :	0
Membres présents :	19	Abstention :	0
Membres représentés :	8	Pour :	27
Nombre de votants :	27		

Fait à Chambéry, le **02 MAI 2023**

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,



Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le : 02 MAI 2023
	Transmise au recteur de région académique le : 02 MAI 2023
Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr. En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.	

PROJET : Bassins soutenable pour l'Écologie et surs, conçus pour l'adaptation au Changement ClimAtique (BECCA).

APPEL A PROJET INTERREG ALCOTRA : INFORMATIONS GENERALES

- **Projets simples** – appel à projets « **Nouveaux défis** »
- **Priorité** : 2 – Renforcer la connaissance du territoire pour répondre aux défis environnementaux de la zone ALCOTRA
- **Objectif spécifique** : 2.4 – Favoriser l'adaptation au changement climatique et de l'adaptation à celui-ci, de la prévention et de la gestion des risques, et d'une mobilité urbaine durable.
- **Durée** : 36 mois
- **Financement** : 80% coûts complets - autofinancement de 20%
- **Rôle USMB** : partenaire

RESUME DU PROJET

En 2022, tous les indicateurs climatiques montrent des conditions plus sèches que la moyenne dans une grande partie de l'ouest, du nord-est et du sud de l'Europe. Les effets combinés de faibles précipitations et de températures élevées ont conduit à une sécheresse généralisée et de longue durée, affectant de nombreuses régions et secteurs de la société. Les plus grands déficits pluviométriques ont été enregistrés dans l'arc alpin (Source Copernicus), avec des conséquences importantes sur la population et l'économie des zones de montagne. Les conditions critiques de 2022 ne font que confirmer la tendance au changement climatique des dernières décennies avec de graves impacts sur les territoires alpins.

Le projet BECCA - Bassins soutenable pour l'Écologie et surs, conçus pour l'adaptation au Changement ClimAtique - vise à répondre à la conception de retenues sûres, à la réhabilitation de retenues existantes, adoptant des techniques fondées sur la nature, permettant de répondre aux enjeux que le changement climatique impose à nos territoires de montagne et à capitaliser les résultats des projets Alcotra RISBA, RESBA et RITA. En particulier dans le projet BECCA sont prévus :

- La définition d'une méthodologie transfrontalière pour l'identification des zones territoriales où implanter des retenues d'altitude en zone de montagne de piémont pour l'agriculture, l'eau potable et la protection contre les incendies de forêt ;
- La définition de bonnes pratiques pour la conception, construction, réhabilitation et la gestion des petites et moyennes retenues, [...] avec la prise en compte dès la conception de l'environnement pour réduire les impacts écologiques. ;
- L'identification et l'application des mesures de gestion des risques de rupture des retenues.

CONSORTIUM

- **PORTEUR** : Région Autonome Vallée d'Aoste – RAVA (Italie)
- **PARTENAIRE 1** : Regione Piemonte (Italie)
- **PARTENAIRE 2** : Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement – INRAE (France) ;
- **PARTENAIRE 3** : Politecnico di Torino – POLITO (Italie)
- **PARTENAIRE 4** : Université Savoie Mont Blanc – USMB (France)

PLAN DE FINANCEMENT - PROJET

	Institution partenaire	Total éligible	Subvention	Autofinancement
LP1	RAVA	434 475,00€	347 580,00€	86 895,00€
PP1	R. Piemonte	388 750,00€	311 000,00€	77 750,00€
PP2	INRAE	577 620,15€	462 096,12€	115 524,03€
PP3	POLITO	421 544,62€	337 235,70€	84 308,92€
PP4	USMB	145 877,20€	116 701,76€	29 175,44€
TOTAL		1 968 266,97€	1 574 613,58€	393 653,39€

MONTAGE PROJET USMB

Département / laboratoire : CARRTEL

Responsable scientifique : Florent Arthaud

Montage budgétaire :

- Dépenses de personnel en coûts réels auxquelles est appliqué un taux forfaitaire de 40% pour l'ensemble des autres dépenses ;
- L'auto-financement de 20% correspond à de la valorisation de salaire d'enseignants-chercheurs participant au projet.

Dépense	Option 2	Montant	Subvention	Autofinancement
Frais de personnel	Coûts réels	104 198,00€		
Frais de bureau et administratifs	40%	41 679,20€		
Frais de déplacement et hébergement				
Frais recours compétences / services externes				
Frais d'équipement				
TOTAL		145 877,20€	116 701,76€	29 175,44€

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 25 avril 2023
N° 2023.04.25_6.2.

Point 6 - International

6.2. Demande d'approbation du projet NECC, dans le cadre du programme Interreg ALCOTRA, et de son plan de financement

Vu le code l'éducation ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifiés ;

Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;

Vu l'avis de la commission de la recherche du conseil académique du 6 avril 2023, portant sur l'objet de la présente délibération ;

► Le conseil d'administration approuve le projet NECC, dans le cadre du programme Interreg ALCOTRA, et son plan de financement, tels qu'annexés à la présente délibération.

Résultat du vote :

Membres en exercice :	34	Nombre de suffrages exprimés :	27
Quorum :	17	Contre :	0
Membres présents :	19	Abstention :	0
Membres représentés :	8	Pour :	27
Nombre de votants :	27		

Fait à Chambéry, le **02 MAI 2023**

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,



Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le : 02 MAI 2023
	Transmise au recteur de région académique le : 02 MAI 2023
Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télécours citoyens » sur le site www.telerecours.fr. En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.	

PROJET : New Environmental challenges for Climate Change (NECC)

APPEL A PROJET INTERREG ALCOTRA : INFORMATIONS GENERALES

- **Projets simples** – appel à projets « **Nouveaux défis** »
- **Priorité** : 2 – Renforcer la connaissance du territoire pour répondre aux défis environnementaux de la zone ALCOTRA
- **Objectif spécifique** : 2.4 – Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes
- **Durée** : 36 mois
- **Financement** : 80% coûts complets - autofinancement de 20%
- **Rôle USMB** : partenaire

RESUME DU PROJET

Le Projet NECC vise à créer, de manière absolument innovante, d'un Modèle Local de Surveillance de la Vulnérabilité (Ob.1) appliqué à la réalité transfrontalière de la Vallée de la Roya, basé sur une approche multirisque, qui sera testé, expérimenté, mise en œuvre et validé grâce à la coopération des communes italo-françaises, sur un territoire particulièrement fragile et fortement éprouvé par les événements atmosphériques d'octobre 2020 (Tempête Alex).

À partir de certaines activités de recherche déjà menées au sein du Centre de résilience aux risques de l'École polytechnique de Turin, l'intention est de développer un modèle permettant de surveiller la matrice de vulnérabilité territoriale, basée, à travers une approche écosystémique, sur l'intégration de plusieurs indicateurs, détecté dans les différents territoires.

Les résultats de ces suivis permettront d'accroître la prise de conscience de la vulnérabilité du territoire mais surtout d'offrir un appui à la résilience dans le processus de prise de décision à l'échelle locale.(Ob.2) Ces résultats seront consolidés dans un « Observatoire des Vulnérabilités de la Vallée de la Roya" (Ob .3) et structurés en bases de données communes, en libre consultation, sur lesquelles les citoyens locaux seront informés, sensibilisés et formés, avec une attention particulière aux jeunes en âge scolaire et à tous les acteurs transfrontaliers, liés aux risques liés au changement climatique (Pouvoirs publics locaux et régionaux, Protection Civile, Sapeurs-Pompiers, ONG, Universités, Centres de Recherche, Pôles d'Innovation, Entreprises et Associations).

L'USMB va en particulier s'intéresser aux risques liés aux vagues de chaleur et à l'énergie (LOCIE) et aux risques naturels gravitaires, comme ceux liés aux glissements de terrain (ISTerre, chaire MIRE).

CONSORTIUM

- **PORTEUR** : Istituto d'Istruzione Superiore Erasmo da Rotterdam - IISER (Italie)
- **PARTENAIRE 1** : C.S. AZIENDALE Soc. Cons. a.r.l. (Italie)
- **PARTENAIRE 2** : Chambre de Commerce Italienne Nice Sophia Antipolis Côte d'Azur – CCINICE (France)
- **PARTENAIRE 3** : Université Savoie Mont Blanc – USMB (France)
- **PARTENAIRE 4** : Politecnico di Torino – POLITO (Italie)

PLAN DE FINANCEMENT - PROJET

	Institution partenaire	Total éligible	Subvention	Autofinancement
LP1	IISER	380 128,00€	304 102,00€	76 026,00€
PP1	CS. Aziendale	345 234,99€	276 187,99€	69 047,00€
PP2	CCINICE	166 320,00€	133 056,00€	33 264,00€
PP3	USMB	360 914,01€	288 732,01€	72 182,00€
PP4	POLITO	365 400,00€	292 320,00€	73 080,00€
TOTAL		1 617 997,00€	1 294 398,00€	323 599,00€

MONTAGE PROJET USMB

Département / laboratoire : LOCIE

Responsable scientifique : Monika WOLOSZYN

Participation de l'ISTerre de de la Chaire MIRE

Montage budgétaire :

- Dépenses de personnel en coûts réels auxquelles est appliqué un taux forfaitaire de 40% pour l'ensemble des autres dépenses ;
- L'auto-financement de 20% correspond à de la valorisation de salaire d'enseignants-chercheurs participant au projet.

Dépense	Option 2	Montant	Subvention	Autofinancement
Frais de personnel	Coûts réels	257 796,01€		
Frais de bureau et administratifs	40%	103 118,00€		
Frais de déplacement et hébergement				
Frais recours compétences / services externes				
Frais d'équipement				
TOTAL		360 914,01€		

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 25 avril 2023
N° 2023.04.25_6.3.

Point 6 - International

6.3. Demande d'approbation du projet MêmeSon, dans le cadre du programme Interreg ALCOTRA, et de son plan de financement

Vu le code l'éducation ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifiés ;

Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;

Vu l'avis de la commission de la recherche du conseil académique du 6 avril 2023, portant sur l'objet de la présente délibération ;

► **Le conseil d'administration approuve le projet MêmeSon, dans le cadre du programme Interreg ALCOTRA, et son plan de financement, tels qu'annexés à la présente délibération.**

Résultat du vote :

Membres en exercice :	34	Nombre de suffrages exprimés :	27
Quorum :	17	Contre :	0
Membres présents :	19	Abstention :	0
Membres représentés :	8	Pour :	27
Nombre de votants :	27		

Fait à Chambéry, le **02 MAI 2023**

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,



Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le : Transmise au recteur de région académique le :	02 MAI 2023 02 MAI 2023
Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr. En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.		

PROJET : Mémoires Sonores (MEMESON)

APPEL A PROJET INTERREG ALCOTRA : INFORMATIONS GENERALES

- **Projets simples** – appel à projets « Nouveaux défis »
- **Priorité** : 4 - Supporter la résilience de la population dans la zone ALCOTRA
- **Objectif spécifique** : 4.2 – Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale
- **Durée** : 36 mois
- **Financement** : 80% coûts complets - autofinancement de 20%
- **Rôle USMB** : partenaire

RESUME DU PROJET

Les territoires de montagne enregistrent des bouleversements majeurs de tous ordres (environnementaux, climatiques, économiques, sociaux...), qui mettent en question les manières de travailler et d'habiter en montagne mais également les manières de fréquenter les espaces de montagne. La valorisation du patrimoine culturel constitue une voie de développement possible pour les territoires et une piste pour renforcer leur attractivité.

Le projet MEMESON vise ainsi à valoriser ce patrimoine culturel transfrontalier par le son et ambitionne également l'amélioration des connaissances des acteurs locaux sur leurs territoires. En ce sens, des actions destinées à favoriser l'activité transfrontalière autour de nouveaux métiers ou de nouveaux modèles économiques seront menées.

L'enjeu de notre participation est de réfléchir à l'habitabilité des espaces montagnards ainsi qu'à leur fréquentabilité, au travers des notions de mémoire sonore et de paysage sonore, dans la mesure où le son donne un sens supplémentaire au territoire perçu. Il peut permettre, dans un premier temps, de reconnaître et de valoriser des éléments constitutifs d'un territoire ; il peut également servir de support à une dynamique d'animation territoriale.

Ainsi, il s'agira d'établir un premier état du fonctionnement de ces territoires (saisir les dynamiques socio-historiques qui les travaillent) mais également d'identifier des marqueurs territoriaux, dans l'objectif d'alimenter des initiatives culturelles présentant une double destination : vectrices d'amélioration des conditions de vie en montagne et constitutives du renouvellement des atouts touristiques.

CONSORTIUM

- PORTEUR : Università degli Studi di Torino – UNITO (Italie)
- PARTENAIRE 1 : Université Savoie Mont Blanc - USMB (France)
- PARTENAIRE 2 : Comune di Oстана (Italie)
- PARTENAIRE 3 : DéfisMed (France)
- PARTENAIRE 4 : Hexagone (France)
- PARTENAIRE 5 : MezzoForte (France)
- PARTENAIRE 6 : Fondazione M-Cube (Italie)

PLAN DE FINANCEMENT - PROJET

	Institution partenaire	Total éligible	Subvention	Autofinancement
LP1	UNITO	499 775,12€	399 820,09€	99 955,03€
PP1	USMB	252 518,46€	202 014,77€	50 503,69€
PP2	C. di Ostana	342 500,00€	359 128,00€	89 782,00€
PP3	DéfisMed	125 000,00€	100 000,00€	25 000,00€
PP4	Hexagone	161 375,00€	129 100,00€	32 275,00€
PP5	MezzoForte	191 500,00€	153 200,00€	38 300,00€
PP6	F. M-Cube	244 447,25€	195 557,80€	48 889,45€
TOTAL		1 817 115,83€	1 453 692,66€	363 423,17€

MONTAGE PROJET USMB

Département / laboratoire : PTMI

Responsable scientifique : Arnaud GRANDJACQUES

Montage budgétaire :

- Dépenses de personnel en coûts réels auxquelles est appliqué un taux forfaitaire de 40% pour l'ensemble des autres dépenses ;
- L'auto-financement de 20% correspond à de la valorisation de salaire d'enseignants-chercheurs participant au projet.

Dépense	Option 2	Montant	Subvention	Autofinancement
Frais de personnel	Coûts réels	180 370,33€		
Frais de bureau et administratifs	40%	72 148,13€		
Frais de déplacement et hébergement				
Frais recours compétences / services externes				
Frais d'équipement				
TOTAL		252 518,46€	202 014,77€	50 503,69€

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 25 avril 2023
N° 2023.04.25_6.4.

Point 6 - International

6.4. Demande d'approbation du projet ISI-MET, dans le cadre du programme Interreg ALCOTRA, et de son plan de financement

Vu le code l'éducation ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifiés ;

Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;

Vu l'avis de la commission de la recherche du conseil académique du 6 avril 2023, portant sur l'objet de la présente délibération ;

► **Le conseil d'administration approuve le projet ISI-MET, dans le cadre du programme Interreg ALCOTRA, et son plan de financement, tels qu'annexés à la présente délibération.**

Résultat du vote :

Membres en exercice :	34	Nombre de suffrages exprimés :	27
Quorum :	17	Contre :	0
Membres présents :	19	Abstention :	0
Membres représentés :	8	Pour :	27
Nombre de votants :	27		

Fait à Chambéry, le **02 MAI 2023**

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,



Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

02 MAI 2023

Transmise au recteur de région académique le :

02 MAI 2023

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.

PROJET : Ingénierie, Systèmes, Informations et nouveaux METiers des Alpes à la mer (ISI-MET).

APPEL A PROJET INTERREG ALCOTRA : INFORMATIONS GENERALES

- **Projets simples** – appel à projets « Nouveaux défis »
- **Priorité** : 4 - Supporter la résilience de la population dans la zone ALCOTRA
- **Objectif spécifique** : 4.2 – Améliorer l'égalité d'accès à des services de qualité et inclusifs dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement d'infrastructures accessibles, notamment en favorisant la résilience dans le domaine de l'enseignement et de la formation à distance et en ligne.
- **Durée** : 36 mois
- **Financement** : 80% coûts complets - autofinancement de 20%
- **Rôle USMB** : partenaire

RESUME DU PROJET

La proportion des classes d'âges représentant les plus jeunes baisse notablement par rapport aux classes d'âges les plus élevées dans des parties importantes du territoire ALCOTRA ces dernières années. Concrètement, pour les actifs, le rapport entre les plus âgés (40-64 ans) et les plus jeunes (15-39 ans) en activité augmente significativement dans les régions italiennes et françaises concernées par le projet. Ce déséquilibre qui s'accroît régulièrement d'années en années ne permet pas d'envisager sous un angle favorable la pérennité économique au niveau territorial.

L'objectif général du projet ISI-MET est d'améliorer la qualité, l'accessibilité et l'attractivité des formations dans le domaine de l'ingénierie des systèmes et des systèmes intelligents des principales universités de la zone ALCOTRA dans le cadre du renforcement et du développement du réseau universitaire transfrontalier.

En relation avec cet objectif général, le contexte démographique de la zone et la transformation digitale des entreprises, les objectifs spécifiques sont :

- d'atténuer l'exode des jeunes des zones concernées vers d'autres régions en communiquant sur les opportunités d'emploi pour les entreprises des territoires ALCOTRA,
- d'attirer des jeunes hautement qualifiés d'autres régions européennes et non européennes dans les entreprises et les établissements d'enseignement supérieur de la région
- et d'améliorer la diffusion de la culture technologique et numérique sur le territoire.

CONSORTIUM

- **PORTEUR** : Université Côte d'Azur – UCA (France)
- **PARTENAIRE 1** : Università degli studi di Genova – UNIGE (Italie)
- **PARTENAIRE 2** : Politecnico di Torino – POLITO (Italie)
- **PARTENAIRE 3** : Université Savoie Mont Blanc – USMB (France)

PLAN DE FINANCEMENT - PROJET

	Institution partenaire	Total éligible	Subvention	Autofinancement
LP1	UCA	650 000,00€	520 000,00€	130 000,00€
PP1	UNIGE	450 000,00€	360 000,00€	90 000,00€
PP2	POLITO	448 910,00€	359 128,00€	89 782,00€
PP3	USMB	438 037,02€	350 429,62€	87 607,40€
TOTAL		1 986 947,02€	1 589 557,62€	397 389,40€

MONTAGE PROJET USMB

Département / laboratoire : SYMME / APPRENDRE

Responsable scientifique : Laurent TABOUROT

Montage budgétaire :

- Dépenses de personnel en coûts réels auxquelles est appliqué un taux forfaitaire de 40% pour l'ensemble des autres dépenses ;
- L'auto-financement de 20% correspond à de la valorisation de salaire d'enseignants-chercheurs participant au projet.

Dépense	Option 2	Montant	Subvention	Autofinancement
Frais de personnel	Coûts réels	312 883,59€		
Frais de bureau et administratifs	40%	125 153,43€		
Frais de déplacement et hébergement				
Frais recours compétences / services externes				
Frais d'équipement				
TOTAL		438 037,02€	350 429,62€	87 607, 40€

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 25 avril 2023
N° 2023.04.25_7.

Point 7 – Patrimoine

- Dossier d'expertise pour le projet de construction de la tranche 2 de la MAPI (Maison de l'Action Publique Internationale) dite LA RUCHE, sur le campus d'Annecy

*Vu le code l'éducation,
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifiés,
Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié,*

► **Le conseil d'administration :**

- *approuve le projet de construction de la tranche 2 de la MAPI (Maison de l'Action Publique Internationale) dite LA RUCHE sur le campus d'Annecy, tel qu'annexé à la présente délibération,*
- *autorise le président de l'université à transmettre ce dossier d'expertise au rectorat pour instruction et validation.*

Résultat du vote :

Membres en exercice :	34	Nombre de suffrages exprimés :	27
Quorum :	17	Contre :	0
Membres présents :	19	Abstention :	0
Membres représentés :	8	Pour :	27
Nombre de votants :	27		

Fait à Chambéry, le **02 MAI 2023**

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,



Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le : Transmise au recteur de région académique le :	02 MAI 2023 02 MAI 2023
Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr. En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.		



Conseil d'administration

- Séance du 25 avril 2023 -

DOSSIER d'EXPERTISE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DE LA TRANCHE 2 DE LA MAPI (Maison de l'Action Publique Internationale) dite LA RUCHE, SUR LE CAMPUS D'ANNECY

Affaire suivie par : V DEGLAIRE / P ROGER
Composante / Direction / Service : Direction du Patrimoine
Coordonnées : 04 79 75 84 72

Références réglementaires

Vu la circulaire ESRS2016520C du 16/07/2020 parue au BO n°32 du 27/08/2020 concernant les procédures d'expertise des opérations immobilières,

En référence au Schéma Départemental de Développement Universitaire et Scientifique (SDDUS) de la Haute-Savoie 2023-2028, adoptée en séance du 13/03/2023 par le Département de la Haute Savoie par délibération CD-2023-011

Présentation du point

L'Université Savoie Mont Blanc (USMB) connaît depuis plus de dix ans une croissance régulière de ses effectifs liée à la démographie des Pays de Savoie, à l'attractivité de ses formations et à ses résultats académiques.

La répartition des étudiants sur trois sites distincts, Jacob-Bellecombette, Le Bourget-du-Lac, et Annecy nécessite une adaptation et une modernisation ambitieuse des lieux d'apprentissage et de documentation, au plus proche des étudiants, sur chaque campus, répondant à l'accroissement des besoins.

Le campus d'Annecy accueille plus de 4 900 étudiants au sein de l'IUT d'Annecy, de l'IAE Savoie Mont Blanc et de l'école d'ingénieurs Polytech Annecy-Chambéry.

Comme explicité dans le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI 2020-2025) et pour répondre à la dynamique démographique et économique très forte du département de la Haute Savoie, l'USMB a choisi de développer plus de filières sur le campus annécien. Suite au schéma directeur d'aménagement immobilier réalisé pour Jacob-Bellecombette et finalisé en 2019, il a été acté de rapprocher les enseignements des départements LEA de la composante LLSH et Management International de l'IAE, actuellement localisés à Jacob Bellecombette, du campus d'Annecy.

La construction de la MAPI est inscrite au 14^e CPER pour un montant de 12,9 M€ TTC, financée par tiers par l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et le Département de la Haute-Savoie. Il permet la réalisation d'une tranche ferme de travaux.

En attente des financements du CPER 15, conclu début 2023, le projet de construction de la MAPI avait été décomposée en trois tranches fonctionnelles qui ont été étudiées en parallèle entre 2018 et 2022.

Le bâtiment 1 comprend la tranche ferme du projet.

Le bâtiment 2 comprend la première tranche optionnelle, dont un amphithéâtre de grande capacité, et la deuxième tranche optionnelle nommée « La Ruche ».

Les financements totaux ayant été actés par la conclusion du CPER 15 début février 2023, et inscrits dans le SDDUS 2023-2028 du Département de la Haute-Savoie, l'ensemble du projet (trois tranches) pourra être réalisé.

Le dossier d'expertise de la MAPI initial a été validé par le Conseil d'Administration de l'USMB du 27 février 2018 et a permis la délégation de la maîtrise d'ouvrage au Département de la Haute-Savoie, par arrêté du Préfet de

Région en date du 23/10/2018. Pour valider la construction des tranches optionnelles, un dossier d'expertise complémentaire doit être présenté au Rectorat.

Ainsi le projet de la MAPI doit permettre :

- L'accueil des départements LEA de l'UFR LLSH et Management International de l'IAE ;
- L'accueil de chaires internationales et de chaires de la Fondation USMB ;
- Le développement des relations USMB/entreprises, le développement des actions du Club des Entreprises et de PITON ;
- Un enseignement adapté à l'ère de la transformation numérique au travers de pratiques pédagogiques nouvelles (espaces de coworking en lien avec les entreprises, lieux de travail numériques, mobilier adapté, etc.), avec un amphithéâtre modulable d'une capacité de 350 places tant pour les formations que pour l'accueil de colloques ou des manifestations réalisées en partenariat avec l'extérieur (autres universités françaises et étrangères, etc.) : **ces derniers éléments sont intégrés dans les tranches optionnelles 1 et 2 ; objet du dossier d'expertise complémentaire.**

Ce deuxième bâtiment rassemble l'ensemble des fonctions liées à l'entrepreneuriat sur le site d'Annecy, à l'accueil de manifestations et à la diffusion de la connaissance, également utilisables pour les besoins de formation. Cette tranche complètera l'équipement du campus par la création de lieux actuellement inexistantes qui deviendront très rapidement indispensables pour faire face à l'augmentation de l'activité d'enseignement, du nombre d'étudiants et de la croissance des partenariats avec les entreprises.

Il représente 1 890 m² de SU et la possibilité d'accueillir plus de 890 personnes dont 760 étudiants, avec un amphithéâtre et sa régie, des salles de séminaires et de coworking de 90 et 100 m², un espace de rencontre de 105 m², des salles projets de 175 m², six salles de TD de 75 m², trois salles de réunion de 20 à 25 m², des espaces de convivialité et des bureaux.

En terme de flux d'étudiants, l'équipement global devrait accueillir 900 étudiants dans un premier temps avec une montée en charge progressive jusqu'à 1 200 étudiants lors de l'ouverture des nouvelles formations.

Le calendrier global de l'opération a vu la réalisation des études de programmation entre 2017 et 2019, puis le lancement du concours de maîtrise d'œuvre en février 2019, qui a abouti au choix d'une équipe en juin 2020. Les études de conception ont été finalisées en mai 2022. Le permis de construire déposé en janvier 2022 a été validé par arrêté municipal le 09/06/2022. La première consultation de travaux lancée à l'été 2022 a été rendue infructueuse ; la deuxième est en cours, pour une notification des marchés prévue en juillet 2023 en vue de démarrer la préparation des travaux en septembre 2023. L'objectif est de livrer le bâtiment au printemps 2026 pour une mise en service dès septembre 2026.

Texte qui formalise la proposition de délibération

► ***Il est proposé au conseil d'administration de valider le projet de dossier d'expertise pour la réalisation de la tranche optionnelle de la MAPI, dite la Ruche, sur le campus d'Annecy avant transmission pour instruction par les services de l'Etat.***

Dossier d'expertise
pour le projet

La RUCHE,
EXTENSION DE LA MAISON DE L'ACTION PUBLIQUE ET
INTERNATIONALE
SUR LE CAMPUS D'ANNECY

Opération inscrite au **CPER 15**

Sommaire

1. CONTEXTES, OBJECTIFS ET PROJET RETENU	3
1.1. CONTEXTE DE L'OPERATION	3
1.1.1. CONTEXTE GENERAL	3
1.1.2. STRATEGIES DE L'ETAT ET COHERENCE DU PROJET PAR RAPPORT A CELLES-CI	3
1.1.3. STRATEGIES LOCALES	4
1.1.4. STRATEGIE DU PORTEUR DE PROJET	5
1.1.5. COHERENCE AVEC LA POLITIQUE DE SITE	5
1.2. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION	6
1.2.1. ENJEUX ET OBJECTIFS	6
1.2.2. CONTEXTE FONCIER	7
1.2.3. SERVICES CONCERNEES ET IMPACTES PAR LE PROJET	9
1.3. OBJECTIFS DE L'OPERATION	10
1.3.1. OBJECTIFS FONCTIONNELS GENERAUX	10
1.3.2. OBJECTIFS FONCTIONNELS DETAILLES	12
1.3.3. OBJECTIFS ARCHITECTURAUX	15
1.3.4. OBJECTIFS ENERGETIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX	15
1.3.5. OBJECTIFS D'EXPLOITATION MAINTENANCE	17
1.4. DONNEES JURIDIQUES	18
2. LA SITUATION ACTUELLE	19
2.1. PANORAMA DE L'EXISTANT	19
2.2. DIFFICULTES ET INADAPTATIONS DES LOCAUX ACTUELS	19
2.2.1. SUR LE CAMPUS DE JACOB-BELLECOMBETTE	19
2.2.2. SECURITE, CONFIGURATION, VETUSTE, ACCESSIBILITE, DIMENSIONNEMENT, CONFORT THERMIQUE... ..	21
2.3. ETAT DES LIEUX DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE	22
2.4. LA SITUATION FUTURE DU SITE SANS PROJET : « OPTION DE REFERENCE »	22
3. PRESENTATION DES DIFFERENTS SCENARIOS ETUDIES	23
3.1. LES DIFFERENTS SCENARIOS ETUDIES : SYNTHESE	23
3.2. LE SCENARIO PRIVILEGIE RETENU PARMI LES OPTIONS POSSIBLES	23
3.2.1. DIMENSIONNEMENT DU PROJET	23
3.2.2. DIMENSIONNEMENT DES CONSTRUCTIONS : DIMENSIONNEMENT SPECIFIQUE DU PROJET LA RUCHE	25
3.2.3. PERFORMANCES TECHNIQUES SPECIFIQUES	30
3.2.4. TRAITEMENT DES RESEAUX & BRANCHEMENTS	30
3.3. SYNTHESE DE L'ENSEMBLE DES SCENARIOS	31
3.4. PROCEDURE, RISQUES, DONNEES FINANCIERES ET CONDUITE DU SCENARIO	33
3.4.1. CHOIX DU MODE DE REALISATION ET DE LA PROCEDURE	33
3.4.2. ANALYSE DES RISQUES	33
3.5. COUTS ET SOUTENABILITE DU PROJET	35
3.5.1. COUTS DU PROJET	35

3.5.2.	FINANCEMENT DU PROJET	36
3.5.3.	DECLARATION DE SOUTENABILITE.....	36
3.6.	ORGANISATION DE LA CONDUITE DE PROJET	37
3.6.1.	MODALITES DE LA CONDUITE DE PROJET.....	37
3.6.2.	ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE.....	37
3.6.3.	PRINCIPES D'ORGANISATION	37
3.6.4.	PRESTATIONS EN REGIE	38
3.6.5.	PRESTATIONS EXTERNALISEES	38
3.7.	PLANNING PREVISIONNEL DE L'OPERATION	39
4.	<u>ANNEXE 1 – TABLEAU DES COÛTS D'INVESTISSEMENT</u>	<u>40</u>
5.	<u>ANNEXE 2 – DELIBERATION USMB.....</u>	<u>41</u>
6.	<u>ANNEXE 3 – ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES</u>	<u>42</u>
6.1.	DELIBERATION DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE DE CONFIRMATION DE SOUTIEN FINANCIER (CPER15) ET APPROBATION DU SDDUS	42

1. Contextes, objectifs et projet retenu

1.1. Contexte de l'opération

1.1.1. Contexte général

L'Université Savoie Mont Blanc (USMB) connaît depuis plus de dix ans une croissance régulière de ses effectifs liée à la démographie des Pays de Savoie, à l'attractivité de ses formations et à ses résultats académiques. La répartition des étudiants sur trois sites distincts, Jacob-Bellecombette, Le Bourget-du-Lac, et Annecy nécessite une adaptation et une modernisation régulière et ambitieuse des lieux d'apprentissage et de documentation au plus proche des étudiants, répondant à l'accroissement des besoins. Le campus d'Annecy accueille environ 4 900 étudiants au sein de l'IUT d'Annecy, de l'IAE Savoie Mont Blanc et de l'école d'ingénieurs Polytech Annecy-Chambéry.

En marge du schéma directeur immobilier et d'aménagement du campus de Jacob-Bellecombette, il a été acté que le département LEA de l'UFR LLSH et le département Management international de l'IAE Savoie Mont Blanc seraient localisés à Annecy à la livraison de la Maison de l'action publique et internationale (MAPI).

Le dossier d'expertise de la MAPI a été validé par le Conseil d'Administration de l'USMB du 27 février 2018. Le financement dédié à la construction de la MAPI est inscrit au 14° CPER pour un montant de 12,9 M € TTC, financés par tiers par le Ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, la Région Auvergne Rhône-Alpes, et le Département de la Haute-Savoie. Il permet la réalisation d'une première tranche de travaux.

La maîtrise d'ouvrage de la première phase de l'opération a été confiée au Département de la Haute-Savoie, qui en assure le portage. La délégation de la maîtrise d'ouvrage de la deuxième phase de l'opération à la même collectivité, soit le Département de la Haute Savoie, est un enjeu important qui doit permettre d'assurer la bonne cohérence de suivi, réalisation et livraison d'un bâtiment en adéquation avec les besoins.

À ce jour, les études de conception du projet de construction de la MAPI ont été réalisées conjointement pour la phase 1 et 2, et sont terminées. Le programme avait été établi sur la base de besoins exprimés en 2014. Les besoins pédagogiques et entrepreneuriaux ayant évolué depuis 2014, et il y a eu nécessité de prévoir l'extension des locaux prévus au dossier initial. Ainsi, en attente des financements complémentaires au CPER 14, la construction de la MAPI a été décomposée en deux tranches fonctionnelles :

- La première permet de réaliser les études globales, ainsi qu'une première partie de la construction, en tranche ferme, essentielle au besoin des formations à accueillir, dans l'enveloppe budgétaire disponible.
- La deuxième tranche, optionnelle, est destinée à réaliser les locaux visant le solde des besoins exprimés. Elle a été créée en attente de la confirmation des financements complémentaires et pour pouvoir être réalisée aussi rapidement que possible.

Dans le cadre de la programmation de la MAPI, il a été imposé aux équipes de maîtrise d'œuvre candidates de présenter la faisabilité de construire une extension ultérieure au bâtiment MAPI, dénommée « La RUCHE ».

Cette extension ultérieure devant représenter au moins 35% de la surface programmée (soit environ 2 000 m² SDP), elle sera constituée de salles d'enseignement complémentaires et de locaux tertiaires permettant le développement de la recherche et de la formation.

Cette contrainte a bien été prise en compte dans le cadre du concours.

Il est jugé nécessaire de réaliser, dès à présent, une extension de la tranche optionnelle de la MAPI, afin de continuer à accueillir les étudiants sur le campus d'Annecy dans les conditions de sécurité et de confort nécessaires à un enseignement de qualité.

Au stade des études pour la MAPI tranche ferme, l'implantation future de l'extension, nommée « bâtiment 2 », comprenant la TO1 de la MAPI (amphithéâtre notamment) et la TO2 (La Ruche) a été présentée en complément et surélévation du bâtiment de la tranche optionnelle (TO1) de la MAPI.

1.1.2. Stratégies de l'Etat et cohérence du projet par rapport à celles-ci

Sur les cinq grands objectifs fixés par le StratNES de septembre 2015, l'opération s'inscrit en particulier dans les enjeux de l'axe n°2, « Développer la dimension européenne et l'internationalisation de notre enseignement supérieur » ainsi qu'à ceux de l'axe n°4, « Inventer l'éducation supérieure du XXI^e siècle ».

Initiée par la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche du 22 juillet 2013, la stratégie nationale de recherche (SNR.) vise à répondre aux défis scientifiques, technologiques, environnementaux et sociétaux en

maintenant une recherche fondamentale de haut niveau. En phase avec l'Agenda stratégique de la recherche et de l'innovation France Europe 2020, qui a défini les dix grands défis de la prochaine décennie, le projet de construction de la MAPI répond au moins aux 6 défis suivants :

- Défi 1 : Gestion sobre des ressources et adaptation au changement climatique ;
- Défi 2 : Une énergie, propre, sûre et efficace ;
- Défi 4 : Santé et bien-être ;
- Défi 6 : Mobilité et systèmes urbains durables ;
- Défi 7 : Société de l'information et de la communication ;
- Défi 8 : Sociétés innovantes, intégratives et adaptatives.

Par ailleurs au niveau énergétique, l'Etat a fixé par la loi Energie-climat adopté le 8 novembre 2019, des objectifs ambitieux de :

- Sortie des énergies fossiles et développement des énergies renouvelables ;
- Lutte contre les passoires thermiques ;
- Instauration de nouveaux outils de pilotage, de gouvernance et d'évaluation ;
- Régulation du secteur de l'électricité et du gaz.

L'opération de construction de la MAPI, y compris la Ruche participe donc pleinement aux objectifs de construction d'une société apprenante pour 2025 et aux deux premiers objectifs énergétiques ci-dessus définis.

Cohérence par rapport aux stratégies de l'Etat

Le bâtiment sera construit conformément aux différentes réglementations applicables aux constructions, en particulier le code de la construction et de l'habitation et notamment les textes relatifs à la sécurité (arrêté du 25 juin 1980) et l'accessibilité (loi du 11 février 2005).

La livraison du bâtiment étant prévue pour la rentrée universitaire 2026, dans le contexte mis en place par le Grenelle de l'environnement ainsi que les différents textes sur la transition énergétique, il devra répondre aux nouvelles exigences de la réglementation thermique et s'efforcer de tendre vers une certification E3 C1.

Dans un souci d'optimisation des surfaces construites pour les bâtiments de l'Etat, la surface utile nette du bâtiment tendra vers un ratio de 12m²SUN/agent et cherchera à être en dessous dans la mesure du possible.

Les locaux d'enseignement seront dimensionnés sur la base des ratios indiqués dans le référentiel des constructions universitaires en vigueur.

La rationalisation des surfaces passera également par la recherche d'une grande modularité des espaces facilitant les adaptations ultérieures aux nouveaux usages ou le reconditionnement du bâtiment. Le recours aux techniques d'enseignement numériques permettra en outre d'augmenter la modularité et l'adaptation fonctionnelle des locaux aux différentes techniques d'enseignement.

1.1.3. Stratégies locales

Outre son inscription au 14^e CPER, fortement portée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche (MESR), la Région et le département de la Haute-Savoie qui apportent chacun le tiers du financement du projet, l'opération MAPI Tranche Ferme, répond également aux axes stratégiques du schéma régional enseignement supérieur recherche innovation (SRESRI) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en contribuant à développer les pédagogies innovantes sur les territoires.

Une inscription complémentaire, au CPER 15 et dans le Schéma Départemental de Développement Universitaire et Scientifique (SDDUS) de la Haute-Savoie 2023-2028, est inscrite par ce Département à hauteur de 18,1 M€ TTC, pour permettre le financement de la tranche optionnelle de la MAPI, ainsi que de La RUCHE.

Ainsi l'ambition du SDDUS pour la Haute-Savoie est d'ancrer sur le territoire des structures d'enseignement supérieur et de recherche d'excellence ouvertes sur l'international permettant de répondre à l'épanouissement du potentiel humain des étudiants, aux besoins du territoire et du tissu économique local. Le SDDUS doit ainsi contribuer à répondre tant aux besoins actuels que de préparer l'adaptation aux enjeux de mutation et de transition à venir.

1.1.4. Stratégie du porteur de projet

L'USMB est implantée dans les départements de Savoie et Haute-Savoie, plus précisément sur les communes de Chambéry, Le Bourget-du-Lac et Jacob-Bellecombette en Savoie et Annecy en Haute-Savoie. Elle a été créée en 1979 à partir de collèges universitaires constitués dès 1960. Pluridisciplinaire, elle forme chaque année plus de 15 000 étudiants dans les domaines des Sciences et Technologies, Art, Lettres et Langues, Droit, Économie, Gestion et Sciences Humaines et Sociales. La recherche s'effectue au sein de 18 unités de recherche, dont 11 unités mixtes de recherche (UMR), avec le CNRS, l'INRAE et l'IRD. Elle compte plus de 300 doctorants.

Elle est ancrée dans un territoire qui connaît une forte croissance démographique. L'espace Savoie Mont Blanc est le plus dynamique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et ce dernier est plus dynamique que la moyenne nationale. La population de Savoie Mont Blanc est désormais supérieure à celle du département de l'Isère (1,3 millions d'habitants). Les deux tiers de cette population sont situés en Haute-Savoie. Sur la décennie 1999-2009, la croissance démographique de Savoie Mont Blanc s'est élevée à 13%. Cette progression continue connaît un rythme particulièrement élevé sur le territoire haut-savoyard qui, depuis le début des années 1970, a vu sa population quasiment doubler.

Population au 1^{er} janvier (INSEE) – 2021-2022-2023 sont provisoires selon dernier recensement 2021 MAJ 01/2024

	1982	1990	1999	2009	2017	2021	2022	2023
Isère (38)	936 771	1 016 228	1 094 006	1 197 038	1 258 722	1 282 526	1 288 501	1 294 476
SMB (73+74)	818 180	916 547	1 004 937	1 136 801	1 238 534	1 285 574	1 297 887	1 310 064
Différentiel		+ 177 824	+ 166 168	+ 234 896	+ 163 417	+70 844	+18 288	+ 18 152

Avec des effectifs étudiants en croissance continue depuis 2008, l'USMB se place aujourd'hui dans une perspective de développement de son offre de formation. Plus précisément, celle-ci doit répondre au dynamisme économique du département de la Haute Savoie, aux caractéristiques actuelles et futures de sa démographie (plus de 850 000 habitants) et à l'attractivité croissante de l'USMB.

Comme explicité dans le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI 2020-2025), pour caler à la dynamique démographique et économique très forte du département de la Haute Savoie et pour rééquilibrer les sites chambérien et annecien, l'USMB a fait le choix de développer plus de filières sur le campus annecien. Le développement du campus haut-savoyard est indispensable pour équilibrer la répartition des étudiants et les formations supérieures sur le territoire Savoie Mont Blanc, académique et régional, avec un objectif de l'ordre de 10 000 étudiants sur chaque département. Le potentiel est présent et les collectivités acceptent de financer les constructions.

Cette diversification devant correspondre à la spécificité de la demande venue des territoires, il apparaît que le besoin en formations exprimé est principalement lié à l'économie, à l'entrepreneuriat, au droit, aux langues étrangères et, de manière générale, à l'ouverture sur l'international, ce qui résulte du positionnement stratégique de la Haute-Savoie, territoire en contact direct avec la Suisse et l'Italie.

En outre, le projet PITON (Projet étudiants–entreprises pour l'Innovation et la Transformation Numérique) de l'USMB a été retenu dans le cadre du volet Disrupt'Campus du Programme d'Investissement d'Avenir 3. Ce nouveau cursus, connecté aux cursus classiques, vise à accélérer la transformation numérique du territoire, en particulier celle des PME et TPE au sein d'un environnement stimulant et en s'appuyant sur des outils performants.

Le développement de nouvelles thématiques de recherche en lien avec les formations internationales qui est envisagé en collaboration avec les unités de recherche déjà présentes sur le campus (IREGE, LISTIC, SYMME, en plus du LAPP et du LAPTh), permet ainsi de créer une nouvelle dynamique de recherche, et participe à l'accélération de ce phénomène de croissance des besoins.

1.1.5. Cohérence avec la politique de site

Comme exprimé dans le SPSI 2020-2025, l'USMB, appuyée de ses partenaires locaux, poursuit le développement du campus d'Annecy, avec l'objectif de 10 000 étudiants à terme.

Le projet de tranche optionnelle de la Maison de l'Action Publique et Internationale sur le campus d'Annecy est un des éléments phare du SPSI pour le campus d'Annecy. Il contribue en effet à renforcer la position de l'USMB comme lien entre le pôle d'enseignement grenoblois et le pôle lémanique tout en apportant une complémentarité aux formations déjà existantes. Ce lien qui existe depuis de

nombreuses années connaît actuellement une nouvelle dynamique forte avec l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur de Suisse romande (UniGE, UniL, EPFL, HES-SO). Cela se concrétise à travers de nombreux projets INTERREG mobilisant les différents domaines de compétence de l'USMB (Langues, SHS, Ingénierie, Physique, Montagne et Tourisme) ainsi que par l'émergence de l'Alliance Campus Rhodanien, le renouvellement de la convention avec la HES-SO et la définition d'actions communes avec l'UniGE.

Le développement du campus et la croissance des effectifs étudiants sont accompagnés par les différents acteurs locaux. Des emprises foncières ont été réservées à proximité des actuelles implantations universitaires par l'agglomération, la ville et le département pour faciliter l'évolution du campus.

Les liens entre l'USMB et milieu entrepreneurial sont particulièrement dynamiques sur le campus avec la présence du siège du « Club des entreprises » de l'USMB, qui bénéficie à l'ensemble des formations déjà présentes. Ces liens avec le tissu économique s'intensifient dans un contexte de fort développement et d'attractivité du bassin annecien et du Genevois français. L'USMB et sa Fondation se positionnent comme des acteurs essentiels de ce développement territorial.

Le renforcement du campus par l'arrivée de formations spécialisées dans le domaine international permettra de renforcer les synergies avec le milieu de l'entreprise, notamment dans le domaine transfrontalier. Cette nouvelle dynamique pourra constituer le point de départ à la création de nouvelles formations, vecteur d'attractivité pour l'ensemble du territoire.

Le campus d'Annecy accueille déjà diverses unités mixtes dans les bâtiments de l'université ainsi qu'une forte implantation du CNRS dont l'activité, de renommée internationale (participation à la découverte du boson de Higgs, des ondes gravitationnelles, etc.), est croissante. Le développement de nouvelles thématiques de recherche en lien avec les formations internationales est à envisager en collaboration avec les unités de recherche déjà présentes sur le campus (IREGE, LISTIC, SYMME, en plus du LAPP et du LAPTh), permettant ainsi de créer une nouvelle dynamique de recherche.

1.2. Présentation générale de l'opération

1.2.1. Enjeux et objectifs

La création d'une Maison de l'Action Publique et Internationale est une réponse apportée à cette double attente de l'établissement et du territoire. Le projet doit permettre, a minima :

- L'accueil des départements LEA de l'UFR LLSH et Management International de l'IAE actuellement accueillis sur le site de Jacob-Bellecombette, pour favoriser le regroupement sur le site d'Annecy des différentes formations et instituts de recherche en management et en ingénierie déjà présents, dans le contexte transfrontalier international et technologique de pointe induit par la proximité avec Genève (ONU, OIT, OMS, CERN, etc.). Il s'accompagnera du développement de doubles licences ou de parcours tournés vers l'international : droit-LEA (ouverture réalisée), économie sciences politiques relations internationales (ouverture réalisée), droit-économie-gestion, dont une partie des cours est ou sera dispensée en langue anglaise, ainsi que différents masters à coloration internationale (en lien avec les universités de Genève et d'Aoste, un master « commerce et management pour l'Asie » et un master « Achat des matières premières à l'international ») ;
- L'accueil de chaires internationales et de chaires de la Fondation USMB ;
- L'ensemble des installations permettant un **enseignement adapté à l'ère de la transformation numérique au travers de pratiques pédagogiques nouvelles** (espaces de coworking en lien avec les entreprises, lieux de travail numériques, mobilier adapté, etc.) ainsi qu'un amphithéâtre modulable d'une capacité de 350 places manquant cruellement sur le site tant pour les formations que l'accueil de colloques ou des manifestations réalisées en partenariat avec l'extérieur (autres universités françaises et étrangères, FU, AUREF, etc.), éléments qui sont prévus dans les tranches optionnelles 1 et 2 ; cette dernière étant nommée la Ruche.

En terme de flux d'étudiants, l'équipement devrait accueillir 900 étudiants dans un premier temps avec une montée en charge progressive jusqu'à 1 200 étudiants avec l'ouverture de nouvelles formations.

Par sa localisation, **ce projet doit participer pleinement au renforcement de la compétence internationale et haute technologie du campus d'Annecy**, en proposant des formations de qualité à forte valeur ajoutée pour l'USMB, que le territoire réclame depuis de nombreuses années.

Les liens entre l'USMB et milieu entrepreneurial local sont particulièrement dynamiques sur le campus avec la présence du siège du « Club des entreprises » de l'USMB, qui bénéficie à l'ensemble des formations déjà présentes. Ces liens avec le tissu économique s'intensifient dans un contexte de fort développement et

d'attractivité du bassin annécien et du Genevois français. L'USMB et sa Fondation se positionnent comme des acteurs essentiels de ce développement territorial.

L'extension de la MAPI concerne aussi un complément de locaux pédagogiques nécessaire pour accueillir les niveaux master, en continuité des niveaux licences prévus, et un regroupement du « club des entreprises ».

1.2.2. Contexte foncier

La RUCHE est une extension de la MAPI complétant les besoins de la tranche optionnelle de la MAPI. Le projet global de la Ruche intègre les besoins de la tranche optionnelle comme une donnée de base de cette extension.

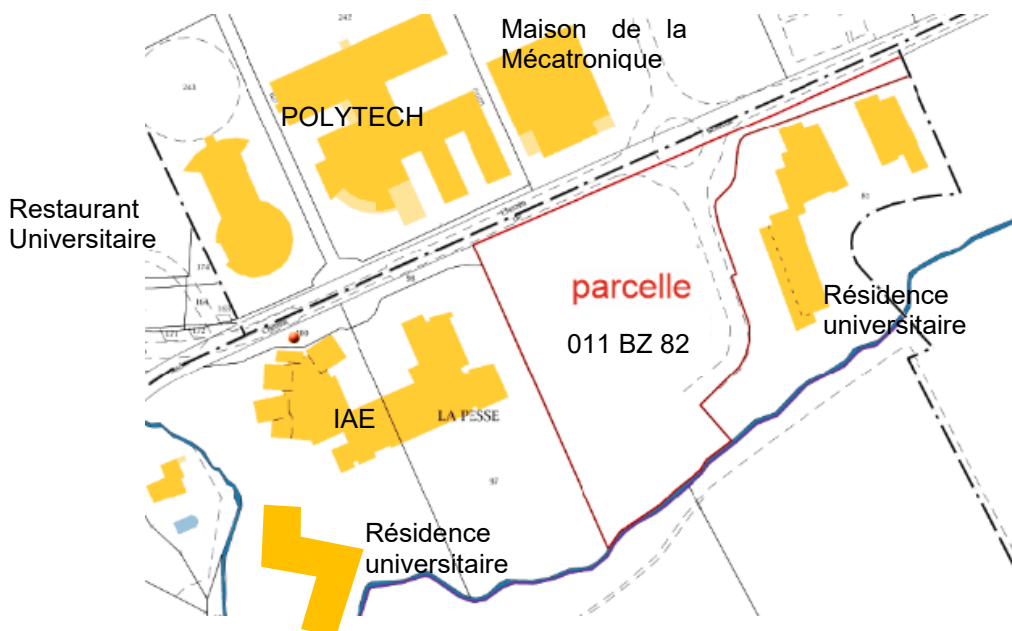
Dans un contexte de pression foncière et immobilière très forte en Haute Savoie et dans un souci d'économies et d'aménagements optimisés de l'espace urbain, la Ruche doit être réalisée dans la continuité immédiate de la MAPI et en simultané avec la tranche optionnelle.

Le tènement dédié initialement à la MAPI était le suivant.

Le site de l'opération est situé à l'extrémité Est du campus d'Annecy, le long du chemin de Bellevue.

Il se situe à côté du bâtiment de l'IAE Savoie Mont Blanc et face à la Maison de la Mécatronique.

Par sa localisation, ce projet doit participer au nécessaire renforcement du campus, tant pour l'USMB que pour l'organisation académique et régionale, et marquer son entrée Est.



L'implantation du projet est prévue sur un tènement propriété de l'agglomération du Grand Annecy, réservé aux projets d'extension du campus. La parcelle a fait l'objet d'une cession gracieuse par l'agglomération à l'Etat en 2019 selon la délibération D-2019-206 du 23/05/2019 du Grand Annecy, pour une valeur vénale de 1 200 000 €, estimée par France Domaine en date du 22 mars 2019.

Le site pressenti pour l'opération se situe sur la parcelle 011 BZ 82 d'une surface totale de 10 437 m², dont une partie SUD sera découpée au profit d'un projet CROUS de construction de 300 logements universitaires de type studio.

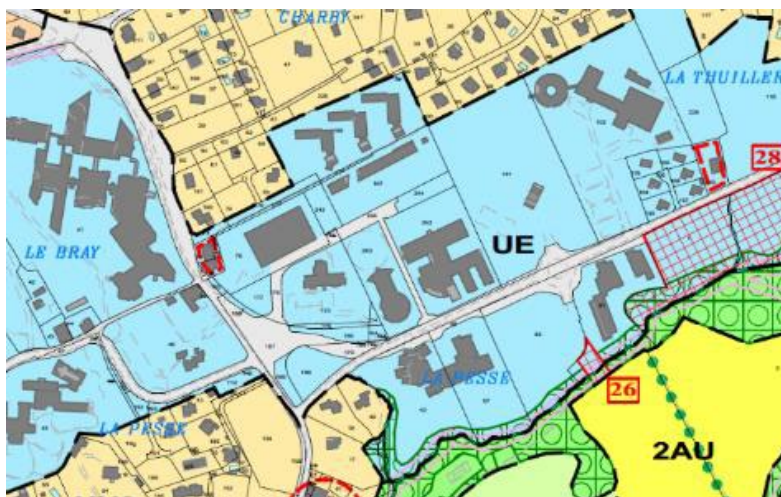
Le site est actuellement libre de toute construction et non clôturé. Il est bordé :

- Au Nord par le chemin de Bellevue ;
- À l'Ouest par le bâtiment de l'IAE de Savoie Mont Blanc et le parking P5 ;
- Au Sud par une voie longée d'un espace arboré et d'un ruisseau en contrebas ;
- À l'Est par une voie puis la résidence universitaire « Tom-Morel » comprenant notamment une cafétéria.

Le site présente une pente ascendante en direction du Nord-Est (vers le rond-point d'accès au campus).

➤ Contraintes d'urbanisme

Le site du projet est situé en zone UE du Plan Local d'Urbanisme.



La zone UE concerne les secteurs à vocation principale d'équipements publics ou d'intérêt collectif.

Dans la zone UE, sont admis les aménagements, les constructions et installations à vocation d'équipement public ou d'intérêt collectif ainsi que les logements de fonction de ces équipements et les hébergements étudiants.

La hauteur n'est pas réglementée, mais elle doit être adaptée à l'usage et s'intégrer dans l'environnement existant.

La bande Sud de la parcelle est concernée par un classement en espace boisé classé, les arbres doivent y être conservés.

➤ Risques naturels

La ville d'Annecy est exposée aux risques majeurs suivants :

- Inondation / crue torrentielle
- Mouvement de terrain / chute de pierres
- Risque sismique

La commune d'Annecy fait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques joint en annexe du PLU.

Le ruisseau longeant le site en contrebas est classé en aléa fort pour le risque de crue torrentielle (T3).

Le campus d'Annecy est situé dans une zone de sismicité Z1 avec un aléa liquéfaction nul. Aucun risque de mouvement de terrain ou de chute de pierres n'est identifié sur le site

➤ Nuisances potentielles

Le site de l'opération est implanté dans le secteur affecté par le bruit des infrastructures routières. Le chemin de Bellevue, situé au Nord du site, est classé en catégorie 4, tissu ouvert.

Les activités recensées dans l'environnement proche du site d'implantation ne semblent pas de nature à générer de pollutions olfactives.

Les bases de données BASOL et BASIAS du ministère de l'Environnement et du Développement durable ne recensent aucun site pollué à proximité immédiate du site de l'opération.

➤ Contraintes de sol

Les études géotechniques préalables réalisées lors des études pour le projet MAPI/Ruche ont mis en évidence le contexte géotechnique suivant :

- Terre végétale (formation 1) sur une faible épaisseur (20 à 50 cm) ;
- Remblais limono-graveleux (formation 1) avec matériaux anthropiques (PU11 et PU12) jusqu'à une profondeur comprise entre 1.0 et 1.8 m/TA ;

- Argiles limoneuses (formation 2) de classes GTR A1 à A2 et de consistance faible à moyenne jusqu'à une profondeur comprise entre 1.3 et 4.6 m/TA et jusqu'en fin de sondage au droit du sondage PU13 (3.5 m/TA) ;
- Molasse marneuse de bonnes caractéristiques mécaniques au-delà ;
- Circulation d'eau superficielle au toit de la molasse mais à priori pas de nappe présente à faible profondeur ;
- Zone de sismicité 4 ;
- Classe de sol sismique A.

Les éléments importants à prendre en compte pour le projet sont :

- Présence de remblais avec matériaux anthropiques (enrobés, briques, tissus, ferrailles...) ;
- Présence d'argiles de faibles à moyennes consistances à faible profondeur ;
- Le toit de la molasse présente de fortes variations d'altitudes entre 510 et 517 m NGF ;
- Une faible perméabilité dans les argiles limoneuses.

Compte tenu de ces éléments et des caractéristiques du projet, on pourra s'orienter vers des fondations ancrées dans la molasse marneuse (formation 3) rencontrée à partir de 1.1 et 4.6 m/TA au droit des sondages. Les niveaux bas seront traités en plancher porté ou dallage sur terre-plein sous réserve de décaisser la terre végétale et les remblais présents au nord-est du site.

1.2.3. Services concernées et impactés par le projet

La construction d'un bâtiment nommé Maison de l'Action Publique et Internationale correspond à la volonté commune de l'USMB et des collectivités locales de développer les formations internationales sur le campus d'Annecy dans le prolongement des activités déjà proposées par l'IAE sur ce site.

La présente opération comprend le déplacement sur le campus d'Annecy des départements LEA de l'UFR LLSH et Management International de l'IAE, actuellement accueillis sur le site de Jacob-Bellecombette.

Le projet prévoit en outre la création dès la rentrée 2018 de deux double licence Droit/LEA et Sciences politiques/Economie-Gestion : programmes d'études sur six semestres et qui se déroulera entièrement à Annecy. A titre d'illustration, l'objectif de la première double licence est de former des juristes trilingues avec une forte employabilité au sortir de la double-licence ou au sortir du master en cas de poursuite d'études.

Alliant des cours de Droit (et des matières d'ouverture en première année) à des cours intensifs de langues, le programme est conçu pour des bacheliers de haut niveau, notamment en langues. Sa spécificité est de comporter des cours de Droit en langues étrangères dès la première année pour mettre l'accent sur la dimension appliquée de la langue ainsi que sur la dimension internationale des diplômes préparés.

Après avoir réussi avec succès leurs six semestres, les étudiants ayant participé au programme obtiendront un diplôme de Licence en Droit ainsi qu'un diplôme de Licence en Langues Etrangères Appliquées.

Les étudiants titulaires de la double-licence LEA/Droit pourront envisager une poursuite d'études en master LAE/Droit, en plus des autres masters disponibles à la Faculté de Droit ou au sein du département LEA, notamment les masters suivants :

- Master mention Droit privé ;
- Master mention Droit des affaires (option double-diplôme en langue anglaise) ;
- Master mention Droit notarial ;
- Master mention Droit public ;
- Master Internationalisation des organisations ;
- Master Analyse de crise et action humanitaire ;
- Master Développement et internationalisation des entreprises et des territoires (DIET).

Une poursuite d'études est également envisageable à la Faculté de Traduction et d'Interprétation de l'université de Genève. La maîtrise de traduction peut être assortie d'une orientation juridique qui correspond bien à la préparation en double-licence (admission après examen d'entrée). Les étudiants ont aussi la possibilité de s'orienter vers les masters de Management proposés par l'IAE Savoie Mont Blanc

Ce cursus pourra être proposé dans le cadre des nouveaux locaux de la MAPI et de LA RUCHE, locaux suffisants et adaptés pour accueillir tous les niveaux souhaités.

1.3. Objectifs de l'opération

1.3.1. Objectifs fonctionnels généraux

Le numérique défie aujourd'hui les enseignants et les étudiants dans leurs pratiques d'enseignement et d'apprentissage. Les dernières évolutions concernent autant les outils que les méthodes pédagogiques et les postures des apprenants comme des enseignants.

Il est impératif que les usagers s'approprient l'espace au sein duquel ils évoluent. Cette appropriation ne peut se faire que si elle est permise et souhaitée, que s'ils peuvent « s'y sentir bien », ce qui passe par la dimension de l'espace, par le traitement des lumières et des couleurs. La capacité à pouvoir contrôler l'ambiance du lieu est l'un des principaux enjeux.

Les étudiants, comme les enseignants doivent pouvoir adapter la luminosité (variation, occultation, réglages), aménager facilement la salle (déplacer le mobilier sans l'abîmer, sans créer des nuisances sonores, sans dégrader le sol, etc.), voire la fractionner ou l'étendre (passer d'une ambiance intime à deux ou trois à des temps de travail en plus grands groupes).

La RUCHE, comme les deux tranches de la MAPI, étant conçue et réalisée par la même maîtrise d'œuvre et les mêmes entreprises, cela garantit d'obtenir une cohérence tant fonctionnelle qu'architecturale.

Les objectifs particuliers, pour cette opération « La RUCHE », sont les suivants :

Permettre et développer les relations USMB / Entreprises via :

- Le Club des entreprises ;
- PITON.

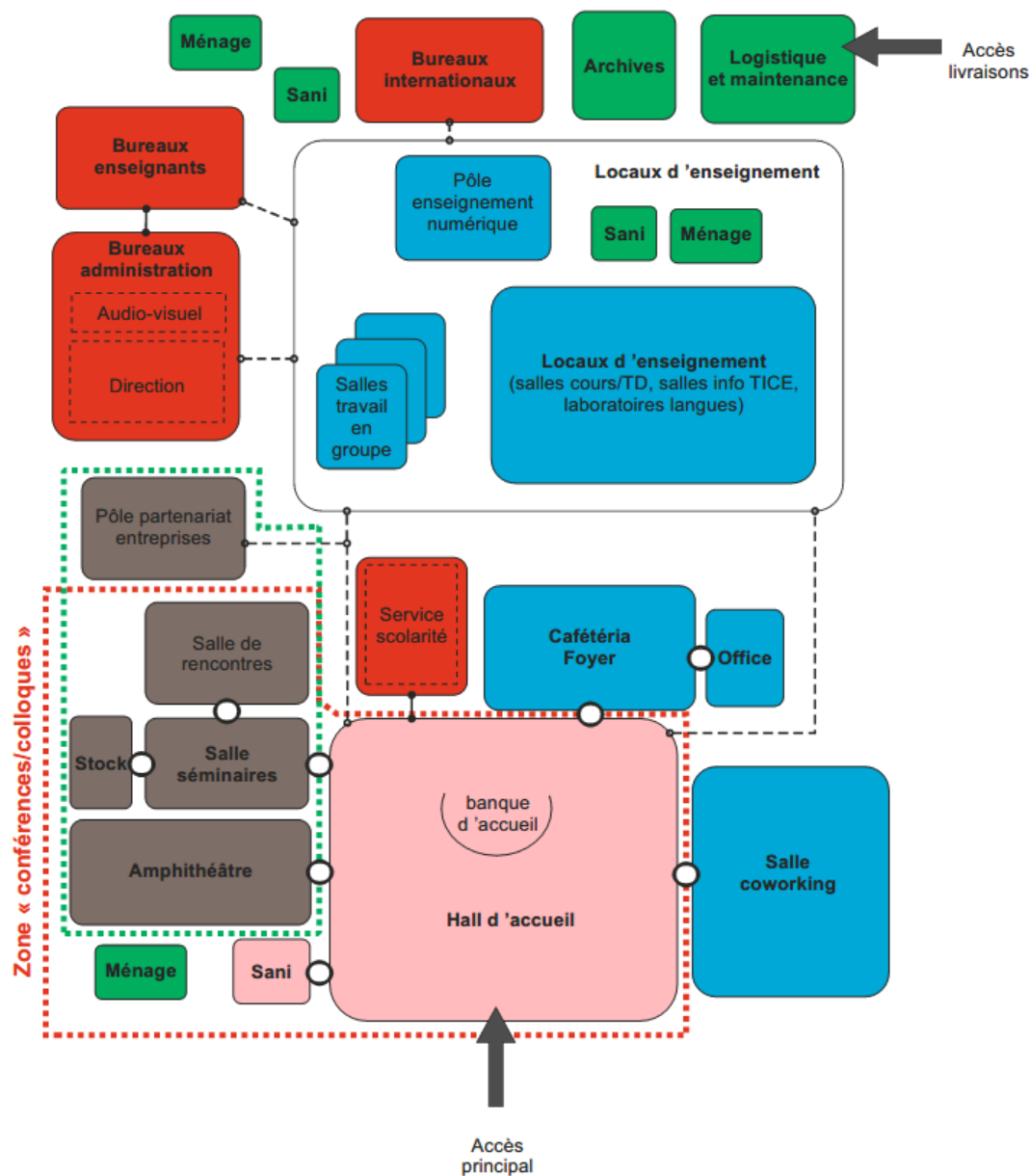
Compléter la pédagogie intégrée dans la MAPI en développant notamment :

- Département Management International (en rapprochement avec l'IAE d'Annecy) : représentant 90 à 100 étudiants,
- Licences Economie et Gestion Internationales, en complément de l'existant et représentant globalement 200 étudiants,
- LEA / Droit (cours et projets commun...)

Par ailleurs, et de façon plus générale, les objectifs sont aussi :

- Développer les formations internationales sur la Haute-Savoie, en lien avec les besoins du territoire et ceux de l'USMB, notamment pour offrir des formations à forte valeur ajoutée à proximité du bassin genevois ;
- Disposer d'un nouvel outil permettant de développer le campus d'Annecy et de répondre au manque d'amphithéâtre de grande capacité et de moyens de conférences universitaires ;
- Proposer des équipements et des infrastructures, adaptés aux nouvelles pratiques pédagogiques, intégrant des outils de pointe permettant d'accompagner les transformations numériques ;
- Mutualiser les moyens entre les différentes formations existant sur le campus tout en répondant au mieux aux besoins de chacune ;
- Adapter l'organisation générale du campus d'Annecy, par la création d'un bâtiment sur un lieu stratégique au sein du campus (parcelle donnant sur la grande rue du campus, localisation à proximité de bâtiments de grande qualité, etc.) ;
- Créer un bâtiment performant sur le plan environnemental (le décret n°2066.1821 du 21 décembre 2016, impose pour l'Etat et les Collectivités territoriales d'atteindre, chaque fois que possible et à compter du 1^{er} septembre 2017, un niveau minimal de performance E3/C1 correspondant à des consommations énergétiques inférieures à 40% de celles de la RT2012 et prévoyant 40 kWh/m² d'énergie renouvelable) ;
- Créer un lieu d'apprentissage, d'acquisition des savoirs, de convergence avec le monde de l'entreprise et proposant un niveau de prestation élevé ;
- Utiliser la réserve d'extension de la MAPI, afin d'accroître les liens de l'USMB avec le tissu socio-économique, de répondre à l'augmentation prévisionnelle des effectifs, l'ouverture de nouvelles formations, et aux besoins futurs du campus ;
- Respecter le planning du maître d'ouvrage, par la réalisation de la RUCHE en simultané avec la tranche conditionnelle de la MAPI, dans le cadre des CPER 14 et 15 ;
- Garder la cohérence de réponse aux besoins architecturaux et fonctionnels dans leur ensemble, en réalisant les travaux de la RUCHE, dans la même temporalité que ceux de la tranche 1 (TF et TO1) ; les deux bâtiments étant liés physiquement par une passerelle et fonctionnellement dans leurs réponses aux besoins des futurs usagers et formations et professionnels attendus sur le site.

SCHEMA FONCTIONNEL GLOBAL



LEGENDE

 Accueil	 Ensemble fonctionnel	 Contiguïté
 Enseignement et vie étudiante	 Espace particulier (local)	 Proximité
 Bureau administration et recherche	 Regroupement spatial impératif	 Liaison aisée
 Locaux d'accompagnement	 Zone à fonctionnement autonome	 Accès
 Espace entreprises et événements	 Tranche optionnelle de réalisation	

1.3.2. Objectifs fonctionnels détaillés

Locaux de la 1ère tranche

□ Fonction A : Accueil

La fonction « accueil » comprend l'accueil des étudiants mais également l'accueil de personnes extérieures. Le hall d'accueil (118,8 m²) est un espace convivial permettant l'accueil et la distribution des usagers dans le bâtiment, mais également l'organisation d'actions de communication avec stands – expositions – manifestations ainsi que le travail informel des étudiants seuls ou en petit groupe.

Il s'agit d'un espace plurifonctionnel pouvant être aisément investi par les usagers avec des fonctionnalités offrant des lieux de travail et d'échange aux usagers :

- Revêtements muraux sur lesquels il est possible d'écrire ou de projeter des informations ;
- Couverture wifi et prises réparties régulièrement.

Une banque d'accueil (13,5m²) sera aménagée dans le hall, elle sera facilement identifiable depuis l'entrée principale du bâtiment. La banque sera complétée d'un espace de stockage (14 m²) pour l'accueil des équipements de sécurité et le stockage de matériel.

Des blocs sanitaires (2 fois 19,25m²), séparés femmes et hommes, seront directement accessibles depuis le hall. Ils seront conformes à la réglementation concernant l'accessibilité des personnes handicapées.

□ Fonction B : Locaux enseignement et vie étudiante

Salles de cours 90 places (120 m²) – Nombre à construire : 2

Des grandes salles de cours de 90 places (120 m²) seront prévues. Les salles seront planes, équipées avec du mobilier d'enseignement standard ainsi que des moyens techniques pour l'utilisation des nouvelles techniques d'enseignement et l'enseignement numérique (équipement de vidéo projection, tableau interactif, etc.) ainsi que deux écrans de rappel permettant à chaque étudiant de voir ce que projette l'enseignant.

Salles de TD (63m²) – Nombre à construire : 14

La tendance est aujourd'hui de favoriser un environnement proactif et collaboratif pour les étudiants dans le but de favoriser la concentration. Les cours dispensés doivent alterner entre présentation magistrale de l'enseignant et tâches courtes et stimulantes effectuées par les groupes d'étudiants ce qui n'est pas possible dans une salle aménagée de manière traditionnelle en disposition frontale « rangs de tables et chaises / enseignant ».

Les salles de TD banalisées d'une capacité de 40 places seront aménageables à la demande et permettront des configurations diverses : classe / U / petits groupes / etc. Elles seront équipées des moyens techniques pour l'utilisation des nouvelles techniques d'enseignement et l'enseignement numérique (équipement de vidéo projection, tableau interactif, etc.).

Salles de travail interactif de type PECT (39,6m²) Pédagogie en Environnement Collaboratif et Technologique - Nombre à construire : 2

En complément des salles de cours et salles de TD, il sera prévu deux salles de type PECT permettant d'accueillir chacune 3 groupes de 6 personnes. Ces salles pourront servir à l'enseignement mais également au pôle d'enseignement numérique « Apprendre ».

Dans ce type de salle la spatialisation des îlots favorise la circulation de l'enseignant qui peut avoir une vision globale sur le déroulement de l'activité et intervenir auprès d'un groupe.

Laboratoires de langue (75,4m²) – Nombre à construire : 2

Les laboratoires de langue ont pour objectif l'apprentissage des langues. Ils doivent être équipés de manière à permettre à l'enseignant de pouvoir gérer sa pédagogie de façon individualisée avec l'étudiant pendant toute la séance. En outre le travail en laboratoire doit permettre à l'étudiant d'écouter une leçon et de s'enregistrer en simultané, de rentrer en contact avec son professeur, de dialoguer avec un autre poste étudiant dans la salle, de sauvegarder ou de podcaster sur un serveur les productions de chaque cabine, de naviguer en temps réel dans un document sonore.

Les laboratoires de langue seront équipés de 36 cabines de travail individuel pour les étudiants, et deux postes professeurs d'utilisation simple, pouvant aller jusqu'à deux groupes de 18 étudiants en simultané.

Salle multimédia TICE (72 m²) UU – Nombre à construire : 2

Les salles multimédia TICE auront une capacité de 36 personnes chacune (1 ordinateur par personne). Ces salles devront permettre une utilisation en salle mixte TD et informatique.

Pôle enseignement numérique (département APPRENDRE)

Le pôle d'enseignement numérique a pour objectif d'accompagner les enseignants dans la mise en œuvre des outils numériques. Les effectifs de ce pôle sont les suivants : 1,5 personnes dédiées à l'accompagnement audiovisuel, 1,5 personnes dédiées à l'accompagnement pédagogique.

Les différents espaces seront regroupés de façon à faciliter les interactions et offrir un ensemble homogène permettant de centraliser les pratiques liées à l'accompagnement pédagogique et audiovisuel au sein d'un même espace.

- 1 grand studio de prise de vue (40 m²) pouvant recevoir un cyclorama avec hauteur sous plafond suffisante pour installer un grill lumière ;
- 1 cabine régie attenante au studio (10,8 m²) faisant office de salle de post-production, en relation avec le studio par une paroi vitrée et équipée de l'ensemble des connectiques audio et vidéo nécessaires ;
- 1 local de stockage (12 m²) proche ou attenant ;
- 2 bureaux doubles (16 m²).
- Espaces de travail informel / espaces de coworking

Dans le cadre d'une pédagogie collaborative ou d'une pédagogie inversée, les étudiants ont besoin de se retrouver en petits groupes pour mener un travail commun en dehors des cours ou de préparer en amont le travail en salle de TD avec l'enseignant.

- Une salle de coworking (66m²), modulable et flexible, permettra le travail en groupe ou individuel sur papier ou sur écran. L'équipement de la salle sera étudié pour disposer de prises électriques en nombre suffisant, de mobilier facilement modulable, de tableaux ou autre moyens d'écrire et d'échanger, d'équipement vidéo, de kit de connectivité (mobile ou fixe) composé de dalle et des outils informatiques facilitant le travail collaboratif ou à distance et d'outil de diffusion du son (enceintes ou au travers des dalles).
- Des espaces de travail en groupe seront répartis dans les parties communes. Il sera prévu une grande salle d'une capacité d'environ 20 personnes (55m²) et deux petites salles (20m²) pour des groupes de 6 à 8 personnes. Chaque espace sera au minimum équipé de WIFI, d'un nombre de prises électriques suffisant ainsi que d'un pré-équipement pour diffusion sur écran numérique.

La salle de coworking et les lieux de travail collaboratifs seront facilement identifiables et accessibles rapidement depuis l'entrée du bâtiment, positionnés à proximité du hall et des espaces d'accueil.

Cafétéria / foyer (49,5m²)

Une salle de convivialité étudiante / foyer (49,5m²) permettra aux étudiants de se restaurer mais également de travailler en groupe et d'échanger entre les cours. Cet espace convivial sera proche de l'espace de convivialité des personnels (23,1m²) pour que les populations puissent se croiser et échanger. L'espace foyer sera également largement ouvert sur le hall du bâtiment. Il disposera également d'une couverture wifi.

□ Fonction C : Bureaux administration et recherche

Bureaux administration

Afin d'accueillir les différentes fonctions administratives, un ensemble de bureaux sera réalisé dans le bâtiment.

Direction

- Un bureau partagé (16m²) pour les directeurs de composante (bureau partagé) ;
- Un bureau partagé (12m²) pour la direction administrative de la structure (bureau partagé) ;
- Un bureau de passage (16m²) pour accueillir le directeur de la composante de rattachement et les directeurs adjoints.

Service scolarité

- Un espace d'accueil (16m²), espace d'attente et banque d'accueil, situé à proximité des bureaux des gestionnaires de scolarité et stages ;
- Un bureau individuel (16m²) pour le responsable scolarité ;
- Deux bureaux doubles (16m²) pour les gestionnaires de scolarité et stages / relations internationales.
- Service spécifique technique : un bureau individuel (12m²) pour le personnel d'assistance technique pédagogique.

Bureaux enseignement et recherche

A l'ouverture du bâtiment, il est prévu un effectif d'enseignants et d'enseignants-chercheurs accueilli de 37 permanents et 80 vacataires. Les locaux des enseignants seront regroupés pour assurer une cohésion de travail de l'équipe pédagogique.

- Locaux des personnels permanents : 13 bureaux triples (20m²) pour les enseignants permanents, 1 salle de réunion d'une capacité de 15 personnes (26m²), 1 espace photocopieur / courrier situé à proximité des bureaux des enseignants (10m²) ;
- Locaux des vacataires : un espace de travail de type open space (19m²) permettant d'accueillir environ 6 personnes, deux boxes (6m²) « entretien » situés à proximité immédiate ;

- Locaux des personnels non permanents hors vacataires : 2 bureaux doubles (16m²) de passage pour les formateurs des établissements partenaires, 1 salle de travail collectif (23m²) pour les doctorants (effectif estimé à 10 doctorants pour le département LEA).

Bureaux internationaux

Afin d'accueillir les partenariats internationaux, des locaux seront réservés pour accueillir des partenaires et chercheurs étrangers (UniGE, UniL, HES-SO, Université de la Vallée d'Aoste, chaires, etc.), il sera prévu :

- Trois bureaux double (16m²) « accueil international » pour l'accueil de chercheurs étrangers ;
- En complément des bureaux une salle de réunion / visioconférence d'une capacité de 20-25 places (38m²).

☐ **Fonction D : Locaux d'accompagnement**

Des locaux de service et locaux de stockage à vocation commune pour l'ensemble des fonctions du bâtiment sont prévus :

- 2 locaux logistiques pour le stockage du matériel et les activités de maintenance (23m²/u) ;
- 1 local de stockage administratif courant (16m²) ;
- 1 local d'archives mortes (23m²) ;
- 1 local déchet (10m²) ;
- Des locaux ménage (11 m² moyens) répartis à chaque niveau ;
- Des sanitaires pour le public et le personnel.

En accompagnement du projet sera prévu un espace de stationnement pour deux-roues couvert, à l'intérieur du bâtiment ou à l'extérieur, d'une surface de 96 m² permettant d'accueillir environ 30 cycles.

Pour limiter l'impact du stationnement sur le campus et favoriser l'utilisation des transports en commun, il n'est pas prévu de construction de parc de stationnement spécifique. Une mutualisation du parc de stationnement existant (avec Polytech et l'IAE) sur le site est prévue pour les personnels, enseignants-chercheurs permanents et vacataires.

Locaux de la 2ème tranche (MAPI TO = BATIMENT 2 = LA RUCHE) : Espace entreprise et évènement

Le bâtiment devra bénéficier d'un ensemble de locaux complémentaires faisant l'objet d'une deuxième tranche de réalisation, rassemblant l'ensemble des fonctions liées à l'entrepreneuriat, à l'accueil de manifestations et à la diffusion de la connaissance, également utilisable pour les besoins de formation. Cette tranche complètera l'équipement du campus par la création de lieux actuellement inexistantes qui deviendront très rapidement indispensables pour faire face à l'augmentation de l'activité d'enseignement, du nombre d'étudiants et de la croissance des partenariats avec les entreprises, voire avec un positionnement de l'ESPE à Annecy.

☐ **Pôle partenariat entreprises**

Des locaux pour l'accueil des partenaires extérieurs, entreprises et fondation seront prévus :

- 1 bureau double (17m²) « accueil entreprises » ;
- 2 bureaux individuels (12m²) pour le pôle entrepreneuriat ;
- Une salle de réunion (13m²) d'une capacité de 6 personnes ;
- Un local de stockage et d'archivage (16m²).

☐ **Pôle évènements et conférences**

Les locaux à créer répondent au besoin de lieux pour l'organisation d'évènement et aux conférences à destination du monde de la recherche et de l'entreprise sur le campus d'Annecy, ainsi qu'à l'enseignement.

Les espaces réalisés doivent permettre une possibilité de fonctionnement autonome d'une zone spécifique « conférences / colloques » comprenant l'espace d'accueil, l'amphithéâtre, la salle de séminaires et des locaux annexes (sanitaires, espace de convivialité du personnel). Ils seront en lien direct avec le hall d'accueil et devront pouvoir fonctionner en dehors des heures d'ouverture classiques du bâtiment.

Amphithéâtre

Il sera prévu un amphithéâtre, d'une capacité de 350 places (365m²), en connexion directe avec le hall et la salle de séminaire attenante. Cet amphithéâtre devra pouvoir répondre à des usages divers :

- Conférences ou colloques en grands groupes (capacité variable de 50 à 350 pers).
- Cours magistral en grand groupe de 350 étudiants au maximum.
- Sessions d'examen du site universitaire pour 170 pers au minimum (utilisation simultanée de l'amphithéâtre et de la salle de séminaire, surveillance simultanée des deux salles depuis la porte de liaison entre les deux salles).

Pour permettre cette multifonctionnalité, l'amphithéâtre sera flexible et modulable :

- Sol plat ou peu incliné (pente la plus faible possible) et équipé de mobilier fixe ;
- Aménagement dans la largeur dans le but d'éviter un éloignement trop important entre l'audience et le conférencier,
- Moyens audiovisuels adaptés et suffisants.
- Aménagement et accessibilité permettant une utilisation par les associations (de type Univerciné sur Jacob-Bellecombette) pour des projections de documentaires ou de films.

Un « espace régie » devra être prévu dans le volume de l'amphithéâtre à proximité de l'estrade afin de permettre la captation son et image des interventions en cours. Cet espace recevra les câblages nécessaires pour le branchement des matériels.

Salle de séminaires – salle polyvalente

Une salle de séminaires (101m²) pourra accueillir au moins 50 personnes en configuration frontale pour des conférences et réunions. Elle sera attenante à l'amphithéâtre, dans la zone conférences/colloques, afin de permettre l'organisation de réunions en marge des conférences et colloques ayant lieu dans l'amphithéâtre. Un local de stockage (16m²) permet le rangement du mobilier et du matériel de la salle de séminaires.

Espace de rencontre (62m²)

Un espace de rencontre devra permettre l'organisation d'une restauration légère à l'issue d'une conférence. Son volume sera partagé avec celui du hall d'accueil de ce bâtiment.

1.3.3. Objectifs architecturaux

Conçue et réalisée dans le même cadre que la MAPI, de manière générale, le bâtiment tranche 2 (TO1 et TO2) à construire répondra au minimum aux objectifs suivants :

- Intégration au cadre urbain existant et à la topographie ;
- Durabilité de la construction et des matériaux employés ;
- Compacité, efficacité volumétrique et surfacique (rapport SUN/SUB) ;
- Modularité et adaptabilité des espaces favorisant les échanges, le travail par projet et les liens avec le tissu industriel ;
- Intégration des nouvelles technologies de l'enseignement ;
- Attractivité des lieux permettant une valorisation des locaux en dehors des activités de l'établissement.

Le bâtiment marque en outre l'entrée Est du campus d'Annecy. Son architecture est suffisamment soignée pour constituer un signal de la porte d'entrée du campus. La contrainte topographique du terrain et l'intégration dans un quartier arboré à caractère plutôt résidentiel est prise en compte pour que le bâtiment dialogue de façon harmonieuse avec son environnement, tout en marquant la position du campus universitaire.

Afin de répondre aux objectifs environnementaux, le bâtiment repose sur une conception bioclimatique utilisant au maximum les capacités naturelles de son milieu environnant pour apporter un cadre confortable et sain aux usagers.

Une recherche de simplicité de conception et de facilité d'usage sera opérée dans la conception des espaces de distribution permettant de répondre également aux objectifs de sécurité. A cet effet, la configuration du hall d'accueil de la MAPI est étudiée pour que les flux des usagers soient bien structurés dans le bâtiment afin que son utilisation puisse être réduite si besoin à l'accueil, l'amphithéâtre, la salle de séminaires et des locaux annexes (sanitaires, espace de convivialité), compris dans la Ruche. Un accès distinct est aménagé pour l'entretien et les livraisons.

La conception des locaux offre la meilleure modularité et adaptabilité possible pour s'ajuster aux évolutions des techniques d'enseignement et de travail, intégrant l'ensemble des équipements technologiques nécessaires.

1.3.4. Objectifs énergétiques et environnementaux

De manière générale, l'opération devra être exemplaire et vitrine d'une volonté de respect des critères élevés en matière de Développement Durable définis dans le référentiel de l'USMB (E3C1, biodiversité, matériaux biosourcés et géosourcés, réduction des GES, etc.). Le projet devra se positionner au regard de la future réglementation RE2020. Cela devra permettre de répondre à un double enjeu de réduction des dépenses énergétiques et d'amélioration du confort tant d'hiver que d'été.

De manière plus détaillée, la RUCHE est une extension de la MAPI, complétant les besoins de la tranche optionnelle de la MAPI. Le projet global de la Ruche prend en compte les besoins déjà intégrés dans la tranche optionnelle MAPI comme une donnée de base de cette extension.

Les exigences énergétiques et environnementales sont donc, au minimum, les mêmes que celles de la MAPI.

L'objectif visé est le même que pour celui de la MAPI. C'est celui d'un « bâtiment passif » ou « BEPOS » avec l'atteinte au minimum d'une classe E3/C1 suivant le référentiel E+ C-. Ceci correspond au niveau minimal de performances que doivent viser, chaque fois que possible, les bâtiments à compter du 1^{er} septembre 2017 (décret n°2066.1821 du 21 décembre 2016). Ce niveau de performance de développement durable correspond à des consommations énergétiques inférieures à 40% de celles de la RT2012 et prévoit 40 kWh/m² de production intégrée d'énergie renouvelable.

Une production d'électricité par panneaux solaires photovoltaïques est également mise en oeuvre afin d'atteindre les objectifs E3-C1. Une **surface de panneaux photovoltaïques d'environ 309 m²** est installée sur la toiture (150 m² sur le bâtiment 1 et 159 m² sur le bâtiment 2). Il s'agit de panneaux monocristallins haut rendement d'une puissance de 226 Wc/m², posés à plat sur la membrane d'étanchéité. La puissance est d'environ 70 kWc et la production estimée est de 71,6 MWh électrique. Cela évite ainsi l'émission de 6 tonnes de CO₂/an. L'installation est en autoconsommation sans revente du surplus.

Sur les 14 cibles de la HQE, le projet visera à atteindre, à minima, les mêmes cibles qu'imposées pour la MAPI, listées ci-dessous, à un niveau « performant » et « très performant » :

Cible 1	Relation du bâtiment avec son environnement immédiat	Très performant
Cible 2	Choix intégré des produits, systèmes et procédés de construction	Performant
Cible 3	Chantier à faible impact environnementale	Très performant
Cible 4	Gestion de l'énergie	Très performant
Cible 5	Gestion de l'eau	Performant
Cible 6	Gestion des déchets d'activité	Performant
Cible 7	Maintenance – pérennité des performances environnementales	Très performant
Cible 8	Confort hygrothermique	Performant
Cible 9	Confort acoustique	Performant
Cible 10	Confort visuel	Performant
Cible 11	Confort olfactif	Base
Cible 12	Qualité sanitaire des espaces	Base
Cible 13	Qualité sanitaire de l'air	Base
Cible 14	Qualité sanitaire de l'eau	Base

L'implantation du projet au milieu de constructions déjà existantes pour le campus et à proximité d'une zone naturelle (ruisseau), impose la double contrainte de chantier à faible nuisance et de chantier vert avec une surveillance des déchets et des eaux de lavage.

Dans la mesure du possible, pour poursuivre les actions déjà engagées par l'USMB dans le développement de sa politique de transition énergétique, des équipements photovoltaïques seront installés et utilisés en autoconsommation, sur la toiture de la MAPI, permettant de garantir une autonomie partielle ou totale du bâtiment en journée, particulièrement lors des périodes estivales.

OBJECTIFS GENERAUX	
Énergétique et environnementale	E3C1
Besoin de chauffage maximal	Inférieurs à 15 kwh/m ² .an
Etanchéité à l'air du bâti	N50 < 0.6 Vol/h sous 50 Pa
Etanchéité des réseaux	Classe C selon norme NF EN 12237
Compacité des bâtiments	Env. 0.49 pour le bâtiment MAPI 2 = La Ruche (pour mémoire 0.47 pour le bâtiment MAPI 1)
Ponts thermiques	0.030 à 0.660 W/K selon les points singuliers
Inertie du bâtiment	L'inertie du bâtiment est mixte puisqu'une zone est en structure bois et façade légère dont l'inertie quotidienne peut être qualifiée de « légère » et les noyaux centraux sont par contre constitués de dalles béton et voiles béton en ITE qualifiés en inertie Lourde.

OBJECTIFS GENERAUX	
Protections Solaires	Aucune dans l'atrium et store en toile intérieur pour le vitrage toiture. Store en toile en extérieur pour les autres façades.
Confort thermique	Tair < 27 à 28°C 50h/an sur la base des scenarii optimisés en phase conception
Quantité de bois	86 dm ³ bois/m ² SDP
FLJ	- <u>Dans les salles de réunion, espace détente</u> : FLJ minimum $\geq 1.5\%$ pour 80% de la surface de la zone de premier rang, dans 80% des locaux concernés (en surface) ; et FLJ minimum $\geq 1,0\%$ pour 80% de la surface de la zone de premier rang, dans les 20% de locaux restants ; - <u>Dans les salles d'enseignement ou de travaux pratiques</u> : de premier jour (donnant sur l'extérieur) : FLJ minimum $\geq 2\%$ pour 80% de la surface de la zone de premier rang, dans 80% des locaux concernés (en surface) ; et FLJ minimum $\geq 1,2\%$ pour 80% de la surface de la zone de premier rang, dans les 90% de locaux concernés (en surface) ; - <u>Dans les bureaux</u> : FLJ minimum $\geq 2.5\%$ pour 80% de la surface de la zone de premier rang, dans 80% des locaux concernés (en surface) ; et FLJ minimum $\geq 1,5\%$ pour 80% de la surface de la zone de premier rang, dans les 20% de locaux restants.
Autonomie Lumineuse	75% des heures d'exploitation à 425 lux
Facteur de réflexion des parois	Sols : coefficient de réflexion de 23 % Murs et plafonds : coefficient de réflexion de 70 % Plafonds : coefficient de réflexion de 85%
Eclairage artificiel intérieur et extérieur	Exigences sur la durée de vie mini, facteur de puissance, rendement, facteur de maintenance, température de couleur respectant la biodiversité pour extérieur.
Biodiversité	Les végétaux conservés et présents dans l'enceinte du chantier seront identifiés, repérés dans le plan d'installation de chantier (PIC) et protégés durant toute la durée du chantier. Les troncs seront protégés par janolène sur une hauteur de 2m. Les stockages sous les arbres sont proscrits, dans un périmètre dont le diamètre est égal à l'envergure des branches. Dans le cas de tranchées à proximité, les mesures de protection seront arrêtées au cas par cas avec le bureau d'études Espaces Verts – VRD.
Gestion de l'eau à la parcelle	Les pentes de la parcelle et les ouvrages dirigent les eaux de pluie vers des ouvrages de rétention et de régulation de débit afin de recueillir les eaux de ruissellement des faibles précipitations. La totalité des eaux pluviales non absorbée par la parcelle, dont le sol présente des vitesses de perméabilité mauvaises, sera tamponnée puis rejetée dans le cours d'eau avoisinant via des surverses. La surface et le volume des ouvrages d'infiltration sont calculés pour gérer l'occurrence de pluie souhaitée par le gestionnaire du réseau. Des organes de visites (regards, drains) seront prévus pour faciliter la maintenance et le contrôle de ces ouvrages.
Toitures et murs végétalisés	Présente sur MAPI 1 mais pas sur MAPI 2 en raison de l'architecture du bâtiment (verrière).

1.3.5. Objectifs d'exploitation maintenance

Le bâtiment doit répondre aux attentes de confort des usagers ainsi qu'à la recherche de facilité de maintenance par l'utilisation de techniques et matériaux adaptés aux habitudes et moyens d'exploitation de l'USMB et du Département de la Haute Savoie. Le projet doit répondre ainsi aux objectifs fixés pour disposer d'un équipement facilement exploitable et en adéquation avec les moyens à sa disposition pour assurer le fonctionnement du bâtiment tout au long de sa vie :

- Recherche d'une conception efficace, simple, facilement utilisable et facilement exploitable ;
- Utilisation de matériaux faciles d'entretien ;

- Utilisation de matériaux durables et robustes, déjà éprouvés dans le fonctionnement actuel de l'établissement, adaptés à un usage intense, au passage des usagers et à l'adaptabilité des lieux en fonction de l'évolution des besoins ;
- Respect de la conformité de la construction aux réglementations en vigueur relatives à la sécurité incendie, à la stabilité de la structure, au comportement au séisme, et aux règles d'accessibilité ;
- Intégration d'équipements techniques nécessaires aux technologies modernes de l'enseignement et pré câblages des locaux ;
- Installation d'un système de contrôle d'accès compatible avec le système existant sur le campus ;
- Mise en œuvre de mesures constructives facilitant la protection des biens et des personnes ;
- Mise en œuvre de systèmes techniques simples, performants et facilement maintenables ;
- Optimisation des installations techniques aux usages tout en maintenant une évolutivité des systèmes, limitation des réseaux et systèmes encastrés dans les maçonneries et les cloisons pour faciliter les actions de maintenance ;
- Utilisation dans la mesure du possible de matériaux bio-sourcés, à faible impact écologique et assurant une bonne qualité de l'air par une faible teneur en COV ;
- Recherche de la meilleure performance de l'enveloppe du bâtiment en limitant les ponts thermiques et infiltrations d'air, tout en privilégiant la durabilité des solutions techniques mises en œuvre. Traitement du confort d'été par des techniques passives pour limiter les consommations induites par les équipements de rafraîchissement ;
- Pilotage des installations thermiques par un système de GTC performant, compatible avec les systèmes existants, permettant de rapatrier l'ensemble des données d'exploitation et de sous-comptage au service d'exploitation du campus.

Afin de disposer d'un bâtiment dont les équipements correspondent aux besoins et aux capacités de l'USMB, à chaque étape de la conception et de la réalisation, la maîtrise d'œuvre a procédé avec les experts techniques de l'USMB à une validation de tous les systèmes techniques nécessaires à l'exploitation du bâtiment et à l'enseignement.

1.4. Données juridiques

Le bâtiment de la MAPI fera partie du patrimoine immobilier du Département de la Haute Savoie, mis à disposition de l'Université Savoie Mont Blanc par bail emphytéotique et une convention d'utilisation à écrire.

2. La situation actuelle

2.1. Panorama de l'existant

Les locaux actuels utilisés par les formations se situent actuellement essentiellement sur le campus de Jacob-Bellecombette.

Numéro Chorus du bâtiment	23 = 167459 / 437022 et 24 = 167459 / 437025 13 = 167459 / 436987		
OCCUPATION			
Statut juridique	Domanial avec convention d'utilisation n°073-2012-0053 de 9 ans à compter du 01/01/2015		
SURFACE		SUN	SUB
	Administration	686	865
	Enseignement	467	2 460
	Recherche	44	44
	Technique et logistique	10	14
	TOTAL	1 207	3 436
Effectifs / Postes de Travail (activité administrative)		Total =	
	Enseignants chercheurs et assimilés	40	
	Chercheurs hébergés	0	
	Agents BIATSS	8	
Effectifs Etudiants CAMPUS JACOB (2022-2023)			
	Formations initiales et continues	5 300	
	Formations LLSH / LEA	609	
	Formations IAE	421	
Taux d'occupation			
	Ratio SUN/SUB	0,35	
	Ratio SUB/PdT	18 m² SUB/PdT	
	Ratio SUN/PdT	14,3 m² SUN/PdT	
	Ration SUB/Etudiant	0,67. m² SUB/Etudiant Campus Ou 3.33 m² SUB/ Etudiant LEA et IAE	
	Emplacements de stationnement	539 places sur le campus	

Coût récurrent annuel	202 855 € HT	243 426 € TTC
Dont charges de fonctionnement énergétique (année N-1)	95,6 k€ HT	114,73 k€ TTC

2.2. Difficultés et inadaptations des locaux actuels

2.2.1. Sur le campus de Jacob-Bellecombette

Les formations existantes concernées par le projet sont actuellement dispensées sur le campus de Jacob-Bellecombette. Celui-ci, situé en périphérie immédiate du centre-ville de Chambéry, accueille plus de 5 300 étudiants au sein de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines, de la Faculté de Droit et de l'IAE Savoie Mont Blanc.

Le département LEA dispense ses enseignements principalement sur deux bâtiments du campus de Jacob-Bellecombette mais est également amené à utiliser les autres locaux du campus selon le besoin, notamment les grands amphithéâtres.

Bâtiment 23-24

L'utilisation des locaux est partagée avec les formations de l'IAE dispensées sur le campus de Jacob-Bellecombette.

- Date de construction : 1974 - Date de dernière rénovation : 1995 ;
- Surface : SUB = 2 226 m² / SHON = 3 814 m² ;
- Locaux :
 - o 1 amphithéâtre 140 places (taux d'occupation 75,5% en 2021-2022), 18 salles de cours banalisées (taux d'occupation 71%), 4 salles informatiques (usage principal par l'IAE) ;
 - o 27 bureaux pour l'administration et les enseignants de l'IAE et du département LEA dont 9 bureaux spécifiquement utilisés par LEA ;
 - o 1 salle commune des enseignants, 1 espace de convivialité pour les étudiants, 1 salle de travail en groupe ;
- Etat du bâtiment : D – mauvais.

Bâtiment 13

Le bâtiment est occupé par différents services et utilisés par l'ensemble des composantes du campus. Le département LEA y utilise principalement les salles multimédia équipées pour l'enseignement des langues et les laboratoires de langues.

- Date de construction : 1971 - Date de dernière rénovation : sans objet ;
- Surface : SUB = 1 210 m² / SHON = 1 859 m² ;
- Surface utilisée par LEA : 328 m² SUB ;
- Locaux utilisés par LEA : 3 laboratoires de langues, 7 salles multimédia équipées pour le travail des langues vivantes et 3 salles TD (taux d'occupation de 73 %) ;
- Etat du bâtiment : D – mauvais.

Les taux d'occupation relevés pour le bâtiment 23-24 (75,5 % pour l'amphithéâtre et 70,8 % pour les salles de cours) correspondent à un taux d'utilisation annuel moyen. Cependant, le taux d'utilisation des locaux au premier semestre atteint une valeur supérieure à 85 % des créneaux horaires disponibles. Ce taux maximum implique un engorgement en journée lors des périodes de forte activité, générant alors des difficultés d'organisation et des risques de ne pouvoir maintenir les conditions de sécurité pour les usagers.

La conception ancienne des bâtiments ne permet pas facilement de les adapter aux nouvelles techniques d'enseignement et de les transformer pour répondre à l'évolution des besoins. Les locaux existants contraignent donc l'activité.

En outre, les différentes opérations à mener pour la rénovation du campus de Jacob-Bellecombette (schéma directeur immobilier du campus de Jacob Bellecombette validé en 2019) nécessiteront la présence de locaux tampons pour amorcer les travaux. L'utilisation de locaux libérés par les formations accueillies dans le bâtiment 23-24 offre la possibilité d'éviter la location ou l'acquisition de bâtiments modulaires, ou la location de locaux annexes dans le secteur privé.

Les deux bâtiments utilisés par le département LEA sur le campus de Jacob-Bellecombette n'ont pas connu de rénovation majeure depuis plus de 25 ans. Les bâtiments sont dégradés, thermiquement peu performants et inconfortables pour les usagers. Ils ne sont pas au standard moyen de ce qui existe dans la plupart des autres universités européennes pour des formations du même type, comme le font remarquer les étudiants dans différentes enquêtes de satisfaction. Une rénovation lourde serait nécessaire à court terme, notamment pour le remplacement intégral de l'enveloppe et son isolation (toitures, menuiseries, occultations et façades).

Par ailleurs, les contraintes structurelles n'ont pas permis de faire évoluer les locaux pour les adapter aux nouveaux formats d'enseignement des universités lors du passage au LMD. La configuration figée de la morphologie des lieux ne permet pas de les adapter facilement aux nouvelles techniques d'enseignement et à l'intégration des moyens numériques. Le besoin en salles de travail pour les étudiants ou d'espaces de coworking ne peut être résolu dans les bâtiments actuellement occupés par ces formations.

Pour répondre aux nouveaux besoins pédagogiques, une restructuration lourde des espaces et la construction d'environ 500 m² de surfaces additionnelles sur le bâtiment 23-24 serait indispensable.

En outre, la localisation du bâtiment 23-24 sur une parcelle éloignée en partie basse du campus, ne permet pas aux usagers de bénéficier pleinement de l'ensemble des services du campus. Les locaux sont difficilement accessibles depuis les autres bâtiments et difficiles à trouver pour les extérieurs, l'accès étant distinct de l'entrée principale du campus.

Enfin, les chercheurs de l'IREGE (Institut de Recherche En Gestion et Economie) sont éloignés du centre de gravité de leur laboratoire de recherche, qui se situe à Annecy.

Sans intervention lourde d'adaptation des locaux ou relocalisation des formations dans des locaux neufs adaptés, l'établissement sera contraint de refuser des étudiants sur des formations ayant un fort potentiel de croissance et attirant de bons étudiants. Cela risque aussi d'induire une baisse de l'attractivité des formations, qui conduira alors à une baisse des résultats et de la performance de l'enseignement dispensé. Ce déclin de l'attractivité touchera également la qualité des recrutements de nouveaux d'enseignants-chercheurs, les conditions offertes pour la réalisation de leurs activités n'étant plus conformes à celles que l'on observe usuellement. Pour les mêmes raisons, le contexte n'est par ailleurs pas favorable pour attirer des professeurs invités étrangers ou de bons collaborateurs du secteur privé.

Comme expliqué dans le SPSI, le scénario choisi par le comité de pilotage stratégique constitué pour l'élaboration du SDIA de Jacob Bellecombette a prévu la possibilité d'un remodelage foncier et une requalification en profondeur des bâtiments du campus sur une période de 15 ans environ.

Le départ des formations du département LEA et Commerce International dans le bâtiment MAPI sur le campus d'Annecy-le-Vieux va contribuer à libérer une surface de 2 800 m² dans les bâtiments 23 et 24 à partir de la rentrée universitaire 2026.

En cohérence avec les opérations antérieures (restructuration des bâtiments les plus éloignés en direction du centre du cœur de campus) dans une logique d'opérations tiroir permettant au campus de continuer d'accueillir les usagers pendant cette période de travaux, les bâtiments 23 et 24 serviront de surface tampon pour accueillir les activités ne pouvant plus être accueillies dans les bâtiments en cours de restructuration ou démolis sur le campus de Jacob-Bellecombette. Ces surfaces des bâtiments 23 et 24 continueront donc à être utilisées jusqu'à la fin du projet de restructuration du campus de Jacob-Bellecombette. La libération des bâtiments et du foncier ne pourra être envisagée qu'après réalisation totale de toutes les reconstructions prévues pour recentrer le campus.

2.2.2. Sécurité, configuration, vétusté, accessibilité, dimensionnement, confort thermique...

État technique : gros œuvre, second œuvre, équipements

Comme exprimé dans le SPSI, les bâtiments du campus de Jacob-Bellecombette présentent un état de conservation assez médiocre du fait d'un niveau d'entretien insuffisant sur une partie des bâtiments. Il n'y a cependant pas de problème structurel majeur sur les bâtiments mais uniquement un besoin d'investissement importants pour assurer un renouvellement des équipements techniques.

État réglementaire : amiante, ERP, accessibilité, sécurité incendie, performance énergétique

➤ Sécurité incendie

Comme tous les 17 bâtiments classés ERP du campus de Jacob-Bellecombette, les bâtiments 13-23 et 24 disposent tous d'un avis favorable à la poursuite de l'exploitation et n'ont jamais fait l'objet d'avis défavorable depuis les 20 dernières années.

➤ Risque Amiante

Les Diagnostics Techniques Amiante du campus de Jacob-Bellecombette ont été actualisés en 2019 et 2022. Les rapports font état de risques liés à la vétusté et à la dégradation de certains matériaux pouvant contenir de l'amiante, en particulier sur les sols en dalles thermo-vinylées des bâtiments construits dans les années 1970. Par ailleurs, les tuiles de rives de toiture en fibrociment ont été identifiées comme matériau amianté, pour lequel un plan de retrait adapté sera à prévoir au moment des rénovations des enveloppes et toitures, sont particulièrement concernés les bâtiments 13 et 23 et 24.

➤ Accessibilité

La topographie du terrain d'implantation du campus rend difficile la mise en accessibilité totale des bâtiments, néanmoins des travaux d'aménagements sont réalisés sur le patrimoine pour en améliorer l'accessibilité. Tous les bâtiments n'ont pas encore fait l'objet d'une attestation de conformité.

Le bâtiment 13 présente un niveau d'accessibilité noté à 44% en terme de handicap moteur.

Les bâtiments 23 et 24 présentaient en 2009 un niveau d'accessibilité noté à 27% en terme de handicap moteur et de 61 % en terme de compréhension des déplacements. Au niveau de l'amphithéâtre du bâtiment 23, des travaux d'aménagement des places supérieures ont été réalisés en 2021 et sont finalisés en 2023 par la mise en place d'un EPMP. Le niveau d'accessibilité moteur de ce bâtiment s'en trouvera donc amélioré.

2.3. Etat des lieux de la performance énergétique

Selon les DPE réalisés en 2009, la performance énergétique des bâtiments du campus de Jacob Bellecombette, et notamment des bâtiments 13-23 et 24 est mauvaise : en terme de consommation d'énergie ils sont respectivement classés D, C et C et en terme d'émission de GES tous classés D.

Le bâtiment 23 a fait l'objet d'une rénovation énergétique de sa toiture, les travaux ayant été réceptionné en janvier 2023 ; il devrait voir sa performance énergétique améliorée. Selon les calculs ces travaux doivent permettre un gain énergétique de 64,2 kWh_{EF}/an/m² et une économie de production de GES de 17,2 TeqCO₂/an ou 8,5 kgeqCO₂/m²/an.

2.4. La situation future du site sans projet : « option de référence »

Les formations concernées par le projet MAPI ont été définies sur la base de données et de besoins exprimés en 2014. Les évolutions démographiques, comme l'attractivité de cette nouvelle composante, entraîne la nécessité d'accueillir des niveaux d'études supérieurs et d'augmenter l'offre initialement prévue, en incluant, notamment des niveaux master (LEA-Droit) complémentaires.

Les activités nouvelles concentrées dans la MAPI, correspondent à une offre de formation par projets pluridisciplinaires s'appuyant sur les liens forts entre les entreprises du territoire et l'USMB. Elles s'articulent autour de la créativité, de l'innovation et de l'entrepreneuriat.

Au niveau fonctionnel, la non-réalisation des tranches optionnelles 1 et 2 entrainerait le maintien d'une offre de services inadaptés et dégradés aux usagers. Les besoins d'accueil d'enseignants chercheurs et d'étudiants de tous niveaux se trouveraient réduits.

En l'absence de projet, il sera seulement possible de maintenir les formations existantes du département LEA et aucun développement de nouvelles formations ne peut être envisagé. La mise en place des doubles licences devra être reportée jusqu'à la création des locaux suffisants pour l'accueillir.

L'adaptation des locaux nécessaires au maintien des formations du département LEA sur le site de Jacob-Bellecombette dans une perspective de croissance des effectifs implique la rénovation totale ou partielle des bâtiments occupés (23-24 et 13) et la restructuration complète des locaux actuellement utilisés.

L'ensemble de ces mesures avait été estimé en 2018 selon les ratios suivants :

- Rénovation de l'enveloppe des bâtiments 23-24 et 13	4 M€
- Restructuration intérieure pour adaptation des locaux aux besoins	5 M€
- Adaptation à l'enseignement numérique et équipement	1 M€
- Création d'une extension d'environ 500 m ² SUB pour accueil des nouveaux besoins	2 M€
- Mise en accessibilité	0,8 M€
- Adaptation des accès du bâtiment 23-24 vers le reste du campus	0,7 M€
INVESTISSEMENT MINIMUM	13,5 M€

La prise en compte de la création d'une seule double licence nécessitera la construction d'environ 400 m² supplémentaire sur le bâtiment 23-24 dans un premier temps, ajoutant alors une enveloppe d'environ 1,5M€ portant ainsi le coût minimum de restructuration à 15 M€.

Sans modification et rénovation importante des locaux à moyen terme, les bâtiments dériveront lentement vers une obsolescence et une vétusté irréversible rendant impossible toute opération de rénovation. De plus, l'absence d'adaptation et de création de marges de manœuvre ne permettra plus de répondre à l'accueil de personnels et de nouveaux étudiants dans des conditions de confort et de sécurité acceptables. Les effectifs ainsi bloqués, un cycle de dégradation s'amorcera :

- Stagnation du flux étudiant par encadrement des inscriptions ;
- Baisse de l'attractivité des formations et de l'établissement ;
- Baisse de la qualité des enseignements, des résultats et des performances.

L'impossibilité d'accueil des étudiants à hauteur de la demande pour des formations fortement sollicitées représentera un abandon partiel de la mission de service public de l'établissement en matière de formation. Par ailleurs, à Annecy, l'opération Maison de l'Action publique et internationale est inscrite au CPER 14 avec une participation financière du département de la Haute-Savoie. Cette part de financement n'étant pas transférable au département de la Savoie, la non-réalisation de l'opération de construction sur le campus d'Annecy entraînera une perte de financement d'un tiers de l'enveloppe consacrée au projet. De plus, la Région pourrait également suspendre son accompagnement du projet dans la mesure où l'opération de construction serait modifiée en rénovation, réduisant alors l'enveloppe disponible aux seuls crédits de l'Etat soit 4,3 M€, un montant très insuffisant au regard des besoins à satisfaire.

3. Présentation des différents scénarios étudiés

3.1. Les différents scénarios étudiés : synthèse

Compte tenu de l'objet de ce dossier (extension de la MAPI et intégration de « La RUCHE »), aucune autre option n'a été étudiée, hors site du campus d'Annecy. La réalisation de cette extension sur un autre tènement perdrait tout son intérêt, qui est notamment :

- La mutualisation des locaux initialement prévus dans la MAPI (administration, sanitaires, système de sécurité...)
- Le bon fonctionnement et la synergie entre la MAPI et son extension.

Trois solutions d'implantation ont été évaluées.

		Avantages	Inconvénients
1	Réalisation de l'extension en surélévation de la partie « MAPI-tranche ferme »	- Continuité bâtie avec la MAPI - Connexion facile avec le reste du campus - Visibilité du bâtiment	- Transformation d'un R+5 (MAPI) en R+8, - Coût supplémentaire important lié au supportage par la MAPI des surcharges générées par la RUCHE - Surcoût lié au changement de catégorie pompier (passage d'un ERP de 2° catégorie en ERP de 1° catégorie) - Contraintes visuelles forte vis-à-vis des voisins et du reste du campus.
2	Réalisation de l'extension en surélévation de la partie « MAPI-tranche optionnelle »	- Cohérence de financement entre La RUCHE et la MAPI TO, - Proximité et liaison directe avec la MAPI avec la MAPI et - Connexion facile avec le reste du campus - Visibilité du bâtiment - La MAPI TF reste en 2° catégorie en terme de sécurité incendie ERP, - La contrainte de gabarit de l'extension est gommée par la MAPI.	- Transformation d'un R+2 semi-enterré (MAPI TO) en équivalent R+3, - Coût supplémentaire lié au supportage par la MAPI TO des surcharges générées par la RUCHE, moins important.
3	Réalisation de l'extension à proximité de la partie « MAPI-tranche ferme »	- Continuité bâtie avec la MAPI - Connexion facile avec le reste du campus - Conservation des gabarits des deux entités MAPI TF et MAPI TO	- Surconsommation du foncier, - Contrainte très forte en matière d'implantation, compte tenu de la restriction du foncier imposé par la réalisation du projet CROUS

3.2. Le scénario privilégié retenu parmi les options possibles

Après consultation des divers partenaires et organismes concernés (maître d'ouvrage, CROUS, Grand-Annecy, Rectorat, etc.), c'est l'option 2 (réalisation de l'extension en surélévation de la partie « MAPI - tranche optionnelle ») qui a été retenue, pendant les études de maîtrise d'œuvre de la tranche ferme.

Le projet retenu est encadré par l'engagement des différents partenaires dans le cadre du CPER 15. Son dimensionnement est compatible avec le budget disponible et son programme approuvé par les différents financeurs.

L'implantation proposée sur la parcelle lui assure une connexion efficace avec le reste du campus et lui permet de bénéficier de l'ensemble des équipements déjà disponibles offerts aux étudiants (restaurants universitaires, bibliothèque universitaire, équipement sportif). En outre, l'arrivée des formations qui seront accueillies va bénéficier à l'ensemble du campus et renforcer son attractivité, notamment en matière de visibilité internationale.

3.2.1. Dimensionnement du projet

Les principes de dimensionnement sont définis sur la base de ratios de surface utile maximale par fonction et type d'espace, selon le référentiel des constructions universitaires du Ministère de l'Enseignement Supérieur

et de la Recherche. Ces ratios permettent de vérifier la cohérence de la surface utile globale programmée au sein d'une opération.

Administration et encadrement pédagogique

- Bureau individuel : 12 m²
- Bureau individuel avec accueil : 16 m²
- Bureau pour 2 postes de travail : 16 m²
- Bureau pour 3 postes de travail : 20 m²
- Bureaux collectifs : entre 7 à 9 m² par poste de travail

Le principe retenu pour la programmation des bureaux des enseignants est de 8m² utile par enseignant, soit un bureau de 16m² pour deux enseignants.

Des bureaux ou espaces d'accueil doivent également être prévus pour les intervenants extérieurs chargés de cours à l'université. Les effectifs de ces chargés de cours doivent être ramenés à un effectif équivalent temps plein, c'est sur cette base d'équivalent temps plein que sont évaluées les surfaces.

Locaux d'enseignement

Les surfaces d'enseignement sont évaluées sur la base de ratios standards liés à la capacité des salles. Il convient donc en premier lieu d'évaluer les besoins en capacité de salle (taille des groupes d'étudiants). Ces ratios sont les suivants :

- 2 m²/place pour les salles ayant une capacité de 8 à 15 étudiants
- 1,6 m²/place pour les salles ayant une capacité de 16 à 24 étudiants
- 1,5 m²/place pour les salles ayant une capacité de 25 à 49 étudiants
- 1,2 m²/place pour les salles ayant une capacité de 50 à 99 étudiants
- 1 m²/place pour les amphithéâtres à partir de 100 étudiants

Le nombre de salles nécessaires est déterminé sur la base du taux d'occupation et du mode de fonctionnement de l'université en phase de croisière.

Les cours sont dispensés du lundi au vendredi sur une plage de 8 heures de cours par jour (ramenés à 40 heures par semaine).

Les taux d'utilisation hebdomadaire théoriques utilisés par type de salle sont les taux minimums indiqués dans le « référentiel des constructions universitaires ». L'utilisation des taux minimum permet de garder une souplesse dans l'organisation des locaux afin de prendre en compte la présence ponctuelle d'autres formations.

Concernant les salles de TD de 40 places, le taux d'occupation retenu pour l'enseignement est de 33 heures.

Concernant les salles informatiques et laboratoires de langues, le taux d'occupation retenu pour l'enseignement est de 25 heures.

Les formations sont dispensées sur 60 semaines pour les Licences, sur 36 semaines pour les Masters LEA et sur 72 semaines pour les Licences LEA-Droit.

Paramètres	Catégories	Situation existante	Situation future du projet (horizon 2030) en mode fonctionnement optimal
Usagers	Formation initiale	900	1200
	Formation continue	0	0
	Apprentissage	0	0
	TOTAL	900	1200
Effectifs (ETPT)	Enseignants chercheurs et assimilés	29	50
	BIATSS	8	20
	Chercheurs hébergés	0	10
	TOTAL	37	80

Paramètres	Catégories	Situation existante	Situation future du projet (horizon 2030) en mode fonctionnement optimal
Surfaces SU (m²)	Administration	568	868
	Enseignement	2 171	3 116
	Recherche	65	
	Autres (séminaires...)	0	299
	Logistique et tech.	35	125,5
	TOTAL	2 839	4 408
	Taux d'occupation	75%	Objectif : 85 %

Dès la mise en service du bâtiment de la MAPI, en 2026, l'effectif des étudiants accueillis dans les différentes formations internationales aura connu une augmentation de 30 % par rapport à l'effectif actuel.

L'ouverture dès la rentrée 2018 de deux double licences Droit/LEA et Science politique/Economie-Gestion va enclencher cet accroissement des effectifs. Toutes deux seront respectivement à effectif complet de 90 étudiants accueillis sur trois années de licence dès que cette formation sera accueillie dans le nouveau bâtiment. Une autre double licence ouvrira en septembre 2020, ainsi que des diplômes internationaux de niveau master en partenariat avec des établissements universitaires étrangers, notamment suisses, en formation initiale ou continue.

La croissance des effectifs est amenée à se poursuivre après l'intégration du bâtiment de la MAPI

(Tableau de projection des effectifs jusqu'à 2026).

Filières	2017	2018	2023	2024	2025	2026
LEA-MI		900	900	900	900	900
Double licence Droit-LEA (ouv : 2018)		0	90	90	90	90
Double licence Eco GE-SciencesPo (2018)		0	90	80	90	90
Double licence LEA-Sciences Po (2022)		0	30	50	80	80
Diplômes internationaux		0	20	30	40	50
Total étudiants		900	1130	1160	1200	1210

La montée en charge de l'effectif accueilli dans le bâtiment sera néanmoins progressive entre 2026 et 2027 car l'ensemble des formations ne pourront pas être intégralement déménagées sur une rentrée universitaire de Chambéry vers Annecy pour éviter un déménagement brutal aux étudiants ayant débuté une scolarité sur Chambéry.

Filières accueillies dans la MAPI	2026	2027	2028	2029
LEA-MI (L1 + L3MI+M1 puis L2+M2 puis L3)	450	700	900	900
Double licence Droit-LEA	90	90	90	90
Double licence Eco Ge-Sciences Po	90	90	90	90
Double licence LEA-Sciences Po	30	50	80	80
Diplômes internationaux	20	30	40	50
Total étudiants dans le bâtiment MAPI	680	960	1200	1210

3.2.2. Dimensionnement des constructions : dimensionnement spécifique du projet La RUCHE

La construction est décomposée en deux tranches fonctionnelles, permettant de réaliser une première partie de la construction essentielle au besoin des formations à accueillir dans l'enveloppe budgétaire disponible au CPER 14. La deuxième tranche à réaliser est étudiée en même temps que le projet de construction et fait l'objet de financement complémentaire au titre du CPER 15, pour une réalisation dans la même temporalité. Les fonctionnalités détaillées de ces deux tranches sont explicitées au paragraphe 1.3.2, celles concernant la Ruche le sont *infra*.

PRESENTATION DES ENTITES CONCERNEES PAR LA RUCHE :

3.2.2.1 PITON

Missions

L'USMB entretient, depuis sa naissance en 1979, des relations très étroites avec les entreprises du territoire. Avec le dispositif PITON, soutenu par BPI-France et la Fondation USMB, elle va encore plus loin en rassemblant étudiants et entreprises autour de projets à fort enjeu pour ces dernières, et en réunissant les conditions d'une collaboration fructueuse (encadrement, formations et séances de créativité).

Un dispositif gagnant-gagnant : les entreprises bénéficient de livrables exploitables, les étudiants vivent une expérience passionnante et originale, qui les prépare encore mieux à une insertion professionnelle réussie, et les sensibilise aux enjeux de l'innovation.

Fonctionnement, particularités

Un accès direct depuis l'extérieur est nécessaire, pour permettre aux étudiants d'accéder à l'espace PITON, en journée mais aussi en soirée et week-end. Cet accès doit être facilité pour un traiteur, lors d'événements tels que les PITON Awards, ou des cérémonies, et pour une location éventuelle des espaces. Ce dispositif doit donc être dissociable facilement de la MAPI et des autres dispositifs présents dans le bâtiment.

Personnels et publics concernés

Le personnel USMB est constitué de :

- Une animatrice présente en permanence ;
- Des intervenants (six à sept) pour les formations PITON, en présence ponctuelle lors de formations ;
- Des référents pédagogiques (un par projet), en présence ponctuelle pour des séances de travail et des réunions d'avancement.

Le public est constitué de :

- Une base de 24 étudiants chaque année, constituant Six équipes de quatre étudiants en moyenne ; et pouvant venir d'autres établissements d'enseignement supérieurs.
- Des salariés d'entreprises concernées par les projets ; cet accueil doit être possible pour des séances de travail et des réunions d'avancement.

3.2.2.2 Pôle entrepreneurial

Missions

- Sensibiliser les étudiants de l'USMB à l'entrepreneuriat
- Accueillir et orienter les étudiants de l'USMB ayant des projets ou une envie d'entreprendre.
- Diffuser la culture entrepreneuriale auprès des étudiants
- Développer des programmes pédagogiques favorisant l'acquisition de connaissances et de compétences entrepreneuriales
- Accueillir et accompagner les étudiants des dispositifs existants à l'USMB : le diplôme étudiant-entrepreneur, le statut d'étudiant-entrepreneur, le parcours entrepreneuriat, label entrepreneuriat.
- Accompagner le portage de projet, notamment, à la création ou à la reprise d'une entreprise.
- Organiser des événements liés à l'entrepreneuriat.
- Soutenir l'association des étudiants entrepreneurs de l'USMB.
- Développer des échanges internationaux d'étudiants dans le cadre des dispositifs existants.

Fonctionnement, particularités

Accès permanent durant les heures d'ouverture de l'établissement.

Personnels et publics concernés

Le personnel encadrant est constitué de :

- 2 enseignants chercheurs de l'IAE ;
- 3 Référents étudiants-entrepreneurs, (1 POLYTECH, 1 IUT, 1 IAE).

Le public est constitué de 40 étudiants-entrepreneurs.

3.2.2.3 La Fondation

Missions

La mission du centre entrepreneurial est le développement des relations entre les entreprises, la recherche, et les territoires, notamment à travers des séminaires.

Fonctionnement, particularités

Elle nécessite, en plus des horaires d'ouverture de l'USMB, d'un accès autonome en dehors des horaires d'ouverture de l'USMB.

Personnels et publics concernés

Le personnel USMB est constitué de :

- 1 directeur ;
- 1 chargé de missions.

Le public est constitué de :

- Représentants ou personnels d'entreprises ;
- Etudiants.

3.2.2.4 IUT

Missions

L'IUT ne fait pas partie intégrante des permanents de la Ruche mais sera amené à utiliser des locaux pour ses formations en particulier pour la participation des étudiants de l'IUT, dans le cadre des dispositifs présents (PITON, Pôle entrepreneurial, Fondation USMB) :

- Participation à des séminaires thématiques « création d'entreprise (10 séances de 2h réparties sur 10 semaines de 18h00 à 20h00) ;
- Organisation de 2 semaines complètes autour de la création d'entreprise pour une promotion entière (120 étudiants en groupes de 30 étudiants).

Fonctionnement, particularités

Participation à des séminaires thématiques le soir entre 18h00 et 20h00.

Personnels et publics concernés

Le personnel encadrant est constitué de :

- Enseignants de l'IUT (création d'entreprises) ;
- 2 intervenants extérieurs (séminaires).

Le public est constitué de :

- 30 étudiants (séminaires) ;
- Groupes de 30 étudiants (création d'entreprises).

3.2.2.5 Compléments pédagogiques

Missions

- Permettre un complément de salles pour répondre à l'accroissement des effectifs des composantes du site.
- Permettre un fonctionnement plus souple de La Ruche, en disposant de locaux mutualisables.
- Permettre la création de locaux valorisables par convention de location.

Fonctionnement

Accès permanent durant les heures d'ouverture de l'établissement, et accès indépendant pour une utilisation dans le cadre des autres dispositifs, et en cas de valorisation (possibilité de location de salles).

Ces salles devront pouvoir être mutualisées, et être indépendantes (pas d'issue de secours communes entre salle). Chaque salle répondra aux spécificités du programme de la MAPI et, notamment, devra pouvoir être utilisable en salle de cours, comme en salle de coworking avec 10 îlots de 4 personnes.

Personnels et publics concernés

Le personnel encadrant est constitué de professeurs-chercheurs de l'USMB, d'utilisateurs des dispositifs, de personnes extérieures.

Le public est constitué de groupe de 40 élèves (ou extérieurs), en configuration salle de TD.

Tableau de présentation générale des ratios de dimensionnement du projet :

	Nature des surfaces	Surface (m²)		Effectif théorique			Ratios m² SU / utilisateurs	
		Surf de plancher	SU	Etudiants	ETPT	Public ext	Etudiants	ETPT
		MAPI Tranche Ferme : 1ère tranche de réalisation						
A	Accueil	227	146	1				
B	Enseignement et vie étudiante	1954.5	1862 dont 31,2 m² bureau accompagnement	980	4		1,86	7,8
C	Bureaux Administration et Recherche	675	589		96 dont 19 non permanents			6,1
D	Locaux d'accompagnement	387	372					
	Circulations	1062	1 188					
TOTAL 1ère Tranche		4305,5	2 970	981	100			
		MAPI tranche optionnelle 1						
F1	Pole partenariat entreprises	64,2	53		10		NB : Etudiants ou autres publics	
	Bureaux	38,2	24,6		4			6,15
	Salle de réunion	16	14,3		6			2,4
	Stockage	10	14,1					
F2	Pôle Evénements et conférence	713,8	613	433			NB : Etudiants ou autres publics	
	Amphithéâtre	464	382	352			1,08	
	Régie	9	7,50					
	Salle de séminaires	103,8	102,1	51			2,00	
	Stockage	6	16,8					
	Espace de rencontre	131	104,6	30			3,48	
TOTAL TO1		778 m²	666 m²	433	10			

	Nature des surfaces	Surface (m²)		Effectif théorique			Ratios m² SU / utilisateurs	
		Surf de plancher	SU	Etudiants	ETPT	Public ext	Etudiants	ETPT
		MAPI tranche optionnelle TO2 : La Ruche						
G	PITON	236,5	224,1	32	11		NB : Etudiants ou autres publics	
	Salle projets PITON et atelier de maquettage	180,5	175	32		Dont 10	5,46	
	Bureau individuel	13,3	12,6		1			12,1
	Bureau double	18,4	16,2		2			8,1
	Salle de réunion	24,3	20,3		8			2,5
G	Pôle entrepreneurial	95,6	92,1	43	2		2,04	2,04
G	Fondation	149,2	142,6		2	58		
	Salle de réunion	28	25,8			12	2,15	
	Salle de séminaires et coworking	93,6	90,4			46	1,96	
	Bureau double	27,6	26,4		2			13,2
G	Compléments pédagogiques	501	484,9	230	3			
	Salles TD 1 à 5	463	450.2	230			1,95	
	Bureau individuel	16,6	14,9		1			14,9
	Bureau double	21,4	19,8		2			9,9
G	Locaux mutualisés	229,9	192,9	25	10	34	NB : Etudiants ou autres publics	
	Bureaux doubles	37,7	37,1		4			9,27
	Espaces de convivialité personnels	17,6	12,7		6			2,1
	Espaces de convivialité étudiants et stagiaires	148,2	120	25		20	2,66	
	Salle de réunion partagée	26,4	23,1			14	1.65	
G	Locaux d'accompagnement	91	87,1	0	0			
	circulations	352	313					
TOTAL 2 ^{ème} tranche (hors circulations)		1303,2	1 223,70	330	28	92		
TOTAL toutes tranches		6 738,7						

3.2.3. Performances techniques spécifiques

La construction répondra à des objectifs techniques et thermiques permettant de disposer d'une construction performante, facile à exploiter et durable.

Privilégier des solutions employant des matériaux bio-sourcés pour favoriser le stockage de CO2, dans les limites imposées par la réglementation incendie et sismique ;

Assurer la pérennité du bâti en limitant les ponts thermique et infiltrations d'air, tout en privilégiant la durabilité des solutions techniques mises en œuvre ;

Améliorer le confort d'été via des solutions passives, en privilégiant la performance thermique de l'enveloppe, l'inertie couplée au déphasage et la ventilation ;

Adapter les équipements de production de chaleur existant localement, en privilégiant la mutualisation et l'adoption de systèmes de régulation efficaces ;

Privilégier les dispositifs d'éclairage et les équipements à très faible consommation énergétique ;

Privilégier des solutions mises au point suivant un processus rigoureux, assurant la qualité de conception et de réalisation ;

Assurer une gestion fiable et économe des équipements techniques du bâtiment et un suivi des consommations (système de gestion performant du bâtiment-BMS) ;

Garantir de bonnes conditions sanitaires et de confort, que ce soit en été comme en hiver, et la Qualité de l'Air Intérieur (ou QAI).

3.2.4. Traitement des réseaux & branchements

Le long du chemin de Bellevue se trouvent les réseaux suivants :

- Electricité Haute Tension ;
- Gaz ;
- Téléphone et Fibre optique ;
- Eau potable ;
- Eaux usées et eaux pluviales.

Cependant, le nouveau bâtiment pourra être raccordé, sous réserve des capacités de l'existant, sur les points de distribution déjà présents dans le bâtiment de l'IAE jouxtant le projet.

Adduction d'eau, électricité : dans la mesure du possible, suivant les capacités, l'alimentation en eau du bâtiment sera faite par l'intermédiaire des points de livraisons d'eau et d'électricité existants pour le bâtiment de l'IAE.

Chauffage : Le raccordement avec le réseau de chaleur urbain que la ville d'Annecy doit réaliser a été confirmé fin décembre 2022 par l'USMB aux partenaires. En attendant la réalisation de ce RCU prévu en novembre 2026, une chaufferie provisoire pourrait être prévue pour la MAPI lors de la mise en service en septembre 2026.

Réseaux informatique et téléphonique : le bâtiment sera directement raccordé au cœur de réseau informatique du campus situé dans le bâtiment de l'IAE pour le réseau informatique et le réseau téléphonique (téléphonie IP).

Eaux usées et pluviales : le bâtiment sera raccordé sur les installations communales existantes passant à proximité.

3.3. Synthèse de l'ensemble des scénarios

	Option de référence	Scénario préférentiel	Scenario 3
Descriptif	Réalisation de l'extension en surélévation de la partie « MAPI- tranche ferme »	Réalisation de l'extension en surélévation de la partie « MAPI- tranche optionnelle	Réalisation de l'extension à proximité de la partie « MAPI- tranche ferme »
Avantages	- Continuité bâtie avec la MAPI - Connexion facile avec le reste du campus - Visibilité du bâtiment	- Cohérence de financement entre La RUCHE et la MAPI TO - Proximité et liaison directe avec la MAPI avec la MAPI et - Connexion facile avec le reste du campus - Visibilité du bâtiment - La MAPI TF reste en 2° catégorie en terme de sécurité incendie ERP, - La contrainte de gabarit de l'extension est gommée par la MAPI	- Continuité bâtie avec la MAPI - Connexion facile avec le reste du campus - Conservation des gabarits des deux entités MAPI TF et MAPI TO
Inconvénients	- Transformation d'un R+5 (MAPI) en R+8, - Coût supplémentaire important lié au supportage par la MAPI des surcharges générées par la RUCHE - Surcoût lié au changement de catégorie pompier (passage d'un ERP de 2° catégorie en ERP de 1° catégorie) - Contraintes visuelles forte vis-à-vis des voisins et du reste du campus.	- Transformation d'un R+2 semi-enterré (MAPI TO) en équivalent R+3, - Coût supplémentaire lié au supportage par la MAPI TO des surcharges générées par la RUCHE, moins important.	- Surconsommation du foncier, - Contrainte très forte en matière d'implantation, compte tenu de la restriction du foncier imposé par la réalisation du projet CROUS
Montant de l'investissement initial (en € TTC)		30 M€ dont 11,865 M€ pour le bâtiment 2 (Ruche + TO1)	
Si location, montant du loyer et des charges annuelles		A définir	
Numéro Chorus du/des bâtiment(s) si répertorié(s)	S.O	S.O	S.O.
Occupation			
Statut juridique (D/L/MD) (1) ou bien propre		MD	

	Option de référence		Scénario préférentiel		Scenario 3	
Surfaces	SUB	SUN	SDP (m²)	SU (m²)	SUB	SUN
<i>Administration</i>			960,5	868		
<i>Enseignement</i>			3 824	3 476		
<i>Recherche</i>						
<i>Logistique</i>			116	125,5		
<i>Autres (séminaires...)</i>			424	389		
<i>Circulations</i>			1 414	1 259		
Total			6 738	4 858,5 hors circulations		
	Option de référence		Scénario préférentiel		Scenario 3	
Effectifs Postes de travail pour activité « Administration »						
<i>ETPT Enseignants chercheurs et assimilés</i>	50		50		50	
<i>Agents / BIATSS</i>	20		20		20	
<i>Chercheurs hébergés</i>	10		10		10	
Total	80		80		80	
	Option de référence		Scénario préférentiel		Scenario 3	
Étudiants						
<i>Formation initiale (y compris alternance et apprentissage)</i>	1 200		1 200		1 200	
<i>Formation continue</i>						
Total	1 200		1 200		1 200	
Taux d'occupation						
Ratio SU / SDP			0.72			
Ratio SDP/PDT (BIATSS)			48			
Ratio SU/PDT (BIATSS)			43,4			
Surface d'archives (en m²)			0			
Emplacements de stationnement (nombre)	Sur le campus : 910 en 2026		Sur le campus : 910 en 2026 (1 106 à ce jour)		Sur le campus : < 800 en 2026	

3.4. Procédure, risques, données financières et conduite du scénario

3.4.1. Choix du mode de réalisation et de la procédure

Le dossier initial d'expertise de la MAPI a fait l'objet d'une instruction par Madame la rectrice de l'Académie de Grenoble, chancelière des universités, et les résultats ont été rendus le 18 mai 2018.

Un arrêté du Préfet de la Région Auvergne Rhône-Alpes, en date du 03 juillet 2018, a ainsi validé les objectifs et le plan de financement correspondant à la MAPI tranche ferme, arrêtant les résultats de cette expertise.

La maîtrise d'ouvrage de la MAPI a alors été confiée au Département de la Haute-Savoie en date du 23/10/2018 par arrêté du Préfet de Région. La maîtrise d'ouvrage correspondant à La RUCHE sera demandée de la même manière, pour intégrer cette partie de programme.

Le projet initial a été développé suivant les principes classiques de la MOP avec une procédure en phases successives :

1. Programmation ;
2. Concours de maîtrise d'œuvre ;
3. Etudes de conception et suivi de réalisation sur la définition de la mission de base MOP étendue aux études d'exécution (EXE), à la Qualité environnementale (QEB), la coordination du système incendie (CSSI), et éventuellement l'Ordonnancement Pilotage du Chantier (OPC) ;
4. Appel d'offre travaux prévu en lots séparés, réalisé à l'été 2022 et rendu infructueux dans un contexte économique tendu (suite COVID 19) et d'une très faible concurrence. Relancé le 20 février 2023 pour un retour des offres le 28/03/2023 ;
5. La conception et réalisation de La RUCHE, a été confiée à la maîtrise d'œuvre, déjà missionnée pour la MAPI, par voie d'avenant en date du 16 août 2021. L'appel d'offres travaux correspondant est intégré dans celui de la MAPI.

Les procédures de conception-réalisation avec ou sans exploitation ainsi que de contrat de partenariat n'ont aucun intérêt pour ce projet.

3.4.2. Analyse des risques

En phase amont (programmation, études de conception avant travaux)

Nature du risque	Caractérisation précise	Impact sur les coûts*	Impact sur les délais*	Probabilité*	Mesures de maîtrise ou de réduction**	Pilotage du risque***
Mise en place du financement	Insuffisance des estimations du CPER Retard dans la signature des conventions financières	Forte	Moyen	Forte		USMB et MOA Externe (CD 74)
Concours de maîtrise d'œuvre		Très Forte	Forte	Très Forte		MOA Externe (CD 74)
Evolution des normes applicables à la construction et au projet	Prise en compte des évolutions réglementaires et le niveau de performance énergétique	Forte	Faible	Moyen		MOA Externe (CD 74)
Prévention des aléas techniques spécifiques (plomb, amiante, sols, etc.)	Besoin de fondations spéciales	Moyen	Moyen	Forte	Etudes de sol en amont du lancement du concours	MOA Externe (CD 74)
Prévention des aléas techniques particuliers (site occupé, opération à tiroirs, monument historique, etc.)	Terrain vierge et travaux en 1 seule phase	Moyen	Moyen	Très Faible		MOA Externe (CD 74)

Nature du risque	Caractérisation précise	Impact sur les coûts*	Impact sur les délais*	Probabilité*	Mesures de maîtrise ou de réduction**	Pilotage du risque***
Retard ou recours contre les autorisations administratives	Retard sur l'arrêté confiant la MOA	Moyen	Moyen	Moyen		MOA Externe (CD 74)

En phase de travaux :

Nature du risque	Caractérisation précise	Impact sur les coûts*	Impact sur les délais*	Probabilité*	Mesures de maîtrise ou de réduction**	Pilotage du risque***
Mise en place du financement	Retard dans la signature des conventions de financement Retard dans le versement des participations	Forte	Moyen	Forte	Adapter les participations des investisseurs	MOA Externe (CD 74)
Evolution des normes applicable à la construction et au projet	Prise en compte des évolutions réglementaires et le niveau de performance énergétique	Forte	Faible	Forte		MOA Externe (CD 74)
Difficultés dans les travaux causées par les entreprises ou la maîtrise d'ouvrage (retards, défaillances, modification du programme, etc.)	Dépôt de bilan, modifications de programme	Moyen	Moyen	Forte	Figurer le programme en amont	MOA Externe (CD 74)
Découvertes non anticipées au niveau du sol ou des bâtiments	Résurgences de sources Sol rocheux	Moyen	Moyen	Forte	Complément d'études de sol	MOA Externe (CD 74)
Difficultés dans la passation des marchés	Lots infructueux	Important	Important	Forte		MOA Externe (CD 74)

En phase d'exploitation :

Nature du risque	Caractérisation précise	Impact sur les coûts*	Impact sur les délais*	Probabilité*	Mesures de maîtrise ou de réduction**	Pilotage du risque***
Dérive des coûts d'exploitation et/ou des performances des ouvrages	Difficulté de maintien ou d'entretien des équipements et matériaux installés	Moyen	Néant	Forte	Suivi des études et avis sur les choix techniques Campagnes d'information et sensibilisation des usagers	USMB
Dérive des coûts d'exploitation et/ou des performances des ouvrages	Consommation d'énergie plus importante que celles calculées	Moyen	Néant	Forte	Suivi des études et avis sur les choix techniques Campagnes d'information et sensibilisation des usagers	USMB

Nature du risque	Caractérisation précise	Impact sur les coûts*	Impact sur les délais*	Probabilité*	Mesures de maîtrise ou de réduction**	Pilotage du risque***
Utilisation des équipements techniques.	Absence de moyens humains adaptés ou formés pour assurer le bon fonctionnement des équipements techniques du bâtiment et des équipements nécessaires aux activités d'enseignement	Moyen	Moyen	Forte	Recrutement et formation des personnels nécessaires au bon fonctionnement du bâtiment et des activités accueillies	USMB

3.5. Coûts et soutenabilité du projet

3.5.1. Coûts du projet

A/ Coûts d'investissement : Cf Tableau en annexe 1.

Coût d'acquisition foncière : sans objet sur l'opération : le foncier est en propriété de l'Etat, selon gracieuse par l'agglomération à l'Etat en 2019 suivant la délibération D-2019-206 du 23/05/2019 du Grand Annecy, pour une valeur vénale de 1 200 000 €, estimée par France Domaine en date du 22 mars 2019.

Coût des travaux (Bâtiment 2)

- Évaluation par l'équipe de maîtrise d'œuvre au stade PRO DCE avril 2023 : 7 093 209 € HT
- Méthode d'évaluation retenue : évaluation au ratio en phase études PRO DCE sur la base de performance énergétique E3/C1 pour répondre aux objectifs de performance énergétique des bâtiments de l'Etat (*décret n°2066.1821 du 21 décembre 2016*), revue en mars 2023, suite au contexte économique mondial (Guerre en Ukraine, suite COVID, etc...)

Coût des dépenses annexes

- Coût de déménagement : 100 000 € HT (financé sur fonds propre USMB, hors opération)
- Coût de premier équipement : 500 000 € HT

Assujettissement de l'opération à la TVA

- Assujettissement à la TVA : assiette globale de 30 000 000 € TTC
- Pas de récupération possible de la TVA

Coût total du projet, toutes dépenses confondues : 30 000 000 € TTC

B/ Coûts de fonctionnement actuels et prévisionnels :

Le coût de fonctionnement moyen observé sur le campus d'Annecy depuis les trois dernières années est d'environ 65,10 € TTC/ m²SUB/ an, hors masse salariale, avec une forte augmentation en 2022 (+13,2%), due à l'augmentation du coût des fluides notamment.

En comparaison avec différentes constructions récentes, suivant le type d'activités accueillies dans les locaux, le coût de fonctionnement du bâtiment à son ouverture devrait être limité à un maximum de 53 € TTC/m²SHON/an hors masse salariale.

Les charges de fonctionnement des bâtiments, TO1+RUCHE, pour 2200 m² sont évaluées à un minimum de 117 000 € par an hors masse salariale, au moment de l'ouverture du bâtiment.

C/ Coûts récurrents additionnels à l'issue de l'opération :

A l'ouverture des deux bâtiments, les charges de fonctionnement complémentaires induites à porter sur le budget de l'USMB s'élèveront à 117 000 € par an au minimum.

Le coût de fonctionnement des surfaces libérées sur le campus de Jacob-Bellecombette ne pourra probablement pas être immédiatement déduit en totalité sur les charges de fonctionnement immobilier de l'établissement, en raison de la nécessité de maintenir en fonctionnement le bâtiment libéré pour assurer les opérations de rénovation du campus de Jacob-Bellecombette, comme prévu dans le SDIA. Mais l'usage de

bâtiments 23 et 24 dispensera du coût de location de locaux dans l'agglomération chambérienne. A terme (15-20 ans), du fait de leur conception et de leur localisation, elle devrait permettre de générer des ressources propres.

Compte tenu des prévisions d'augmentation des coûts de fonctionnement à venir en fonction des besoins et des nouvelles obligations réglementaires, une augmentation d'environ 2% par an peut être envisagée sur le coût de fonctionnement annuel du projet sur les dix premières années.

Au-delà de dix années de fonctionnement, il sera nécessaire d'intégrer une enveloppe complémentaire d'aménagement et de maintenance curative d'environ 40 000 € par année, pour faire face aux besoins d'évolution des espaces et au renouvellement de certains équipements techniques à faible durée de vie.

3.5.2. Financement du projet

Le projet est financé dans le cadre de deux CPER :

- Le 14^{ème} CPER à hauteur de 12,9 M€, pour la conception globale et la réalisation de la MAPI tranche ferme, avec le montage suivant :

Etat	4 300 000 € dont 200 000 € de premier équipement
Région AuRA	4 300 000 €
Département de la Haute-Savoie	4 300 000 €

- Le 15^{ème} CPER à hauteur de 18,1 M€ TTC maximum, pour la réalisation de la MAPI tranche optionnelle et La RUCHE, porté totalement par le Département de la Haute-Savoie.

Le projet est porté en maîtrise d'ouvrage par le Département de la Haute-Savoie. Sa réalisation n'aura pas d'impact sur le plan de trésorerie et le plan pluriannuel d'investissement de l'établissement, en dehors des dépenses nécessaires au 1^{er} équipement portées hors du budget de l'opération, estimées à 400 000 € TTC sur l'exercice budgétaire 2026.

3.5.3. Déclaration de soutenabilité

L'USMB sollicitera que soit confiée la maîtrise d'ouvrage au Département de la Haute Savoie par le Préfet de la région Auvergne Rhône-Alpes sous couvert du recteur, après l'agrément final sur l'expertise.

Elle déclare être en capacité de supporter le suivi financier de l'opération.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération a été confiée au département de la Haute-Savoie, pour la tranche ferme. Un avenant à la convention de mandat devra confier également la maîtrise d'ouvrage de la tranche optionnelle et la RUCHE au Département, qui assumera le portage financier de l'opération suivant les termes fixés par la convention de maîtrise d'ouvrage avec l'Etat. Il déclare être en capacité de supporter le suivi financier de l'opération.

Les crédits de premier équipement portés par l'USMB s'élèveront à 400 000 €. En l'état actuel des finances de l'établissement il est parfaitement envisageable de pouvoir supporter les dépenses de premier équipement. Dans le cadre de la prévision budgétaire de l'année où sera programmé l'acquisition de l'équipement du projet MAPI, il sera tout à fait envisageable de faire une avance de trésorerie correspondante, préalablement à la notification des crédits.

Fonds de roulement / CAF / trésorerie

Au 31 décembre 2022, le fonds de roulement de l'USMB (budget agrégé) s'élève à 15 758 664 € (voir tableau 1 ci-dessous) dont 10,8 M€ de réserve disponible pour le financement d'investissements.

Tableau 1 – Composition du fonds de roulement au 31/12/2022 (en €)

Provisions	3 171 170 €
CVEC	707 763 €
SCSP	1 068 050 €
Réserve disponible	10 811 681 €
Total fonds de roulement	15 758 664 €

Le tableau 2 présente l'évolution de quelques indicateurs financiers sur la période 2018-2022, qui fait ressortir une situation patrimoniale saine avec une réserve disponible égale à 78 jours de dépenses décaissables. Cette réserve a vocation à alimenter, dans les années qui viennent, une nécessaire politique de renouvellement des matériels pédagogiques ou de recherche, et de grosse maintenance.

Tableau 2 – Évolution de soldes financiers significatifs (en €)

	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat net	902 257 €	1 087 352 €	3 126 730 €	3 569 968 €	1 218 633 €
CAF	2 529 792 €	2 184 075 €	5 227 556 €	5 807 059 €	2 817 633 €
Variation du FDR sur réserves disponibles N-1/N (1)	216 525 €	1 608 596 €	1 874 430 €	2 936 007 €	-1 131 339 €
FDR sur réserves disponibles	5 732 622 €	7 341 218 €	9 215 648 €	11 950 020 €	10 811 681 €
Trésorerie	16 020 007 €	18 157 861 €	16 714 406 €	23 063 275 €	25 719 869 €

La trésorerie reste élevée en 2022 (plus de 78 jours de dépenses décaissables), liée à un fonds de roulement positif et à un besoin en fonds de roulement négatif. Elle permet de réaliser les portages financiers nécessaires, même si, dans le cas de la MAPI, la maîtrise d'ouvrage n'est pas assurée par l'USMB.

3.6. Organisation de la conduite de projet

3.6.1. Modalités de la conduite de projet

Dès la programmation, l'USMB a constitué une équipe de portage de projet constituée du responsable du département LEA, du vice-président patrimoine et transition énergétique, du directeur de l'UFR LLSH (Lettre Langues Sciences Humaines), et des responsables des entités accueillis par La RUCHE.

Cette équipe de portage de projet est appuyée par les services de la direction du Patrimoine de l'USMB, constituée en équipe technique chargée du suivi de la réalisation du projet et de préparation à l'exploitation du bâtiment.

La conduite d'opération est assurée par les services du département de la Haute-Savoie avec une collaboration permanente pour la validation technique du projet avec les services de la direction du Patrimoine de l'USMB ainsi que le service construction du Rectorat.

3.6.2. Organisation de la maîtrise d'ouvrage

Le département de la Haute-Savoie sollicitera le portage de la maîtrise d'ouvrage de cette opération complémentaire qui devrait donc lui être confiée. La conduite d'opération sera assurée par le Pôle Bâtiments et Moyens du département de la Haute-Savoie.

La direction du patrimoine de l'USMB assure l'interface entre la maîtrise d'ouvrage et l'équipe de portage de projet pour la validation fonctionnelle, ainsi que la validation technique du projet aux différentes étapes de la conception à la mise en service.

Cette interface est physiquement assurée au sein de l'USMB par un chargé de projet, M. Philippe ROGER et la direction du Patrimoine, Mme Véronique DEGLAIRE.

3.6.3. Principes d'organisation

L'Université, le Rectorat de la Région Académique et les financeurs s'accordent pour organiser différents points d'étapes tout au long de la phase de consultation, conception et de la réalisation de l'ouvrage jusqu'à la fin de l'année de parfait achèvement.

Phase programmation :

- Réunions techniques de montage au cours de l'élaboration du programme ;
- Réunion d'arbitrage et de validation du préprogramme ;
- Réunion de validation des objectifs environnementaux du projet ;
- Réunion d'arbitrage et de validation du programme technique détaillé.

Phase concours de maîtrise d'œuvre :

- Participation du Recteur d'académie et du président de l'USMB aux jurys de sélection des candidats et de sélection du projet final ;
- Participation de l'équipe de portage et de l'équipe technique de l'USMB, ainsi que du service construction du Rectorat pour analyser les projets.

Phase études de conception de maîtrise d'œuvre :

- Réunions de travail à chaque phase d'études de maîtrise d'œuvre avec l'équipe de portage de projet et technique de l'USMB ;
- Réunion de validation des différentes phases de conception avec l'équipe de portage de projet et technique de l'USMB.

1% artistique :

- Préparation de la procédure en lien avec les services du Rectorat et de l'USMB ;
- Réunions du comité en présence d'un représentant de l'USMB et du Rectorat ;
- Sélection finale de l'œuvre et de l'artiste conjointement avec l'avis du Rectorat et de l'USMB, exploitant du futur bâtiment.

Phase travaux :

- Préparation du chantier avec les services de la direction du patrimoine de l'USMB ;
- Participation de l'équipe technique de suivi de projet de l'USMB aux réunions de chantier ;
- Points d'étapes du chantier avec l'équipe de portage de projet et de suivi technique de l'USMB.

Réception de l'ouvrage ;

- Réunions préalables avec les services utilisateurs et les services d'exploitation de l'USMB ;
- Réception de l'ouvrage conjointement avec les services techniques de l'USMB.

Suivi de l'année de parfait achèvement en partenariat entre le service de conduite d'opération du département de la Haute-Savoie et les services techniques d'exploitation de l'USMB.

En outre, seront organisées des réunions de maîtrise d'ouvrage regroupant l'ensemble des financeurs, la DRAI et l'USMB au moins 2 fois par an et aux étapes importantes du projet :

- Lancement de l'opération et validation du programme ;
- Validation finale du financement de l'opération à la fin des études d'Avant-Projet ;
- Point d'étape au moment de la construction ;
- Réception finale de l'opération.

3.6.4. Prestations en régie

Sans objet.

3.6.5. Prestations externalisées

Le service de la maîtrise d'ouvrage assurant la conduite d'opération sera accompagné par différents acteurs externes tout au long de la réalisation du projet :

- Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) en programmation architecturale et technique ;
- Maîtrise d'œuvre de conception avec suivi des travaux ;
- OPC ;
- Contrôleur Technique ;
- Coordinateur SPS ;
- AMO divers (BIM, performance énergétique, QEB...).

3.7. Planning prévisionnel de l'opération

Etudes de programmation/faisabilité (TF + TO)	2017 / 2019
Lancement du concours ou marché de maîtrise d'œuvre	Février 2019
Notification maîtrise d'œuvre	2 juin 2020
Fin des études de conception (APS/APD, TF + TO)	Juillet 2020
Etudes de programmation La RUCHE	Juillet 2021
Finalisation PRO/DCE, TF TO et RUCHE	Mai 2022
Dépôt du permis de construire	28 janvier 2022
Lancement consultation travaux	Été 2022 : infructueux Relancée en février 2023
Notification des marchés de travaux	Juillet 2023
Lancement des travaux	Sept 2023
Complément CPER	Janvier 2023
Fin des travaux – livraison	Printemps 2026
Mise en service	Septembre 2026

4. ANNEXE 1 – TABLEAU DES COÛTS D'INVESTISSEMENT

[illegible]

5. ANNEXE 2 – DELIBERATION USMB

6. ANNEXE 3 – ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

6.1. Délibération du Département de la Haute-Savoie de confirmation de soutien financier (CPER15) et approbation du SDDUS

Schéma Départemental de Développement Universitaire et Scientifique de la Haute-Savoie 2023-2028

La Haute-Savoie jouit d'un ensemble d'établissements d'enseignement supérieurs et de structures de recherche permettant au territoire de renforcer son attractivité et son rayonnement, mais aussi de répondre aux enjeux de la vie étudiante haut-savoyarde ainsi qu'aux besoins du tissu économique local.

En définissant jusqu'en 2028 les orientations de la politique départementale en matière d'Enseignement Supérieur et ce en cohérence avec les stratégies nationale et régionale, le département inscrit son intervention dans le domaine de l'enseignement supérieur au cœur des grands enjeux de la transition économique, environnementale et industrielle, et au cœur de son projet politique.

Chiffres clés :

- 1 Université pluridisciplinaire : l'université Savoie Mont Blanc ;
- 6 Écoles supérieures d'ingénieur et de commerce : IPAC (2 sites en Haute-Savoie : Annecy et Ville-la-Grand), ITII (Annecy), UCLY (Annecy), ECORIS (2 sites en Haute-Savoie : Annecy et Gaillard) ;
- 3 Instituts de soins infirmiers : Epagny-Metz-Tessy, Ambilly, Thonon et 4 Instituts de formation d'aides-soignants (Rumilly, Epagny-Metz-Tessy, Ambilly, Thonon) ;
- 1 École supérieure d'Arts Annecy Alpes ;
- 1 École des sciences de l'environnement et des territoires d'Annecy ;
- 1 École nationale des industries du lait et des viandes à La Roche-sur-Foron ;
- 1 antenne Gobelins École de l'image ;
- Des Classes préparatoires aux grandes écoles pour les filières scientifique, économique, technologique et littéraire dans 2 lycées à Annecy et Argonay ;
- 72 BTS en Haute-Savoie rassemblant 3 136 élèves à la rentrée 2021.

Zoom sur l'Université Savoie Mont Blanc (USMB) :

A l'échelle bi-départementale :

- 5 300 diplômés par an ;
- 7 composantes de formation : 3 UFR, 2 IUT, 1 école d'ingénieurs et 1 IAE ;
- 18 unités de recherche dont 11 unités mixtes avec le CNRS, l'INRAE et l'IRD ;
- Un département dédié à l'innovation pédagogique : Accompagnement pédagogique, promotion de l'enseignement numérique et à distance pour la réussite des étudiants (APPRENDRE) ;
- Un Pôle touristique d'excellence : « Montagne Inventive » ;
- 3 campus des métiers et des qualifications : Mécanique connectée et fonctions support (campus d'excellence ; Passy-Cluses), Hôtellerie et tourisme de montagne (Thonon), Construction durable et innovante (Annemasse et Nord Isère) ;
- 3 campus connectés : Évian, Faverges-Seythenex, Bourg-Saint-Maurice.

Et plus spécifiquement sur le domaine universitaire d'Annecy :

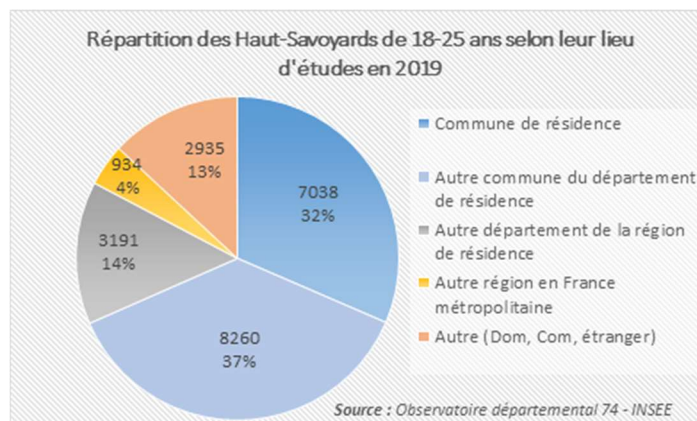
- 4 976 étudiants à la rentrée 2021 ;
- 1 institut d'administration des entreprises : IAE Savoie Mont Blanc rassemblant 1154 étudiants à la rentrée 2021 ;
- 1 institut universitaire de technologie : l'IUT Annecy rassemblant 2699 étudiants à la rentrée 2021 ;
- 1 école d'ingénieur : Polytech Annecy rassemblant 668 étudiants à la rentrée 2021 ;
- 5 unités de recherche : l'IREGE, le LAPP, le LaPTh, le LISTIC et SYMME.

Elle obtient de bons résultats dans toutes ses missions :

- ✓ 1^{re} université française pour la mobilité sortante Erasmus depuis 2008 ;
- ✓ 1^{re} université française pour l'impact à deux ans des publications scientifiques (Hcéres, 2021) ;
- ✓ 58^e établissement au monde pour les collaborations internationales en recherche (Best global universities, 2022) ;
- ✓ 2^e université française pour les médailles dans les compétitions sportives mondiales (JO, X-Games, championnats du monde, universiades) ;
- ✓ Seule université pluridisciplinaire sans santé française à figurer dans le classement de Shanghai (801-900) ;
- ✓ Autour de la 10^e place en France pour la réussite étudiante ;
- ✓ Des taux d'insertion professionnelle systématiquement supérieurs aux moyennes nationales.

L'USMB est depuis 2020 membre fondateur de l'alliance européenne UNITA. *Universitas Montium*. *Universitas Montium* est une alliance de six universités dont l'objectif est de promouvoir une nouvelle forme de coopération à l'échelle européenne

En 2019, les établissements de Haute-Savoie accueillient 68% des 22 358 étudiants haut-savoyards.



Un Département de la Haute-Savoie engagé de longue date :

Le Département est un partenaire historique de l'ancrage territorial et de l'accompagnement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en Haute-Savoie. Il a joué un rôle essentiel et décisif dans la constitution du site haut-savoyard de l'Université Savoie Mont Blanc (USMB). En effet, le Département a apporté l'essentiel du foncier et a été le financeur majoritaire des constructions immobilières. Plus encore, il a apporté ses compétences techniques en assurant la maîtrise d'ouvrage de la construction de différents bâtiments tels que la Maison de la mécanique ou l'extension de la bibliothèque universitaire. Par ailleurs, le Département contribue depuis de longues années au fonctionnement de l'USMB, en lien avec le Conseil Savoie Mont Blanc, pour soutenir des actions répondant aux enjeux locaux. Au-delà de l'USMB, le Département a accompagné les investissements de nombreuses structures d'enseignement supérieur :

- Ecole Supérieure d'Arts d'Annecy Alpes (ESAAA),
- Implantation de l'Université Catholique de Lyon (UCLY)
- Implantation de formations dans le domaine de l'image sur le site des Papeteries Image Factory
- Etc.

Depuis la Loi NOTRe, le Département, au titre de l'article L. 216-11 du Code de l'Education, peut, dans le cadre de son propre Schéma de développement universitaire et scientifique, et en cohérence avec les contrats pluriannuels d'établissement, contribuer au financement des sites et établissements d'enseignement supérieur et établissements de recherche implantés sur son territoire, ainsi qu'aux œuvres universitaires et scolaires.

Le Département de la Haute-Savoie entend donc poursuivre et amplifier son action pour répondre aux enjeux de son territoire à travers son Schéma Départemental de Développement Universitaire et Scientifique (SDDUS) 2023-2028.

Celui-ci s'inscrit dans les nouvelles ambitions portées par le Département depuis le mois de juillet 2021, visant à s'engager dans une dynamique plus ambitieuse de développement au service des hauts-savoyards à travers cinq objectifs :

1. avoir une ambition forte sur les investissements pour proposer des infrastructures modernes et performantes et améliorer la qualité de vie des hauts-savoyards,
2. veiller à l'excellence environnementale du Département et avoir une stratégie « bas-carbone »,
3. assumer pleinement la responsabilité sociale du Département, dans les politiques en faveur des personnes en situation de handicap, des personnes âgées, de l'insertion et de l'enfance - famille,
4. promouvoir l'image du Département, 1er partenaire des territoires,
5. renforcer la qualité du service public pour permettre la réalisation de notre projet pour la Haute-Savoie.

Ce SDDUS 2023-2028 s'inscrit en cohérence avec les orientations du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) Auvergne-Rhône-Alpes 2022-2028 et s'appuiera fortement sur l'implication financière du Département dans le volet territorialisé pour la Haute-Savoie du Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2021-2027.

L'ambition du SDDUS pour la Haute-Savoie est d'ancrer sur le territoire des structures d'enseignement supérieur et de recherche d'excellence ouvertes sur l'international permettant de répondre à l'épanouissement du potentiel humain des étudiants, aux besoins du territoire et du tissu économique local. Le SDDUS doit contribuer à répondre tant aux besoins actuels que de préparer l'adaptation aux enjeux de mutation et de transition à venir.

Ainsi, le Département de la Haute-Savoie à travers sa politique propre articule son SDDUS autour de 3 axes :

I. Soutenir massivement l'investissement pour des infrastructures d'enseignement supérieur et de recherche de qualité

Il s'agit non seulement d'accompagner l'investissement dans des locaux et outils de qualité pour conforter l'attractivité de nos établissements d'enseignement supérieur mais aussi d'ancrer sur l'ensemble du territoire des formations bénéficiant de structures adaptées pour l'épanouissement des étudiants au plus près des besoins du tissu économique local.

1.1 Campus d'Annecy de l'Université Savoie Mont Blanc : rénover l'existant et préparer l'avenir

Le Département poursuivra son accompagnement historique pour maintenir l'attractivité du Campus annécien de l'USMB et poursuivre son développement en soutenant les différents projets d'investissements.

⇒ Projet Immobilier Prioritaire 2 : site d'accueil de l'IUT (tranche 1)

Il s'agit de créer sur le Campus un site d'accueil, de vie et d'animation en rendant plus lisible les services aux étudiants et aux usagers. Espace polyvalent d'animation de campus, ce site d'accueil regroupera des activités de Vie Etudiante et de Campus, des associations ainsi que des services aux étudiants.

Coût prévisionnel : 5 M€ HT – **participation du Département : 2,5 M€** dont 2 M€ déjà engagés par délibération n°CP-2021-0707 du 18 octobre 2021.

⇒ Rénovation de l'IUT phase 1 et phase 2

Le maintien en état du parc immobilier est indispensable pour assurer l'attractivité du campus et les bonnes conditions de travail des étudiants, optimiser les coûts de fonctionnement et répondre aux enjeux de sobriété énergétique et « bas-carbone ». Cette opération consiste en une rénovation thermique, une mise en conformité et une adaptation fonctionnelle de l'IUT. Celle-ci se déroulera en 2 phases.

Phase 1, coût prévisionnel : 7 M€ HT – **participation du Département : 6 M€.**

Phase 2, coût prévisionnel : 10 M€ HT – **participation du Département : 10 M€.**

⇒ Maison de l'Action Publique Internationale (MAPI) phases 1 et 2

La construction de la Maison de l'Action Publique Internationale (MAPI) a pour objectif d'accueillir un ensemble de formations de langues étrangères et de management international. Le projet prévoit également la construction de la Ruche, lieu d'innovation entrepreneuriale, d'activités, d'idées, visant à favoriser les synergies croisées entre les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'entreprise et des collectivités locales sur un même lieu physique. La volonté de minimiser l'empreinte carbone du bâtiment et aboutir à une performance énergétique et environnementale élevée sont les fils conducteurs du projet.

Coût prévisionnel : 30 M€ - **le Département assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération et participera à hauteur de 18,1 M€.**

⇒ Formation professionnelle et Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE)

Il s'agit de créer un bâtiment sur le Campus universitaire accueillant la formation professionnelle et l'Institut National Supérieur des Professeurs d'Ecole (INSPE) qui offrira des possibilités de rapprochement pédagogique et opérationnel de l'INSPE avec d'autres structures universitaires, ainsi que des infrastructures du CNRS et du CROUS.

Coût prévisionnel : 14 M€ HT – **participation du Département 4 M€.**

1.2 L'Ecole supérieure d'arts Annecy Alpes (ESAAA) - phase 2

L'Ecole Supérieure d'Arts Annecy Alpes (ESAAA), qui fait partie de l'ensemble des Marquisats à Annecy depuis 1993, propose une offre de formation allant du 1^{er} cycle (bac+3) au 3^{ème} cycle (bac+8). Il s'agit de poursuivre le projet de restructuration et de rénovation des bâtiments du site classés « Patrimoine du XX^{ème} siècle », afin de permettra à l'ESAAA de disposer de locaux suffisants en surface et adaptés pour dispenser correctement son enseignement, et développer des projets innovants. Coût prévisionnel : 6 M€ - **participation du Département : 2,4 M€.**

1.3 Rayonner sur l'ensemble du territoire

Le Département soutiendra les projets permettant de mailler le territoire de structures d'enseignement supérieur et de recherche scientifique.

⇒ l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE) de Thonon

Ce projet consiste en la rénovation et l'aménagement des bâtiments existants et en la création d'une extension sur le site de l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE) de Thonon. Il permettra de développer le projet LACS (Laboratoire d'Accueil, Formation Continue et Service) qui vise à créer une dynamique de coopération tant pour les aspects liés à l'accès au lac et aux moyens de prélèvements, que pour les stages d'étudiants et des résidences de chercheurs. Ainsi sera développé un ensemble de plateformes d'analyses environnementales, de services et de formation, tournées vers un objectif double de recherche scientifique de haut niveau mais aussi de partenariat et de co-construction de recherches avec des partenaires multiples et non académiques.

Coût prévisionnel : 4 M€ - **participation du Département : 2 M€.**

⇒ ZAC Etoile Annemasse « Grand Forma ».

Pour mémoire, le Département s'est engagé par délibération n°CP-2021-0440 du 7 juin 2021, hors CPER, en faveur de la construction du Pôle de formations supérieures « Grand Forma » sur la ZAC Etoile Annemasse-Genève. Ce projet vise à accueillir une offre de formations spécifiques répondant aux besoins des entreprises, notamment des métiers en tensions.

Coût prévisionnel : 5,357 M€ - **participation du Département : 1 M€.**

Ainsi, c'est plus de 45 M€ que le Département prévoit d'investir en faveur des infrastructures d'enseignement supérieur et de recherche de Haute-Savoie.

II. Accompagner le développement de projets de recherche et de transfert de technologie répondant aux enjeux du territoire

Il s'agit de poursuivre l'accompagnement des actions répondant aux écosystèmes clés de la Haute-Savoie :

- Mécanique de précision, mécatronique, robotique ;
- Industries créatives / images en mouvement ;
- Industrie du sport outdoor ;
- Tourisme.

A cet effet, le Département souhaite poursuivre son soutien aux activités de recherches de l'USMB autour de 5 actions prioritaires :

- Cofinancement d'allocation de recherche ;
- Soutien aux projets de recherches des laboratoires ;
- Appui au transfert de technologie entre les laboratoires et les entreprises du territoire ;
- Soutien aux plateformes technologiques ;
- Appui à la documentation.

III. Rapprocher les étudiants du monde de l'entreprise, leur ouvrir une fenêtre sur l'international

L'enjeu de l'enseignement supérieur est d'aller au-delà de la formation académique des étudiants. Cette période charnière dans une vie est pour eux l'occasion de s'ouvrir sur l'international et le monde de l'entreprise. Il conviendra d'accompagner les initiatives favorisant l'employabilité des étudiants et le goût de l'entrepreneuriat en réponse à leurs aspirations, et aux besoins tant du tissu économique local que de nos entreprises rayonnant à l'international.

Le Département souhaite contribuer à offrir aux étudiants les meilleures conditions dans leurs parcours de formation par différents leviers :

- l'information pour un choix éclairé de leur cursus en favorisant les liens avec les collèges et les établissements du secondaire à destination des élèves et leurs parents, et à destination des enseignants et personnels d'encadrement ;
- l'ouverture sur le monde de l'entreprise : entrepreneuriat étudiant et rapprochement étudiants-entreprises pour l'innovation ;
- l'accompagnement des formations professionnalisantes répondant aux besoins des entreprises, notamment dans les secteurs en tension ;
- l'accompagnement des actions favorisant l'ouverture du personnel enseignant et des étudiants sur l'international.

Au-delà de l'action des établissements d'enseignement supérieur, il conviendra de s'appuyer sur les structures bénéficiant d'une expérience de longue date.

Le Club des entreprises de l'USMB, créé en 1991, mobilise entreprises et institutions avec pour objet de connecter le monde de l'entreprise avec celui de l'université en activant trois grands leviers :

- l'apport de compétences issues des entreprises pour favoriser la professionnalisation de l'enseignement ;
- la promotion des filières de l'université auprès des entreprises pour favoriser l'insertion professionnelle des étudiants, via les stages et l'alternance ;
- la création de collaborations en réseaux grâce à des événements transversaux, pour diffuser une culture de l'entreprise à l'université.

La Fondation partenariale USMB rassemble des entreprises, des collectivités locales et l'université Savoie Mont Blanc dans une perspective de développement territorial. Elle a pour objet de :

- développer des synergies et partenariats, et favoriser les échanges d'expérience et de compétences entre l'USMB et le monde socio-économique dans le domaine de la recherche, de l'innovation et de la formation afin de permettre l'émergence et la mise en œuvre de projets stratégiques sur de filières prioritaires d'avenir, en lien avec les territoires, en particulier de Savoie Mont Blanc et ses acteurs ;
- promouvoir la notoriété, le rayonnement et l'attractivité de l'USMB sur le plan national et international ;
- contribuer à la valorisation de la recherche de l'USMB, à la diffusion et au transfert de connaissances ;
- soutenir l'USMB et accompagner une réflexion commune dans la mise en place de projets endogènes structurants, permettant de faciliter son développement et d'améliorer son organisation pour faire face aux enjeux présents et à venir.

Enfin, à travers ses autres politiques le Département peut également intervenir en faveur des étudiants pour améliorer leur quotidien:

- par le schéma départemental de l'habitat, le Département peut soutenir la production de logement social dont les résidences sociales pour étudiants ;
- par l'action de la Maison Départemental des Personnes Handicapées, interventions en faveur des étudiants porteurs de handicap ;
- etc.

Les réalisations, projets et objectifs identifiés dans ces documents stratégiques constituent les fondements de l'engagement du Département en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le Conseil Départemental s'autorisera à faire évoluer et adapter ses interventions en fonction des besoins exprimés dans le temps par les acteurs et partenaires ainsi que par la population haut-savoyarde.

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 25 avril 2023
N° 2023.04.25_8.

Point 8 – Personnels

- Lignes directrices de gestion relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels

Vu le code de l'éducation ;
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
Vu la loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 ;
Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;
Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;
Vu le décret n°2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés, modifié par décret n°2023-172 du 9 mars 2023 ;
Vu l'arrêté du 7 février 2022 fixant certaines modalités de la procédure de promotion interne prévue par le décret n°2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés, modifié par arrêté du 10 mars 2023 ;
Vu les lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation du 20 octobre 2020 publiées au bulletin officiel n°44 du 19 novembre 2020, modifiées le 2 mars 2022 et le 10 mars 2023 ;
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifiés ;
Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;
Vu l'avis du comité technique en date du 23 août 2022, portant sur les lignes directrices de gestion relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels ;
Vu la délibération prise en conseil d'administration en date du 30 août 2023, portant sur les lignes directrices de gestion relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels ;
Vu l'avis du comité social d'administration en date du 4 avril 2023, portant sur l'objet de la présente délibération ;

► Le conseil d'administration approuve les modifications apportées aux lignes directrices de gestion relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels, dont la version modifiée est annexée à la présente délibération.

Résultat du vote :

Membres en exercice :	34	Nombre de suffrages exprimés :	21
Quorum :	17	Contre :	0
Membres présents :	19	Abstention :	6
Membres représentés :	8	Pour :	21
Nombre de votants :	27		

Fait à Chambéry, le **28 AVR. 2023**

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,


Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le : Transmise au recteur de région académique le :	28 AVR. 2023 28 AVR. 2023
Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr. En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.		



Lignes directrices de gestion relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels de l'USMB

Sommaire

Textes de référence	5
I - Préambule	6
II - Des possibilités de promotion et de valorisation des parcours des personnels tout au long de leur carrière.....	6
A - Différentes modalités de promotion.....	6
1 - Concours de la fonction publique.....	7
2 - Avancement de grade	7
3 - Liste d'aptitude	7
4 - Nomination sur des emplois fonctionnels	7
B - Des procédures de promotion et de valorisation des parcours visant à garantir un traitement équitable des agents	7
1 - Prise en compte de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle.....	8
2 - Respect de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	8
3 - Promotion des personnels en situation de handicap.....	8
4 - Prise en compte de l'activité professionnelle exercée dans le cadre d'une activité syndicale	9
5 - Maintien d'un équilibre entre univers d'exercice, entre disciplines pour les personnels enseignants-chercheurs et branches d'activité professionnelle (BAP) dans la filière ITRF	9
6 - Information et accompagnement des personnels tout au long de leur carrière	10
6-1 Information des personnels.....	10
6-2 Accompagnement des personnels.....	10
III - Promotions et valorisations des parcours professionnels des personnels BIATSS... 11	11
A - Critères d'évaluation des dossiers de candidature.....	11
1 - Avancement de grade par tableau d'avancement.....	11
2 - Promotion de corps par voie d'inscription sur une liste d'aptitude	12
B - Examens des dossiers de candidature	12
IV - Promotions et valorisation des parcours professionnels des personnels enseignants et enseignants-chercheurs	13
A - Dispositifs applicables aux personnels enseignants-chercheurs	13
1 - Promotions	13
1-1 Avancement de grade	13
1-2 Avancement d'échelon	15
1-3 Voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités (repyramidage).....	15
2 - Valorisation des parcours professionnels.....	188

2-1 Classement à la nomination.....	188
2-2 Bonification d'ancienneté.....	188
3 - Accompagnement tout au long de la carrière	188
3-1 Formation et parcours d'intégration	188
3-2 Suivi de carrière	199
B - Dispositifs applicables aux personnels enseignants du second degré	20
1 - Promotions	20
1-1 Avancement de corps	21
1-2 Avancement de grade	21
1-3 Avancement d'échelon	23
2 - Valorisation des parcours professionnels.....	23
2-1 Classement à la nomination.....	23
2-2 Bonification d'ancienneté.....	23
3 - Accompagnement tout au long de la carrière	24
V - Annexes.....	24
A - Grilles d'évaluation BIATSS.....	25
B - Charte de confidentialité des experts BIATSS	28

Textes de référence

- Code général de la fonction publique,
- Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
- Décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
- Lignes directrices de gestion relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation publiées au bulletin officiel n° 44 du 19 novembre 2020,
- Lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports publiées au bulletin officiel spécial n°9 du 5 novembre 2020,
- Lignes directrices de gestion académiques relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des sports du 18 janvier 2021.

I - Préambule

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a introduit dans la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, depuis codifiée à droit constant dans le code général de la fonction publique, des dispositions prévoyant l'édiction de lignes directrices de gestion (LDG) par les administrations. Elles déterminent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, les orientations générales en matière de mobilité, ainsi qu'en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

Conformément aux dispositions de l'article 12 du décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des commissions administratives paritaires, le présent document formalise les lignes directrices de gestion de l'université Savoie Mont Blanc en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels applicables aux personnels enseignants-chercheurs, aux personnels enseignants et aux personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (BIATSS).

Les LDG précisent les lignes directrices de gestion ministérielles, dans le respect des principes de légalité, de compatibilité et de caractère non prescriptif de leurs dispositions.

Ces lignes directrices de gestion sont applicables pour une durée de 3 ans à compter de leur adoption par le conseil d'administration de l'établissement, après avis du comité technique. Un bilan annuel présentera les données sur les caractéristiques globales des promotions (femme/homme, corps, BAP le cas échéant). Les LDG feront l'objet d'une révision à l'issue de la première année qui permettra notamment d'intégrer le repyramidage à venir des personnels enseignants-chercheurs. La procédure d'application de ce repyramidage sera mise en œuvre dès parution de l'arrêté et sans attendre la révision. Les lignes directrices pourront être revues en tant que de besoin, les années suivantes, selon les modalités identiques à leur adoption.

Afin de prendre en compte les spécificités statutaires des différents corps gérés, les présentes lignes directrices de gestion sont structurées en trois parties.

II - Des possibilités de promotion et de valorisation des parcours des personnels tout au long de leur carrière

Les promotions (avancement au sein d'un même corps et accès à un corps supérieur) reconnaissent la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle. Elles permettent à un agent d'accéder à des fonctions d'un niveau supérieur, de faire correspondre, dans l'intérêt du service et de celui de l'agent, le potentiel de chacun au niveau de fonctions exercées, de procéder à une meilleure reconnaissance des mérites et de favoriser l'élaboration des parcours professionnels fondés sur la valorisation des compétences déployées et l'expérience professionnelle de chaque agent.

Dans le respect des principes fixés par le MESRI, l'USMB poursuit l'objectif de permettre à minima à tous les personnels déroulant une carrière complète, d'évoluer au moins au sein de deux grades conformément aux dispositions du protocole PPCR.

A - Différentes modalités de promotion

Les personnels peuvent valoriser leur parcours professionnel en accédant à des corps de catégorie ou de niveau supérieur selon différentes voies.

1 - Concours de la fonction publique

Au travers de sa campagne d'emplois annuelle votée par son conseil d'administration, l'USMB ouvre la possibilité aux personnels de présenter les concours de la fonction publique pour leur permettre d'accéder à une promotion ou une pérennisation de leurs fonctions. Les personnels bénéficient dans le cadre du plan de développement des compétences, d'un accompagnement à la préparation des épreuves des concours.

2 - Avancement de grade

L'avancement de grade avec ou sans tableau d'avancement est établi par le ministre ou le recteur selon les corps, au choix ou par examen professionnel, selon les corps ; les promotions sont prononcées dans l'ordre d'inscription au tableau d'avancement, s'il existe, ou par les chefs d'établissement, pour les enseignantes-chercheuses, les enseignants-chercheurs, après avis des instances compétentes. Elles prennent effet au 1^{er} septembre de chaque année.

Pour les personnels BIATSS, les grades accessibles par deux voies (tableau d'avancement, examen professionnel) obéissent à une même logique.

- L'examen professionnel est la voie majoritaire (généralement 70% des postes). Elle est ouverte à un vivier d'agents moins avancés dans la carrière.
- Le tableau d'avancement, minoritaire en nombre de promotions, est ouvert sous conditions d'ancienneté supérieure à celle de l'examen professionnel. Il s'adresse généralement à des agents plus avancés dans la carrière.

3 - Liste d'aptitude

La liste d'aptitude permet aux personnels d'accéder à des corps de catégorie de niveau supérieur. Ainsi un personnel BIATSS de catégorie C (ATRF, ADJENES, MAG) pourrait accéder à un corps de catégorie B (TECH, SAENES, BIBAS).

4 - Nomination sur des emplois fonctionnels

Elle permet à des agents d'exercer des responsabilités supérieures (par exemple, directrices générales des services, directeurs généraux des services, administratrices, administrateurs de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche -AENESR). Elle est mise en œuvre par le ministère.

B - Des procédures de promotion et de valorisation des parcours visant à garantir un traitement équitable des agents

Les agents éligibles à une promotion - dits promouvables dans des conditions statutaires définies pour chaque corps et grade - sont sélectionnés, dans le cadre de procédures équitables et connues des personnels.

La gestion des carrières des personnels est fondée sur le principe d'égalité de traitement des agents et de prévention de l'ensemble des discriminations, conformément aux politiques des ministères en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, de handicap et plus généralement de diversité en application de l'article L131-1 du code général de la fonction publique « Aucune distinction, directe ou indirecte, ne peut être faite entre les agents publics en raison de leurs opinions politiques, syndicales, philosophiques ou religieuses, de leur origine, de leur orientation sexuelle ou identité de genre, de leur âge, de leur patronyme, de leur situation de famille ou de grossesse, de leur état de santé, de leur apparence physique, de leur handicap ou de leur appartenance ou de leur non appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race. »

Les avancements de corps et de grade s'exercent dans le respect du nombre de promotions autorisé annuellement.

1 - Prise en compte de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

Pour prononcer les promotions, l'USMB recueille systématiquement un avis qualitatif sur le dossier des personnes promouvables.

- Pour les personnels de bibliothèque et ITRF, l'établissement établit un classement en s'appuyant sur l'avis du supérieur hiérarchique.
- Pour les personnels administratifs, sociaux et de santé, le recteur recueille l'avis de l'établissement.
- Pour les enseignantes, les enseignants, le recteur recueille l'avis de l'établissement.
- Pour les enseignantes-chercheuses, les enseignants-chercheurs, le président recueille l'avis des instances prévues dans le statut du corps.

L'objectif est d'apprécier, sur la durée de la carrière, l'investissement de l'agent compte tenu de ses missions et activités professionnelles, de son implication dans la vie de l'établissement, ou dans l'activité d'une structure, de la richesse et de la diversité de son parcours professionnel, de ses formations et de ses compétences.

2 - Respect de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Une attention particulière est portée à l'équilibre entre les femmes et les hommes dans le choix des propositions, conformément au protocole d'accord du 8 mars 2013 complété le 30 novembre 2018, relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique et à l'article L522-18 du code général de la fonction publique qui prévoit qu'il est tenu compte de la situation respective des femmes et des hommes dans les corps et grades concernés, dans le cadre des lignes directrices de gestion prévues au chapitre III du titre Ier du livre IV du code général de la fonction publique.

L'USMB sera attentive à une répartition des promotions qui corresponde à la part respective des femmes et des hommes parmi les promouvables et tienne compte de leur représentation dans les effectifs du corps d'origine. Des actions de communication pourront être lancées afin d'inciter les promouvables à faire acte de candidature, notamment en direction du sexe le moins représenté. Ces actions font l'objet d'engagement dans le cadre du plan pluriannuel d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Pour l'ensemble de ses personnels, l'USMB veillera notamment à ce que les agents à temps partiel ou ayant bénéficié de congé maternité, parental ou d'adoption bénéficient des mêmes possibilités de promotions. À cet effet, les tableaux annuels d'avancement des corps des filières ITRF et de bibliothèques précisent la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits à ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci.

Concernant les enseignantes-chercheuses, les enseignants-chercheurs, le MESRI s'engage à mettre à la disposition des établissements et des sections du Conseil national des universités (CNU) les pourcentages femmes/hommes parmi les promouvables et les promus par grade de l'année précédente. Des données sexuées sont présentées annuellement dans le bilan relatif à la mise en œuvre des lignes directrices de gestion et à l'occasion de chaque réunion de la commission d'avancement de grade de l'USMB.

Concernant les enseignantes, les enseignants, des données sexuées sont présentées à chaque réunion de la commission d'avancement de corps et de grade de l'USMB.

3 - Promotion des personnels en situation de handicap

L'article L131-8 du code général de la fonction publique prévoit que les employeurs doivent prendre toutes les mesures appropriées pour garantir le respect du principe d'égalité de traitement à l'égard des personnes en situation de handicap, et notamment pour leur permettre de développer un parcours professionnel et d'accéder à des fonctions de niveau supérieur.

Ainsi, les conséquences que peut avoir le handicap sur l'organisation du travail ou les besoins particuliers

des agents ne doivent pas affecter l'appréciation de leurs compétences et de leur valeur professionnelle et la possibilité de promotion de ces agents. Les rapports les concernant ne doivent pas non plus évoquer le handicap mais uniquement les aspects professionnels permettant d'éclairer les avis donnés.

Outre les procédures de droit commun décrites supra, les fonctionnaires en situation de handicap peuvent bénéficier d'une voie dérogatoire de promotion interne en application de l'article 93 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. Il s'agit d'accéder à un corps de niveau ou de catégorie supérieur, par la voie du détachement, sous réserve d'avoir accompli préalablement une certaine durée de services publics conformément aux modalités prévues par le décret n° 2020-569 du 13 mai 2020. Cette nouvelle procédure sera précisée par une circulaire ministérielle ultérieure.

4 - Prise en compte de l'activité professionnelle exercée dans le cadre d'une activité syndicale

Les compétences acquises dans l'exercice d'une activité syndicale sont prises en compte au titre des acquis de l'expérience professionnelle. Par ailleurs, les agents bénéficiant d'une décharge syndicale ou mis à disposition d'une organisation syndicale, qui consacrent la totalité de leur service à une activité syndicale ou qui y consacrent une quotité de temps de travail égale ou supérieure à 70 % d'un service à temps plein, depuis au moins six mois, sont inscrits de plein droit sur le tableau d'avancement du fonctionnaire réunissant les conditions requises.

Cette inscription a lieu au vu de l'ancienneté acquise dans ce grade et de celle dont justifient en moyenne les fonctionnaires titulaires du même grade ayant accédé au grade supérieur au titre du précédent tableau d'avancement.

Concernant les enseignantes-chercheuses, les enseignants-chercheurs, en l'absence de tableau d'avancement mais en application du principe cité ci-dessus, la DGRH communiquera annuellement aux établissements l'ancienneté moyenne au titre de la campagne de promotion précédente. Les établissements signaleront les enseignantes-chercheuses, les enseignants-chercheurs qui répondent aux conditions énoncées plus haut et verront leur contingent augmenté en conséquence.

5 - Maintien d'un équilibre entre univers d'exercice, entre disciplines pour les personnels enseignants-chercheurs et branches d'activité professionnelle (BAP) dans la filière ITRF

Du fait de la diversité des structures de l'établissement, l'USMB portera une attention particulière au maintien d'un équilibre, apprécié sur plusieurs années, des promotions entre structures au regard de leur taille, mais également de l'historique de celles qui ont été attribuées au cours des années antérieures, afin de garantir une répartition équitable de ces promotions au sein de l'établissement.

Pour les enseignantes-chercheuses, les enseignants-chercheurs, les promotions sont prononcées, sauf situations particulières, pour moitié par le Conseil national des universités (CNU) et pour moitié par les instances compétentes des établissements. Le MESRI définit, pour les possibilités de promotion des enseignantes-chercheuses, des enseignants chercheurs attribuées au CNU, une répartition par section calculée au prorata des effectifs des enseignantes-chercheuses, des enseignants chercheurs titulaires par discipline.

Pour les personnels BIATSS, l'USMB veille à un équilibre des BAP représentées dans les promotions au regard de leur poids dans les promouvables.

Pour les personnels des bibliothèques, les procédures spécifiques de cette filière s'appliquent.

Pour les personnels de la filière administrative, l'établissement se réfèrera aux lignes directrices de gestion

du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports ainsi qu'aux lignes directrices de gestion académiques.

6 - Information et accompagnement des personnels tout au long de leur carrière

6-1 Information des personnels

Les personnels ont connaissance des conditions de promotions de grade et de corps en consultant le site du [ministère](#). Les enseignantes-chercheuses, les enseignants chercheurs ont accès à ces informations sur le site [GALAXIE](#). Les personnels enseignants se connectent sur l'espace [I-Prof](#).

La direction des ressources humaines de l'établissement organise les campagnes annuelles d'avancement selon le calendrier fixé nationalement ou au niveau académique. Les notes de service publiées chaque année par le ministère précisent les calendriers et le cas échéant les dossiers à constituer.

Les personnels sont informés individuellement de leur promouvabilité. Les directeurs, les directrices, et responsables administratifs de composantes, les directeurs, les directrices de services centraux et communs ont connaissance dans les mêmes délais des agents éligibles.

Le nombre de promotions autorisées annuellement et les résultats des promotions de corps et de grade donnent lieu à publication sur les différents sites des ministères.

Une information par mail de la direction des ressources humaines est adressée aux candidats dont le dossier est remonté au MESRI par l'établissement.

L'USMB présente annuellement dans son rapport social unique les indicateurs relatifs aux promotions et fournit des données sexuées concernant celles-ci.

Les résultats des campagnes de promotions (tableaux d'avancement, listes d'aptitude, résultats publiés sur Galaxie, etc.) peuvent faire l'objet d'un recours dans les conditions de droit commun. Les actes préparatoires aux décisions de promotion ne peuvent pas faire l'objet d'un recours (exemple : avis préalable de l'établissement lorsqu'une promotion est de la compétence du MESRI ou du MENJS).

6-2 Accompagnement des personnels

Des formations et des dispositifs d'accompagnement sont proposés aux personnels, pour faciliter l'adaptation de leurs compétences et capacités aux exigences des postes ainsi qu'à l'évolution des métiers. La direction des ressources humaines est l'interlocuteur privilégié pour mettre à disposition des personnels des outils et les ressources nécessaires pour que les agentes et les agents soient pleinement acteurs de leur carrière professionnelle. Les supérieurs hiérarchiques assurent également un rôle d'accompagnement des personnels placés sous leur responsabilité.

A la demande de l'agent non retenu, un retour individualisé est réalisé par la direction des ressources humaines. Ainsi des points d'attention particulière, des conseils peuvent lui être suggérés de manière à faire évoluer le dossier les années suivantes.

Le plan de développement des compétences des personnels intègre des sessions de formations spécifiques à la rédaction du dossier de reconnaissance de l'expérience professionnelle plus spécifiquement pour les personnels BIATSS. Les responsables peuvent bénéficier de formations dédiées à la rédaction du rapport d'aptitude.

Par ailleurs, les campagnes d'emplois de l'établissement offrent aux personnels recrutés sous contrat à l'USMB, la possibilité d'accéder à une carrière dans la fonction publique.

III - Promotions et valorisations des parcours professionnels des personnels BIATSS

A - Critères d'évaluation des dossiers de candidature

L'étude des candidatures à l'avancement s'appuie sur la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle. Elle reconnaît la diversité des parcours et des fonctions, les conditions spécifiques d'exercice, les formations suivies.

L'évaluation s'appuie sur des critères qualitatifs au regard de la qualité de service et de l'implication professionnelle des personnels. Ainsi, en fonction du corps et du grade d'accès, il sera tenu compte des critères suivants :

- Nature des fonctions, missions et responsabilités au regard de la fiche de poste, du positionnement dans la structure,
- Diversité des postes occupés et progression du parcours professionnel,
- Niveau de technicité et le cas échéant l'encadrement,
- Engagement dans le collectif de travail,
- Aptitude à l'écoute, au dialogue, capacité à s'adapter à l'environnement,
- Implication dans la vie de l'établissement.

Au regard du nombre de promotions au niveau national assez faible, l'USMB portera une attention particulière à la date d'obtention du dernier avancement. Ainsi, à valeur professionnelle égale, les personnels promus lors des trois précédentes campagnes ne seront pas prioritaires. Les personnels ayant déjà obtenu un changement de corps par liste d'aptitude seront invités à participer aux concours pour accéder au corps supérieur.

L'USMB prendra en considération la situation des personnels en décalage corps-fonction, des personnels ayant atteint l'échelon terminal de leur grade et n'ayant pas obtenu un changement de corps ou de grade.

Des grilles d'évaluation sont mises en place dans l'établissement (cf. annexe). Elles sont utilisées par l'établissement pour l'évaluation des dossiers. Elles permettent aux agents d'élaborer leur dossier de candidature à la promotion professionnelle.

Ces évaluations et les classements transmis par l'établissement ne constituent qu'un élément d'appréciation et d'aide à la décision pour l'administration.

1 - Avancement de grade par tableau d'avancement

Les critères reflètent la prise en compte de la valeur professionnelle et la reconnaissance des acquis de l'expérience conformément aux dispositions de l'article L522-18 du code général de la fonction publique. La valeur professionnelle est appréciée par l'observation de critères objectifs que sont notamment la nature des missions confiées, la spécificité du poste, les effectifs encadrés, le niveau de responsabilités exercées, le niveau d'expertise, la nature des relations avec les partenaires.

Par ailleurs, conformément aux dispositions prévues par le protocole PPCR, qui prévoit notamment le déroulement d'une carrière complète sur au moins deux grades, la carrière de l'agent dans son ensemble sera prise en compte et il en sera tenu compte pour établir les propositions. A valeur professionnelle égale, les dossiers des personnels les plus avancés dans la carrière seront privilégiés.

Une attention particulière sera portée aux agents en butée de grade depuis au moins trois ans et entrant dans le champ de l'article 3 alinéa 9 du décret n° 2010-888 du 28 juillet 2010 relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'État.

Pour les avancements de grade dans la filière des personnels des bibliothèques, s'agissant de corps à

vocation interministérielle, les critères qui déterminent une promotion doivent faire ressortir la richesse du parcours professionnel, et qui peut notamment se traduire par des expériences de mobilité effectuées dans des univers différents du monde des bibliothèques (établissements d'enseignement supérieur, ministère de la culture, fonction publique territoriale, etc.), ces expériences étant révélatrices également de la faculté des agents à s'adapter et à exercer leurs fonctions dans des environnements très différents.

Pour les personnels de la filière ITRF, entre deux dossiers d'expertise comparable dans la même BAP, un des éléments qui peut être valorisé dans le cadre du parcours professionnel est celui de la mobilité géographique ou fonctionnelle. Ces mobilités peuvent s'effectuer au sein du ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation, dans un autre département ministériel ou dans une autre fonction publique.

La mobilité sectorielle liée à des environnements professionnels diversifiés et qui peut notamment se traduire par l'exercice de plusieurs métiers ou un changement de branche d'activité professionnelle dans la filière ITRF sera valorisée.

2 - Promotion de corps par voie d'inscription sur une liste d'aptitude

Conformément aux dispositions de l'article 26 du statut général de la fonction publique, les deux critères pris en compte pour l'établissement des promotions par liste d'aptitude sont la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle. Ces promotions permettent d'identifier les viviers d'agents susceptibles de construire un parcours professionnel ascendant en termes de responsabilités qui les rend aptes à exercer des fonctions d'un corps de niveau supérieur. Dans l'établissement des promotions, le ministère portera une attention particulière, aux agents exerçant déjà les fonctions d'un corps supérieur. L'inscription sur une liste d'aptitude permettant d'accéder à un corps et à des fonctions d'un niveau supérieur, implique une mobilité fonctionnelle, sauf éventuellement si l'agent exerce déjà des fonctions d'un niveau supérieur, validées par la fiche de poste établie en liaison avec les référentiels métiers.

B - Examens des dossiers de candidature

Conformément au décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019, les commissions paritaires ne sont plus compétentes en matière de mobilité à compter du 1^{er} janvier 2020 ainsi que pour les décisions individuelles en matière de promotion applicables depuis le 1^{er} janvier 2021.

Les dossiers de candidature sont examinés dans le cadre de procédures transparentes qui s'appuient sur l'appréciation qualitative des agents et sur leur parcours professionnel.

Pour l'ensemble des filières, l'USMB procède à un examen collégial des dossiers des personnels. Pour tenir compte de la diversité des métiers de la filière ITRF, l'établissement fait appel à des experts appropriés pour chaque branche d'activité professionnelle (BAP). Cet examen collégial a pour objectif d'éclairer la décision du président en lui proposant des listes par ordre de priorité dans le respect des orientations définies dans les présentes lignes directrices de gestion.

L'examen des dossiers se déroule en deux temps que ce soit pour les tableaux d'avancement ou les listes d'aptitude.

Lors de la 1^{re} phase, les dossiers sont examinés par un collège d'experts désignés par le président de l'université pour une période de trois ans. L'USMB peut faire appel à des experts d'autres établissements d'enseignement supérieur ou d'autres administrations (rectorat, DSDEN). Des experts peuvent être désignés ponctuellement par l'établissement pour étudier certains dossiers, nécessitant une expertise particulière notamment. L'expert ne peut évaluer que des dossiers d'un grade équivalent ou inférieur au sien. La répartition des dossiers entre les experts est faite par la direction des ressources humaines. Un supérieur hiérarchique ne pourra analyser les dossiers des personnels promouvables de son service.

Chaque dossier est évalué par deux experts à partir de la grille d'évaluation établie par l'USMB (cf. annexe). Au moins un des deux experts est issu de la BAP ou de la filière de la candidate, du candidat. Les experts formulent un avis unique quant aux capacités de l'agente, de l'agent à accéder au grade ou au corps supérieur.

Lors de la 2^e phase, une commission d'harmonisation se réunit. Sa mission est de proposer un classement au président au regard des expertises rendues par les experts désignés ainsi que sur les dossiers de candidatures. La commission s'appuie sur les travaux du collège d'experts et n'a pas vocation à réétudier l'ensemble des dossiers.

La commission est composée de :

La vice-présidente ou le vice-président du conseil d'administration en charge des ressources humaines,

Le directeur ou la directrice générale des services,

Le directeur ou la directrice des ressources humaines de l'établissement,

Le directeur ou la directrice des ressources humaines d'une autre université.

Les travaux des experts et de la commission d'harmonisation sont strictement confidentiels. Une charte de confidentialité est signée par chaque expert (cf. annexe).

Les missions des experts ne sont pas rémunérées mais ont vocation à être valorisées dans le cadre de l'évaluation professionnelle annuelle, en termes d'acquis de l'expérience. Les listes d'experts ne sont pas rendues publiques mais les profils des candidatures retenues seront présentés lors du bilan annuel de la mise en œuvre de ces lignes directrices de gestion.

IV - Promotions et valorisation des parcours professionnels des personnels enseignants et enseignants-chercheurs

A - Dispositifs applicables aux personnels enseignants-chercheurs

1 - Promotions

1-1 Avancement de grade

La politique de valorisation professionnelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ainsi que celle de l'USMB visent à permettre aux enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs de voir reconnaître la richesse, l'intensité et l'équilibre des activités pédagogiques, des activités scientifiques ainsi que des responsabilités collectives.

Les critères et modalités d'appréciation de chaque section du Conseil national des universités (CNU), fixés dans le respect des lignes directrices de gestion du ministère, sont rendus publics et mis à disposition des candidates et candidats sur le site de la [CP-CNU](#).

Les critères et modalités d'appréciation de l'USMB sont quant à eux soumis chaque année au comité technique pour consultation et au conseil académique en formation plénière pour adoption. Une note de cadrage annuelle relative à la procédure de promotion des enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs de l'USMB pour l'année 2022 est votée par les instances. Une fois adoptée par les instances de l'université, elle est rendue publique et communiquée à tous les enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses, aux directrices et directeurs de composante de formation et aux responsables administratifs de composante, près d'un mois avant le début de la campagne, puis aux membres du conseil académique en formation restreinte pour l'évaluation des dossiers de candidature.

Tout au long de la procédure d'avancement de grade, des messages d'information réguliers sont diffusés par courrier électronique aux enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs promouvables puis aux candidates et candidats, via l'adresse générique : Service.Enseignants@univ-smb.fr.

Conditions de promouvabilité

Les conditions de services, fixées statutairement, sont appréciées au 31 décembre de l'année de la session d'examen des candidatures.

Maîtres de conférences

- Accès à la hors classe :

L'avancement de la classe normale à la hors classe a lieu au choix.

Seuls peuvent être promus les maîtresses de conférences et maîtres de conférences parvenus au 7^e échelon de la classe normale et ayant accompli au moins cinq ans de services en qualité de maîtresse de conférences, maître de conférences ou de maîtresse-assistante, maître-assistant en position d'activité ou en position de détachement.

- Accès à l'échelon exceptionnel de la hors classe :

L'avancement de la hors classe à la hors classe échelon exceptionnel a lieu au choix.

Seuls peuvent être promus à l'échelon exceptionnel les maîtresses de conférences et maîtres de conférences justifiant d'au moins trois ans de services effectifs dans le 6^e échelon de la hors classe.

Professeurs des universités

- Accès à la 1^{re} classe :

L'avancement de la 2^e classe à la 1^{re} classe des professeurs des universités a lieu au choix, sans condition de services ou d'échelon.

- Accès à la classe exceptionnelle :

L'avancement de la 1^{re} classe au 1^{er} échelon de la classe exceptionnelle et l'avancement du 1^{er} au 2^e échelon de la classe exceptionnelle se font au choix parmi les professeures des universités et professeurs des universités qui justifient d'au moins dix-huit mois d'ancienneté dans le grade ou échelon inférieur.

Il existe deux voies d'avancement de grade en fonction de la situation des enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs : **la voie de droit commun et la voie spécifique** (qui est réservée aux enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs exerçant des fonctions qui ne sont pas principalement d'enseignement et de recherche).

1-1-1 Avancement de droit commun

L'avancement de droit commun a lieu, pour moitié, sur proposition de la section compétente du CNU et pour moitié sur proposition du conseil académique en formation restreinte de l'USMB.

Ces différentes instances proposent les promotions dans la limite du contingent de possibilités qui leur a été notifié par le ministère. Ces contingents sont calculés en appliquant les taux « propre » (= ratio promus/promouvables) de chaque grade d'accès au nombre de promouvables N-1. Dans le calcul des contingents sont pris en compte les rompus de l'année N-1. Le ministère répartit les contingents par section disciplinaire pour la phase CNU et par grade pour l'établissement.

Le président de l'université prononce les promotions sur propositions des instances précitées.

Le ministère publie sur le portail [GALAXIE](#) la liste des promus au titre des contingents national et local au cours de l'année universitaire qui suit.

L'USMB informe les membres de la commission d'avancement de grade des promotions nationales et locales attribuées, en début d'année universitaire.

1-1-2 Avancement spécifique

La procédure d'avancement de grade via la voie spécifique permet à des enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs exerçant des fonctions particulières, notamment des fonctions de tâches d'intérêt collectif, dont la liste est fixée dans l'arrêté du 31 octobre 2001, de faire examiner leur demande d'avancement de grade par une instance nationale composée de professeures des universités et maîtresses de conférences, de professeurs des universités et de maîtres de conférences, dont les 2/3 tirés au sort parmi des membres du CNU et un tiers nommé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur parmi les enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs exerçant ou ayant exercé les fonctions particulières fixées dans l'arrêté cité ci-dessus.

Le nombre de promotions que peut attribuer cette instance est calculé en appliquant un taux « propre » (= ratio promu/promouvables) au nombre de promovables déposant un dossier de candidature pour chaque grade d'accès. Ces contingents sont ajustés en tenant compte du taux de réussite (ratio nombre de promotions/nombre de candidats) des candidats à la promotion à chaque grade d'accès de la voie de droit commun.

Les enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs remplissant les conditions qui font le choix de déposer un dossier au titre de l'avancement spécifique ne peuvent pas déposer un dossier au titre de l'avancement de droit commun la même année.

Le président de l'université prononce les promotions sur proposition de l'instance nationale.

Une procédure dématérialisée, unique

La procédure d'avancement de grade des enseignantes-chercheuses, des enseignants-chercheurs est :

- dématérialisée via le domaine applicatif GALAXIE, module [ELECTRA](#) ;
- unique : les candidates et candidats à l'avancement enregistrent leur candidature et déposent un rapport d'activité présentant leur parcours scientifique, pédagogique et administratif dans le module ELECTRA. Le modèle du rapport est téléchargeable sur GALAXIE. Le même rapport est examiné par le conseil académique en formation restreinte de l'université et par le CNU pour attribuer les avancements de grade.

Le module ELECTRA permet aux candidates et candidats de suivre les différentes étapes, de prendre connaissance des avis du conseil académique en formation restreinte puis des avis du CNU, de saisir des observations sur ces avis, de poursuivre ou d'interrompre la procédure.

1-2 Avancement d'échelon

L'avancement d'échelon a lieu à l'ancienneté.

Il est prononcé par arrêté du président de l'université en début d'année civile.

1-3 Voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités (repyramidage)

La création d'une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités (repyramidage), prévue dans la loi pour la recherche (LPR), répond à l'objectif du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche de parvenir à une proportion de 40 % de professeurs des universités parmi la population des enseignants-chercheurs au terme des cinq années prévues initialement pour cette mesure. L'USMB entend se saisir pleinement de ce dispositif en ouvrant l'intégralité des possibilités de promotion qui lui seront attribuées par la tutelle.

Chaque année, le conseil d'administration de l'établissement détermine les sections du Conseil national des universités (CNU) dans lesquelles les possibilités de promotion sont ouvertes. Une telle possibilité de promotion peut aussi être attribuée au niveau de deux sections CNU d'un même groupe de disciplines. La proposition de sections du CNU soumise par la présidence au conseil d'administration privilégie les sections représentées à l'USMB comportant une faible proportion de professeurs des universités. L'établissement attache une importance toute particulière aux sections CNU identifiées par le ministère comme étant celles dans lesquelles les possibilités de promotion doivent être ouvertes, notamment celles dont la proportion de professeur des universités est faible à l'échelle nationale et dans l'établissement. L'USMB s'assure, pour chacune des sections du CNU proposée au conseil d'administration, de l'existence d'un vivier de candidates maîtresses de conférences et de candidats maîtres de conférences éligibles et, lorsque cela est possible au regard de la durée de la mesure, favorise la candidature du plus grand nombre. Elle veille à l'existence de candidates et de candidats porteurs d'une dynamique importante en termes de formation et de recherche, capables d'assurer le pilotage de projets, de fédérer des équipes, de participer à l'élaboration de l'offre de formation, etc. L'USMB est particulièrement attentive dans la mise en œuvre de cette procédure de promotion interne de maîtresses et maîtres de conférences au corps des professeurs des universités à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et à la proportion de femmes professeurs des universités au sein de l'établissement.

Déroulement de la procédure

Sont concernés par le repyramidage les maîtres et maîtresses de conférences de classe normale et hors-classe régis par le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 ainsi que les personnels enseignants-chercheurs appartenant aux corps dits « assimilés » énumérés à l'article 1^{er} du décret du 20 décembre 2021. Les candidates et les candidats doivent être titulaires de l'habilitation à diriger des recherches. Le doctorat d'État est admis en équivalence de l'habilitation à diriger des recherches. En complément, les candidates et les candidats de classe normale doivent justifier de dix années de services effectifs cumulés dans le corps des maîtres et maîtresses de conférences ou un corps assimilé. Les agents en position de détachement qui remplissent les conditions mentionnées peuvent également se présenter à cette voie temporaire de promotion auprès de leur établissement d'origine. Toutes les conditions sont appréciées au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle la nomination est proposée.

Les candidates et les candidats déposent leur dossier de candidature auprès du chef ou de la cheffe de l'établissement, accompagnée d'une lettre de motivation, du rapport d'activité mentionné à l'article 7-1 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 et d'un justificatif de la possession de l'habilitation à diriger des recherches, selon un calendrier et des modalités définis par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Les dossiers de candidature sont ensuite examinés par la section compétente du CNU dont relève les candidates et les candidats. Après avoir entendu deux rapporteurs membres du corps des professeurs des universités ou d'un corps assimilé désignés par le bureau de la section compétente, le collège compétent pour le corps des professeurs des universités rend deux avis sur le dossier du candidat ou de la candidate. L'un des avis porte sur l'aptitude professionnelle et l'autre sur les acquis de son expérience professionnelle en prenant en compte, dans chaque cas, son investissement pédagogique, la qualité de son activité scientifique et son investissement dans des tâches d'intérêt collectif. Chacun des deux avis est soit très favorable (A), soit favorable (B), soit réservé (C). En l'absence d'avis, ceux-ci sont réputés rendus.

Les dossiers ainsi complétés par les avis du collège compétent sont adressés au chef ou à la cheffe de l'établissement d'affectation de l'agent, qui les communique aux comités de promotion de l'établissement créés à cet effet.

Comme la section compétente du CNU, chaque comité de promotion rend deux avis sur le dossier de chaque candidat et candidate. L'un des avis porte sur l'aptitude professionnelle et l'autre sur les acquis de leur expérience professionnelle en prenant en compte, dans chaque cas, à la fois leur investissement pédagogique, la qualité de leur activité scientifique et leur investissement dans des tâches d'intérêt collectif. Chacun des deux avis est soit très favorable (A), soit favorable (B), soit réservé (C).

Dans la limite de quatre candidates ou candidats par emploi ouvert à cette voie d'accès par promotion interne, celles et ceux ayant reçu les avis les plus favorables sont auditionnés par le comité de promotion. En cas d'ex aequo entre plus de quatre candidates ou candidats, le comité de promotion en retient quatre pour l'audition en se fondant sur les critères fixés par les lignes directrices de gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours édictées par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et par l'autorité compétente de l'établissement d'affectation. Si ces critères ne permettent pas d'arrêter la liste des candidates et candidats à auditionner, le chef ou la cheffe d'établissement fait usage de son pouvoir d'appréciation défini par les dispositions de l'article L. 523-1 du code général de la fonction publique.

L'audition a pour objet d'éclairer la décision du président ou de la présidente de l'université sur la motivation du candidat ou de la candidate et sur son aptitude à exercer les missions et responsabilités dévolues aux membres du corps des professeurs des universités.

À l'issue des auditions, le comité de promotion établit, pour chaque possibilité de promotion, les comptes rendus de chacune des auditions et les adresse au président ou à la présidente de l'USMB, accompagnés de la liste classée par ordre alphabétique des candidates et candidats auditionnés.

Le président ou la présidente de l'université établit la liste des candidates et candidats dont la nomination est proposée. Sans renoncer à son pouvoir d'appréciation, il tient compte des avis consultatifs émis, respectivement, par la section compétente du CNU et par le comité de promotion, ainsi que des orientations des LDG en matière de promotion et de valorisation des parcours.

Les candidates et candidats qui en font la demande obtiennent communication des avis ainsi que du compte rendu d'audition les concernant. L'appréciation portée sur les autres candidates et candidats doit être occultée.

Les lauréates et les lauréats sont ensuite nommés dans le corps des professeurs des universités par décret du Président de la République. La nomination prend effet au 1^{er} septembre de l'année au titre de laquelle elle est prononcée.

Comités de promotion

Pour chaque section du CNU, ou un ensemble de deux sections d'un même groupe de disciplines, dans lequel une possibilité de promotion interne est ouverte, un comité de promotion est constitué.

La présidence de chaque comité de promotion est confiée à un membre du corps des professeurs des universités ou d'un corps assimilé qui représente le président ou la présidente de l'université Savoie Mont Blanc. Le comité de promotion doit comprendre, en plus de son président ou de sa présidente, a minima

quatre membres du corps des professeurs des universités ou d'un corps assimilé dont au moins deux membres de chaque discipline pour laquelle des candidatures ont été déclarées recevables.

Les membres du comité de promotion peuvent être extérieurs à l'établissement et sont désignés par le conseil académique en formation restreinte aux professeurs d'université et aux membres des corps assimilés.

Parmi les membres du comité de promotion, présidente ou président du comité non décompté, doivent figurer, dans la mesure du possible :

- au moins 40 % de personnes de chaque sexe ;
- au moins 50 % de membres extérieurs à l'établissement.

Une attention particulière sera portée, dans la désignation des spécialistes de la discipline ou des deux disciplines concernées par la promotion, à la diversité thématique au sein des sections notamment au regard des candidatures.

La composition des comités de promotion est rendue publique avant le début des travaux.

2 - Valorisation des parcours professionnels

2-1 Classement à la nomination

Le décret n° 2009-462 du 23 avril 2009 définit les règles de classement des personnes nommées dans les corps d'enseignants-chercheurs.

Les lauréats des concours de maître de conférences et de professeur des universités sont classés dans ces corps compte tenu de leurs services antérieurs. La direction des ressources humaines de l'USMB sollicite les intéressés afin de recueillir les pièces justificatives nécessaires à ce classement.

Lorsque le dossier est instruit et que l'avis du conseil académique en formation restreinte a été sollicité sur les services susceptibles d'être retenus au titre des articles du décret relevant de sa compétence, le président de l'université prononce le classement avec effet rétroactif à la date de nomination. L'enseignante-chercheure, l'enseignant-chercheur peut en demander la révision auprès du président de l'université.

2-2 Bonification d'ancienneté

Des bonifications d'ancienneté sont prévues par le décret statutaire des enseignants-chercheurs n° 84-431 du 6 juin 1984 (articles 39 et 55).

La bonification d'ancienneté permet de réduire le temps d'ancienneté nécessaire pour avancer d'un échelon à l'intérieur d'un grade. Elle peut être accordée sur leur demande aux enseignantes-chercheures et enseignants-chercheurs qui justifient d'un mandat de chef d'établissement ou d'une mobilité au moins égale à deux ans.

Après instruction de la demande par la Direction des ressources humaines, la bonification d'ancienneté est prononcée par arrêté du président de l'université.

3 - Accompagnement tout au long de la carrière

3-1 Formation et parcours d'intégration

Les maîtresses de conférences et maîtres de conférences nouvellement recrutés à l'USMB bénéficient d'un allègement des charges d'enseignement et d'un dispositif de formation et d'intégration au sein de l'USMB.

Ce dispositif permet :

- aux maîtresses de conférences et maîtres de conférences stagiaires de bénéficier de 32 heures équivalent TD de décharge réglementaire obligatoire prévue par le décret statutaire des enseignants-chercheurs pour formation visant à l'approfondissement des compétences pédagogiques nécessaires à l'exercice du métier d'enseignant-chercheur, et d'une équivalence horaire de 32 heures équivalent TD pour l'aide au développement d'une activité de recherche, sur demande comportant les avis des directrices et directeurs de la composante de formation et de l'unité de recherche de rattachement. Cette équivalence horaire est accordée après avis de la commission recherche du conseil académique en formation restreinte.
- aux maîtresses de conférences et maîtres de conférences de bénéficier, l'année suivant leur stage et sur demande, d'une équivalence horaire de 32 heures équivalent TD pour l'aide au développement d'une activité de recherche. Cette demande doit être consécutive à celle de même nature attribuée pendant l'année de stage. Elle est également soumise à l'avis de la commission recherche du conseil académique en formation restreinte.
- aux maîtresses de conférences et maîtres de conférences de bénéficier sur les cinq années suivant leur stage et sur demande, d'une décharge cumulée de 32 heures équivalent TD pour formation. La demande doit être formulée une seule fois sur la période d'éligibilité et être accompagnée d'un projet permettant l'approfondissement des compétences pédagogiques générales et spécifiques au champ disciplinaire nécessaires à l'exercice du métier d'enseignant-chercheur.

3-2 Suivi de carrière

Le suivi de carrière est un accompagnement de l'enseignante-chercheure, l'enseignant-chercheur tout au long de sa vie professionnelle.

Il est instauré par l'article 18-1 du décret statutaire des enseignants-chercheurs n° 84-431 du 6 juin 1984 : « Le rapport d'activité mentionné à l'article 7-1 sert de base au suivi de carrière de l'enseignant-chercheur, réalisé par la section dont il relève au sein des instances mentionnées au même article ».

Le suivi de carrière est réalisé cinq ans après la première nomination dans un corps d'enseignants-chercheurs ou après un changement de corps, puis tous les cinq ans. Toutefois, une enseignante-chercheure, un enseignant-chercheur peut demander un suivi de carrière à tout moment, dans le respect de la procédure prévue à l'article susmentionné.

Le rapport d'activité destiné au suivi de carrière doit être déposé dans le domaine applicatif GALAXIE, module [ALYA](#).

Cet examen par les pairs permet à la section CNU concernée de suivre l'activité de l'enseignante-chercheure, l'enseignant-chercheur, d'identifier les difficultés éventuelles qu'elle, il rencontre et de lui proposer, le cas échéant, des solutions ou des pistes de réflexion pour faire évoluer positivement sa carrière.

Un courrier électronique de lancement de campagne est diffusé aux enseignantes-chercheures et enseignants-chercheurs éligibles, via l'adresse générique : Service.Enseignants@univ-smb.fr.

B - Dispositifs applicables aux personnels enseignants du second degré

Les personnels enseignants du second degré dépendent du ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports. Dès lors, ce sont les lignes directrices de gestion de ce ministère et de l'académie de gestion qui leur sont applicables. Les opérations qui seront évoquées ci-après seront mises en œuvre au sein de l'université en demeurant sous la responsabilité du rectorat ou des services ministériels compétents.

1 - Promotions

Le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports assure des perspectives d'avancement et de promotions régulières au sein de chaque corps dans le cadre d'une carrière articulée en deux ou trois grades.

Certains processus de promotion s'appuient sur un barème. Néanmoins, celui-ci ne revêt qu'un caractère indicatif, l'administration conservant son pouvoir d'appréciation en fonction des situations individuelles, des circonstances, ou d'un motif d'intérêt général.

Les enseignantes et enseignants sont informés des conditions de promotions de grade et de corps sur le site education.gouv.fr.

Les notes de service ministérielles annuelles, publiées au Bulletin officiel de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, précisent les calendriers des différentes campagnes d'avancement de grade et de corps, notamment les périodes prévisionnelles de publication des tableaux d'avancement et des listes d'aptitude et, le cas échéant, les dossiers à constituer. Il en est de même des notes de service académiques annuelles qui font l'objet d'une publication par les services déconcentrés.

Les enseignantes et enseignants sont informés individuellement de leur promouvabilité via le portail de services [I-Prof](#).

Tout au long des procédures d'avancement de grade et de corps, des messages d'information réguliers sont diffusés par courrier électronique aux enseignantes et enseignants du corps concerné, aux directrices et directeurs de composante de formation, aux responsables administratifs de composante, aux enseignantes et enseignants promouvables puis aux candidates et candidats, via l'adresse générique : Service.Enseignants@univ-smb.fr.

Les critères et modalités d'appréciation de l'USMB en matière de promotion des enseignantes et enseignants du second degré sont soumis chaque année au comité technique pour consultation et aux conseils académique et d'administration réunis en formation plénière pour adoption. Une note de cadrage annuelle relative à la procédure de promotion des enseignantes et des enseignants du second degré de l'USMB pour l'année 2022 est votée par les instances. Une fois adoptée, elle est rendue publique et communiquée à tous les enseignants et enseignantes, aux directrices et directeurs de composante de formation et aux responsables administratifs de composante, en début de campagne, puis aux membres de la commission d'avancement des enseignants du second degré pour l'évaluation des dossiers de candidature.

Les propositions de classement de l'USMB font l'objet d'un interclassement disciplinaire lors d'une réunion entre établissements d'enseignement supérieur de l'académie. Une proposition unique d'interclassement par discipline est transmise au rectorat.

A l'issue des opérations d'avancement, l'USMB informe les membres de la commission d'avancement des promotions attribuées, en début d'année universitaire.

1-1 Avancement de corps

(par liste d'aptitude)

Les professeures, professeurs certifiés, PEPS et PLP peuvent accéder au corps des professeurs agrégés par voie d'inscription sur une liste d'aptitude. Les nominations sont contingentées sur la base d'1/7^e des titularisations par concours de l'année précédente, pour chaque discipline d'agrégation.

Peuvent être inscrits sur les listes d'aptitude les candidates et candidats en activité dans le second degré ou dans l'enseignement supérieur, mis à disposition d'un autre organisme ou d'une autre administration ou en position de détachement, sous certaines conditions.

L'accès au corps des professeurs agrégés par liste d'aptitude est conditionné à un acte de candidature. Celle-ci peut se faire dans toutes les disciplines d'agrégation, y compris celles pour lesquelles aucun concours de recrutement n'a été organisé au cours des années précédentes.

Peuvent se porter candidats les enseignants et enseignantes qui remplissent les conditions suivantes :

- être, au 31 décembre de l'année de l'établissement du tableau d'avancement, professeur certifié, PEPS ou PLP. Les PLP doivent être proposés dans la discipline dans laquelle ils justifient du diplôme le plus élevé. Il en est de même pour tous les professeurs certifiés relevant d'une discipline pour laquelle il n'y a pas d'agrégation ;
- être âgé.e de quarante ans au moins au 1^{er} octobre de l'année d'établissement du tableau d'avancement ;
- justifier à cette même date de dix années de services effectifs d'enseignement, dont cinq dans leur corps. Les services effectués à temps partiel sont comptabilisés comme des services à temps plein.

1-2 Avancement de grade

(par tableau d'avancement)

Sont promouvables, sous réserve qu'ils remplissent les conditions statutaires d'ancienneté de grade et d'échelon :

- les enseignantes et enseignants en position d'activité, de détachement, ou mis à disposition d'un organisme ou d'une autre administration au 31 août de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi ;
- les enseignantes et enseignants dans certaines positions de disponibilité qui ont exercé une activité professionnelle ;
- les enseignantes et enseignants en congé parental ou en disponibilité pour élever un enfant.

1-2-1 Accès au grade de la hors classe

Le grade de la hors classe est accessible aux enseignantes et enseignants comptant au moins deux ans d'ancienneté dans le 9^e échelon de la classe normale de leur corps au 31 août de l'année d'établissement du tableau d'avancement.

Le classement des éligibles s'effectue à l'aide d'un barème national, dont le caractère est indicatif, valorisant l'appréciation de la valeur professionnelle et l'ancienneté dans la plage d'appel. Outre les critères communs applicables à l'ensemble des corps relevant du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et dans l'objectif de permettre aux agents de dérouler leur carrière sur au moins deux grades, une attention particulière est portée aux agents qui arrivent en fin de carrière.

L'appréciation de la valeur professionnelle correspond à l'appréciation finale issue du troisième rendez-vous de carrière ou à défaut l'appréciation attribuée par la rectrice, le recteur dans le cadre de la

campagne de promotion à la hors classe.

Pour les enseignantes et enseignants n'ayant pas eu le troisième rendez-vous de carrière, l'autorité compétente porte une appréciation de la valeur professionnelle qui s'exprime principalement par l'expérience et l'investissement professionnels, appréciés sur la durée de la carrière. L'appréciation se fonde notamment sur le CV I-Prof de l'agent et sur l'avis du chef d'établissement.

1-2-2 Accès au grade de la classe exceptionnelle

L'accès à ce troisième grade est ouvert, à hauteur de 80 % au moins des promotions, à des enseignantes et enseignants qui ont accompli huit années sur des fonctions particulières (premier vivier), et, à hauteur de 20 % au plus des promotions, à des enseignantes et enseignants ayant un parcours et une valeur professionnels exceptionnels (deuxième vivier).

Sont éligibles au titre du premier vivier, les enseignantes et enseignants ayant atteint, au 31 août de l'année d'établissement du tableau d'avancement, au moins le 2^e échelon de la hors classe (professeurs agrégés) ou le 3^e échelon de la hors classe (professeurs certifiés, PEPS et PLP) et ayant été affectés au cours de leur carrière au moins huit ans dans des conditions d'exercice difficiles ou sur des fonctions particulières, notamment l'affectation dans un établissement d'enseignement supérieur.

Sont éligibles au deuxième vivier, les enseignantes et enseignants ayant atteint, au 31 août de l'année d'établissement du tableau d'avancement, au moins trois ans d'ancienneté dans le 4^e échelon de la hors classe (professeurs agrégés) ou au moins le 7^e échelon de la hors classe (professeurs certifiés, PEPS et PLP).

L'objectif de cette promotion est de valoriser, s'agissant du premier vivier, des parcours de carrière comprenant l'exercice de fonctions ou missions particulières. Les fonctions éligibles doivent avoir été exercées dans les corps enseignants des premier et second degrés, d'éducation ou de psychologue de l'éducation nationale, aux ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. L'exercice de ces fonctions s'apprécie sur toute la durée de la carrière, quels que soient le ou les corps concernés.

La rectrice, le recteur d'académie établit, pour chaque corps, la liste des enseignantes et enseignants relevant du premier vivier et la liste des enseignantes et enseignants relevant du second vivier. La situation des enseignantes et enseignants promouvables à la fois au titre du premier vivier et du second vivier est examinée au titre des deux viviers.

Le classement des éligibles s'effectue à l'aide d'un barème national, qui a un caractère indicatif, valorisant l'appréciation de la valeur professionnelle et l'ancienneté dans la plage d'appel.

Une appréciation de la valeur professionnelle est portée par la rectrice, le recteur. Elle, Il apprécie qualitativement la valeur professionnelle des agents promouvables, qui s'exprime notamment par l'expérience et l'investissement professionnels. Dans cet objectif, elle, il s'appuie sur le CV I-Prof de l'enseignante, l'enseignant et sur l'avis du chef d'établissement.

1-2-3 Accès à l'échelon spécial du grade de classe exceptionnelle des professeurs certifiés, EPS et PLP

L'échelon spécial est accessible aux enseignantes et enseignants ayant, à la date du 31 août de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, au moins trois ans d'ancienneté dans le 4^e échelon du grade de classe exceptionnelle.

Le nombre de promotions possibles est fixé à 20 % de l'effectif du grade de la classe exceptionnelle de chaque corps.

Cette promotion permet de bénéficier d'un accès à la hors échelle A.

La rectrice, le recteur formule une appréciation qualitative à partir du CV I-Prof de l'enseignante, l'enseignant et de l'avis littéral rendu par le chef d'établissement.

Une procédure dématérialisée, unique

Les enseignantes et enseignants éligibles à une promotion de grade ou de corps sont sélectionnés, dans le cadre de procédures transparentes, via le portail de services [I-Prof](#).

I-Prof permet aux enseignantes et enseignants :

- d'être avertis individuellement de leur promouvabilité et des modalités de la procédure ;
- de constituer leur dossier/de candidater ;
- de prendre connaissance des avis des évaluateurs et des appréciations de la rectrice, du recteur les concernant ;
- d'être informés de l'état d'avancement de leur candidature.

Dans ce cadre, les personnels doivent alimenter leur CV I-Prof dès leur entrée en fonction et tout au long de leur parcours professionnel.

1-3 Avancement d'échelon

L'avancement d'échelon a lieu à l'ancienneté.

Il est prononcé par arrêté de l'autorité compétente pour la gestion individuelle du corps : rectrice, recteur de l'académie de gestion ou ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports.

2 - Valorisation des parcours professionnels

2-1 Classement à la nomination

Les lauréats des concours du CAPES, CAPET, CAEPS, CAPLP et de l'agrégation sont classés, compte tenu de leurs services antérieurs, dans leur corps d'accueil par l'autorité compétente pour la gestion individuelle du corps : rectrice, recteur de l'académie d'affectation ou ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports.

2-2 Bonification d'ancienneté

La bonification d'ancienneté permet d'accorder une accélération de carrière d'une année au 6^e et au 8^e échelon de la classe normale à 30 % des effectifs d'agents atteignant au cours de l'année scolaire/universitaire : deux ans au 6^e échelon, deux ans six mois au 8^e échelon.

Pour les professeurs et professeurs agrégés, il est établi plusieurs listes de promouvables : une liste par discipline et par échelon, une liste propre aux personnels détachés exerçant des fonctions d'enseignement, une liste propre aux personnels détachés ou affectés dans un établissement d'enseignement supérieur et une liste propre aux personnels ne remplissant pas des fonctions d'enseignement. Le ministre attribue les bonifications d'ancienneté à hauteur de 30 % de l'effectif des professeurs inscrits sur ces listes.

Pour les autres personnels concernés, la rectrice, le recteur d'académie attribue les bonifications à hauteur de 30 %, à partir d'une liste de promouvables établie par échelon, toutes disciplines ou spécialités

confondues.

Le classement des éligibles s'effectue sur le fondement de l'appréciation de la valeur professionnelle de chaque enseignante, enseignant qui lui est notifiée à l'issue de son rendez-vous de carrière ou lorsque ce rendez-vous n'a pas eu lieu, sur le fondement de l'appréciation de l'autorité compétente.

3 - Accompagnement tout au long de la carrière

Rendez-vous de carrière

Le rendez-vous de carrière est un temps dédié pour porter un regard sur une période de vie professionnelle (en moyenne tous les sept ans), à des moments où il semble pertinent de faire le point sur le chemin parcouru.

Les rendez-vous de carrière, au nombre de trois sur la totalité de la carrière, ont lieu :

- pour le 1^{er} rendez-vous de carrière, lorsque les enseignantes et enseignants sont dans la 2^e année du 6^e échelon de la classe normale ; il permet de déterminer un avancement accéléré d'un an entre le 6^e et le 7^e échelon ;
- pour le 2^e rendez-vous de carrière, lorsque les enseignantes et enseignants ont une ancienneté comprise entre 18 et 30 mois dans le 8^e échelon de la classe normale ; il permet de déterminer un avancement accéléré d'un an entre le 8^e et le 9^e échelon ;
- pour le 3^e rendez-vous de carrière, lorsque les enseignantes et enseignants se situent dans la 2^e année du 9^e échelon de la classe normale ; il permet de déterminer le moment plus ou moins précoce de passage à la hors classe.

A l'USMB, les rendez-vous de carrière sont conduits par le vice-président du conseil d'administration en charge des ressources humaines et des personnels.

Tout au long de la procédure, des messages d'information réguliers sont diffusés par courrier électronique aux enseignantes et enseignants éligibles, aux directrices et directeurs de composante de formation et aux responsables administratifs de composante, via l'adresse générique : Service.Enseignants@univ-smb.fr.

V - Annexes

A - Grilles d'évaluation BIATSS

Grille d'évaluation agents de catégorie A

				Ancienneté			
Prénom Nom	Affectation	Corps	Grade	Service public	Corps	Grade	Accès au corps / grade

Critères	Critères détaillés	Précisions	Avis du rapporteur				
			Très fav.	Favorable	Standard	Réservé	Non concerné
Valeur professionnelle	Activités actuelles de l'agent, missions, responsabilités	Maitrise de l'ensemble des activités du poste (connaissance, technicité, niveau d'expertise, applications métiers)	☐	☐	☐	☐	☐
		Maitrise d'une compétence rare, importante et longue à acquérir essentielle au fonctionnement du service	☐	☐	☐	☐	☐
		Elaboration, mise au point, développement de techniques nouvelles					
		Collaborations et participations					
		Management de projet, coordination d'activités	☐	☐	☐	☐	☐
		Encadrement de stagiaires ou vacataires					
		Management de proximité et/ou intermédiaire, responsabilité de structures ou service					
	Capacité à s'adapter	Capacité à s'adapter à différents contextes, structures, nouveaux outils	☐	☐	☐	☐	☐
Expérience métier	Polyvalence de l'activité ou des structures, acquisitions de compétences diversifiées et confirmées sur plusieurs postes, reconnaissance par les pairs	☐	☐	☐	☐	☐	
Positionnement dans la structure	Force de proposition, implication dans la vie de la structure / dynamisme, etc	☐	☐	☐	☐	☐	
Niveau du poste (décalage corps/fonctions)	Les fonctions exercées correspondent-elles à un corps ou grade supérieur à celui de l'agente, l'agent						
Spécificité du poste occupé	Contraintes particulières à prendre en compte : travail isolé, service mutualisé, etc.	☐	☐	☐	☐	☐	

Parcours professionnel et acquis de l'expérience professionnelle	Dynamique, cohérence du parcours	S'apprécie en tenant compte de la diversité du parcours	☐	☐	☐	☐	☐
	Modalité d'accès au corps ou au grade	Accès au grade par examen professionnel ou concours L'agente, l'agent se présente aux concours, aux examens professionnels du corps ou grade supérieur					
	Formations	Formations initiales et continues demandées et suivies en lien avec les exigences du poste ou les perspectives d'évolution. Participation aux préparations concours	☐	☐	☐	☐	☐
	Contribution à l'activité de la structure	Sur la base des activités réalisées au-delà de la fiche de poste type :					
		Membres jury de concours					
		Formateur interne					
		Tuteur	☐	☐	☐	☐	☐
	Investissement dans les réseaux professionnels						
	Activité syndicale						
	Participation aux mesures de prévention						
Participation aux instances	Membre élu d'une instance						
Savoir-être	Sens du service public, autonomie, sens de l'écoute...						

Dossier	Evaluation du dossier	Qualité rédactionnelle					
		Structuration du dossier	☐	☐	☐	☐	☐
		Clarté de l'organigramme qui permet d'identifier le positionnement dans la structure, présentation du CV et du rapport d'activité					
	Rapport d'aptitude du n+1	L'avis du supérieur est clair, explicite, circonstancié	☐	☐	☐	☐	☐
		Le soutien qu'il porte au dossier de promotion doit être suffisamment perceptible					

Avis global	Très fav. ☐	Favorable ☐	Standard ☐	Réservé ☐
-------------	---------------------------------------	---------------------------------------	--------------------------------------	-------------------------------------

Nom du rapporteur :

Grille d'évaluation agents de catégorie B

Prénom Nom	Affectation	Corps	Grade	Ancienneté			Accès au corps / grade
				Service public	Corps	Grade	

Critères	Critères détaillés	Précisions	Avis du rapporteur				
			Très fav.	Favorable	Standard	Réservé	Non concerné
Valeur professionnelle	Activités actuelles de l'agent, missions, responsabilités	Maitrise de l'ensemble des activités du poste (connaissance, technicité, niveau d'expertise, applications métiers)	☐	☐	☐	☐	☐
		Maitrise d'une compétence importante et longue à acquérir essentielle au fonctionnement du service	☐	☐	☐	☐	☐
		Capacité à travailler en équipe	☐	☐	☐	☐	☐
		Capacité à coordonner l'activité et les projets					
		Référent pour les membres de la structure					
		Encadrement de stagiaires ou vacataires					
		Management de proximité et/ou intermédiaire					
	Capacité à s'adapter	Capacité à s'adapter à différents contextes, structures, nouveaux outils	☐	☐	☐	☐	☐
Parcours professionnel et acquis de l'expérience professionnelle	Expérience métier	Compétences diversifiées acquises dans différents postes et confirmées	☐	☐	☐	☐	☐
	Positionnement dans la structure	Force de proposition, implication dans la vie de la structure / dynamisme, etc	☐	☐	☐	☐	☐
	Niveau du poste (décalage corps/fonctions)	Les fonctions exercées correspondent-elles à un corps ou grade supérieur à celui de l'agente, l'agent					
	Spécificité du poste occupé	Contraintes particulières à prendre en compte : travail isolé, service mutualisé, etc.	☐	☐	☐	☐	☐
	Dynamique, cohérence du parcours	S'apprécie en tenant compte de la diversité du parcours	☐	☐	☐	☐	☐
	Modalité d'accès au corps ou au grade	Accès au grade par examen professionnel ou concours L'agente, l'agent se présente aux concours, aux examens professionnels du corps ou grade supérieur					
	Formations	Formations initiales et continues demandées et suivies en lien avec les exigences du poste ou les perspectives d'évolution. Participation aux préparations concours	☐	☐	☐	☐	☐
Dossier	Contribution à l'activité de la structure	Sur la base des activités réalisées au-delà de la fiche de poste type : Membres jury de concours Formateur interne Tuteur Activité syndicale Participation aux mesures de prévention	☐	☐	☐	☐	☐
		Participation aux instances					
		Savoir-être					
	Evaluation du dossier	Qualité rédactionnelle Structuration du dossier Clarté de l'organigramme qui permet d'identifier le positionnement dans la structure, présentation du CV et du rapport d'activité	☐	☐	☐	☐	☐
	Rapport d'aptitude du n+1	L'avis du supérieur est clair, explicite, circonstancié Le soutien qu'il porte au dossier de promotion doit être suffisamment perceptible	☐	☐	☐	☐	☐

Avis global	Très fav. ☐	Favorable ☐	Standard ☐	Réservé ☐
-------------	---------------------------------------	---------------------------------------	--------------------------------------	-------------------------------------

Nom du rapporteur :

Grille d'évaluation agents de catégorie C

Prénom Nom	Affectation	Corps	Grade	Ancienneté			Accès au corps / grade
				Service public	Corps	Grade	

Critères	Critères détaillés	Précisions	Avis du rapporteur				
			Très fav.	Favorable	Standard	Réservé	Non concerné
Valeur professionnelle	Activités actuelles de l'agent, missions, responsabilités	Maîtrise de l'ensemble des activités du poste (connaissance, technicité, niveau d'expertise, applications métiers)	☐	☐	☐	☐	☐
		Maîtrise d'une compétence longue à acquérir essentielle au fonctionnement du service	☐	☐	☐	☐	☐
		Capacité à travailler en équipe Capacité à coordonner l'activité Réfèrent pour les membres de la structure	☐	☐	☐	☐	☐
	Capacité à s'adapter	Capacité à s'adapter à différents contextes, structures, nouveaux outils	☐	☐	☐	☐	☐
	Expérience métier	Compétences diversifiées acquises dans différents postes et confirmées	☐	☐	☐	☐	☐
	Positionnement dans la structure	Implication dans la vie de la structure / dynamisme, etc	☐	☐	☐	☐	☐
	Niveau du poste (décalage corps/fonctions)	Les fonctions exercées correspondent-elles à un corps ou grade supérieur à celui de l'agente, l'agent					
	Spécificité du poste occupé	Contraintes particulières à prendre en compte : travail isolé, service mutualisé, etc.	☐	☐	☐	☐	☐
Parcours professionnel et acquis de l'expérience professionnelle	Dynamique, cohérence du parcours	S'apprécie en tenant compte de la diversité du parcours	☐	☐	☐	☐	☐
	Modalité d'accès au corps ou au grade	Accès au grade par examen professionnel ou concours L'agente, l'agent se présente aux concours, aux examens professionnels du corps ou grade supérieur					
	Formations	Formations initiales et continues demandées et suivies en lien avec les exigences du poste ou les perspectives d'évolution	☐	☐	☐	☐	☐
	Contribution à l'activité de la structure	Sur la base des activités réalisées au-delà de la fiche de poste type : Membres jury de concours Formateur interne Tuteur Activité syndicale Participation aux mesures de prévention	☐	☐	☐	☐	☐
	Participation aux instances	Membre élu d'une instance					
	Savoir-être	Sens du service public, autonomie, sens de l'écoute					
Dossier	Evaluation du dossier	Qualité rédactionnelle Structuration du dossier Clarté de l'organigramme qui permet d'identifier le positionnement dans la structure, présentation du CV et du rapport d'activité	☐	☐	☐	☐	☐
	Rapport d'aptitude du n+1	L'avis du supérieur est clair, explicite, circonstancié Le soutien qu'il porte au dossier de promotion doit être suffisamment perceptible	☐	☐	☐	☐	☐

Avis global	Très fav.	Favorable	Standard	Réservé
	☐	☐	☐	☐

Nom du rapporteur :

B - Charte de confidentialité des experts BIATSS



Charte des membres des collèges d'experts BIATSS en charge de l'analyse des dossiers de promotion au choix

Les membres des collèges d'experts s'engagent à respecter l'ensemble des principes déontologiques et d'éthique professionnelle suivants. Tout expert qui s'écarterait de ces principes en serait exclu.

1. L'expert est désigné comme tel dans la mesure où sa capacité à contribuer à l'évaluation des dossiers est attestée par la direction de l'établissement.
2. L'expert doit faire preuve d'impartialité : aucun parti pris ne doit pouvoir lui être reproché. Par conséquent, s'il est conduit à devoir examiner le dossier d'un agent de sa connaissance qu'il estime ne pas pouvoir évaluer en toute impartialité, il en fait part au collège afin de soumettre l'analyse du dossier à un autre expert.
3. L'expert doit faire preuve de neutralité : il analyse les dossiers au regard des seuls critères réglementaires qui sont la valeur professionnelle et la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Conformément à l'article L131-1 du code général de la fonction publique « Aucune distinction, directe ou indirecte, ne peut être faite entre les agents publics en raison de leurs opinions politiques, syndicales, philosophiques ou religieuses, de leur origine, de leur orientation sexuelle ou identité de genre, de leur âge, de leur patronyme, de leur situation de famille ou de grossesse, de leur état de santé, de leur apparence physique, de leur handicap ou de leur appartenance ou de leur non appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race ». Le respect des équilibres entre sexes, est assuré par le président lors de l'établissement de la liste des agents à proposer.
4. L'expert respecte le principe de confidentialité des travaux du collège. Son travail d'analyse est partagé exclusivement avec les autres experts et la direction de l'établissement.
5. L'expert doit faire preuve de discrétion : il ne communique pas des informations dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de l'exercice de ses missions d'expert.
6. L'expert est garant de l'égalité de traitement entre des dossiers d'agents placés dans une situation professionnelle identique ou comparable.
7. L'expert est solidaire des autres membres du collège.

Nom, prénom et signature de l'expert attestant de son adhésion aux termes de la charte :

Date :

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 25 avril 2023
N° 2023.04.25_9.

Point 9 - Rapport annuel de performance 2022 (rapport d'activité)

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.712-3 ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés ;

Le rapport annuel de performance 2022 de l'université Savoie Mont Blanc, annexé à la présente délibération, est présenté aux membres du conseil d'administration.

► **Le conseil d'administration approuve le rapport annuel de performance de l'année 2022, tel qu'annexé à la présente délibération.**

Résultat du vote :

Membres en exercice :	34	Nombre de suffrages exprimés :	21
Quorum :	17	Contre :	0
Membres présents :	19	Abstention :	6
Membres représentés :	8	Pour :	21
Nombre de votants :	27		

Fait à Chambéry, le **02 MAI 2023**

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,



Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

02 MAI 2023

Transmise au recteur de région académique le :

02 MAI 2023

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

AVRIL 2023

INTRODUCTION DU PRÉSIDENT	3
1. RECHERCHE, INNOVATION ET VALORISATION	5
SOUTENIR LES CHERCHEURS ET LES UNITES DE RECHERCHES.....	5
RENFORCER LE SOUTIEN A L'OPEN SCIENCE	5
DEVELOPPER L'INTERNATIONALISATION DES ACTIVITES DE RECHERCHE ET D'INNOVATION.....	5
ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DE RECHERCHES INTERDISCIPLINAIRES.....	5
RENFORCER LES RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES NON-ACADEMIQUES	6
CONSTRUIRE UN SCHEMA DIRECTEUR DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	6
RENFORCER LE LIEN FORMATION-RECHERCHE.....	6
2. FORMATION, INNOVATION PÉDAGOGIQUE, VIE ET SANTÉ DES ÉTUDIANTS	7
FAVORISER LA REUSSITE EN LICENCE GRACE AUX ACTIONS MENEES DANS LE CADRE DU PROJET @SPIRE	7
DEPLOYER LE BACHELOR UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (BUT)	7
ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DE FORMASUP	7
ACCOMPAGNER LES ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTS-CHERCHEURS DANS LES NOUVELLES PRATIQUES PEDAGOGIQUES	8
RENFORCER L'ATTRACTIVITE DES MASTERS	8
DEPLOYER LE SCHEMA DIRECTEUR DE LA VIE ETUDIANTE (SDVE)	8
3. RELATIONS INTERNATIONALES	10
PERENNISER L'UNIVERSITE EUROPEENNE UNITA	10
ACCOMPAGNER L'INTERNATIONALISATION DES FORMATIONS DE L'USMB	10
RENFORCER LE CENTRE ACCENTS.....	11
4. FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES	12
AMELIORER LA PREVISION ET LE PILOTAGE FINANCIER	12
REDIGER UN CADRAGE RENOVE EN MATIERE D'EMPLOI CONTRACTUEL.....	12
PROPOSER UN PLAN PLURIANNUEL D'EMPLOI BIATSS, ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTS-CHERCHEURS	12
REDIGER LES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION "AVANCEMENT"	12
DEPLOYER LE PLAN D'ACTION PLURIANNUEL RELATIF A L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES 2021-2023	13
RECONSTITUER DES COLLECTIFS DE TRAVAIL ET DEVELOPPER DES ACTIONS AU SERVICE DE LA PROMOTION DE LA QUALITE DE VIE SUR LES SITES UNIVERSITAIRES	13
DEPLOYER UNE CARTE PROFESSIONNELLE POUR LES PERSONNELS	13
5. GOUVERNANCE, QUALITÉ ET SYSTÈME D'INFORMATION	15
REPENSER LE PROCESSUS DE PILOTAGE ET DE SUIVI DU CONTRAT PLURIANNUEL USMB-MESR 2021-2026.....	15
ASSURER EN CONTINU LA SOUTENABILITE DE L'OFFRE DE FORMATION	15
REVISER LA POLITIQUE QUALITE.....	16
POURSUIVRE « L'ANALYSE FONCTIONS ».....	16
REDIGER LE SCHEMA DIRECTEUR DU NUMERIQUE (SDN)	16
6. PATRIMOINE ET TRANSITION ENVIRONNEMENTALE.....	16
REVISER LES SCHEMAS DIRECTEURS IMMOBILIERS DES CAMPUS.....	17
REALISER LES OPERATIONS IMMOBILIERES ET FONCIERES	17
AGIR EN FAVEUR DE LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE	18
ANNEXE	19
INDICATEURS ET JALONS.....	19

INTRODUCTION DU PRÉSIDENT

La lecture du rapport d'activité 2022 invite à faire preuve d'optimisme. En effet, comme vous pourrez le vérifier dans les pages qui suivent, la majorité des actions annoncées pour l'année écoulée, tant dans le contrat pluriannuel de l'USMB avec l'État, que dans le projet annuel de performance (PAP), ont été amorcées ou conduites à leur terme. Le présent rapport ne fait pour autant pas l'impasse sur les difficultés que rencontre la communauté universitaire dans l'exécution de ses missions, malgré le fort investissement de ses personnels, quand bien même de bonnes nouvelles et événements heureux sont venus ponctuer l'année.

Il devient récurrent, tous les quatre ans, de mettre à l'honneur nos sportives et sportifs de haut niveau, pour leurs résultats aux jeux olympiques et paralympiques. Les épreuves sont toujours suivies avec anxiété car, à ce niveau de compétition, rien n'est jamais acquis. À Pékin, avec six médailles sur les quinze remportées par l'équipe de France olympique, auxquelles s'ajoute une médaille (argent) en para-ski de fond, nos sportifs ont confirmé leur excellence et la capacité de l'établissement à leur offrir les aménagements ad-hoc. Le palmarès de Sotchi 2018 est ainsi égalé. Félicitation donc à nos étudiantes et étudiants et aux équipes pédagogiques qui ont su s'adapter afin de réunir les conditions de cette réussite, répondant à un processus de portée générale, tout à la fois simple dans son énoncé et complexe dans sa mise en œuvre : tirer profit des expériences acquises, fixer des objectifs ambitieux, mettre en place les conditions de la réussite.

Au titre des bonnes nouvelles qui, là encore, viennent récompenser le travail fourni, il convient de citer les résultats obtenus aux appels à projets du 4^e programme des investissements d'avenir (PIA4) et de France 2030. Le projet SHINE a été retenu en juillet 2022. Il vise à renforcer l'excellence de la formation et de la recherche pour mieux répondre aux grands défis sociétaux, environnementaux et industriels pour lesquels l'USMB dispose d'une expertise reconnue : interactions Homme-environnement, services et industries du futur, patrimoine culturel et société en mutation. Il implique de structurer la recherche et l'enseignement de manière interdisciplinaire afin de mobiliser plus efficacement le potentiel de l'USMB sur ces trois axes prioritaires, et de renforcer la diffusion des connaissances et leur valorisation en liant davantage formation, recherche, innovation et diffusion. On sait depuis peu que le projet BOOST, déposé en septembre 2022, a également été retenu. Il permettra de créer une cellule Europe destinée à accompagner et soutenir les équipes de recherche dans la préparation et le suivi des projets au niveau européen. Le Secrétariat général à l'investissement (SGPI) a également choisi l'USMB pour piloter le développement du portefeuille de compétences des étudiants, un des trois volets du programme AVENIR(s), coordonné par l'Onisep. En revanche, l'université et ses partenaires n'ont pas été lauréats de l'appel à projets "Pôles universitaires d'innovation". Compte tenu des besoins du territoire dans ce domaine, d'autres sources de financement seront mobilisées pour conduire les principales actions qui étaient envisagées.

L'université européenne UNITA a fêté ses deux ans le 1^{er} novembre dernier. Son apport en termes de collaborations ou encore de mobilité des étudiantes, étudiants et personnels, est largement avéré.. En 2022, elle s'est élargie à quatre nouveaux partenaires associés qui ont vocation à en devenir membre à part entière. Il s'agit de l'université publique de Navarre en Espagne, de l'institut polytechnique de Guarda au Portugal, de l'université de Transylvanie de Brasov en Roumanie et de l'université de Brescia en Italie. L'alliance UNITA comptera ainsi dix membres fondateurs à l'automne 2023, deux par pays représenté. Cet élargissement conforte une identité remarquée par la Commission européenne, puisque les nouveaux venus sont également situés dans des zones montagneuses, rurales et frontalières et qu'ils pratiquent une langue romane. Deux autres partenaires associés ont également rejoint la collaboration : la

Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), partenaire de longue date de l'USMB, et l'université nationale Youri Fedkovytch de Tchernivtsi en Ukraine. L'ambition partagée est d'aller à terme vers une université européenne institutionnalisée, de type confédéral. Pour l'USMB, il convient de rappeler l'importance stratégique de cette alliance qui lui ouvre de nouveaux partenariats, lui apporte des financements, accentue sa dimension internationale et lui donne une incontestable visibilité.

D'autres projets encore ont mobilisé l'établissement dans un objectif d'amélioration continue. L'USMB s'est ainsi doté d'un schéma directeur du numérique qui débouche sur une feuille de route 2022-2026 et dont la communauté attend beaucoup, afin de fluidifier, développer et sécuriser les activités de recherche, la communication, le pilotage et la gouvernance, la circulation et le stockage de l'information, etc. Le schéma directeur de la vie et du bien-être des étudiantes et des étudiants n'était pas totalement finalisé fin 2022, mais l'ensemble des concertations et des lignes forces d'actions étaient arrêtées. Il sera prochainement soumis aux instances de l'établissement. Les réformes portées au niveau national se déploient également, en particulier celle des Bachelors universitaires de technologie (BUT) dans les IUT. D'autres ont été repoussées (Trouver mon master) ou abandonnées (certification en langues en premier cycle), avec néanmoins un investissement important des personnels.

La fin de l'année 2022 a également vu la mise en œuvre du plan de sobriété de l'université. Le bilan provisoire des consommations hivernales indique que les objectifs ont été largement remplis grâce aux efforts de toutes et tous.

L'année écoulée n'a fait que confirmer une forme d'accélération des agendas. Comme toutes les institutions ou organisations, l'USMB est plongée dans le flot des réformes, la succession des crises de toutes natures et plus globalement, dans les turbulences du monde, qu'elles soient sociales, économiques ou géopolitiques. Au sentiment de dictature du présent, il nous faut substituer une vision pluri-temporelle dans laquelle le souci de l'avenir et la préservation des ressources, y compris humaines, doit trouver toute sa place¹.

Philippe Galez

Président de l'université Savoie Mont Blanc

Avril 2023

¹ En référence à l'ouvrage de Christophe Bouton, *L'accélération de l'histoire. Des Lumières à l'Anthropocène*, paru aux éditions du Seuil en cette année 2022.

1. RECHERCHE, INNOVATION ET VALORISATION

Soutenir les chercheurs et les unités de recherches

L'université a déposé une lettre de candidature au label *Human Resources for Researchers* (HRS4R) le 29 novembre 2022 auprès de la commission européenne. À partir de ce dépôt, l'établissement dispose d'un an pour effectuer un autodiagnostic et présenter un plan d'actions. Pour réaliser cela, des groupes de travail (enseignants-chercheurs et chercheurs, doctorants et contractuels recherche, directeurs d'unité) ont été constitués et poursuivront leur analyse des 40 critères du label.

Un travail au sein de l'alliance Unita a par ailleurs été engagé afin de pouvoir bénéficier de l'expérience acquise par certains établissements déjà labellisés.

Renforcer le soutien à l'Open Science

L'établissement a renforcé son soutien à l'ouverture des publications scientifiques et des données de la recherche par le recrutement d'une ingénieure d'étude affectée aux bibliothèques universitaires de l'USMB. Plusieurs actions ont été engagées :

- la conception et construction de formations et matériels pour doctorants et enseignants-chercheurs (supports pédagogiques) ;
- l'assistance aux chercheurs dans la rédaction de leur plan de gestion de données ;
- l'accompagnement des doctorants et l'appui à la recherche.

Développer l'internationalisation des activités de recherche et d'innovation

L'internationalisation des activités de recherche a été soutenue par plusieurs projets au sein de l'Alliance UNITA (Re-Unita et InnoUnita).

Plusieurs réalisations ont déjà été effectuées dans le cadre de l'Interconnaissance (cartographie des chercheurs, workshops...). Des collaborations entre les chercheurs ont été mises en place dans le cadre de cotutelle, projets de recherche communs... :

- des opérations ont été lancées dans le cadre de la Science avec et pour la société (Nuit européenne des chercheurs...)
- des dispositifs de structuration de la recherche ont aussi été développés : partage d'équipements de recherche, base commune brevets, et publications.

Accompagner le développement de recherches interdisciplinaires

Une Structure fédérative de recherche interdisciplinaire (SFRI) rassemblant 55 chercheurs de 8 laboratoires de l'USMB a été mise en place au printemps 2022 avec le vote de ses statuts à la Commission recherche (CR) du 10 février 2022 et la désignation d'une directrice à la CR du 19 mai 2022 (jalon 1.2). La SFRI s'appuie sur les plateformes existantes (plateforme Analyse de biologie moléculaire - ANABM) ou en développement (plateforme Psycho-neuro-physiologiques et biomécanique) et accueillera prochainement le Centre d'évaluation et de prévention articulaire (CEPART). Une ligne budgétaire de 5 000 € a été attribuée pour son fonctionnement.

Trois chaires partenariales de recherche sont mises en place avec le soutien de la Fondation USMB *via* du mécénat (jalon 1.3). Elles soutiennent, notamment par le biais de financement d'allocations doctorales, des projets interdisciplinaires autour de trois thématiques scientifiques à fort enjeu sociétal pour le territoire Savoie Mont Blanc : le tourisme durable, le management

des risques, et l'économie de l'environnement.

Renforcer les relations avec les partenaires non-académiques

Le travail de mise en visibilité des plateformes scientifiques et techniques de l'établissement a été initié avec le lancement, au cours du second semestre 2022, de l'état des lieux des équipements et des plateformes disponibles. Cet état des lieux sera poursuivi par une analyse afin de bien identifier l'origine des matériels et les modalités futures de leur valorisation.

Construire un schéma directeur de la culture scientifique et technique

Un recrutement dédié, financé dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion (DSG) accordé en 2022, a permis d'initier un travail d'analyse et de construction du Schéma directeur de la culture scientifique et technique (jalon 1.4).

Plusieurs opérations à caractère national et international ont été menées au cours de l'année 2022 : U-Night - Nuit Européenne des Chercheurs, Fête de la science du 7 au 17 octobre, Amphi pour tous.

Renforcer le lien formation-recherche

Une rénovation complète de la formation doctorale a été mise en œuvre (jalon 1.5). La nouvelle offre se structure autour de modules de formation scientifique en lien avec les trois thématiques d'excellence de l'USMB (interactions Homme-environnement, services et industries du futur, patrimoine culturel et sociétés en mutation), de formation transversale (éthique de la recherche notamment) et de formation professionnelle (portefeuille de compétences, box I-pro en partenariat avec le Club des entreprises).

Par ailleurs, l'EUR *Solar academy* a déployé son offre de formation avec la mise en place de deux parcours de formation de master qui assurent une forte hybridation entre la recherche et la formation. Une école d'été sur la thématique de l'énergie solaire a permis la formation de doctorants (y compris des universités partenaires) aux problématiques de déploiement du solaire dans les bâtiments et des usages.

2. FORMATION, INNOVATION PÉDAGOGIQUE, VIE ET SANTÉ DES ÉTUDIANTS

Favoriser la réussite en licence grâce aux actions menées dans le cadre du projet @SPIRE

La transformation des formations de niveau licence par l'approche par compétences (APC) est conforme aux prévisions. Une démarche d'amélioration continue des formations s'est mise en place, permettant d'adapter l'offre de formation au fil de l'eau. En septembre 2022, l'approche par compétences était déployée pour 15 des 19 mentions de licence de l'USMB (jalons 2.1). En 2023, toutes les licences (à l'exception de la double licence Droit-LEA très spécifique) évalueront les compétences des étudiants au sens de l'APC en première année (jalon 2.2).

Le déploiement du projet @SPIRE a fait nettement progresser les formations de licence dans le domaine de l'accompagnement des étudiants. Un directeur d'études (DE) enseignant dans la mention a été désigné au sein des 19 licences (jalon 2.4). Il est chargé de mettre en place les dispositifs de détection des étudiants éprouvant des difficultés dans leur cursus universitaire, ou présentent des fragilités (médicales, sociales) pour lesquelles ils doivent être accompagnés.

Ces éléments de détection sont regroupés dans un tableau de bord alimenté par les Accompagnateurs à la réussite étudiante (ARE). Ces derniers conviennent les étudiants à des rendez-vous pour leur proposer des axes de remédiation afin d'améliorer leur situation. Il peut s'agir d'entretiens individuels, d'ateliers, etc. Cinq ARE sont opérationnels (jalon 2.5). Le dispositif sera maintenu en 2023.

Le projet annuel de performance 2022 prévoyait de déployer le parcours réussite dans toutes les mentions de licence (jalon 2.3). Ce jalon est atteint à l'exception d'une formation, la licence de Droit, dont les candidats classés « oui-si » sur Parcoursup n'ont *in fine* pas été appelés, cette formation n'épuisant pas sa liste d'appel. La double licence Droit-LEA, formation sélective et attirant des candidats de très haut niveau académique n'a également pas eu recours au parcours réussite. Le dispositif est aussi proposé aux étudiants éprouvant des difficultés, détectés par l'enquête réalisée pendant le premier mois de la scolarité des étudiants et avec les tests de positionnement.

Déployer le Bachelor Universitaire de Technologie (BUT)

Le travail sur les passerelles entre les formations de licence et de Bachelor universitaire de technologie (BUT) a été largement initié, en cohérence avec les demandes de la tutelle et du projet @SPIRE. Les composantes échangent activement aussi bien au sujet des passerelles sortantes du BUT, que des passerelles entrantes vers les BUT2 ou BUT3. Douze licences professionnelles « suspendues » (8 à l'IUT d'Annecy et 4 à l'IUT de Chambéry) ont été maintenues, conformément au cadrage arrêté par l'établissement.

En 2023, les passerelles qui permettent un processus d'orientation interne seront présentées en CFVU et le formulaire d'orientation interne à l'USMB sera modifié.

Accompagner la transformation de Formasup

La transformation du paysage de l'apprentissage, et le départ de membres tels que la CCI de la Haute-Savoie ou encore l'école de commerce INSEEC, ont conduit les acteurs restant présents dans la gouvernance de l'association Formasup Pays de Savoie, organisme de gestion de CFA, à en réviser les statuts ainsi que le mode de fonctionnement. L'association

recomposée, porte le nom de « Formasup Savoie Mont Blanc », et devient exclusivement dédié à l'USMB. Elle est hébergée depuis janvier 2022 dans les locaux de l'IUT d'Annecy. L'équipe s'est consolidée durant l'année pour assurer la rentrée de 738 apprentis en septembre. L'équipe est constituée de 3 référentes / coordinatrices apprentissage, 2 gestionnaires administratives, dont une mise à disposition par l'USMB à 70%, un directeur adjoint et une directrice mise à disposition par l'USMB à 30% (jalon 2.6).

La bascule d'environ 300 contrats précédemment gérés directement par l'USMB dans le CFA a nécessité l'évolution de process internes dans une quinzaine de filières. Les équipes alternance et les responsables pédagogiques ont été accompagnés dans l'utilisation des outils Formasup. Le CFA a assuré les réunions de rentrée et la formation des maîtres d'apprentissage sur 52 Unités de formation en apprentissage (UFA) désormais gérées de façon homogène. Un bilan de cette première année de fonctionnement sera réalisé afin de préparer la rentrée universitaire 2023.

Accompagner les enseignants et enseignants-chercheurs dans les nouvelles pratiques pédagogiques

Le département Apprendre, qui accompagne le déploiement et la mise en œuvre des plateformes numériques, a quasiment finalisé l'unification du *Learning management system* (LMS) de l'établissement, dit « Moodle unique ». Il a également effectué l'analyse fonctionnelle des solutions de vote pour aller vers la mise en place de la solution Wooclap, poursuivi l'implantation de moyens numériques sur les différents sites (numérisation des amphithéâtres et salles de TD, implantation de *Teamsroom*, salles de captation, etc.), préparé la mise en œuvre d'une solution pour *e-portfolio* (Karuta), ou encore mis en place d'un studio de captation sur le site du Bourget-du-Lac, activités menées en lien avec la direction du numérique.

Le département a poursuivi l'accompagnement de la transformation des licences en proposant aux enseignants des sessions de formation régulières ou spécifiques (à la demande). Il a mis en place un groupe de partage de pratiques pour permettre aux enseignants d'échanger et d'investiguer d'autres modes de transmission. Le projet Hype 13, auquel l'USMB a participé, aux côtés de 11 autres universités, a permis au département d'étoffer ses modalités d'accompagnement des équipes dans la construction d'une offre de formation asynchrone et à distance, à l'aide de l'outil Moodle, et s'est ainsi acquitté de ses derniers engagements de livrables.

Renforcer l'attractivité des masters

L'établissement a fait le constat d'un déséquilibre de ses effectifs étudiants au détriment du second cycle. La situation n'a pas évolué en 2022. L'USMB espérait améliorer le recrutement en master grâce à la mise en place de la plateforme nationale, mais le projet a été reporté en 2023. Un bilan ne pourra donc être dressé qu'après la rentrée universitaire prochaine. L'USMB a participé au salon de la poursuite d'études et des masters de Lyon en mars 2022 afin d'améliorer sa visibilité, et a également développé une campagne médiatique de promotion de son offre de Master, centrée tout particulièrement sur les cursus positionnés sur des créneaux très différenciants, via le site internet du *Figaro étudiant*.

Le cadrage des formations de niveau master est en cours et le projet SHINE, obtenu en 2022 dans le cadre de l'appel à projets « ExcellenES - Excellence sous toutes ses formes » du PIA4 devrait permettre des évolutions conséquentes à compter de la rentrée universitaire 2024.

Déployer le schéma directeur de la vie étudiante (SDVE)

Le déploiement d'un SDVE à l'USMB est entré dans sa phase finale avec une rédaction achevée côté université (3 parties dont 12 fiches action opérationnelles) et une relecture en cours par l'ensemble des partenaires territoriaux. Une journée dédiée au SDVE, associant les parties prenantes (CROUS, ESAAA, collectivités territoriales), s'est tenue en janvier 2022 (jalon 2.7). Le SDVE n'a pu être présenté aux instances de l'USMB en 2022 (jalon 2.8) en

raison d'un retard conséquent lié à la complexité du projet, très transversal et impliquant de nombreux acteurs tant en interne qu'en externe. La présentation devant les instances sera faite en mai 2023 avec un plan de déploiement du budget (jalon 2.9) en octobre 2023.

3. RELATIONS INTERNATIONALES

Pérenniser l'Université Européenne UNITA

Démarrée officiellement en novembre 2020 en pleine crise sanitaire, l'université européenne UNITA a progressivement su s'imposer dans la vie de l'établissement et de ses personnels qui y voient souvent une réelle opportunité. En témoignent les chiffres des mobilités internationales qui ont été multipliées par près de 10 depuis le démarrage du projet. Tout au long de l'année 2022, plus d'un événement par mois a été organisé à l'USMB dans le cadre d'UNITA (*Blended Intensive Programmes* et autres écoles d'été, *Staff weeks* et ateliers d'échanges de bonnes pratiques, *UNITA Days* et semaine internationale, journées d'étude et d'échanges sur la citoyenneté européenne, etc.). Les retours de satisfaction des participants à ces événements sont dans l'ensemble très satisfaisants (87 %). Notons également que plus de 10 thèses en cotutelle ont déjà démarré au sein de l'alliance impliquant l'USMB.

Afin de pérenniser l'alliance, d'approfondir les actions entreprises et conforter les résultats obtenus, l'alliance s'est dotée fin 2022 d'une entité légale (un groupement européen d'intérêt économique - GEIE) et a déposé en parallèle un projet auprès de la Commission européenne afin d'obtenir des moyens pour proposer une entité légale qui convienne davantage aux établissements publics de l'enseignement supérieur au niveau européen. L'objectif est d'accompagner le déploiement d'UNITA et de faciliter les coopérations entre ses membres (dépôt de projets européens au nom de l'alliance, recrutement de personnels pour les projets communs, etc.).

Dans le cadre du nouvel appel à projets de la Commission européenne ouvert jusqu'à février 2023, UNITA *Universitas Montium* s'est portée candidate pour obtenir un nouveau financement jusqu'en 2027. Ce financement, s'il est obtenu, permettra de poursuivre la construction d'une véritable Université européenne. Les résultats de l'appel sont attendus d'ici la fin du mois de juillet 2023. Ce nouveau projet a pour objectifs principaux la poursuite des actions développées dans la première phase et l'intégration de six nouveaux partenaires européens. L'Alliance comptera ainsi dix membres à part entière des cinq pays d'origine dès novembre 2023 ainsi que 2 partenaires universitaires associés (en Suisse et en Ukraine).

Accompagner l'internationalisation des formations de l'USMB

Pour permettre l'accompagnement de l'internationalisation des formations et des compétences de nos étudiants et personnels, deux recrutements ont été effectués en septembre qui donnent lieu à un travail de fond sur la conception de plusieurs outils :

- un guide de l'internationalisation des formations,
- un questionnaire d'auto-évaluation du niveau d'internationalisation des formations par leur responsable,
- une trame d'entretien guidé qui sera mené par la conseillère en internationalisation des formations afin de mieux identifier les leviers pour mieux internationaliser celles qui seront étudiées (jalon 3.3),
- un référentiel de compétences internationales (en cours d'élaboration ; jalon 3.1).

Il est prévu d'accompagner courant 2023 environ 25 formations dans ce processus d'internationalisation et un appel à manifestation d'intérêt a été lancé dans ce but fin 2022.

Concernant les compétences linguistiques, plusieurs actions ont été menées, telles que l'organisation d'une semaine de formation en langues ou l'incitation des personnels de l'USMB à participer à des formations Erasmus à l'étranger. Ce sont ainsi plus de 180 personnels

universitaires dont 110 internationaux et 70 personnels USMB qui ont participé à l'événement en juin (jalon 3.2), et près d'une dizaine de personnels de l'USMB qui ont suivi une formation linguistique à l'étranger en 2022. L'USMB a également organisé quelques ateliers sur la création de CV au format Europass à destination des étudiants qui souhaitent renforcer l'internationalisation de leur profil.

L'intégration des étudiants internationaux se poursuit avec un accès facilité aux cours de renforcement en Français langue étrangère (FLE), le recrutement d'étudiants relais internationaux en période de rentrée sur chaque campus et la mise en place du programme de parrainage des étudiants internationaux dénommé « *alterculturality* ».

Renforcer le centre Accents

Accents, le centre de formation en FLE de l'USMB, a pleinement repris ses activités en 2022 après la crise du COVID-19 qui avait mis un coup d'arrêt au développement initié depuis sa pleine intégration à l'université le 1^{er} janvier 2018. Le centre enregistrait en effet presque autant d'inscriptions au 30 novembre 2022 que sur toute l'année universitaire précédente (2021-2022), ce qui témoigne d'une vraie dynamique. Fin 2022, 55 étudiants suivaient les cours intensifs du matin dans 4 groupes de niveaux, soit près de 14 étudiants par groupe en moyenne, un bon ratio pour couvrir les frais de fonctionnement de la structure. Les perspectives financières de l'année 2022-2023 sont plutôt bonnes et permettent d'envisager un prochain retour vers l'équilibre.

4. FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

Améliorer la prévision et le pilotage financier

En matière de pilotage financier, le travail engagé dans le cadre de P2CA (projet de connaissance des coûts des activités) par le MESR, a été poursuivi. Un séminaire réunissant l'ensemble des établissements a eu lieu en novembre. Il a permis de disposer des résultats agrégés et d'échanger avec les experts, notamment sur l'appropriation et sur les freins techniques avec un focus sur la ventilation des recettes. Le travail va se poursuivre en 2023 de manière à pouvoir rapprocher dépenses et recettes au niveau le plus fin et disposer d'un outil adapté aux attentes de la gouvernance. Les services ont entamé un travail d'approfondissement notamment pour le fléchage de la masse salariale notifiée à partir des imputations analytiques. Les objets de coûts n'ayant pas évolué depuis la précédente offre de formation, une analyse a été engagée avec les composantes en fin d'année.

Le modèle de prévision proposé par l'Inspection générale (IGESR) qui doit être utilisé pour les prévisions de la masse salariale discutées dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion (DSG) a été complété avec la campagne d'emplois à venir et a permis de disposer d'une première prévision à 3 ans. Il reste à s'entendre sur le modèle le plus adéquat sur lequel pourrait s'appuyer l'établissement pour déployer sa politique en matière d'emplois.

La programmation des investissements a fait l'objet d'un meilleur suivi permettant de réduire les crédits ouverts dans le dernier budget rectificatif 2022 et d'améliorer les taux d'exécution en recettes et en dépenses d'investissement. Il reste à en formaliser les procédures.

Rédiger un cadrage rénové en matière d'emploi contractuel

Bien que le recours à l'emploi contractuel à l'USMB soit faible par rapport aux autres universités, l'établissement a souhaité mieux accompagner la progression et la rémunération des agents contractuels, notamment ceux en CDI, en révisant le dispositif existant. Ceci permet également de mieux prendre en compte la situation des personnels qui contribuent aux grands projets, en particulier @spire, Unita, SHINE, Avenir(s).

La première phase du cadrage consistait à repenser la procédure d'évolution de la rémunération des contractuels BIATSS, enseignants et enseignants-chercheurs en poste à l'université. Le dispositif a été présenté en comité technique en mars et en août 2022 (extension aux CDD) puis en conseil d'administration (jalon 4.11). Les premiers avancements ont eu lieu au 1er janvier 2023. Une deuxième phase de mesures est prévue en 2023.

Proposer un plan pluriannuel d'emploi BIATSS, enseignants et enseignants-chercheurs

Elaboré à partir des réunions de dialogue objectifs moyens pour les ressources humaines (DOM RH) à tous les niveaux de l'établissement (composantes, laboratoires de recherche, services) organisées au printemps 2022 puis en septembre 2022, le plan pluriannuel d'emploi (2023 à 2025) pour les BIATSS, les enseignants et enseignants-chercheurs a été présenté en conseil des directeurs de composantes en juillet 2022 puis au conseil d'administration à l'automne 2022 (jalon 4.6). Il sera révisé au printemps 2023 lors des DOM RH et prendra en compte les besoins jusqu'en 2026.

Rédiger les lignes directrices de gestion "avancement"

Les lignes directrices de gestion (LDG) en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels applicables aux personnels enseignants-chercheurs, aux personnels

enseignants et aux personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (BIATSS) ont été présentées au comité technique du 23 août 2022 puis adoptées au conseil d'administration du 30 août 2023 (jalón 4.4).

Les LDG relatives au régime indemnitaire des enseignants-chercheurs et des chercheurs (RIPEC) ont été présentées également au comité technique du 23 août 2023 et adoptées au conseil d'administration du 30 août 2022.

Déployer le plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2021-2023

Le plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, a été présenté au conseil d'administration en 2021. Au titre des actions 2022, on peut citer la mise en avant du concours « Shoot les discriminations » lors d'un événement organisé à l'Espace Malraux de Chambéry en avril 2022, les marches exploratoires sur le campus de Jacob-Bellecombette, ainsi que la diffusion à tous les membres des comités de recrutement du guide « recruter sans discriminer ».

Le comité égalité-diversité s'est réuni pour la première fois le 22 mars 2022 (jalón 4.9). Des formations à la prévention des violences sexistes et sexuelles (VSS) au travail ont été proposées aux personnels entre janvier et mars 2022.

Quatre référents « Violences sexuelles et sexistes » ont été désignés pour l'ensemble des sites (jalón 4.7) et ont reçu une formation spécifique pour l'écoute et l'accompagnement des victimes (personnels et étudiants).

La construction de la cellule dédiée aux VSS (jalón 4.8) s'est étalée tout au long de l'année 2022 et la plateforme de recueil des signalements des actes de violences, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes a été ouverte en décembre 2022. Elle est accessible à l'adresse suivante : <https://univ-smb.signalement.net/>

Reconstituer des collectifs de travail et développer des actions au service de la promotion de la qualité de vie sur les sites universitaires

Des formations aux « premiers secours en santé mentale » (PSSM) ont été organisées en 2022 avec 4 sessions de formation de 14 heures (jalón 4.1). Sur 74 pré-inscriptions, 53 personnels ont été formé(e)s. 100 % des répondants (37) à l'enquête de satisfaction se disent satisfaits ou très satisfaits de la formation et la recommandent à un collègue.

À l'occasion de la rentrée universitaire 2022-2023, l'université a mis en place l'événement sportif et collaboratif « Activ'USMB » qui s'est déroulé entre le 15 et le 28 septembre 2022 (jalón 4.2). Ouvert à toutes et tous au sein du personnel de l'USMB, l'objectif était d'encourager la marche à pied et l'activité physique au quotidien. En téléchargeant l'application Kiplin, faisant office de podomètre, les équipes devaient faire le plus de pas possible pour remporter le challenge qui était accompagné de divers défis sur le bien-être au travail afin de rythmer le jeu et de gagner des points bonus. Ensemble, les agents de l'USMB ont parcouru près de 11 600 km, soit environ 16,5 millions de pas. Cette action a été portée par le pôle événementiel de la Direction de la communication avec la mission bien-être – santé et le soutien du service de médecine de prévention et du service des sports.

Afin de préserver et promouvoir la qualité de vie et le bien-être au travail, une page web a été ouverte sur le site de l'université pour promouvoir et donner de la visibilité aux actions allant en ce sens (jalón 4.3). L'enquête dite « baromètre social », réalisée pour la première fois en 2019, sera relancée en 2023 selon une cadence qui deviendra bisannuelle. Elle a vocation à aborder différents items liés à l'organisation de la vie professionnelle, au fonctionnement interpersonnel, au contexte et représentations des métiers et au ressenti général et bien-être au travail.

Déployer une carte professionnelle pour les personnels

Démarré en 2019 et porté par les deux chargés de mission de la Direction générale des

services (DGS), ce projet a été stoppé en raison de la crise sanitaire et du départ d'un des chargés de mission en novembre 2020 (jalon 4.5). Depuis lors, le chargé de mission DGS a été mobilisé sur d'autres tâches urgentes et le projet n'est toujours pas engagé.

5. GOUVERNANCE, QUALITÉ ET SYSTÈME D'INFORMATION

Repenser le processus de pilotage et de suivi du contrat pluriannuel USMB-MESR 2021-2026

Après plusieurs échanges en 2021 et 2022, l'USMB et le MESR se sont accordés sur le contenu du contrat pluriannuel 2021–2026. Le document a été présenté au conseil d'administration lors de deux séances en mai et juin 2022, respectivement pour recueillir les remarques des conseillers puis pour le mettre aux voix après avoir intégré les modifications souhaitées. Ce contrat restait en attente de signature à la fin de l'année 2022. Néanmoins, afin de pouvoir en assurer rapidement la gestion et le suivi, l'établissement s'est organisé autour des axes stratégiques mentionnés dans le texte voté. Il constitue depuis lors le cadre de référence pour la rédaction des projets annuels de performance (PAP), pour les réponses aux divers appels à projets ou encore pour les dialogues avec la tutelle, notamment dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion (DSG).

Une revue des objectifs coordonnée par la Direction de l'aide au pilotage et à l'amélioration continue (DAPAC) a eu lieu avec l'ensemble des directeurs des services centraux. Elle a permis de clarifier certains objectifs. Cette revue annuelle s'inscrit désormais dans une procédure simple et stabilisée décrivant la méthodologie de pilotage stratégique de l'établissement basée sur les indicateurs de résultat et les jalons énumérés dans le contrat, complétés par des indicateurs spécifiques et des jalons propres à l'USMB.

Les personnels de la DAPAC ont également posé les fondements du projet « analyse fonctions ». Un répertoire des 284 activités de l'établissement a été établi à partir de 75 interviews réalisés auprès d'agents des différentes structures et validé par leurs responsables. La collecte d'informations *via* l'outil de saisie des entretiens professionnels des personnels BIATSS a été éprouvée afin d'être opérationnelle en 2022. Les informations recueillies ont vocation à objectiver la répartition des moyens entre les structures de l'établissement et à alimenter divers outils de contrôle de gestion ou de contrôle interne, comme le Projet connaissance du coût des activités (P2CA), la cartographie des risques, le plan pluriannuel d'emploi, etc.

Assurer en continu la soutenabilité de l'offre de formation

L'applicatif Ametys constitue l'outil de référence de l'établissement permettant la prévision de la charge d'enseignement pour les composantes de l'USMB. Il a été complété par une cartographie des heures réalisée par la DAPAC et abondé en temps réel par la base de données Helico. Les informations sont disponibles pour chaque composante via le Système d'information d'aide à la décision (SIAD) interne à l'établissement. Au total, l'ensemble des heures réalisées (référentiel des équivalences horaires inclus) au sein de l'USMB s'établissait pour l'année universitaire 2021-2022 à 331 500 heures, à comparer aux deux précédentes années : 320 500 (2020-2021) et 318 000 (2019-2020). Sur cette hausse de 11 000 heures entre les deux dernières années universitaires, 4 000 sont le fait des composantes, dont 2 500 s'expliquent par la hausse des filières en alternance. 1 500 heures sont le fait du service des sports qui a repris pleinement ses activités après deux années amputées par la crise sanitaire. Le reste de la hausse est lié principalement au fonctionnement des écoles doctorales, au centre Accents, et aux grands projets.

Le déploiement de l'innovation pédagogique soutenue par le projet @spire a soulevé la

question de la prise en compte, par le système d'information, tant du point de vue de l'étudiant que de celui de l'enseignant, des enseignements asynchrones, des activités accompagnant le travail en autonomie des étudiants sur site ou hors site, de la production de supports pédagogiques innovants, etc. Un groupe de travail regroupant les personnels en charge des divers applicatifs concernés a été mis en place afin de faire des propositions sur les évolutions à programmer et les nouvelles approches possibles en terme budgétaire, afin d'engager une expérimentation à la rentrée 2023 avec les formations ou composantes volontaires.

Réviser la politique qualité

La politique qualité de l'USMB a été présentée pour information aux instances en 2019. Il paraissait judicieux qu'après trois ans, un document actualisé à la lumière du travail accompli par la Direction de l'aide au pilotage et à l'amélioration continue (DAPAC) puisse être discuté devant les instances (jalon 4.18). Ce jalon n'a pu être tenu ; il est reporté à 2023. Le document sera actualisé et complété d'une part par un référentiel interne rédigé à partir des référentiels HCERES, HRS4R, Qualiopi, SP+, etc. et d'autre part par un programme pluriannuel d'actions adossé au projet stratégique 2021-2026.

La formation à destination des personnels a été intégralement repensée avec la mise en place d'un cycle annuel de formations à l'amélioration continue (par briques ou en totalité) pour sensibiliser davantage et former au pilotage des processus. 15 personnes ont assisté *a minima* à une session en 2022 et la moitié à l'ensemble du cycle.

Le processus de management des risques est stabilisé avec une présentation désormais systématique en novembre mais la procédure écrite reste à mettre à jour.

Deux réunions et un séminaire avec l'université de Strasbourg ont été organisés pour un travail préparatoire à la réalisation de la cartographie des processus de l'USMB. Même si l'adhésion de tous reste à conforter, ces réunions ont permis d'aboutir à un premier jet qui servira la construction du système documentaire de l'USMB.

Poursuivre « l'analyse fonctions »

Le projet « analyse fonctions » a été présenté en réunion des cadres en mars 2022. Les responsables ont été invités à renseigner, à l'occasion des entretiens professionnels, les activités des agents BIATSS dans l'outil dédié (complétude : 90 %). Cet exercice a permis d'alimenter les organigrammes fonctionnels nominatifs (OFN) pour le domaine de la gestion financière et comptable en 2022. Un bilan a été réalisé ainsi qu'une enquête auprès des responsables hiérarchiques pour un retour d'expérience.

À partir de ces derniers éléments et de séances de travail avec les responsables administratifs de composantes et de certains services centraux ou communs, le répertoire des activités a été ajusté et consolidé en vue préparer l'année 2023. Le cœur du projet a été renommé « Connaissance et analyse des activités » (C2A). Des liens étroits avec les fiches de poste et la cartographie des processus ont été identifiés et seront déployés à partir de 2023.

Rédiger le Schéma directeur du numérique (SDN)

Le Schéma directeur du numérique (SDN) a été élaboré en 2022 de manière participative avec un grand nombre d'utilisateurs (jalon 4.23). Il a vocation à accompagner le déploiement des projets numériques de manière structurée jusqu'en 2026. Il s'articule aujourd'hui autour de cinq axes structurants, divisé en 15 sous-axes regroupant 41 projets dont 29 de priorité élevée parmi lesquels 18 ont déjà été initiés.

La dématérialisation des processus de gestion des vacataires (jalon 4.24) a été engagée pour une mise en place à la rentrée 2023 et la dématérialisation des demandes de départ à l'étranger (DAAE) des personnels sera également étudiée en 2023.

6. PATRIMOINE ET TRANSITION

ENVIRONNEMENTALE

Réviser les schémas directeurs immobiliers des campus

Sur le campus de Jacob-Bellecombette, le Schéma directeur immobilier et d'aménagement (SDIA) validé en 2019, et ayant fait l'objet d'études complémentaires en 2020, devait être complété en 2022 par un plan de composition urbaine (jalón 5.1) permettant d'identifier les emplacements des nouvelles constructions (enseignement, recherche, administration et résidence du CROUS) et de requalifier les espaces publics. Au regard des ressources humaines disponibles et des priorités relatives aux opérations immobilières prévues dans le CPER15, ce plan d'urbanisation a été reporté. Pour le site du Bourget-du-Lac, le SDIA a été initié en mars 2020 via une convention de groupement de commandes avec le CROUS. Les consultations pour la recherche d'une équipe de maîtrise d'œuvre (AMO) n'ont toutefois pas été lancées en 2022 pour les mêmes raisons (jalón 5.2). La consultation sera lancée en 2023. Les évolutions du campus d'Annecy s'inscrivent dans le Schéma d'aménagement du campus universitaire (SACU) mené par l'agglomération du Grand Annecy (comités techniques en décembre 2022 et avril 2023). La décision politique (Grand Annecy et USMB) d'aller vers un campus durable sans voiture doit être validée en COPIL au cours du premier semestre 2023.

Réaliser les opérations immobilières et foncières

Le début des travaux de la Maison de l'action publique et internationale (MAPI), sous maîtrise d'ouvrage du département de la Haute-Savoie, était prévu au cours du second semestre 2022 pour la tranche ferme. La consultation des travaux a été lancée à l'été 2022 mais s'est révélée infructueuse. Elle a été relancée en février 2023 par le Conseil départemental de la Haute Savoie, afin que les travaux puissent démarrer au 3ème trimestre 2023 (jalón 5.3).

Sur le site d'Annecy, un jury a sélectionné, en mars 2022, pour la première phase d'esquisse relative à la construction du bâtiment d'accueil de site. Le marché de maîtrise d'œuvre a été signé en septembre 2022 avec l'équipe lauréate du concours. L'esquisse a été reprise en octobre et l'avant-projet sommaire rendu en décembre. La fin des études de conception est prévue pour l'été 2023 (jalón 5.4).

Dans le cadre du Programme immobilier prioritaire (PIP2), figurait la rénovation énergétique du bâtiment H de l'IUT d'Annecy en 2022 (jalón 5.5). La préprogrammation s'est terminée début juillet 2022, la programmation fin septembre et la consultation du maître d'œuvre a été faite en décembre.

Les deux opérations prévues dans le cadre du Plan de relance ont été réalisées en 2022 :

- les travaux de rénovation énergétique de la toiture du bâtiment 23 à Jacob-Bellecombette ont débuté mi-février 2022 (jalón 5.6) et la réception des travaux a été prononcée en janvier 2023,
- l'opération de remplacement de la chaufferie gaz du Bourget-du-Lac par une chaufferie au bois a été lancée en 2022. La consultation s'est déroulée en mai-juin, l'attribution des marchés de travaux entre fin août et fin septembre 2022 et le début des travaux a commencé en décembre (jalón 5.7).

L'USMB avait prévu d'acheter une parcelle de terrain de 5 375 m² attenante au campus de Jacob-Bellecombette mais les négociations restent en cours. Il s'agit de saisir une opportunité sans urgence particulière.

Pour le projet de restructuration et d'extension de la bibliothèque universitaire de Jacob-Bellecombette (dans le cadre d'un marché global de performance), le jury de sélection des trois groupements s'est réuni mi-mars 2022 (jalón 5.8). Les offres initiales ont été reçues mi-octobre

2022 et les négociations sont menées depuis mi-novembre. Les offres intermédiaires ont été reçues mi-mars 2023.

Le Contrat de plan État-région (CPER 15) était encore en attente de finalisation fin 2022 et les négociations se sont poursuivies début 2023. Pour la Haute-Savoie, le Conseil départemental maintient son soutien important et a validé un complément de 10 M€ pour réaliser une 2ème tranche des travaux sur l'IUT d'Annecy. Cependant, aucun budget n'a été affecté pour la rénovation des bâtiments de Polytech et de l'IAE. En 2023, il s'agira de rechercher des financements auprès du Fonds européen de développement régional (FEDER) ou de l'État *via* l'appel à projets « Réno bâtiments ».

Agir en faveur de la transition environnementale

La consultation pour la mise en place de compteurs pour les fluides sur le campus du Bourget-du-Lac (jalon 5.9) a été reportée en 2023 ; la publication sera effective dans le courant du premier trimestre 2023.

La mise à jour du Plan mobilité de l'USMB (jalon 5.10) a débuté au printemps 2022 avec une enquête réalisée dans le cadre du collectif « Agir Ensemble » auprès de tous les personnels et étudiants. L'accompagnement des trois agglomérations pour la mise en place du nouveau Plan de mobilité a été officiellement lancé en juin 2022. La phase de diagnostic incluait l'enquête et ainsi qu'une cartographie des déplacements (les trois campus et le bâtiment de Marcoz). Elle sera finalisée par l'agence Ecomobilité en mars 2023.

La prise en main de la méthodologie PEEC (Programme d'efficacité énergétique des campus) concernant la soutenabilité financière des futures opérations immobilières n'a pas été réalisée en 2022 en raison du manque de visibilité des financements CPER15 (jalon 5.11). En revanche, la démarche a été retenue pour élaborer le plan de sobriété produit en novembre 2022.

Le bilan d'émission de Gaz à effet de serre (GES) réalisé en 2021 a été repris par le chargé de transition énergétique et environnementale de la direction du patrimoine et sera publié dans le courant de l'année 2023.

Le projet d'installation de modules photovoltaïques a été déposé au plan de rénovation 2023 de l'État pour compenser les consommations de la plateforme MUST, grâce à la rénovation et l'utilisation de la toiture du bâtiment Polytech d'Annecy.

Concernant les réseaux de chauffage urbain (RCU), l'USMB a apporté un accord de principe auprès de la ville d'Annecy pour le raccordement des bâtiments du site universitaire. Les éléments techniques et financiers sont attendus avant l'été 2023. Pour le site de Jacob-Bellecombette, les négociations techniques sont en cours et les éléments techniques et financiers sont attendus de la part de la Société de distribution de chaleur de Chambéry (SCDC) pour fin 2023.

ANNEXE INDICATEURS ET JALONS

ANNEXE INDICATEURS ET JALONS

RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS	Valeur initiale	2021 (ou 2020-2021)	2022 (ou 2021-2022)	Valeur cible 2026	Observations
1. Effectif étudiant					
1a. Effectif 1er cycle (L, LP, BUT, ING1)	10 727	11 233	11 193	12 000	Année de référence des valeurs initiales : 2019-2020
1b. Effectif 2nd cycle (M1, M2, ING 2 et 3)	2 899	2 901	2 894	3 480	
1c. Effectif en 3ème cycle (D)	270	271	304	320	
1d. Effectif autres	1 120	1 041	1 045	1 200	
1e. Effectif total	15 016	15 399	15 376	17 000	
2. Réponses aux AAP européens avec UNITA					
2a. Nombre de projets déposés dans le cadre des AAP européens (annuel)	4	3	1	12	Année de référence des valeurs initiales : 2020 Valeurs cibles : cumul 2021-2026
2b. Nombre de projets sélectionnés (annuel)	3	2	2	5	
3. Taux de réussite en première année					
3a. Taux de réussite en L1 des néo-bacheliers	55,4%	64,6%	64,6%	58,0%	Année de référence des valeurs initiales : 2019-2020
3b. Taux de réussite en BUT1 des néo-bacheliers	78,9%	76,0%	76,8%	79,0%	
Pour les bacheliers généraux (%)	84,3%	84,8%	85,6%	85,0%	
Pour les bacheliers technologiques(%)	68,3%	60,8%	61,1%	72,0%	
4. Taux de réussite en BUT2					
4a. Taux de réussite en 2 ans	76,9%	78,7%	77,1%	77,0%	Année de référence des valeurs initiales : cohorte 2018-2019 tx 2 ans : 2020 ; tx 3 ans 2021 (hors SA)
4b. Taux de réussite en 2 ou 3 ans	82,5%	82,5%	83,4%	83,0%	
5. Nombre d'alternants					
5a. Nombre d'alternants niveau L	1 075	1 037	1 098	1 270	Année de référence des valeurs initiales : 2019-2020
5b. Nombre d'alternants niveau M	361	365	405	450	
5c. Nombre d'alternants autres	40	59	66	80	
5d. Total alternants tout niveau L+M+D	1 476	1 461	1 569	1 800	
6. Étudiants-relais culture					
6a. Nombre d'étudiants-relais culture	0	0	3	6	Année de référence des valeurs initiales : 2019-2020
7. Inclusion et lutte contre les discriminations					
7a. Nombre annuel d'actions de sensibilisation relatives à l'inclusion et à la lutte contre les discriminations et les violences sexuelles et sexistes	2	3	5	6	Année de référence des valeurs initiales : 2019-2020
8. Étudiants internationaux - Expérience internationale					
8a. Part des étudiants internationaux de l'université (mobilité entrante)	11,9%	11,2%	11,4%	12,0%	Année de référence des valeurs initiales : 2018-2019 soit avant la crise sanitaire
8b. Part des étudiants de l'université en mobilité sortante	6,7%	4,6%	5,9%	7,0%	
8c. Taux de diplômés ayant une expérience internationale supérieure à 3 mois dans un parcours de 2ème cycle (master et ingénieur)	30,5%	21,7%	26,9%	33,0%	
9. Second cycle et doctorat					
9a. Taux des étudiants inscrits en second cycle	20,9%	18,8%	18,8%	22,0%	Année de référence des valeurs initiales : 2019-2020
9b. Part des diplômés de 2nd cycle poursuivant en doctorat à l'USMB dans les 2 ans	0,86%	1,05%	0,60%	1,5%	
9c. Part des doctorants de l'USMB diplômés de 2nd cycle d'un autre établissement	74,4%	74,6%	77,3%	75,0%	
10. Projets de recherche - internationalisation de la recherche					
10a. Nombre de projets exploratoires financés chaque année	22		22	30	Année de référence des valeurs initiales : 2021-2022 année de réforme de l'AAP interne
10b. Part des projets SHS dans le total des projets exploratoires financés	18,2%		18%	20%	
10c. Montant annuel du financement des projets exploratoires	242 500 €		242 477 €	300 000 €	Attente 2022 mise en place process de suivi des entrants Année de référence de la valeur initiale : 2019-2020
10d. Nombre d'enseignants-chercheurs et doctorants en mobilité internationale entrante	105	107	127	Attente	
10e. Nombre d'enseignants-chercheurs et doctorants en mobilité internationale sortante	16	NC*	NC*	30	
11. Valorisation et prestations de recherche					
11a. Nombre de contrats de prestations signés (annuel)		129	152	400	Valeurs cibles : cumul 2021-2026 Pas de valeurs initiales
11b. Montant total des contrats de prestation signés (annuel)		1 040 519 €	949 393 €	9 000 000 €	
11c. Nombre d'utilisateurs des équipements mutualisés			8	Attente	Attente 2022 mise en place process de suivi des utilisateurs
12. Occupation des locaux d'enseignement					
12a. Taux d'occupation moyen des locaux d'enseignement	73,1%	43,6%	67,2%	75%	Année de référence de la valeur initiale : 2018-2019 soit avant la crise sanitaire
13. Formation des personnels					
13a. Part des agents de l'USMB ayant suivi une formation dans l'année	36,9%	43,1%	43,0%	45%	Année de référence des valeurs initiales : 2019-2020
13b. Nombre d'heures de formation par agent formé	10,4	16,1	14,5	12	

* NC : non calculé

RÉCAPITULATIF DES JALONS	2022	2023	2024	2025	2026
Axe 1. CONTRIBUER AUX DYNAMIQUES DE L'ESR AUX ÉCHELLES LOCALE, RÉGIONALE, NATIONALE ET EUROPÉENNE					
1. Création de la structure juridique pour UNITA		Juin	fait		
2. Mise en œuvre d'un événement dédié au programme GEMINAE	Septembre 				
3. Signature d'une convention de coordination territoriale avec l'EPE UGA	Septembre 				
Axe 2. FAVORISER LA RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS					
4. Création du Hub de la réussite dans le cadre de NCU @spire		Septembre			
5. Transformation de l'ensemble des licences sous format NCU @spire (APC)			Septembre		
6. Conception et déploiement du nouveau schéma directeur de la vie étudiante partenarial et d'une stratégie associée d'utilisation des moyens de la CVEC		Septembre			
7. Guide de l'internationalisation des formations de l'USMB		Janvier	fait ?		
Axe 3. RÉPONDRE AUX DÉFIS SCIENTIFIQUES ET SOCIÉTAUX DE DEMAIN					
8. Mise en œuvre de l'offre de formation de l'institut des transitions et des hubs thématiques interdisciplinaires			Septembre (master 1)	Septembre (master 2)	
9. Lettre de cadrage du nouvel AAP interne	Juin 				
10. Création d'une fédération de recherche interdisciplinaire en Prévention et Santé	Juin 				
11. Livraison d'une cartographie des équipements		Janvier			
12. Établissement du modèle économique et de gouvernance d'USMB-Tech		Septembre			
Axe 4. OPTIMISER LES OUTILS DE PILOTAGE DE L'ÉTABLISSEMENT					
13. Livraison du schéma directeur du numérique	Septembre 				
14. Déploiement des briques du SI décisionnel (SIRH, Gestion des espaces, Pégase, GED)		juin			
15. Livraison du plan pluriannuel d'emplois E et EC et du plan pluriannuel d'emplois BIATSS	mars (E - EC)  Juillet (BIATSS)				
16. Dépôt du dossier pour l'obtention de la labellisation HRS4R	Septembre 				
17. Validation de la cartographie des processus de l'USMB		juin			

LÉGENDE :

Réalisé : 

En cours : 

Non réalisé : 

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 25 avril 2023
N° 2023.04.25_10.1.

Point 10 - Affaires juridiques

10.1. Conventions diverses pour approbation

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L712-3 ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifiés ;

Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;

► Le conseil d'administration approuve la convention suivante :

N° Convention USMB	Composante/ Direction/Service/ Laboratoires n°1	Partenaire(s)	Pv : Privé P : Public	Type de contrat	Objet de la convention	Date effet	Date fin	Durée en année et en jours	Dépense/ Recette/ Sans incidences financières	Aspects financiers de la convention (montant HT/TTC, etc.)
2023-062	SFC	DIFCAM	Pv	Convention de partenariat	Modalités de mise en œuvre du partenariat pédagogique concernant la LP assurance, banque, finance : chargé de clientèle parcours commercialisation de produits et services financiers Régularisation au titre de l'année 2022-2023	01/09/2022	31/08/2023	1 an	R	148 000 euros HT

Résultat du vote :

Membres en exercice :	34	Nombre de suffrages exprimés :	27
Quorum :	17	Contre :	0
Membres présents :	19	Abstention :	0
Membres représentés :	8	Pour :	27
Nombre de votants :	27		

Fait à Chambéry, le **02 MAI 2023**

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,


Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

02 MAI 2023

Transmise au recteur de région académique le :

02 MAI 2023

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr. En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 25 avril 2023
N° 2023.04.25_11.

Point 11 – Questions diverses

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifiés ;

Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;

Stéphane TICHADOU présente au conseil d'administration une motion relative au régime indemnitaire des personnels enseignants du second degré affectés dans les établissements d'enseignement supérieur.

► **Le conseil d'administration approuve la motion suivante :**

Dans le cadre de la Loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 (LPR), un nouveau Régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (Ripec) est progressivement mis en place dans les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche. Ce régime indemnitaire unifié comporte trois composantes dont une composante statutaire destinée à l'ensemble des enseignants-chercheurs et chercheurs. Son montant annuel sera progressivement augmenté pour atteindre la valeur cible de 6 400 € en 2027.

Le Ripec n'est pas applicable aux personnels enseignants du second degré affectés dans les établissements d'enseignement supérieur. La prime d'enseignement supérieur (PES) qui leur est attribuée, sera progressivement augmentée jusqu'à un montant annuel de 3 260 €, soit la moitié de la cible de la composante statutaire du Ripec.

Cette situation conduit à une inégalité de traitement incompréhensible alors que les personnels enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur sont pleinement investis dans les activités d'enseignement, la nécessaire évolution des pratiques pédagogiques et les diverses responsabilités administratives des établissements d'enseignement supérieur (responsabilité de diplôme, direction de composante, responsabilité des stages, relations internationales, développement de l'alternance, etc.). Elle risque de surcroît de porter préjudice à l'attractivité du métier d'enseignant dans le supérieur.

C'est pourquoi le conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc demande au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche l'alignement de la prime d'enseignement supérieur sur la composante statutaire du Ripec, et plus largement, l'ouverture d'une composante individuelle aux enseignants du second degré pour reconnaître pleinement leur engagement, avec l'allocation des moyens correspondants.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 34
 Quorum : 17
 Membres présents : 19
 Membres représentés : 8
 Nombre de votants : 27

Nombre de suffrages exprimés : 27
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Pour : 27

Fait à Chambéry, le **02 MAI 2023**

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,

Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le : Transmise au recteur de région académique le :	02 MAI 2023 02 MAI 2023
Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr . En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.		